



HAL
open science

La mise en place de la recherche architecturale

Eric Lengereau

► **To cite this version:**

Eric Lengereau. La mise en place de la recherche architecturale: rapport préliminaire. [Rapport de recherche] 0955/97, Direction de l'architecture et de l'urbanisme (DAU). 1996, pp. 161. hal-03101979

HAL Id: hal-03101979

<https://hal.science/hal-03101979>

Submitted on 7 Jan 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

... la recherche architecturale, une biographie
matériaux pour l'histoire

rapport préliminaire
la mise en place de la recherche architecturale...

Eric Lengereau
Juillet 1996

EA PARIS Belleville



0015587

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

... la recherche architecturale, une biographie

matériaux pour l'histoire

■ Sommaire	
■ Introduction	3

(S)

Inv. 14321
MFX 13918
LORIS
COTE CORDA 955

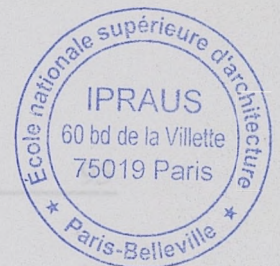
■ 1. La recherche architecturale et le travail des commissions	6
1.1. La recherche architecturale, le Vème et le VIème	7
1.2. Les travaux de la Commission Lichnerowicz	15
1.3. Les étapes de gestation d'une politique de recherche	26
■ 2. La recherche architecturale et l'Institut de l'Environnement	40
2.1. De la réforme à l'environnement	41
2.2. L'Institut de l'Environnement et la recherche	49
■ 3. La recherche architecturale : mise en oeuvre	65
3.1. La réforme de la rue Erasme	66
3.2. La création du CORDA	71
3.3. Premiers appels d'offres, premiers contrats...	77

rapport préliminaire la mise en place de la recherche architecturale...

■ Conclusion	
A.1. André Lichnerowicz, entretien	99
A.2. André Lichnerowicz, entretien	100
A.3. Descripteur d'inspection (extrait)	107
A.4. Descripteur, contribution parallèle n°1	111
A.5. Descripteur, contribution parallèle n°2	112
A.6. Sources archivistiques	
A.7. Rapports et documents	

Eric Lengereau
Juillet 1996

CORDA 955



~~ÉCOLE D'ARCHITECTURE
DE
PARIS-BELLEVILLE
78, rue Rébeval
75019 PARIS
BIBLIOTHÈQUE~~

Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme
Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme

■	Sommaire	
■	Introduction	3
<hr/>		
■	1. La recherche architecturale et le travail des commissions	6
	1. 1. La recherche architecturale, le Vème et le VIème Plan	7
	1. 2. Les travaux de la Commission Lichnerowicz	15
	1. 3. Les étapes de gestation d'une politique de recherche	26
■	2. La recherche architecturale et l'Institut de l'Environnement	40
	2. 1. De la réforme à l'environnement	41
	2. 2. De l'environnement à la recherche	49
	2. 3. L'impasse des Affaires culturelles	55
■	3. La recherche architecturale : mise en oeuvre	65
	3. 1. La réforme de la rue Erasme	66
	3. 2. La création du CORDA	71
	3. 3. Premiers appels d'offres, premiers contrats...	77
<hr/>		
■	Conclusion	95
<hr/>		
■	Annexes	99
	A. 1. André Lichnerowicz, entretien	100
	A. 2. Claude Cobbi, entretien	107
	A. 3. I.E., rapport d'inspection (extrait)	111
	A. 4. De l'auteur, contribution parallèle n°1	134
	A. 5. De l'auteur, contribution parallèle n°2	147
	A. 6. Sources archivistiques	154
	A. 7. Rapports et documents	156

Introduction

Les quelques lignes qui composent ce rapport d'étude sont issues tout d'abord d'un constat, celui que de nombreux acteurs — professionnels de la pratique architecturale, de l'enseignement de l'architecture ou de la recherche architecturale elle-même — ont eue en l'occasion de faire, à un moment ou à un autre de leurs activités. S'appropriant les instruments délicats d'une histoire du temps présent, ce constat s'inscrit volontiers à l'intérieur d'une problématique contemporaine, maintenant reconnue, qui est de l'histoire — et dans certains cas l'histoire des institutions — une demande sociale constamment renouvelée. Il en est ainsi pour le sujet qui est ici traité, et qui pose les questions fondamentales suivantes : après presque vingt-cinq années de fonctionnement, quelle est donc la nature du parcours emprunté par la recherche architecturale française ? Quelles sont les multiples péripéties qui ont façonné, de l'extérieur ou de l'intérieur, le développement des initiatives de recherche architecturale ? Quelles ont été les différentes étapes, rencontrées par le milieu de la recherche architecturale, qui contribuent encore aujourd'hui à la physionomie de cette production intellectuelle ? Telles sont en tout cas les principales questions qui ont guidé l'origine de cette entreprise.

Mais sachons dès l'abord que le projet de ces investigations sur la recherche architecturale recèle également le souci permanent d'une dimension opérationnelle, celle qui engendre de plus en plus les initiatives administratives, celle qui mobilise de plus en plus les énergies réformatrices. En l'occurrence, l'objet du présent rapport s'inscrit, dans une large mesure, dans une préoccupation d'ordre prospectif. C'est en partie la raison pour laquelle cette étude est financée non pas dans le cadre du dernier pluriannuel de la recherche architecturale, mais plutôt dans le cadre d'une commande autonome contractée par l'administration centrale en charge de la tutelle de ce milieu de la recherche architecturale.

Les lignes suivantes constituent d'autre part une première approche du sujet en ce qu'elles abordent uniquement les premiers traits, la mise en place de cette politique de recherche architecturale. Cette période de gestation est apparue comme étant la plus probante pour poser les jalons d'une histoire qui reste à écrire, pour apporter les grandes orientations d'une étude exhaustive, pour cadrer enfin les principales questions que la période contemporaine est en droit de poser à l'histoire récente. Tel est le sens de ce rapport préliminaire qui, après concertation avec le bureau de la Recherche architecturale, prend logiquement la forme d'une étude de faisabilité. On prendra soin également de souligner que ces investigations historiques ne pourront jamais faire l'économie de cette permanente articulation, qui devient parfois même l'objet principal de l'analyse, entre enseignement de l'architecture et recherche architecturale. C'est ainsi qu'il faut préciser que le sujet "la recherche architecturale, une biographie" entre depuis quelques années à l'intérieur de préoccupations plus larges qui traitent notamment d'une histoire de la formation des architectes en France. On précisera également que le récent transfert des attributions relatives à l'architecture a suscité au ministère de la Culture un investissement conséquent pour l'histoire des institutions de l'architecture en général, et pour celle de la direction de l'Architecture en particulier.

Les trois parties de ce rapport évoqueront donc une période assez brève — la plus intense néanmoins — qui correspond à la mise en place officielle de la recherche architecturale. Avant et après 1970, cette période correspond également aux années les plus fertiles en matière d'initiatives et de créations institutionnelles, de réformes durables, de remises en question significatives, notamment pour ce qui concerne la recherche scientifique... On ne s'étonnera donc pas, à la lecture de cette étude, de rencontrer la complexité brute des matériaux de la maille historique, qui parfois se superposent et se télescopent, et qui progressivement devront apporter toute la

Les quelques lignes qui composent ce rapport d'étude sont issues tout d'abord d'un constat, celui que de nombreux acteurs — professionnels de la pratique architecturale, de l'enseignement de l'architecture ou de la recherche architecturale elle-même — ont déjà eu l'occasion de faire, à un moment ou à un autre de leurs activités. S'appropriant les instruments délicats d'une histoire du temps présent, ce constat s'inscrit volontiers à l'intérieur d'une problématique contemporaine, maintenant reconnue, qui fait de l'Histoire — et dans certains cas l'histoire des institutions — une demande sociale constamment renouvelée. Il en est ainsi pour le sujet qui est ici traité, et qui pose les questions fondamentales suivantes : après presque vingt cinq années de fonctionnement, quelle est donc la nature du parcours emprunté par la recherche architecturale française ? Quelles sont les multiples péripéties qui ont façonné, de l'extérieur ou de l'intérieur, le développement des initiatives de recherche architecturale ? Quelles ont été les différentes étapes, rencontrées par le milieu de la recherche architecturale, qui contribuent encore aujourd'hui à la physionomie de cette production intellectuelle ?

Telles sont en tout cas les principales questions qui ont guidé l'origine de cette entreprise.

Mais sachons dès l'abord que le projet de ces investigations sur la recherche architecturale recèle également le souci permanent d'une dimension opérationnelle, celle qui engendre de plus en plus les initiatives administratives, celle qui mobilise de plus en plus les énergies réformatrices. En l'occurrence, l'objet du présent rapport s'inscrit, dans une large mesure, dans une préoccupation d'ordre prospectif. C'est en partie la raison pour laquelle cette étude est financée non pas dans le cadre du dernier pluriannuel de la recherche architecturale, mais plutôt dans le cadre d'une commande autonome contractée par l'administration centrale en charge de la tutelle de ce milieu de la recherche architecturale.

Les lignes suivantes constituent d'autre part une première approche du sujet en ce qu'elles abordent uniquement les premiers traits, la mise en place de cette politique de recherche architecturale. Cette période de gestation est apparue comme étant la plus probante pour poser les jalons d'une histoire qui reste à écrire, pour apporter les grandes orientations d'une étude exhaustive, pour cadrer enfin les principales questions que la période contemporaine est en droit de poser à l'histoire récente. Tel est le sens de ce rapport préliminaire qui, après concertation avec le bureau de la Recherche architecturale, prend logiquement la forme d'une étude de faisabilité.

On prendra soin également de souligner que ces investigations historiques ne pourront jamais faire l'économie de cette permanente articulation, qui devient parfois même l'objet principal de l'analyse, entre enseignement de l'architecture et recherche architecturale. C'est ainsi qu'il faut préciser que le sujet "la recherche architecturale, une biographie" entre depuis quelques années à l'intérieur de préoccupations plus larges qui traitent notamment d'une histoire de la formation des architectes en France. On précisera également que le récent transfert des attributions relatives à l'architecture a suscité au ministère de la Culture un investissement conséquent pour l'histoire des institutions de l'architecture en général, et pour celle de la direction de l'Architecture en particulier.

Les trois parties de ce rapport évoqueront donc une période assez brève — la plus intense néanmoins — qui correspond à la mise en place officielle de la recherche architecturale. Avant et après 1970, cette période correspond également aux années les plus fertiles en matière d'initiatives et de créations institutionnelles, de réformes durables, de remises en question significatives, notamment pour ce qui concerne la recherche scientifique... On ne s'étonnera donc pas, à la lecture de cette étude, de rencontrer la complexité brute des matériaux de la maille historique, qui parfois se superposent et se télescopent, et qui progressivement devront apporter toute la matière indispensable à l'analyse critique, à la narration.

Histoire dans l'histoire, au détours des années 70, celle de l'Institut de l'Environnement est apparue comme l'articulation pertinente des différentes étapes parcourues par la recherche architecturale. Elle matérialise les incertitudes et les erreurs de jeunesse, elle traverse avec naïveté les intempéries contestataires, elle dessine les traits immatures d'une frêle administration...

La première partie de ce dossier apporte les éléments d'analyse qui permettent de comprendre le travail des différentes commissions qui ont eu à traiter du problème de la recherche architecturale. Le second chapitre est consacré plus particulièrement à l'Institut de l'Environnement, entre 1969 et 1971. En dernier lieu, il s'agira de percevoir ce que furent les différentes étapes de mise en oeuvre de la politique de recherche architecturale, avec les deux premiers appels d'offres.

Puisse la restitution de ces différents matériaux asseoir la pertinence d'une telle initiative et rendre possible l'écriture de cette histoire de la recherche architecturale.

1. 1. La recherche architecturale, le V^{ème} et le VI^{ème} Plan

Les éléments qui sont analysés dans les quelques pages suivantes apportent leur contribution à la juste perception de ce que pouvait représenter une possible recherche architecturale au sein d'une ambition collective beaucoup plus large, celle de la production qualitative de l'espace construit, au sortir des "Trente Glorieuses". Comme pour le IV^{ème} Plan, la Commission de l'Équipement Culturel et du Patrimoine Artistique du V^{ème} Plan (1964-1970) est présidée par Mr. Hoppenot, Ambassadeur à Rome, ancien directeur de la Commission de l'Équipement Culturel et du Patrimoine Artistique de l'Université de Paris.

1. La recherche architecturale et le travail des commissions

Recherche scientifique et technique, président de la Commission de la Recherche scientifique du V^{ème} Plan ; Mr. Chastel, professeur d'histoire de l'art moderne à la faculté des Lettres de Paris ; Mr. Chombart de Lauze, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Études ; Mr. Claudius-Petit, ancien ministre, maire de Firminy, président du groupe de travail "Architecture" ; Mr. Fougère, conseiller d'État, président du groupe de travail "Enseignements artistiques" ; Mr. Laprade, membre de l'Institut, architecte en chef honoraire des Bâtiments civils et Palais nationaux ; Mr. Prouvé, ingénieur conseil ; Mr. Wegenscki, architecte ; Mr. Zehrfuss, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux.

L'introduction du rapport général de ce second Plan d'Équipement Culturel résume les grands traits du programme d'équipement proprement dit, tels qu'ils apparaissent dans le projet de Loi soumis à l'Assemblée Nationale :

"... poursuite des actions tendant à la protection et la mise en valeur des Monuments Historiques et des Sites, création d'une seconde école Nationale d'Architecture à Paris, aménagement de trois écoles en province, extension de quatre écoles Nationales d'Art, reconstruction du Conservatoire National Supérieur de Musique, poursuite de la création d'un réseau de vingt-cinq Maisons de la Culture, aménagement des grands Musées Nationaux et construction de logements-aubiers pour artistes".

Au sein de cette Commission, le groupe de travail "Architecture" comprend, outre Mr. Claudius-Petit, président, messieurs Baudier, Caignet, Cambet, Gillet, Lecouteur, Roux, Schein, Sourei, Zehrfuss, Mangin et Prouvé.

Les groupes de travail "Architecture" et "Enseignements artistiques" ont en commun d'avoir à débattre de l'avenir de la profession d'architecte. Ce sont les structures administratives du ministère d'État chargé des Affaires Culturelles qui

guident l'orientation même de la réflexion sur l'architecture. En effet, les préoccupations qui concernent jusqu'à présent la protection, la conservation et la construction des édifices de l'Etat sont du ressort de la direction de l'Architecture. Les attributions qui concernent notamment l'enseignement de l'architecture reviennent au service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques, au sein de la direction générale des Arts et Lettres (DGAL). Jusqu'en 1969, c'est à

1. 1. La recherche architecturale, le Vème et le VIème Plan

celle du Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale (CSRA).

Les deux entités administratives ont donc donné naissance à deux groupes de travail

Les éléments qui sont analysés dans les quelques pages suivantes apportent leur contribution à la juste perception de ce que pouvait représenter une possible recherche architecturale au sein d'une ambition collective beaucoup plus large, celle de la production qualitative de l'espace construit, au sortir des "Trente Glorieuses". Comme pour le IVème Plan, la Commission de l'Equipement Culturel et du Patrimoine Artistique du Vème Plan (1966-1970) est présidée par Mr. Hoppenot, Ambassadeur de France, conseiller d'Etat¹. Parmi les membres de cette commission figurent : Mr. Auzelle, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris ; Mr. Bernard, architecte, inspecteur général des Bâtiments civils et Palais nationaux ; Mr. Blanc-Lapierre, président du Comité consultatif de la Recherche scientifique et technique, président de la Commission de la Recherche scientifique du Vème Plan ; Mr. Chastel, professeur d'histoire de l'art moderne à la faculté des Lettres de Paris ; Mr. Chombart de Lawe, directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes ; Mr. Claudius-Petit, ancien ministre, maire de Firminy, président du groupe de travail "Architecture" ; Mr. Fougère, conseiller d'Etat, président du groupe de travail "Enseignements artistiques" ; Mr. Laprade, membre de l'Institut, architecte en chef honoraire des Bâtiments civils et Palais nationaux ; Mr. Prouvé, ingénieur conseil ; Mr. Wogenscki, architecte ; Mr. Zehrfuss, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux.

L'introduction du rapport général de ce second Plan d'Equipement Culturel résume les grands traits du programme d'équipement proprement dit, tels qu'ils apparaissent dans le projet de Loi soumis à l'Assemblée Nationale :

"... poursuite des actions tendant à la protection et la mise en valeur des Monuments Historiques et des Sites, création d'une seconde Ecole Nationale d'Architecture à Paris, aménagement de trois écoles en province, extension de quatre écoles Nationales d'Art, reconstruction du Conservatoire National Supérieur de Musique, poursuite de la création d'un réseau de vingt-cinq Maisons de la Culture, aménagement des grands Musées Nationaux et construction de logements-ateliers pour artistes".

Au sein de cette Commission, le groupe de travail "Architecture" comprend, outre Mr. Claudius-Petit, président, messieurs Bautier, Coignet, Combet, Gillet, Lecouteur, Roux, Schein, Sonrel, Zehrfuss, Mangin et Prouvé.

Les groupes de travail "Architecture" et "Enseignements artistiques" ont en commun d'avoir à débattre de l'avenir de la profession d'architecte. Ce sont les structures administratives du ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles qui

guident l'orientation même de la réflexion sur l'architecture. En effet, les préoccupations qui concernent jusqu'à présent la protection, la conservation et la construction des édifices de l'Etat sont du ressort de la direction de l'Architecture. Les attributions qui concernent notamment l'enseignement de l'architecture reviennent au service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques, au sein de la direction générale des Arts et Lettres (DGAL). Jusqu'en 1969, c'est à dire tant que le directeur de l'Architecture veille à cette nécessaire articulation, les deux services partagent, sans grande conviction certes, une ambition commune : celle du Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale (CSRA).

Les deux entités administratives ont donc donné naissance à deux groupes de travail différents, ayant tous les deux à traiter notamment de l'architecture. C'est à la direction de l'Architecture, et donc au groupe de travail "Architecture" que revient le soin de se pencher sur les initiatives de recherche architecturale. Cependant, dans la forme du rapport général de la Commission de l'Equipement Culturel et du Patrimoine Artistique, les conclusions des deux groupes s'articulent de manière apparemment pertinente.

Dans le rapport final, le sujet de la recherche architecturale apparaît dans le titre I ("Le deuxième Plan de développement culturel"), au chapitre I ("Protéger l'héritage et préserver l'avenir"), article II ("Pour préserver l'avenir, promouvoir l'architecture"), au paragraphe 2 : "Des moyens de recherche".

"Le Vème Plan doit être l'occasion de combler une lacune désastreuse à une époque où un nouveau visage du pays se modèle sous nos yeux à une vitesse accélérée. La commission a estimé qu'à cet effet deux mesures s'imposent avec force : a) Un centre de recherche ; b) Des programmes expérimentaux".

Concernant le "centre de recherche" :

"Sa première tâche serait de définir, à l'instigation de l'autorité de tutelle et en liaison avec les administrations intéressées, la recherche architecturale, et de mettre au point un programme permanent de recherches coordonnées.

Il se verrait confier la mission de mettre en oeuvre ce programme et serait le moteur, le coordinateur et le centre de diffusion de la recherche architecturale ainsi définie.

Bien entendu, cette recherche serait poursuivie dans un esprit de totale liberté et ne devrait en aucun cas déboucher sur une architecture officielle ou dirigée.

Ses tâches pourraient être ainsi esquissées :

- établir un programme de recherches et entreprendre ces dernières ;
- être un lieu de rencontres et susciter la formation "d'équipes pluridisciplinaires" entre membres de disciplines ou de professions différentes, dont le concours s'avérerait indispensable pour l'élaboration d'un visage architectural de la France aux dimensions du monde moderne : architectes, professionnels du bâtiment, sociologues, mathématiciens,

psychologues, ingénieurs, administrateurs, économistes, peintres, sculpteurs, etc... ;

- coordonner l'activité des chercheurs et orienter les recherches financées par le secteur privé (cabinets d'architectes, industries, bureaux d'étude, etc...) ;

- centraliser et diffuser les résultats des recherches entreprises, soit en son sein, soit en dehors de lui ;

- primer ou subventionner les travaux de recherche les plus intéressants ;

- formuler, le cas échéant, des recommandations, lorsque les études entreprises auraient apporté des solutions précises et généralisables à certains problèmes ;

- être pour les pouvoirs publics un utile conseil pour toutes les questions relevant de leur compétence ;

- être le lieu d'une formation complémentaire pour les architectes qui le souhaiteraient, soit à la fin de leur scolarité, soit à un moment opportun de leur carrière ;

Axées sur l'amélioration de la connaissance et la création des espaces organisés, les activités du centre de recherche ne se confondraient pas avec celles des organismes d'étude et de programmation du développement urbain qui pourraient être créées par ailleurs, ou d'institutions en projet comme le Centre de recherche des établissements humains. Les activités du centre de recherche devraient être reliées en outre, selon des modalités à étudier, à celles des ateliers régionaux d'urbanisme et d'architecture d'une part, et aux programmes expérimentaux dont il sera fait état par ailleurs, afin que la recherche fondamentale se nourrisse d'expériences et que l'expérimentation dispose de potentiel de connaissance détenu par le centre.

A terme plus ou moins éloigné, les pouvoirs publics se devront de favoriser la formation de plusieurs foyers de recherche conformément à une politique de décentralisation dont la création d'ateliers régionaux d'urbanisme et d'architecture et d'écoles nationales en province constituent l'amorce".

La section "recherche" du Centre de Spécialisation et de Recherche prévu par l'article 5 du décret du 16 février 1962 paraît répondre au profil de l'organisme dessiné dans les observations qui précèdent, et la commission recommande instamment que sa mise en place intervienne dans le Vème Plan".

Concernant "les programmes expérimentaux" :

"Il conviendrait que les services constructeurs de l'Etat, équipés à cet effet, et en particulier la direction de l'Architecture, se voient confier des programmes expérimentaux libérés des normes et règlements traditionnels et qui soient l'occasion de la mise à jour des conditions concrètes optimales de la création architecturale et de la remise en question des réglementations excessives ou inutiles.

Il importe que ces expériences soient effectuées en liaison, le cas échéant, avec le Centre de Recherche et de Spécialisation, et en tout cas avec la direction de l'Architecture.

Cette dernière devrait d'autre part disposer de moyens financiers lui permettant de subventionner certains programmes de recherches expérimentales, à l'occasion de réalisations déterminées, publiques ou même privées : logement, théâtre, ensemble d'habitation, usines, etc..."

Au paragraphe suivant (§ 3 : "Des structures responsables"), le renforcement de la direction de l'Architecture est la première orientation proposée. Suivent la réforme du Conseil général des Bâtiments de France, la création d'un corps unique d'architectes conseils, et enfin, la création d'ateliers régionaux d'architecture et d'urbanisme.

"Le bureau de la création architecturale dont la constitution a été prévue au budget de 1965 devrait être étoffé et transformé au cours du Vème Plan (si possible dès 1966) en un véritable service. Ce doit être en effet, à la fois un instrument permanent d'information et d'études des conditions de la création architecturale et l'organe de coordination des diverses instances qui ont à apprécier dans un esprit de critique constructive les projets importants soumis au ministère des Affaires Culturelles".

Au chapitre II de ce même titre I ("Des enseignements artistiques à la formation artistique générale de la collectivité"), article I ("Des enseignements artistiques professionnels"), le premier paragraphe (§ 1 : "Former des architectes") aborde successivement : A : l'enseignement de l'Architecture ; B : La formation pratique des architectes ; C : Aménager l'emploi des architectes ; D : Aménager la profession. Parmi toutes les recommandations contenues dans ces quelques lignes, on ne discerne pas la moindre articulation entre la réforme de l'enseignement de l'architecture à venir et les signes d'une recherche architecturale à mettre en place. Au cours des commissions de préparation du VIème Plan, les ambitions de recherche architecturale sont à peine esquissées parce qu'ont lieu en même temps les travaux de la Commission ministérielle pour la recherche architecturale présidée par André Lichnerowicz. Mais il est intéressant de constater, au sein du foisonnement d'idées retenues par ces commissions — le large débat ouvert à cette occasion est considéré à juste titre comme l'un des plus prolifiques des récentes étapes de la planification française (la Commission des Affaires culturelles restant dans les mémoires comme l'une des commissions les plus revendicatives) — que la question balbutiante de la recherche architecturale est déjà "noyée" à l'intérieur de multiples initiatives de recherche concernées par l'environnement construit, l'urbanisation, le logement, l'environnement, etc...

Par arrêté du 7 novembre 1969, est créée la Commission des Affaires Culturelles du VIème Plan (1971-1975). Elle est présidée par le poète Pierre Emmanuel, de l'Académie Française². Parmi les membres de cette commission figurent notamment, outre Mr. Thurnauer, architecte :

- pour le groupe "Aménagement de l'espace et Architecture" : Mr. la Mache, président du Conseil régional de l'Ordre des architectes de Paris, président du groupe de travail ; Mr. Astier, sous-préfet, rapporteur ; Mr. Arsène-Henry, architecte ; Mr. Bourdonnais, architecte ; Mr. Claudius-Petit, ancien ministre ; Mr. Dufau, architecte ; Mr. Henry-Bernard, architecte ; Mr. Kalisz, architecte ; Mr. Monnet, inspecteur général adjoint, direction de l'Architecture ; Mr. Morax, représentant le directeur de la Construction ; Mr. Robin, directeur adjoint de l'Architecture ; Mr. Roullier, secrétaire général du Groupe interministériel des Villes nouvelles ; MM. Denieul, Bocquet, Lecomte, Oddos, Pattyn, Rousselet, de la direction de l'Architecture au ministère des Affaires Culturelles ;

- pour le groupe "Enseignements Artistiques" : Mr. Viannay, vice-président du Centre de formation des journalistes, président du groupe de travail ; Mme Contenay, administrateur civil, rapporteur ; MM. Armand et Ramond, chefs du service de l'Enseignement de l'Architecture et des Arts plastiques ; Mr. Astier, conseiller technique auprès du ministre des Affaires Culturelles ; Mr. Barré, secrétaire général du Centre de Création Industriel ; Mr. Belmont, architecte en chef des Bâtiments civils et des Palais nationaux ; Mr. Bertin, directeur de l'ENSBA ; Mr. Chemetov, architecte, enseignant à l'Ecole d'Architecture de Strasbourg ; Mr. Coignet, architecte ; Mr. Denieul, directeur de l'Architecture ; Mr. Gomis, architecte, enseignant d'architecture ; Mr. Halevy, directeur de l'Ecole d'Architecture de Strasbourg ; Mr. Huet, architecte, directeur de l'Unité Pédagogique n°8 ; Mr. Kohn, architecte, enseignant à l'Antenne expérimentale de Cergy-Pontoise ; Mr. Lacaze, directeur de la Mission de la ville nouvelle du Vaudreuil, professeur à l'Ecole Nationale des Ponts-et-Chaussées ; Mr. la Mache, architecte, enseignant à l'Unité Pédagogique n°2 ; Mr. Lassus, professeur à l'ENSBA ; Mr. de Saint-Jorre, inspecteur général des Enseignements artistiques ; Mr. Schnaidt, directeur de recherche à l'Institut de l'Environnement.

Le rapport du groupe de travail "Aménagement de l'espace et Architecture" se compose de trois chapitres : I. Quelques causes de l'état actuel ; II. Propositions d'action ; III. Propositions financières. Et l'introduction du rapport souligne :

"Trois organes du Plan ont des attributions voisines de celles de ce groupe : la commission des Villes, l'Intergroupe "Environnement" et le groupe commun "Enseignements artistiques" (incluant l'enseignement de l'architecture)".

Dans le premier chapitre, il n'est pas superflu d'insister sur ce que le groupe de travail nomme dans la quatrième partie "Les négligences de la puissance publique" :

"... L'insuffisance de ce qui est accordé au département ministériel chargé d'assurer une certaine qualité du milieu de vie est incontestablement une autre preuve de cette indifférence, car les arbitrages financiers sont finalement les moments de vérité de toute proclamation politique. Or les services du ministère des Affaires Culturelles chargés de cette mission (principalement la direction de l'Architecture) manquent terriblement de moyens, surtout en personnels et en crédits de fonctionnement..."

Les propositions du second chapitre ("Propositions d'action") sont déclinées comme suit :

- 1 : sensibiliser l'opinion
- 2 : une action d'éducation
- 3 : renforcer les services chargés d'enquêter sur l'environnement sensible
- 4 : mieux utiliser le patrimoine immobilier public
- 5 : étude de la valeur économique de la qualité
- 6 : étude d'un dispositif juridique global pour l'amélioration de la qualité
- 7 : appliquer ces principes à l'industrialisation du bâtiment
- 8 : développer une politique des espaces protégés

L'introduction du dernier chapitre ("Propositions financières") précise :

"Estimant que la nature de ces crédits ne répondait pas à la mission nouvelle et très importante que le Groupe souhaite voir très rapidement remplie en matière d'expérimentation du cadre bâti contemporain, il propose de créer une nouvelle catégorie de crédits budgétaires d'aide à l'expérimentation".

La cinquième partie de ce chapitre insiste :

"Le groupe de travail propose une nouvelle catégorie de crédits pour engager une action qui lui semble tout à fait essentielle : favoriser la création d'une véritable architecture contemporaine. C'est l'une des premières conditions de l'amélioration du cadre de vie et il serait vraiment trop paradoxal ne s'accorder à la direction de l'Architecture aucun crédit pour l'architecture. (...) Compte tenu des efforts faits pour mettre en place, grâce au VIème Plan, une politique active de recherche (cf. travaux de la Commission Lichnerowicz et Plan Construction proposé par Mr. Lion), il est normal que des actions expérimentales naissent de cette recherche. C'est d'ailleurs le programme finalisé proposé par le groupe de travail.

Pour accompagner ces actions, forcément de caractère interministériel et concerté, la direction de l'Architecture doit disposer d'un crédit d'au moins 30 millions. Ces crédits devront être combinés avec ceux de la recherche architecturale et ceux qui sont affectés au Plan Construction dans la mesure où celui-ci dépassera le cadre d'une simple recherche technique pour devenir une action expérimentale concernant l'évolution du mode de vie."

Les travaux du groupe "Enseignements Artistiques" se caractérisent par le nombre des participants et des entretiens, de loin le plus important de tous les groupes de travail de la Commission des Affaires Culturelles. Deux parties composent le rapport :

I. Nécessité de la connaissance sensible

II. Cinq propositions pour un progrès

- proposition 1 : recyclage des agents d'aménagement
- proposition 2 : implantation d'équipements favorables à la créativité des usagers
- proposition 3 : du bon usage de la télévision et des média
- proposition 4 : l'école, de la maternelle à l'Université
- proposition 5 : pour une formation des professionnels de l'environnement

Les lignes du rapport insistent particulièrement sur le large éventail de la notion "environnementaliste", telle que développée dès la fin des années soixante et au début des années soixante-dix (voir le chapitre suivant du présent document sur "la recherche architecturale et l'Institut de l'Environnement"). Les connaissances sensibles liées à tous les champs de la production du cadre de vie sont ici inscrites dans le cadre de cette culture environnementale à acquérir, dans son acception la plus large. La cinquième proposition est la plus explicite quant aux initiatives de recherche envisageables pour cette vaste ambition. Elle affirme :

"Le premier principe est qu'une chaîne de raisons ininterrompue relie l'ensemble des professions d'environnement, de l'urbanisme au dessin des objets. Tout doit être conçu pour que, au moins à l'échelon d'un tronc commun, l'approche plastique du monde soit proposée à tous les futurs "environneurs". Le deuxième principe serait que l'on doit être avant tout soucieux de créer des conditions favorables à la naissance de centres de recherche-expérimentation-enseignement, disposant d'une autonomie réelle. C'est dire que la recherche doit pouvoir trouver sa place et disposer de moyens et que tous les participants doivent être persuadés, sinon qu'ils avancent en terre inconnue, du moins qu'ils ont droit à l'invention. Il y aura des échecs, mais tout vaut mieux que le cercueil académique. C'est pourquoi les mesures envisagées visent plus à définir les souplesses, les mécanismes d'évolution, les expérimentations nécessaires, qu'à créer de toutes pièces de nouvelles structures. Des étapes de réalisations devront être ménagées à partir de ce qui existe, en accélérant au niveau des établissements concernés l'accès à la responsabilité et à l'autonomie".

Parmi les réflexions concernant les modes éventuels de gestion de la recherche préconisée par le groupe de travail, le rapport précise :

"En ce qui concerne la recherche, il serait souhaitable qu'un organisme, branché sur la DGRST ou le CNRS, soit créé, qui coordonnerait les recherches locales faites à l'intérieur de chaque unité d'enseignement, dans les 3ème cycles, et qui permettrait également une recherche fondamentale et appliquée..."

Abordant les mesures financières des orientations pour le VIème Plan, le rapport insiste sur les stratégies de reconquête du tissu institutionnel existant, tout en

canalisant les énergies et les masses budgétaires de manière plus pertinente. Faisant allusion aux péripéties connues à propos de l'Institut de l'Environnement et de l'UERE, il est dit :

"Pour les établissements relevant du ministère des Affaires Culturelles, le VIème Plan devra être l'occasion de sortir du goulot d'étranglement financier qui a pendant longtemps paralysé les initiatives et les réformes. Il ne faut pas dissimuler les incidences qu'une nouvelle politique de promotion de centres de l'environnement pourrait avoir sur le budget du ministère des Affaires Culturelles".

Ces lignes paraissent alors que les premières étapes de dégénérescence de l'Institut de l'Environnement se font de plus incisives. Il n'est certainement pas inutile pour l'analyse de percevoir que, finalement, et malgré les inconséquences structurelles et les impasses conceptuelles de cet Institut de l'Environnement, les revendications qui fondent les grands principes de sa création, plus de deux années auparavant, se retrouvent ici confirmés.

Les membres réunis autour du Professeur Lichnerowicz, président, sont : Mr. Antoine, DATAR ; Mr. Arbelot, ministère de l'Éducation Nationale ; Mr. Auclair, direction de l'Architecture ; Mr. Bandet, architecte, enseignant ; Mr. Bataille, architecte, écrivain ; Mr. Belmont, architecte ; Mr. Bertin, directeur de l'ENSBA ; Mr. Bresson, psychologue, Hautes-études ; Mr. Charnay, chargé d'études en pédagogie ; Mr. de Brebisson, bureau des Enseignements, direction de l'Architecture ; Mr. de Broglie, Conseiller technique au Cabinet, ministère des Affaires Culturelles ; Mr. Denieul, directeur de l'Architecture ; Mr. Dufau, architecte ; Mr. Faux, architecte ; Mr. Fischer, Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques ; Mr. Huet, architecte, enseignant ; Mr. Guery, ingénieur en programmation ; Mr. Golfinger, architecte ; Mr. Keuling, professeur en biologie ; Mr. Kohn, architecte, enseignant ; Mr. Labourdette, architecte, ministère de l'Équipement ; Mr. Larrieu, service de recherche, Saint Gobain ; Mr. Lattes, SEMA ; Mr. Lelvas, Institut de démographie ; Mr. Lombard, ingénieur, direction de l'Architecture ; Mr. Marot, architecte, enseignant ; Mr. Marty, architecte ; Mr. Mazzolini, ingénieur, District de Paris ; Mr. Molins, architecte ; Mr. Pattyn, ministère des Affaires Culturelles ; Mr. Pequinot, professeur en médecine ; Mr. Prouvé, architecte ; Mr. Ramoad, ministère des Affaires Culturelles ; Mr. Raymond, sociologue ; Mr. Rénier, architecte, enseignant ; Mr. Robin, directeur adjoint de l'Architecture ; Mr. Rosch, docteur en médecine, économiste ; Mr. Rougarie, professeur en biologie ; Mlle Seyler, service recherche, Saint Gobain ; Mr. Schnaidt, architecte, enseignant ; Mr. Terrien, animateur social ; Mr. Tremblot, architecte ; Mr. Vivert, délégué général de l'OCIL ; Mr. Vicariot, architecte, enseignant ; Mr. Weill, SCIC ; Mme Zadounaïsky, Conférence générale de l'Enseignement de l'Architecture.

Le rapport de la Commission Lichnerowicz est composé de deux parties, dont l'une est le rapport général et la seconde, plus conséquente, est la succession des annexes.

1. 2. Les travaux de la Commission Lichnerowicz

"En décembre 1969, Monsieur Edmond MICHELET, Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, décide de créer en France, dans le cadre des institutions de recherche existantes, un secteur de recherche architecturale. Pour préparer et définir la politique du Gouvernement dans un secteur qu'il considère comme l'élément de base d'élaboration de notre cadre de vie, il confie à Monsieur le Professeur LICHNEROWICZ la charge de présider et d'animer une commission ministérielle dont il a choisi les membres".

Les membres réunis autour du Professeur Lichnerowicz, président, sont : Mr. Antoine, DATAR ; Mr. Arbelot, ministère de l'Education Nationale ; Mr. Auclaire, direction de l'Architecture ; Mr. Bardet, architecte, enseignant ; Mr. Bataille, architecte, écrivain ; Mr. Belmont, architecte ; Mr. Bertin, directeur de l'ENSBA ; Mr. Bresson, psychologue, Hautes-études ; Mr. Charnay, chargé d'études en pédagogie ; Mr. de Brebisson, bureau des Enseignements, direction de l'Architecture ; Mr. de Broglie, Conseiller technique au Cabinet, ministère des Affaires Culturelles ; Mr. Denieul, directeur de l'Architecture ; Mr. Dufau, architecte ; Mr. Faux, architecte ; Mr. Fischer, Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques ; Mr. Huet, architecte, enseignant ; Mr. Guery, ingénieur en programmation ; Mr. Golfinger, architecte ; Mr. Keilling, professeur en biologie ; Mr. Kohn, architecte, enseignant ; Mr. Labourdette, architecte, ministère de l'Equipement ; Mr. Larrieu, service de recherche, Saint Gobain ; Mr. Lattes, SEMA ; Mr. Lebras, Institut de démographie ; Mr. Lombard, ingénieur, direction de l'Architecture ; Mr. Marot, architecte, enseignant ; Mr. Marty, architecte ; Mr. Mazzolini, ingénieur, District de Paris ; Mr. Molins, architecte ; Mr. Pattyn, ministère des Affaires Culturelles ; Mr. Pequinot, professeur en médecine ; Mr. Prouvé, architecte ; Mr. Ramond, ministère des Affaires Culturelles ; Mr. Raymond, sociologue ; Mr. Rénier, architecte, enseignant ; Mr. Robin, directeur adjoint de l'Architecture ; Mr. Rosch, docteur en médecine, économiste ; Mr. Rougerie, professeur en biologie ; Mlle Seyler, service recherche, Saint Gobain ; Mr. Schnaidt, architecte, enseignant ; Mr. Terrien, animateur social ; Mr. Tremblot, architecte ; Mr. Vivert, délégué général de l'OCIL ; Mr. Vicariot, architecte, enseignant ; Mr. Weill, SCIC ; Mme Zadounaïsky, Conférence générale de l'Enseignement de l'Architecture.

Le rapport de la Commission Lichnerowicz est composé de deux parties, dont l'une est le rapport général et la seconde, plus conséquente, est la succession des annexes.

I. La fonction architecturale

I-1. La situation en France

I-2. L'ampleur des tâches

I-3. Les problèmes spatio-temporels

I-4. Une complexité croissante

I-5. Des transformations oppressantes

I-6. L'homme et la nature

II. Nécessité de la recherche architecturale

II-1. Une exigence de renouvellement

II-2. Formation des hommes et élaboration d'une langue commune

II-3. Recherche et économie

II-4. Une approche pragmatique et méthodique

III. Situation présente de la recherche architecturale - analyse critique

A. Obstacles généraux à une politique de la recherche architecturale

III-1. Isolement des novateurs

III-2. Carence de l'information

III-3. Carence de l'éducation

III-4. Cloisonnement des équipes

III-5. Défaillance de l'Etat et des grands organismes

III-6. Des structures inadaptées à la novation

B. Obstacles inhérents aux conditions actuelles de l'acte de bâtir

III-7. Analyse des systèmes et traduction spatiale

III-8. Absence d'une programmation continue

IV. Objectifs et moyens d'une politique de la recherche architecturale

IV-1. Des objectifs interministériels

IV-2. Deux ordres de moyens

IV-3. Un Comité de la Recherche Architecturale

IV-4. Insertion horizontale des équipes de recherche

Conclusion

"Tout effort de recherche fondamentale, qu'elle soit scientifique ou architecturale, suppose l'existence d'un milieu, d'une communauté nationale accordée à la communauté mondiale de recherche.

L'un des signes de cette situation est l'incroyable carence de l'édition française en matière de fonction architecturale".

I. La Fonction Architecturale :

"La grande leçon du rôle de la recherche dans le développement industriel n'a pas été transposée au plan architectural.

Dans les trente prochaines années, il nous faut faire face à une aventure architecturale globale qui n'a pas de commune mesure dans le passé".

Dans la première partie, la "Fonction Architecturale" est définie "dans son sens le plus large, c'est à dire comme l'ensemble des interventions humaines visant à organiser dynamiquement l'espace, de façon à permettre le jeu des différentes fonctions sociales et l'épanouissement de l'homme". C'est une présentation générale qui met l'accent sur la nature des multiples interventions qui concernent la production du cadre bâti. Les phénomènes de croissance, de complexité, de temporalité sont ici déclinés. Au sujet des problèmes spatio-temporels par exemple, le rapport souligne l'omniprésence des distorsions dans les mises en oeuvre de ce cadre de vie : "ces distorsions sont dues principalement au fait que les processus variés s'effectuent avec des constantes de temps largement différentes (...): temps économique, temps démographique, temps de l'architecture au sens stricte et temps de l'urbanisme sont hétérogènes".

II. La nécessité de la recherche architecturale :

"L'activité de recherche suppose l'acquisition de connaissances et de pratiques nouvelles, l'élaboration de méthodes transmissibles et transposables".

"Méthodes de pensée et d'action, connaissance des contraintes, savoir structuré acquis dans la recherche, devront alimenter un enseignement initial constamment renouvelé et une formation permanente des hommes. La recherche architecturale d'aujourd'hui est la clé de l'enseignement de demain et par suite celle d'un niveau statistiquement satisfaisant des réalisations effectives".

III. La situation présente de la recherche architecturale : soulignant le caractère isolé des quelques initiatives novatrices en matière de recherche architecturale, il est rappelé qu'aucun système de communication permet de relier les chercheurs entre eux et avec l'extérieur.

"Tout effort de recherche fondamentale, qu'elle soit scientifique ou architecturale, suppose l'existence d'un milieu, d'une communauté nationale accordée à la communauté mondiale de recherche.

L'un des signes de cette situation est l'incroyable carence de l'édition française en matière de fonction architecturale".

A propos des modes de sensibilisation de l'opinion publique, des systèmes de formation et d'information qui auraient pu éveiller la prise de conscience collective au sujet d'une éventuelle "exigence d'architecture", le rapport insiste sur les relations entre la communication des fruits de cette hypothétique recherche architecturale et la sensibilité culturelle d'une société aux phénomènes contemporains de l'organisation de l'espace :

"Notre société n'a pas été initiée, sensibilisée aux nouveaux problèmes de l'espace humain et leur importance pour la vie quotidienne.

Le développement satisfaisant d'une recherche architecturale adulte supposera donc et facilitera l'éducation et la maturation d'une opinion publique capable de la soutenir".

Abordant le contexte des responsabilités de l'Etat et des grands organismes, l'analyse est sévère et souligne que, dans le domaine de cette Fonction Architecturale, l'articulation des compétences administratives est une des conditions du développement de toute initiative de recherche.

"Malgré la volonté d'administrateurs novateurs, la collaboration entre équipes est rendue difficile par la tradition artificielle de l'étanchéité des frontières entre départements ministériels.

En ce qui concerne la recherche appliquée, les principaux obstacles concernant son développement et sa mise en oeuvre paraissent être en ce qui concerne l'Etat, les modes d'emploi de schémas standardisés, de règlements intangibles et de normes pointillistes...".

Un des obstacles soulevés par la Commission met en valeur les événements qui précèdent l'acte architectural au sens stricte : en l'occurrence les processus de programmation.

"Il ne peut y avoir investigation systématique des contraintes vraies, intérieures ou extérieures, analyse fine du jeu des fonctions et des valeurs des paramètres. La démarche du maître d'oeuvre n'est pas étayée par de cohérentes études préparatoires".

IV. Les objectifs et les moyens...:

"La politique de la recherche architecturale intéresse directement bien des départements ministériels, Aménagement du territoire, Affaires Culturelles, Education nationale, Equipement, Industrie et Science, Santé publique, etc... les structures et les moyens

d'une telle politique doivent donc être aussi interministériels que possible, de manière à dépasser les rivalités administratives et de corps".

Le rapport distingue quatre objectifs majeurs à atteindre à moyen terme :

- a) "création rapide d'une communauté de recherche, d'un milieu regroupant des hommes et des équipes de tout statut.*
- b) acquisition et diffusion de méthodes et de connaissances, les unes fondamentales destinées à remplacer des connaissances périmées et sur lesquelles doit s'appuyer toute création architecturale, les autres concernant les processus de programmation, de conception et de réalisation, nécessaires à la mise en forme de cette création architecturale.*
- c) animation d'un secteur expérimental de la construction et analyse critique de ses réalisations.*
- d) analyse des obstacles techniques, psychologiques, administratifs et réglementaires, professionnels, à l'innovation, et étude de méthodes permettant de les écarter".*

La Commission insiste sur l'existence actuelle d'équipes et d'initiatives ponctuelles de recherche architecturale. Soutenue par différents organismes et institutions, cette recherche, effective quoique diffuse, ne doit pas se formuler par la mise en place d'une grosse structure d'ensemble, "une grosse concentration à la gestion onéreuse et jouissant d'un quasi-monopole". Le rapport précise : "une structure légère d'animation et de coordination, ayant aussi peu de tâche de gestion directe que possible, semble la seule solution qui convienne". Sont alors proposés deux moyens essentiels :

- 1). "Le développement et la création d'équipes de recherche munies de moyens permanents, de statuts et d'appartenances variés, ainsi que la création d'un Comité de la Recherche Architecturale assisté d'un exécutif léger.*
- 2). la création systématique d'un secteur expérimental de la construction".*

Il est suggéré qu'un minimum de 2% des fonds affectés ou avancés par l'Etat à la construction soit immédiatement affecté à un secteur expérimental "comportant l'instauration d'une programmation continue et l'analyse critique a posteriori". Sont alors déclinées, sur le modèle déjà éprouvé du CCRST (Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique), les missions de ce Comité de la Recherche Architecturale :

- Les annexes :
- "recenser et animer les équipes existantes quels que soient leurs statuts, en faire surgir de nouvelles au fur et à mesure des possibilités en hommes et en moyens.
 - favoriser le regroupement et l'organisation des moyens des différentes administrations et disposer d'une masse de manoeuvre propre.
 - contrôler l'activité des équipes et diffuser leurs résultats.
 - donner son avis sur les réalisations du secteur expérimental et susciter des expériences".

Puis, soulignant l'indispensable création d'un centre de documentation sur la recherche architecturale :

- "assurer le renouvellement continu de la création architecturale dans les secteurs déjà sensibles à une préoccupation d'architecture.
- introduire, dans les secteurs où existe une carence évidente, des processus permettant l'insertion des résultats de la recherche et la démonstration du caractère réaliste de cette recherche.
- créer un secteur de réflexion fondamentale.
- susciter et développer le secteur expérimental et se livrer à une analyse critique de ses réalisations, étudier et améliorer ses modes de financement.
- définir à chaque instant, en fonction des objectifs précédents, certains axes préférentiels de recherche".

A propos du cadre de développement de cette recherche architecturale, il est souligné que les équipes et instituts de recherche doivent pouvoir trouver place au sein de structures universitaires au sens large, de structures professionnelles, aussi bien que dans les milieux administratifs variés.

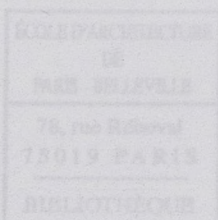
"Les Unités Pédagogiques d'Architecture relevant, à travers le territoire, du ministère des Affaires Culturelles devraient accueillir peu à peu, mais systématiquement, des équipes de recherche permanentes. (...) D'autre part, un certain nombre d'ateliers universitaires d'architecture (pouvant fonctionner comme agences) devraient être créés pour permettre une liaison constante entre pratique et recherche, au service de la collectivité. Ce développement des Unités Pédagogiques dans le secteur de la recherche est indispensable à la formation initiale et à la formation permanente des hommes dont la fonction architecturale a besoin dans la seconde moitié du XXème siècle".

Les annexes :

0. Présentation des annexes
1. Liste des membres de la Commission et des personnes consultées
2. Présentation de thèmes de recherche architecturale en France
 - 2.1. Mise en place de la recherche architecturale en France
 - 2.2. Thèmes de recherche fondamentale
 - 2.3. Recherche immédiatement utilisable
 - 2.4. Recherche opérationnelle
 - 2.5. Expérimentation
 - 2.6. Exemples de recherche sur le processus opérationnel en architecture
3. Liaison entre la recherche architecturale et l'enseignement
 - 3.1. Enseignement et pédagogie
 - 3.2. Thèmes de recherche des U.P.A. en France
 - 3.3. Sensibilisation à l'environnement
4. Recherche architecturale à l'étranger
 - 4.0. Introduction
 - 4.1. En Grande-Bretagne
 - 4.2. Aux Etats-Unis
 - 4.3. Bilan d'une année de recherche architecturale aux Etats-Unis
5. Organisation et mise en place financière de la recherche architecturale en France

A propos des membres de la Commission, on remarquera le nombre élevé des personnels de l'administration des Affaires Culturelles (presque 10%). Soulignant le financement en priorité des initiatives de recherche existantes, la Commission distingue plusieurs grandes entités à l'intérieur d'une politique globale de la recherche architecturale : la recherche fondamentale, la recherche immédiatement utilisable, la recherche opérationnelle, l'expérimentation. Soulignant l'aspect contraignant et restrictif d'une énumération systématique des thèmes de recherche, le rapport affirme :

"L'organisation de la recherche doit se faire de manière beaucoup plus souple et tenir compte largement des difficultés réelles que rencontrent les intervenants de la fonction architecturale, tant il est vrai que toute création architecturale suscite par elle-même une recherche active".



Recherche fondamentale :

dominante : biologie humaine et activités de l'homme
dominante : contraintes biologiques
dominante : psychosociologie
dominante : sémiologie architecturale
dominante : analyse plastique et symbolique
dominante : le temps dans l'architecture

Recherche immédiatement utilisable :

dominante : domaine de l'éducation
dominante : l'enfant et la ville
dominante : rapport entre l'architecture et le matériau
dominante : industrialisation
dominante : dispositifs architecturaux et urbains
dominante : inventaire et analyse systématique des oeuvres

Recherche opérationnelle :

dominante : processus opérationnel
dominante : formation de personnel et création de langage
dominante : législation et réglementation

Expérimentation :

- expérimentation en vraie grandeur de la recherche isolée des architectes et étudiants
- développer des connaissances apparues comme insuffisamment explorées
- organiser la formation des chercheurs venant du 3ème cycle dans la pratique expérimentale

Concernant plus particulièrement l'expérimentation :

"Les membres de la Commission ont insisté sur le caractère nécessaire et impératif des expériences en vraie grandeur, couvrant toutes les interventions dans la production architecturale.(...) Cette expérimentation peut conduire à une modification fondamentale de toutes les structures existantes. Il s'agira donc de mettre en place une ou plusieurs structures verticales capables, en tant que maître d'ouvrage expérimental, d'appliquer et de développer tous les types de recherche avec des techniques nouvelles de gestion, de délégation d'autorité intégrant un processus opérationnel complet".

La programmation est un sujet qui mobilise particulièrement l'attention. Dans l'ensemble du processus opérationnel, ce sont toutes les opérations qui précèdent le projet architectural qui sont au coeur des préoccupations.

"La recherche architecturale dans ce domaine a pour objectif de monter des expériences de processus opérationnels qui permettent de maintenir la spécificité de l'architecture, tout en

dégageant les lignes d'interventions précédant l'étude architecturale et lui succédant".

On s'attarde sur la complexité croissante des processus opérationnels dans la production du cadre bâti, ainsi que sur le nombre de plus en plus important de "participants qui auront à traiter avec des paramètres de plus en plus nombreux". A l'aide de schémas, la réflexion s'attache à démontrer les différentes phases du processus opérationnel fermé pour la réalisation d'un bâtiment :

- politique générale
- programmation
- conception
- réalisation
- occupation des locaux

La réflexion admet que participent à ce processus 5 intervenants principaux :

- Maîtrise de l'ouvrage
- Utilisateur
- Programmeur
- Concepteur
- Réalisateur

Et la Commission de conclure à propos du processus opérationnel :

Quelques types de recherches utiles à l'amélioration de l'architecture sont suggérés dont :

- 1. la recherche
 - 2. les recherches
 - 3. les recherches
 - 4. les recherches
- "Toute recherche dans le domaine architectural ne servira à rien si elle ne trouve pas de structure d'accueil dans le cadre opérationnel. Il devient de plus en plus indispensable de créer un processus opérationnel adapté aux problèmes posés par l'architecture et d'être capable de la contrôler. Ceci est certainement un des thèmes de recherche préalable à toute recherche".*

Liaison entre l'enseignement et la recherche : considérant les caractéristiques propres à l'enseignement de l'architecture en France, le rapport souligne les finalités professionnelles du diplôme tout en précisant qu'il appartient sans conteste à l'enseignement supérieur.

Avant d'évoquer la liste des études et recherches actuellement menées en France, il faut préciser que le rapport s'intéresse à l'architecture : "il est admis qu'il comporte deux axes : recherche scientifique et recherche professionnelle".

"Or, il ne peut y avoir d'enseignement supérieur sans recherche. En effet :

- 1) C'est à partir de la recherche que l'on peut définir et vérifier le savoir diffusé par le contenu de l'enseignement.

- 2) *L'enseignement doit être lui-même objet de recherche dans le domaine de la pédagogie (méthodes et matériels didactiques).*
- 3) *La recherche est indispensable pour la formation et le recyclage permanent des enseignants.*
- 4) *Il est important pour le développement de l'imagination que les étudiants soient en contact le plus tôt possible avec la recherche et ses méthodes. Ce qui ne veut pas dire que tout étudiant est un chercheur."*

Et on peut observer :

- 1) *certains types de recherche appliquée (prototypes) doivent se faire en liaison avec les projets étudiés au sein des instituts de pratique opérationnelle liés aux Unités Pédagogiques d'Architecture ; il doit y avoir un aller et retour permanent, en architecture, entre recherche et pratique opérationnelle.*
- 2) *S'il n'est certes pas nécessaire que tous les étudiants deviennent des chercheurs, il est utile qu'ils aient tous la possibilité d'une initiation à la recherche. Or les contraintes de la vie professionnelle peuvent détourner très tôt les étudiants des disciplines et des méthodes de la recherche.*
- 3) *les Unités Pédagogiques d'Architecture offrent un ensemble de moyens en hommes et en matériel qu'il est souhaitable d'utiliser pleinement".*

Quelques types de recherches utiles à l'enseignement de l'architecture sont suggérés dont :

- 1. la recherche pédagogique.
- 2. les recherches destinées à constituer un "savoir" architectural sous forme de théorie de l'espace architectural.
- 3. les recherches destinées à déterminer les "effets" de l'espace architectural.
- 4. les recherches destinées à déterminer les savoir-faire techniques d'usage courant pour les architectes.

"La proposition selon laquelle les enseignants et les étudiants du troisième cycle doivent être associés à la recherche fait l'unanimité. Mais il est clair que l'initiation à la recherche n'est pas la recherche elle-même".

Avant d'évoquer la liste des études et recherches actuellement menées en France, et d'aborder le sujet de la sensibilisation à l'environnement, la Commission précise à propos du troisième cycle des études d'architecture : "il est admis qu'il comporte deux pôles : recherche et pratique opérationnelle".

Le rapport énumère les nombreux développements en matière de recherche architecturale en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Il aborde enfin l'aspect financier de la mise en place d'une recherche architecturale en France.

"Il s'agit, pour la France, d'amorcer la mise en place d'un secteur de recherche jusqu'à présent dispersé, souvent inexistant dans certains secteurs, et de lui donner au départ à la fois des moyens documentaires et méthodologiques valables".

Les moyens de la recherche fondamentale : "ils consistent d'abord à mettre en place une infrastructure de documentation et de diffusion de cette documentation". Et concernant l'application de la recherche, les processus opérationnels et le secteur de développement :

"ce secteur, qui constitue l'expression essentielle de la politique de recherche architecturale, ne peut réussir que s'il est doté des moyens de réaliser des opérations de développement. C'est lui qui marquera vraiment la spécificité de la recherche architecturale".

Pour la durée du VIème Plan, 9 500 000 F. sont demandés pour les crédits Recherche architecturale et Développement du ministère des Affaires Culturelles. Les crédits demandés au secteur public pour les processus opérationnels s'élèvent à 5 fois les moyens prescrits pour les prestations intellectuelles...

André Malraux a en face de lui ceux que l'on a coutume de nommer "les grands patrons" de la production architecturale française. En cet après-midi de juin, le président ouvre la séance en rappelant :

"L'architecture française a été durant des siècles la première du monde ; je demande aux membres du Conseil de se pénétrer de l'importance d'un travail dont les conséquences seront durables et qui intéresse non seulement la présente génération mais aussi les générations à venir".

1. 3. Les étapes de gestation

Le problème de la recherche en architecture est, très tôt, envisagé dans le cadre des préoccupations de réforme de l'enseignement de l'architecture. Bien avant les conclusions de la Commission ministérielle réunie autour du Professeur Lichnerowicz, le sujet est abordé, ça et là, et de manière maladroite : ce sont les acteurs des toutes premières initiatives de réforme de la formation des architectes — peu après l'"arrivée" des attributions relatives à l'architecture dans le tout récent ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles — qui vont soulever la question de la création éventuelle d'un centre de recherche en architecture. Depuis la parution du décret n°62-179 du 16 février 1962 relatif à l'enseignement de l'architecture, chacun espère sans trop y croire que les différents décrets d'application viendront concrétiser la volonté affichée par la rue de Valois, et particulièrement par le directeur de l'Architecture Max Querrien.

C'est un document de plus de vingt cinq pages, issu de multiples concertations interministérielles et rédigé par les services de la direction de l'Architecture, qui est soumis à la perspicacité des membres du Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture réunis autour d'André Malraux, ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles³. Sont présents à cette première séance, outre le président ministre d'Etat, M. Knapp (ministère de l'Education nationale), MM. Ferrière et Trintignac (ministère de la Construction), M. Holleaux (ministère des Affaires Culturelles, directeur de Cabinet du ministre), M. Picon (ministère des Affaires Culturelles, directeur général des Arts et Lettres), M. Audoin (direction générale de l'Enseignement supérieur), M. Hammond (Direction des services d'Enseignement), M. Querrien (directeur de l'Architecture), M. Untersteller (directeur de l'ENSBA), M. Duvaux (président du Conseil supérieur de l'Ordre des architectes), MM. Albert, Arretche, Ballardur, Beaudoin, Benoit, Bernard, Claude, Dameron, Dengler, Dubuisson, Fayeton, Gutton, Lemaesquier, Malavard, Prothin, Rostagnat, Royer, Saltet, Sauvy, Secretain (étaient excusés MM. Auzelle et Langlet).

André Malraux a en face de lui ceux que l'on a coutume de nommer "les grands patrons" de la production architecturale française. En cet après-midi de juin, le président ouvre la séance en rappelant :

"L'architecture française a été durant des siècles la première du monde ; je demande aux membres du Conseil de se pénétrer de l'importance d'un travail dont les conséquences seront durables et qui intéresse non seulement la présente génération mais aussi les générations à venir".

Puis, après avoir laissé à Gaëtan Picon le soin de présenter les objectifs et la méthode de travail proposés au Conseil, André Malraux reprend son introduction :

"La tendance actuelle est de mettre en lumière l'ensemble des problèmes techniques ; l'enseignement de l'architecture sur lequel on se penche n'est pas fait pour supprimer l'architecture et pour décider qu'elle est automatiquement au service d'un certain nombre d'éléments techniques. Les problèmes techniques sont certes fondamentaux, en France, en 1963. Mais il y a une chose qui est beaucoup plus fondamentale et beaucoup plus durable, c'est de savoir si la France va retrouver, ou ne va pas retrouver, la signification qu'elle avait dans l'architecture. Il est donc important d'indiquer clairement l'ordre des valeurs : c'est la technique qui est au service du talent, ce n'est pas le talent qui est au service de la technique".⁴

A mi-parcours de la réunion, le président de séance demande à Jean Balladur ce qu'il entend par "recherche en architecture". Car il s'agit effectivement d'un des sujets qui sont à discuter : le titre IV de l'avant-projet de décret stipule la création d'un "Centre de Spécialisation et de Recherches Architecturales [ayant] pour mission de préparer les architectes diplômés à certaines spécialisations dans l'art de bâtir ; de développer, orienter et coordonner les recherches architecturales et urbanistiques de tous ordres ; d'assurer la formation pédagogique des futurs professeurs ; enfin, d'une façon générale, de permettre aux architectes de se perfectionner dans leur art". Les deux sections de ce qui s'appellera bientôt le CSRA — bien qu'il n'ait jamais vu le jour — sont décrites assez précisément dans les articles 46 et 47 de ce titre IV. La section des recherches est chargée notamment d'effectuer, sous formes de séminaires, d'ateliers, de conférences et de publications les missions suivantes :

- a) "Toutes études d'aménagement du territoire en fonction des besoins humains et sociaux : environnement des édifices, urbanisme et art urbain, aménagement des villes ou des campagnes.
- b) Toutes études de compositions architecturales théoriques ou pratiques visant à intégrer à la création et à l'évolution des structures et des formes les besoins de l'homme et de la société modernes.
- c) Toutes recherches faites dans la perspective du progrès technique et de l'industrialisation du bâtiment.
- d) Toutes recherches d'art plastique où architectes, sculpteurs, peintres et industriels recherchent en commun, sous l'égide de l'architecture, une synthèse des arts tant pour l'édifice que pour l'objet".

"La section de spécialisation du CSRA assure aux architectes diplômés désireux de parfaire leurs études, tous cours, conférences ou travaux notamment dans les spécialités suivantes : urbanisme, sciences économiques et législation appliquées à l'architecture et à l'urbanisme, esthétique industrielle, bâtiments civils, palais nationaux et collectivités publiques, conservation et restauration des monuments historiques, protection et aménagement des sites et paysages, préparation à l'enseignement (pédagogie, esthétique, philosophie et conscience de l'homme), conférences, séminaires et échanges internationaux".⁵

Jean Ballardur, quelque peu surpris par cette question, répond évasivement à son ministre de tutelle que cette recherche en architecture devrait revêtir deux aspects principaux, l'un "concerné par une spécialisation dans des domaines bien précis", et l'autre "concerné par la recherche proprement dite, qui doit concourir à l'élaboration des méthodes de développement et de prospection spatiale, domaine peu exploré en dehors de quelques exercices propres à l'Ecole, et qui peut être à l'origine d'études intéressantes sur l'analogie entre les différents arts, entre la cristallographie et certaines structures architecturales par exemple".

Au sujet de la recherche architecturale, Jean Ballardur se rattrape à la seconde réunion du CSEA, le 1er juillet 1963, même si le ministre se fait représenter par son directeur de Cabinet. Il affirme notamment "qu'elle [la recherche architecturale] pourrait ne pas être réservée à l'Ecole de Paris. Marseille, par exemple, pourrait développer des conceptions originales correspondant à son esprit méditerranéen". Et l'architecte, très inspiré et décidément plus intéressé que ses confrères par le sujet, de poser "la question de savoir si ces centres de recherche seront indépendants des écoles ou placés auprès de celles-ci". Il adopte la seconde solution "de façon à maintenir le contact entre élèves et chercheurs"⁶. Mais Max Querrien n'a pas dans l'esprit la création de plusieurs centres de recherche. Au contraire, il soulève l'éventualité d'un centre unique, placé dans les locaux actuels de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, tandis que l'ensemble de l'enseignement de l'architecture subirait la décentralisation que chacun appelle déjà de ses vœux.

Finalement, devant le peu d'éléments, de réflexions et d'intérêts immédiats, le sujet de la recherche architecturale est remis à l'automne : la cinquième séance du CSEA, le 26 novembre 1963 y est consacrée (en l'absence de Jean Ballardur...). Max Querrien préside cette réunion et demande au représentant du ministère de la Construction, M. Ferrière, de lire la lettre signée par le ministre de la Construction et datée du 11 juin de la même année. Celle-ci exprime "le vœu que les activités du centre soient assez nettement définies pour éviter qu'elles ne s'interpénètrent avec celles du Centre de recherche d'urbanisme et du Centre scientifique et technique du Bâtiment".

Apparaissent donc, et très rapidement, les premiers signes de réserves émis par les uns et les autres concernant le caractère nécessairement horizontal des domaines d'investigation d'une hypothétique recherche architecturale. On le perçoit facilement à la lecture du projet de décret concernant l'éventuel CSRA : les attributions de cet organisme à créer sont larges. Elles sont d'autant plus larges qu'alors, en 1963, — et même s'il existe un Centre de recherche d'Urbanisme au ministère de la Construction et un Institut d'Urbanisme (comme le rappelle Robert Auzelle lors de

cette réunion) — le champ interministériel des compétences en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, etc... n'est pas encore sclérosé. Avant la réforme opérée par Edgard Pisani trois ans plus tard (qui réunira les ministères de la Construction et des Travaux publics), le corps des Ponts et Chaussées n'est que très partiellement préoccupé par les questions du cadre bâti et de l'aménagement urbain. Il n'est donc pas étonnant de constater tant l'apparente naïveté des réflexions que suscite l'examen de ces textes co-rédigés par plusieurs administrations, que l'idéalité même du rôle de l'architecture et des attributions projetées pour le CSRA.

La conversation s'engage enfin, et le sujet de la recherche architecturale mobilise l'attention de MM. Gutton, Fayeton et Lemaesquier. Chacun s'accorde sur un point :

"Le Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturales devra permettre le perfectionnement des connaissances d'urbanisme, de construction, et de toutes les disciplines annexées à l'architecture, mais présentées dans le champ de l'architecture et imprégnées de l'esprit d'architecture".⁷

Par contre, la question de la situation du centre, à l'ENSBA ou en dehors, ne trouve pas consensus ; mais qu'importe, l'on sait déjà en cette fin d'année 1963 que les travaux du CSEA ne pourront aboutir avant longtemps. Max Querrien ne se fait guère d'illusions, tant il est vrai que l'esprit de réforme ne peut éclore d'un tel groupe d' "architectes mandarins"⁸. D'ailleurs, le directeur de l'Architecture pense déjà à d'autres stratégies... A la septième séance du 7 avril 1964, MM. Ballardur et Lemaesquier s'opposent radicalement à l'ensemble du projet du CSRA. La onzième séance du CSEA, le 30 juin 1965, consacre l'abandon provisoire du Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale. La raison invoquée par le chef du service des Enseignements artistiques, Mr. de Saint-Jorre, concerne l'urgence de la mise en place des premiers traits de la réforme pour la rentrée 1965... Jusqu'à l'automne en effet, alors que l'autonomie des groupes d'ateliers de l'ENSBA devient envisagée, nul ne pourra percevoir une quelconque avancée significative des concertations sur les conditions de cette réforme de l'enseignement de l'architecture et la mise en place de cette recherche architecturale, à l'intérieur et à l'extérieur du CSEA.

Cependant, les travaux du Conseil vont trouver un écho relatif dans les commissions préparatoires du Vème Plan. Au début de l'année 1965, le groupe de travail "Architecture" de la Commission de l'Équipement culturel et du Patrimoine artistique, présidée par Eugène Claudius Petit, auditionne Max Querrien, directeur de l'Architecture et cheville ouvrière de la réforme de l'enseignement de l'architecture. Après l'exposé pour le moins alarmiste qu'ils viennent d'entendre, les membres du groupe de travail s'interrogent : Bernard Zehrfuss le premier, qui demande au directeur de l'Architecture ce que sont réellement les moyens de son administration. La réponse n'est pas très difficile à formuler, car les moyens qui concernent la "création architecturale" sont actuellement, rue de Valois, presque nuls. "Un groupe d'étude officieux dit de la création architecturale [pour lequel] j'ai obtenu, au budget 1965, un bureau, que je considère comme l'embryon du futur service" : telle est la présentation de Max Querrien qui, par ailleurs, ne cache pas

son inquiétude à propos de la maîtrise qualitative des constructions publiques. Les prérogatives du Conseil général des Bâtiments de France ne font que diminuer, alors que la responsabilité de la construction des édifices de l'Etat se déplace irrémédiablement vers les départements ministériels concernés.

Le problème de la recherche architecturale est abordé succinctement par les travaux du groupe de travail. Néanmoins, à son propos et à travers les missions futures du service de la création architecturale, on évoque une possible initiative administrative, "en un lieu à déterminer de l'organigramme, une instance horizontale (commissariat à l'architecture par exemple)". Max Querrien insiste sur le rôle essentiel de cette commission de Plan, car c'est probablement de ses conclusions que pourront naître les moyens d'une politique de l'architecture au sein de l'administration des Affaires Culturelles. Mais pour ce faire, il émet une condition :

"Tant que l'on acceptera que l'architecture soit considérée comme une sorte de littérature facultative autour des problèmes de construction, au lieu d'être admise comme la manière d'être de la construction, il n'y aura pas lieu de parler d'architecture..."⁹

La Commission de la Recherche du Vème Plan, elle, est notamment composée d'un groupe de travail "Bâtiment, travaux publics, urbanisme". Elle recommande la mise en oeuvre d'une Action concertée dans le domaine suivant : "Urbanisation et Habitat, Circulation et Transports". A la suite de ces recommandations, s'organise autour d'Eugène Claudius-Petit, un Comité d'études préliminaires "Urbanisation" qui comprend notamment Serge Antoine (ami personnel d'Edgard Pisani à qui l'on devra en partie la création du ministère de l'Environnement en 1971), le directeur de la Construction, Jean Millier, ingénieur des Ponts et Chaussées, Georges Pébereau (au Cabinet d'Edgard Pisani puis à la tête de la DAFU), Georges Rottier du CREDOC (à qui l'on devra la promotion de l'idée de création du Plan Construction lors des commissions du VIème Plan), et puis des architectes comme Jean Fayeton, André Gutton, Serge Goldberg¹⁰.

De cette Action concertée, naîtront les initiatives de recherche urbaine, menées conjointement par la DGRST et les services de ce tout récent ministère de l'Equipement, formé par Edgard Pisani en 1966 et, comme le souligne Gérard Thurnauer, susceptible "d'introniser le Corps des Ponts et Chaussées dans les mécanismes de l'urbanisme et de l'architecture"¹¹. L'arrêté du 18 janvier 1967 nomme les membres du Comité scientifique de cette Action concertée "Urbanisation". Parmi les membres nommés, Georges Pébereau, Raymond Barre, Georges Rottier, Max Querrien, et les architectes Henry Bernard, Michel Ecochard et Jean Prouvé. Il est prévu de créer au ministère de l'Equipement une structure forte de recherche urbaine. A la direction de l'Architecture du ministère des Affaires Culturelles, on pense également à une telle structure, mais les relations de la rue de Valois avec la DGRST ne sont pas assez étoffées, d'autant plus que rien n'a été fait pour produire l'inventaire des investigations spécifiques d'une éventuelle recherche architecturale. La direction de l'Architecture dispose cependant d'une étude, fournie par le Syndicat des Architectes de la Seine (SAS) et la Société des Architectes Diplômés par le Gouvernement (SADG), et rédigée par une "Mission de cohésion des recherches pluridisciplinaires". Sont recensées les initiatives ponctuelles : les

recherches engagées et les projets de recherche architecturale. Trois thématiques se succèdent : "Recherche fondamentale conceptuelle" (Rénier : "Analyse méthodologique du geste créateur"; Noviant : "Animation et cohésion du travail pluridisciplinaire régional" ; Friedmann : "Mécanismes urbains" ; Damery : "Logement du plus grand nombre" etc...); "Recherche fondamentale technologique et formelle" (Albert : "Structures arborescentes" ; Bardet : "Zonage par couches" ; Andrault-Parat : "Equipements modernes et quartiers historiques" etc...) et "Recherche technologique appliquée" (Jovanovic : "Etude d'un laboratoire de recherche" ; Derynes : "garages noyaux en milieu urbain" ; Audra : "Eléments de second oeuvre préfabriqués par presses" etc...).

A nouveau, Max Querrien tente de définir les missions du CSRA. Il envoie à la DGRST une note de présentation ; mais celle-ci n'est guère plus explicite que les conclusions évasives du CSEA.

service des Études de l'Architecture des Arts et Métiers de la rue Saint-Dominique et le
de la rue de Valenciennes
Michel Denoix
de recherche
le représentant
concertée "Urbanisme
rivalités urbaines

"Ce Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale a trouvé sa vocation autonome dans la politique de création architecturale définie dans les objectifs du Vème Plan (...). Il doit jouer le rôle de coordinateur et centre de diffusion de la recherche architecturale. Lieu privilégié de rencontre entre les hommes de la création architecturale et les hommes de l'environnement, le Centre doit contribuer à améliorer la connaissance et la création des espaces organisés".¹²

Mais le CSRA n'est pas au premier plan d'une volonté politique au ministère des Affaires Culturelles. Le 7 décembre 1967, le directeur de Cabinet d'André Malraux, Antoine Bernard décide de geler les crédits de 9,5 M. affectés pour 1967 au Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale, et de les transférer à d'autres actions prioritaires¹³. Les projets pour le CSRA sont donc remis à plus tard et l'on perçoit déjà, entre les possibilités de recherche urbaine ("Fonctionnement et croissance des villes ; structures et conceptions des villes ; moyens de production et réalisations des villes ") et les contraintes de la recherche architecturale, un décalage certain. Deux années plus tard, on percevra facilement que les conditions de mise en place de la recherche architecturale au ministère des Affaires Culturelles seront réunies avec "un Plan d'écart", c'est à dire au cours du VIème Plan, par l'intermédiaire de la DGRST, et à partir du développement de la recherche urbaine. Durant l'année 1968, rien ou presque ne contribue à faire avancer les maigres ambitions de recherche architecturale. Le ministère des Finances n'autorise pas la construction du centre et l'architecte qui avait la charge du projet du bâtiment, au 32 de la rue de Vaugirard, décède le 13 février 1968 : c'était Jean Fayeton, par ailleurs à la tête de la direction des Etudes de l'ENSBA et à qui l'on devait le rapport de synthèse des travaux de la Commission des programmes de l'Enseignement de l'architecture mise en place par Max Querrien.

Un an plus tard seulement, alors qu'Edmond Michelet vient à peine de prendre la succession d'André Malraux, on commence à réactiver le projet et prendre conscience de nouvelles difficultés. Ce ne sont plus maintenant les services du ministère des Finances qui font obstruction, mais les questeurs du Sénat qui voudraient bénéficier de ce terrain, à l'origine cédé par la Ville de Paris et affecté aux Affaires Culturelles. Edmond Michelet s'en ouvre personnellement avec le

Premier Ministre, Jacques Chaban-Delmas, qui l'assure de son soutien dans cette affaire¹⁴. Mais, dans les faits, rien n'y fera : tous les aspects matériels du chantier à venir, les études de fondation, les sondages du sol, les problèmes contentieux de mitoyenneté et les multiples difficultés prévues par François Lombard (formé au cabinet de Jean Fayeton et, six mois plus tard, acteur efficace de la Commission Lichnerowicz) pour l'exécution des travaux, viennent à bout de cette initiative fastidieuse que personne n'a jamais vraiment "portée".

Le coup de grâce infligé au CSRA est contenu dans une note de Jean Jenger à Michel Denieul, le nouveau directeur de l'Architecture, récemment nommé à la place de Max Querrien, et qui a refusé de "prendre en charge" les questions complexes, et pour tout dire, le cadeau empoisonné que constitue la réforme de l'enseignement de l'architecture¹⁵. Les mouvements de la haute administration se font effectivement fréquents et soudains... Conséquences : les relations entre le service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques de la rue Saint Dominique et le service de la Création architecturale à la direction de l'Architecture de la rue de Valois ne seront plus ce qu'elles étaient. Dans cette note, qui présente à Michel Denieul un "état des choses" concernant les dernières initiatives en matière de recherche architecturale, Jean Jenger résume les contacts récents qu'il a eu avec le représentant de la DGRST qui gère la recherche urbaine au sein de l'Action concertée "Urbanisation". Dans cette note il souligne également la nature des rivalités internes qui désormais se font jour aux Affaires Culturelles :

"Il est médiocrement placé [le CSRA] et trop bien placé en face du Sénat ; il comportait des suggestions gênantes du point de vue du parking et du fait d'un dépôt de paveurs ; il présente enfin un problème de mur mitoyen extrêmement grave. Mais ces difficultés sont-elles vraiment à l'échelle que pose l'absence de toute recherche architecturale en France ? (...) Certes rattachée au problème de l'enseignement de l'architecture, la création du Centre a toujours été considérée de la compétence du service des Enseignements Artistiques. Mais il est évident qu'elle nous concerne autant sinon plus que celui-ci".

Face à l'échec programmé du CSRA, l'idée alternative est aussi volonté de substitution : elle est susceptible d'une part de confirmer la mission essentielle de la direction de l'Architecture en ce domaine et d'autre part de permettre au service de la Création architecturale d'élargir sa marge de manoeuvre :

"... Le problème [est] de savoir quelles devraient être la matière et les directions essentielles d'une politique de la recherche architecturale en France. Je ne pense pas que nous soyons en mesure d'esquisser une telle politique en vase clos. Il me paraîtrait donc souhaitable de créer, à un niveau très élevé, un groupe de réflexion que nous pourrions d'ailleurs situer de diverses manières par rapport à la direction de l'Architecture, chargé de présenter à celle-ci sinon des propositions du moins un

cahier de réflexions, une sorte de livre blanc, sur les grands traits d'une politique de la recherche".¹⁶

L'exposé ne manquera pas de parvenir au Cabinet du ministre des Affaires Culturelles (comme le souhaite explicitement l'auteur lui-même). Sous la plume du Conseiller Technique, François Gresland, cette note reçoit une approbation chaleureuse. Mais les choses ne sont pas pour autant acquises, et les propositions de Jean Jenger ne se concrétiseront qu'à l'automne. Gresland n'ose pas remettre en question de manière aussi radicale le CSRA, mais il reconnaît l'ambiguïté des compétences qui concernent cette entreprise et penche favorablement vers l'opinion de Jenger :

"Ce centre, structure d'accueil comme dit Jenger, relèverait pratiquement davantage du service de la Création Architecturale que de l'enseignement proprement dit".¹⁷

Prudent, il ajoute que sur les objectifs généraux à assigner à ce centre, il est tout de même préférable d'attendre la fin de la période estivale et d'en référer à son retour de vacances à Maurice Ramond, autre Conseiller Technique du Cabinet, mais en charge des questions d'enseignement...

Le Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale était donc un dossier géré jusqu'à présent essentiellement par l'administration des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques. L'intérêt de la direction de l'Architecture pour cette entreprise n'est pas pour autant mis en doute, ne serait-ce que parce qu'il s'agit d'un bâtiment public à construire, et que seule la division des Constructions Publiques de la direction de l'Architecture a compétence en la matière. Mais c'est sur le fond, plus que sur la forme, que l'articulation des prérogatives n'apparaissait pas comme évidente. Max Querrien ne pouvait en effet pas, matériellement, et autant qu'il l'aurait souhaité, impliquer dans le processus de réforme de l'enseignement de l'architecture les membres de sa propre administration, rue de Valois. Omniprésent dans les commissions de toutes sortes, instigateur des multiples travaux de la Commission des programmes de l'Enseignement de l'architecture pendant toute l'année 1967, le directeur de l'Architecture entretenait seul la cohésion administrative avec la rue Saint Dominique en général et avec Florence Contenay en particulier. Après son départ, le petit service de la Création architecturale est à peine installé et on devine aisément le manque de moyens et de légitimité pour une entité administrative qui n'a pas encore trouvé les marques de son domaine d'action et de sa reconnaissance.

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre la note de Jean Jenger. C'est dans ce cadre qu'il faut percevoir la paternité du projet de cette Commission Ministérielle sur la Recherche Architecturale. Réunir autour d'une personnalité éminente, telle qu'André Lichnerowicz, des compétences diverses officiellement choisies par lui, n'est donc pas une décision qui intervient ex nihilo à l'administration des Affaires Culturelles. Et il est clair que les multiples tentatives menées depuis une dizaine d'années pour la mise en place d'un hypothétique centre de recherche, le CSRA, constituent un passif déjà lourd. Les difficultés d'aboutissement et de crédibilité de cette structure se sont accumulées : même dans les couloirs de la rue Saint

Dominique, au service des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques de la direction générale des Arts et Lettres (DGAL), où certains s'affairent à la mise en oeuvre de l'Institut de l'Environnement (voir infra), les voix se sont faites entendre pour remettre en cause de façon radicale l'orientation du centre de la rue de Vaugirard.

La période est riche en rebondissements et la mise en place de cette Commission de la recherche architecturale n'est qu'une parmi toutes les conséquences directes des changements en cours. Le retournement de situation concernant le CSRA de la rue de Vaugirard et l'initiative de la Commission Lichnerowicz sont en effet très immédiatement postérieurs à l'arrivée d'Edmond Michelet comme ministre d'Etat, chargé des Affaires Culturelles. En cet été 1969, moins d'un mois après l'élection de Georges Pompidou à la Présidence de la République, les milieux administratifs ne sont pas des plus engourdis. Au contraire, avec les travaux des commissions du VIème Plan (1971-1975) qui doivent débiter à l'automne, la coïncidence est favorable aux initiatives les plus téméraires.

La Commission Lichnerowicz va donc travailler à partir du début de l'année 1970 jusqu'au printemps 1971. Commandée par Edmond Michelet, le rapport sera remis à Jacques Duhamel, peu après sa nomination à la tête du ministère des Affaires Culturelles. Les réflexions de la Commission commenceront à peine un mois après l'ouverture de l'Institut de l'Environnement et les conclusions du rapport seront rendues publiques à peine un mois avant la fermeture du même Institut de l'Environnement (fermeture sous la forme d'un remaniement désapprouvé de tous les personnels et missions de l'I.E.)¹⁸.

Mais avant même que de commencer à travailler sur le sujet, l'attention d'André Lichnerowicz est sollicitée par les uns et par les autres, par les différentes Unités Pédagogiques d'Architecture, et notamment les enseignants d'UP6 :

"Nous avons été très surpris d'apprendre par hasard que Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles installait le 1er décembre 1969 une commission chargée d'étudier le problème de la recherche en architecture. Nous avons été plus surpris encore d'apprendre que cette commission avait été composée à votre diligence, sans que nous en ayons été le moins du monde informés.

Il ne vous échappera pas que nous avons menés différentes actions ces derniers jours pour protester contre le fait qu'on semble vouloir organiser la recherche, en matière d'architecture et d'urbanisme, en dehors de nos unités d'enseignement et dans des conditions telles que les étudiants en architecture n'y auraient qu'un accès difficile et seraient systématiquement défavorisés, par rapport aux autres étudiants. Nous pensions que vous partagiez notre opinion, que recherche et enseignement sont inséparables, particulièrement dans notre discipline, où il est clair que tout renouvellement d'un enseignement terriblement désuet et inadéquat est directement lié à une recherche fondamentale".¹⁹

Dans la composition de la Commission Lichnerowicz, on perçoit le nombre important des membres de l'administration du ministère des Affaires Culturelles,

presque 10%. C'est une des particularités que l'on peut également remarquer dans le fonctionnement des groupes de travail de la Commission des Affaires Culturelles du VIème Plan. D'ailleurs, les deux commissions travaillent en même temps, durant l'année 1970. Mais rien ne permet d'affirmer que la Commission de la Recherche Architecturale, officiellement composée par André Lichnerowicz lui-même, a été "noyautée" par l'administration centrale comme l'ont été les groupes de travail de la Commission des Affaires Culturelles du VIème Plan²⁰. Au contraire, après de nombreuses réunions consacrées au "débroussaillage" des multiples orientations thématiques émises par chacun, à la méthode de travail rigoureuse qui devait finalement s'imposer, les membres de l'administration se seraient "portés absents" de plus en plus régulièrement.

Concernant plus particulièrement les réflexions qui ont été menées au sujet de la recherche et de l'expérimentation, il importe évidemment de cerner la réalité des échanges et perméabilités qui ont été entretenus entre la Commission Lichnerowicz et les autres commissions de Plan, notamment la Commission de l'Habitation (Groupe sectoriel n°6 "Habitat-Urbanisme-Transports"), la Commission de la Recherche (conduite par la DGRST), et les deux entités de réflexion que sont pour les Affaires Culturelles "la Protection du Patrimoine Culturel (Groupe sectoriel "Aménagement de l'espace et architecture") et "les Enseignements artistiques, création, diffusion" (Inter-groupe "Enseignements artistiques")²¹. Selon André Lichnerowicz lui-même, les relations ont été inexistantes...²²

L'une des grandes orientations de la Commission de la Recherche architecturale, par rapport aux réflexions menées jusqu'alors dans la perspective du CSRA, est de considérer la politique de recherche architecturale comme un aménagement pertinent du cadre institutionnel des recherches existantes et ponctuelles, plutôt que comme une création structurelle extérieure à l'administration centrale. Parmi les hypothèses de cette résolution majeure, il faut souligner la nécessité pour l'administration centrale du ministère des Affaires Culturelles, et spécialement la direction de l'Architecture, d'inciter elle-même au développement plutôt que de déléguer, déconcentrer, et faire inciter au développement. Autrement dit, l'intérêt de la direction de l'Architecture en quête de régénérescence se situe moins dans la perspective fondatrice d'un nouvel établissement sous sa tutelle, que dans l'option qui pourrait l'impliquer davantage dans le mouvement général de recherche de la qualité en matière de production du cadre de vie.

Dans le choix de cet aménagement institutionnel, il ne faut pas non plus minimiser l'importance des différentes composantes de la Commission. En effet, parmi les membres nommés, un certain nombre d'enseignants des Unités Pédagogiques d'Architecture, qui ont des affinités particulières avec André Lichnerowicz, ont largement participé aux réflexions pédagogiques menées sous la responsabilité de Max Querrien avant les événements de mai 1968. Ceux-là revendiquent, à juste titre, d'une part la reconnaissance des recherches déjà engagées, et d'autre part la reconnaissance des initiatives pédagogiques locales qui articulent enseignement et recherche dans les unités pédagogiques. Bernard Huet, par exemple, est l'un des quatre membres de la Commission qui se sont le plus investis dans les travaux de réflexion. Il apportera toute l'expérience acquise lors des travaux pédagogiques initiés par la tentative de réforme de l'enseignement de l'architecture. MM. Bardet, Lombard et Molins sont les trois autres piliers de ce groupe de travail.

La seconde orientation majeure affirmée avec force par le rapport de la Commission concerne les articulations indispensables entre recherche architecturale et production architecturale d'une part, entre recherche architecturale et enseignement de

l'architecture d'autre part. La volonté de distinguer à l'intérieur d'une politique globale de recherche architecturale, la recherche fondamentale, la recherche immédiatement utilisable, la recherche opérationnelle et l'expérimentation, n'est pas sans conséquence pour l'administration de la Création Architecturale qui aura la responsabilité de traduire dans les faits les recommandations de ce rapport. Même s'il est prescrit la création d'un "exécutif léger" pour assister les travaux du Comité de la Recherche Architecturale, on saisit déjà les nombreuses difficultés de l'administration centrale, en compétences et en moyens, pour s'immiscer à l'intérieur d'une réévaluation globale des systèmes de production du construit. On peut donc comprendre la légère réserve émise dans la circulaire de présentation du rapport : "le rapport de cette Commission dont les conclusions recueillent, pour l'essentiel, l'approbation du ministre des Affaires Culturelles".²³

Par de savantes démonstrations, schémas à l'appui, le rapport démonte un par un les mécanismes de cette production architecturale. Il démontre avec précision les objectifs opérationnels de la recherche architecturale. Et l'on remarquera que les différentes réflexions menées sur ce sujet sont effectivement à rapprocher des études menées dans le cadre des travaux de la Commission des programmes de l'enseignement de l'architecture. L'on remarquera également, pour ces annexes consacrées à l'ensemble du processus opérationnel, et particulièrement à la phase de programmation encore inexistante à l'époque, l'influence de celui qui en assurera la presque totalité de la rédaction. Le travail de François Lombard, ingénieur et architecte, est fortement marqué par son intérêt pour les rapports entre maîtrise d'oeuvre et maîtrise d'ouvrage ; dès le début des travaux de la Commission, il est prend parallèlement les responsabilités d'une longue et lourde tâche, la mission de programmation du centre Georges Pompidou.

A travers cette vaste remise en question des systèmes de production du cadre bâti, qui paraît dépasser de très loin la seule question de la recherche architecturale, André Lichnerowicz veut affirmer qu'"il ne peut vraiment y avoir de recherche architecturale que si l'on forme les décideurs, et la programmation est une manière de former les décideurs ou de les représenter"²⁴. Au sein de la Commission, le consensus s'est installé pour placer la barre très haut, de manière consciemment utopique, avec le risque de placer le rapport hors sujet...

Une troisième caractéristique du rapport Lichnerowicz se situe dans les relations cachées, entretenues avec les autres commissions de préparation du VIème Plan, et particulièrement au sujet de la mise en place du Plan Construction...

Edmond Michelet, ami personnel de celui à qui il confie cette mission délicate, a déjà consulté les membres de la professions, sans résultat. Il constate avec amertume que les "grands architectes mandarins" ne pourront contribuer efficacement à la mise en place d'une réelle politique pour la recherche architecturale. C'est donc à un mathématicien de renom, qui s'est déjà distingué dans le microcosme des cabinets ministériels pour ses qualités de rassembleur sur des sujets difficiles, qu'il va confier le soin de tisser la maille fédératrice d'un véritable coup d'envoi pour la recherche architecturale. André Lichnerowicz a notamment guidé la réforme de l'enseignement des mathématiques et présidé la Commission de la Recherche du IVème Plan. Edmond Michelet se méfiait donc de la profession, mais aussi de sa propre administration. Connaissant les modes de composition et de représentation des commissions de Plan, il ne souhaitait pas que s'établissent officiellement des relations entre elles et les travaux menés par André Lichnerowicz.

Les seules articulations qui paraissent évidentes sont matérialisées par l'invitation, pour leurs compétences, de personnalités extérieures aux groupes de travail : c'est une méthode traditionnellement utilisée. Parmi ces personnalités, il y a celles qui sont invitées à s'exprimer, et il y a celles qui se sont faites invitées, comme Paul Delouvrier, dans chacune des trois commissions qui ont promues l'idée de création du Plan Construction. C'est d'ailleurs à ce niveau d'analyse qu'apparaissent les difficultés historiographiques, liées aux témoignages qui divergent à propos de la véritable paternité du Plan Construction.

Quoiqu'il en soit, on perçoit dans le rapport Lichnerowicz, bon nombre des affirmations revendiquées par les acteurs de cette création du Plan Construction, qu'il s'agisse de Georges Rottier, président de la Commission de la Recherche, de Robert Lion à la direction de la Construction du ministère de l'Équipement, de son adjoint Raymond Sajus, ou de Paul Delouvrier, encore président d'EDF.

"Le Plan Construction, affirme André Lichnerowicz, est, avec la généralisation de la programmation architecturale, l'une des deux conséquences directes du rapport de la Commission Ministérielle de la Recherche Architecturale".²⁵

Les conclusions provisoires de l'analyse soulignent, en tout état de cause, l'opportunité des larges investigations de la Commission Lichnerowicz, non pas tant en ce qui concerne la mise en place du Plan Construction, mais plutôt dans les effets prémonitoires de la création, par l'administration des Affaires Culturelles, de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP), mise en oeuvre plus tard au ministère de l'Équipement.

Le dernier point qui vient compléter la perception, a posteriori, de la portée de ce rapport, concerne les relations avec l'Université, et particulièrement le sujet totalement évacué des doctorats en architecture. Les rivalités entre l'administration des Affaires Culturelles et l'administration de l'Équipement sont réelles. Les soupçons du "grand ministère" sur les nouvelles initiatives du "petit ministère" apparaissent aux yeux des membres de la Commission comme une évidence. Les rivalités entre les services de l'administration des Affaires Culturelles sont patentées. Mais le contexte de l'immédiat-après-68, les remous sociaux encore vifs, les revendications estudiantines encore violentes, la situation des Unités Pédagogiques d'Architecture encore critique, orienteront la rédaction du rapport vers une option tactique. Pour que puissent émerger certaines idées majeures, il sera fait impasse sur la question du rapprochement avec l'Université. Pour que puissent être rendues publiques les conclusions de la Commission (et non enterrées comme souvent par l'administration de tutelle), il sera fait abstraction des nombreux problèmes de structures administratives du ministère des Affaires Culturelles.

Sans nul doute, le rapport général rédigé par André Lichnerowicz se serait bien passé de cette contrainte tactique pour affirmer l'urgence d'une politique horizontale, le caractère incontournable d'un rapprochement avec l'Université, la nécessaire formation à la recherche, l'inévitable renouvellement du corps enseignant, l'indispensable trait d'union que sont les doctorats en architecture...

notes :

1. Cf. Rapport général de la Commission de l'Équipement culturel et du Patrimoine artistique, Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité, édité par la Documentation Française, Paris, 1966.
2. Cf. Le Rapport de la Commission Affaires Culturelles : "L'action culturelle", Commissariat général du Plan, préparation du VI^{ème} Plan, édité par la Documentation Française, Paris, 1971 ; les rapports des commissions du VI^{ème} Plan (1971-1975) "Enseignements artistiques, création, diffusion" et "La protection du patrimoine culturel", édités par la Documentation Française, Paris, 1971.
3. Le Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture a été institué par le décret du 3 avril 1962. L'article 8 précise les compétences du CSEA : "Le Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture donne un avis sur toutes questions concernant l'enseignement de l'architecture qui lui sont soumises par le ministre d'État chargé des Affaires Culturelles. Il est obligatoirement consulté sur la création des écoles nationales d'architecture et des écoles régionales d'architecture et de construction, ainsi que sur la transformation d'une école régionale en école nationale, aussi sur la nature des épreuves des concours d'entrée dans les écoles nationales d'architecture, du diplôme d'architecte et du concours prévu par l'article 12 du décret du 16 février 1962 ayant trait à la promotion sociale. Il est obligatoirement consulté sur le programme des études dans les écoles d'architecture, les modifications à apporter aux dispositions relatives à l'enseignement de l'architecture lorsqu'elles sont prises par décrets, et enfin sur les demandes d'habilitation formulées par les écoles privées, et les écoles créées par une collectivité locale ou par tout autre établissement d'enseignement de l'architecture en application de l'article 11 du décret du 16 février 1962".
4. Cf. Procès verbal de la séance du 25 juin 1963 du Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture.
5. Projet de décret, avec mention "confidentiel", portant application du décret du 16 février 1962 en ce qui concerne l'organisation de l'enseignement de l'architecture (sur le rapport du ministre d'État chargé des Affaires culturelles, du ministre de l'Éducation nationale, du ministre des Finances et des Affaires économiques et du ministre de la Construction), document multigraphié, s.l.n.d.
6. Cf. Procès verbal de la séance du 1er juillet 1963 du Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture.
7. Cf. Procès verbal de la séance du 26 novembre 1963 du Conseil Supérieur de l'Enseignement de l'Architecture.
8. Max Querrien, entretien accordé à l'auteur le 01-12-92.
9. Cf. Procès verbaux des séances des 19 janvier, 11 et 27 février 1965 du groupe de travail "Architecture" de la Commission de l'Équipement culturel et du Patrimoine artistique, Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité ; voir aussi le Rapport général de la Commission de l'Équipement culturel et du Patrimoine artistique, V^{ème} Plan (1966-1970), Commissariat général du Plan d'Équipement et de la Productivité, Documentation Française, Paris, 1966.
10. Voir le numéro spécial de la revue "Le progrès scientifique", février 1967.
11. Gérard Thurnauer, entretien avec l'auteur le 31-01-94.
12. Note de présentation à l'attention de Monsieur le Délégué général à la Recherche scientifique et technique, datée du 25 mai 1967 et signée par Max Querrien.
13. Note à l'attention du directeur de l'Architecture et du directeur de l'Administration générale au ministère des Affaires Culturelles, datée du 7 décembre 1967 et signée Antoine Bernard.
14. Correspondances entre d'une part Edmond Michelet et Jacques Chaban-Delmas, et d'autre part Edmond Michelet et Messieurs les Questeurs du Sénat, datées du 29 juillet 1969 et signées par le Ministre d'État chargé des Affaires Culturelles ; AP.
15. Sur la gestion administrative et politique de la réforme de l'enseignement de l'architecture avant l'arrivée d'Edmond Michelet rue de Valois, voir de l'auteur "Les institutions de l'enseignement de l'architecture sous le ministère Malraux : l'enseignement de la réforme", CIRHAC, 1993.
16. Ministère d'État chargé des Affaires Culturelles, note interne de Jenger Jenger, responsable de la division de la Création Architecturale, adressée à Michel Denieul, directeur de l'Architecture, datée du 31 juillet 1969.

17. Note interne de François Gresland, Conseiller Technique au cabinet d'Edmond Michelet, ministre des Affaires Culturelles, adressée à Michel Denieul, directeur de l'Architecture, datée du 14 août 1969. François Gresland, Conseiller Technique au cabinet d'André Malraux restera une courte période transitoire au cabinet d'Edmond Michelet.

18. Sur l'histoire de l'Institut de l'Environnement, voir Infra.

19. Lettre envoyée à André Lichnerowicz par l'Assemblée des enseignants de l'Unité Pédagogique d'Architecture n°6, datée du 15 décembre 1969, reproduite dans le Bulletin de liaison de la Fédération des Unités Pédagogiques d'Architecture, n°1, février 1970.

20. Voir la contribution de Laurent Gayme aux journées d'étude sur "Les Affaires Culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973" des 7 et 8 décembre 1993, "La Commission des Affaires Culturelles du VIème Plan (1969-1971)", actes édités par le Comité d'Histoire du ministère de la Culture, la Documentation Française, Paris, 1995.

21. A la consultation systématique des archives du Commissariat Général au Plan, apparaîtront les articulations ou non-articulations entre les membres des différentes commissions. Cependant, s'il est certain que les orientations consensuelles se sont focalisées, ici et là, autour de l'idée d'un Plan Construction dans ses ambitions de recherche et d'expérimentation à grande échelle, il est moins sûr que l'unanimité inter-commission et interministérielle se soit cristallisée autour des conclusions de la mission Lichnerowicz sur la recherche architecturale.

22. André Lichnerowicz, entretien accordé à l'auteur le 23-11-95.

23. Note de présentation enregistrée à la direction de l'Architecture du ministère des Affaires Culturelles le 1er septembre 1971.

24. André Lichnerowicz, entretien accordé à l'auteur le 23-11-95.

25. André Lichnerowicz, entretien accordé à l'auteur le 23-11-95.

2. 1. De la réforme à l'environnement

La création de l'Institut de l'Environnement est une initiative qui trouve son origine exclusivement au service des Enseignements artistiques du ministère des Affaires Culturelles. Au lendemain des événements de mai 68, la direction de l'Architecture est déjà moins impliquée dans la réforme de l'enseignement de l'architecture ; après les élections présidentielles de 1969 et l'éviction de Max Querrien, elle ne l'est plus du tout. Le processus de création de nouvelles structures d'enseignement et de

2. La recherche architecturale et l'Institut de l'Environnement

grandes recherches succèdent de manière plus soutenue et la réflexion sur les moyens et les méthodes d'une réforme efficace se précise. Autour du chargé de mission, chef du service des Enseignements Artistiques, Jean de Saint-Joris, et de l'inspecteur général du même service, René Salanon, on s'active donc pour trouver une issue à la crise que subissent les enseignements artistiques dans leur ensemble. Ce groupe est formé notamment d'Henri Charnay, rapporteur l'année précédente du Groupe "Enseignements artistiques" de la Commission des programmes de l'Enseignement de l'architecture, Claude Cobbi, chef du bureau des Affaires financières, Florence Contenay, chef du bureau des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques, Pierre Kayser et Charles Mathonat, tous deux inspecteurs principaux. La composition variera tout au long de la période de gestation de l'Institut de l'Environnement¹.

Les initiatives et la réflexion de ce groupe de travail s'inscrivent à l'intérieur d'une dynamique complexe qui, au sein d'une administration qui a la tutelle de l'ENSBA, de l'ENSAD, des écoles d'art de province et autres institutions d'enseignement artistique, mobilise les esprits vers des considérations — entre le tout environnemental et la synthèse des arts — probablement trop difficiles à circonscrire dans l'urgence réformatrice.

Cependant les ambitions de ce groupe de travail reprennent des objectifs déjà énoncés longtemps auparavant, en particulier lors de la préparation du IV^{ème} Plan (rapport Lecat et rapport Teitgen) et par les conclusions du rapport de M.A. Latournerie².

Au début de l'année 1968 donc, tandis que la Section Architecture de l'ENSBA connaît l'irréversible montée en puissance des péripéties contestataires, une autre école, allemande, subit les dernières secousses de son existence. La Hochschule für Gestaltung d'Ulm est cet établissement d'enseignement artistique, interdisciplinaire, de réputation internationale, et reconnue pour ces engagements pédagogiques en partie hérités des expériences du Bauhaus. L'exposition itinérante de la production de l'École d'Ulm est un succès relatif à Paris, mais la situation critique de l'établissement et les menaces de dissolution qui planent sur elle ne sont pas sans

intéresser René Salanon (le premier lieu conservateur à la bibliothèque de l'ENSAD puis, en même temps, Inspecteur général au service des Enseignements Artistiques de la Direction Générale des Arts et Lettres) : il mobilise donc l'attention de ses collègues, et une délégation du groupe de travail se rend peu après à Ulm. René Salanon emmène avec lui Pierre Kayser, Florence Contenay, Henri Charnay et Claude Cobbi : ils sont accueillis par le vice-recteur Charles Schmidt. Sur place, chacun peut constater...

2. 1. De la réforme à l'environnement

les conditions matérielles d'une véritable ambition collective d'enseignement. Au début du mois de mai 1968, certains d'entre eux, emmenés par Claude

La création de l'Institut de l'Environnement est une initiative qui trouve son origine exclusivement au service des Enseignements artistiques du ministère des Affaires Culturelles. Au lendemain des événements de mai 68, la direction de l'Architecture est déjà moins impliquée dans la réforme de l'enseignement de l'architecture ; après les élections présidentielles de 1969 et l'éviction de Max Querrien, elle ne l'est plus du tout. Le processus de création de nouvelles structures d'enseignement et de recherche, liées aux arts plastiques, à l'architecture et, globalement, à la notion grandissante d'environnement, ne la concerne pas, ou si peu...

Rue Saint Dominique, il est un groupe de travail, autoproclamé, officieux quoique formé d'administrateurs. En mars 1968, les réunions de ce groupe de travail se succèdent de manière plus soutenue et la réflexion sur les moyens et les méthodes d'une réforme efficace se précise. Autour du chargé de mission, chef du service des Enseignements Artistiques, Jean de Saint-Jorre, et de l'inspecteur général du même service, René Salanon, on s'active donc pour trouver une issue à la crise que subissent les enseignements artistiques dans leur ensemble. Ce groupe est formé notamment d'Henri Charnay, rapporteur l'année précédente du Groupe "Enseignements artistiques" de la Commission des programmes de l'Enseignement de l'architecture, Claude Cobbi, chef du bureau des Affaires financières, Florence Contenay, chef du bureau des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques, Pierre Kayser et Charles Mathonat, tous deux inspecteurs principaux. La composition variera tout au long de la période de gestation de l'Institut de l'Environnement¹.

Les initiatives et la réflexion de ce groupe de travail s'inscrivent à l'intérieur d'une dynamique complexe qui, au sein d'une administration qui a la tutelle de l'ENSBA, de l'ENSAD, des écoles d'art de province et autres institutions d'enseignement artistique, mobilise les esprits vers des considérations — entre le tout environnemental et la synthèse des arts — probablement trop difficiles à circonscrire dans l'urgence réformatrice.

Cependant les ambitions de ce groupe de travail reprennent des objectifs déjà énoncés longtemps auparavant, en particulier lors de la préparation du IV^{ème} Plan (rapport Lecat et rapport Teitgen) et par les conclusions du rapport de M.A. Latournerie².

Au début de l'année 1968 donc, tandis que la Section Architecture de l'ENSBA connaît l'irréversible montée en puissance des péripéties contestataires, une autre école, allemande, subit les dernières secousses de son existence. La Hochschule für Gestaltung d'Ulm est cet établissement d'enseignement artistique, interdisciplinaire, de réputation internationale, et reconnue pour ces engagements pédagogiques en partie hérités des expériences du Bauhaus. L'exposition itinérante de la production de l'École d'Ulm est un succès relatif à Paris, mais la situation critique de l'établissement et les menaces de dissolution qui planent sur elle ne sont pas sans

intéresser René Salanon (en premier lieu conservateur à la bibliothèque de l'ENSAD puis, en même temps, Inspecteur général au service des Enseignements Artistiques de la Direction Générale des Arts et Lettres) : il mobilise donc l'attention de ses collègues, et une délégation du groupe de travail se rend peu après à Ulm³. René Salanon emmène avec lui Pierre Kayser, Florence Contenay, Henri Charnay et Claude Cobbi : ils sont accueillis par le vice-recteur, Claude Schnaidt. Sur place, chacun peut constater que les dissensions internes de l'Ecole vont s'aggravant, et qu'une partie du corps enseignant envisage maintenant de s'expatrier pour trouver les conditions meilleures d'une véritable ambition collective d'enseignement.

Au début du mois de mai 1968, certains d'entre eux, emmenés par Claude Schnaidt, sont alors accueillis au ministère des Affaires Culturelles par les membres du groupe de travail. Ils sont même reçus par Antoine Bernard, directeur de Cabinet d'André Malraux, et la perspective d'un transfert partiel de l'Ecole d'Ulm à Paris se précise petit à petit. La création d'un nouvel institut, dont les membres expatriés d'Allemagne seraient le noyau dur, est au centre des négociations ; les grandes lignes du projet sont débattues, mais l'urgence des événements, en France comme en Allemagne, obligent chacun à remettre à plus tard ses ambitions.

En juillet, les pourparlers et les échanges entre Claude Schnaidt et René Salanon reprennent. Dans une longue lettre adressée à l'Inspecteur général du service des Enseignements artistiques, Claude Schnaidt explique l'état dans lequel se trouve son établissement, les conditions d'un éventuel transfert à Paris, ainsi que les détails d'un projet commun pour le nouvel institut à créer. Le premier des douze points exposés par Claude Schnaidt est exprimé en ces termes :

"Cet institut se consacrerait à la recherche et à la formation pédagogique dans le domaine de l'environnement. Il s'appuierait sur l'esprit, les méthodes et les expériences de l'Ecole d'Ulm, tout en les adaptant aux données culturelles et matérielles spécifiques à la France et en les développant en fonction des moyens qui seront mis à sa disposition. L'institut trouverait sa raison d'être dans la double nécessité de faire avancer l'état de nos connaissances et de former des enseignants. Il apparaît de plus en plus urgent, en effet, de déployer un effort considérable de recherche sur tous les phénomènes qui conditionnent l'étude des problèmes d'environnement. D'autre part, des cadres nouveaux doivent être préparés pour la réforme de l'enseignement que la France s'apprête à entreprendre". ⁴

Malgré les conséquences des événements de mai, malgré la déroute semée au sein de l'administration centrale, ce mois de juillet 1968 est, au service des Enseignements Artistiques, le moment où les initiatives les plus hardies commencent à prendre forme. Le Cabinet est saisi non pas d'une, mais de plusieurs propositions d'implantation.

En effet, le groupe de travail de René Salanon ne réfléchit pas seulement à la création d'une institution nouvelle, mais plutôt d'un ensemble cohérent d'établissements, répartis géographiquement, pour servir le cadre de la réforme des enseignements des arts plastiques et de l'architecture. Cet effort de renouvellement est bien évidemment à mettre en relation avec les moyens financiers accrus que

procure le collectif budgétaire de 1968. Mais il est aussi à mettre en relation avec cette volonté partagée d'en finir avec les fractures disciplinaires et les multiples ramifications institutionnelles de la tutelle artistique. Il est ainsi prévu de créer un dispositif de trois établissements "destinés au renouvellement de l'enseignement des disciplines qui concourent à l'aménagement de l'environnement", et qui devront se compléter mutuellement. Tous les trois "répondent à trois ordres d'urgence". Le premier, rue Erasme, serait consacré à la conception : "Formation accélérée d'enseignants et de cadres pédagogiques - extension, approfondissements, systématisation des connaissances sur l'environnement". Le second, à Saint Cloud, serait consacré à l'expérimentation : "Formation professionnelle transitoire avec les moyens disponibles, hors du cadre traditionnel des écoles existantes, de manière à échapper aux contraintes de toutes sortes qui fausseraient les résultats des réformes immédiatement utilisables". Le troisième, à Brimborion, serait consacré à l'application : "Création d'une première école spécialement conçue pour l'enseignement interdisciplinaire dans le domaine de l'environnement"⁵.

Pour la mise en place de ce qui sera, rue Erasme, l'Institut de l'Environnement, la déclaration d'une association est déjà sur le papier et une ébauche des statuts a été rédigée ; mais les difficultés budgétaires ne seront réglées qu'à la rentrée de septembre. En tout état de cause, le Cabinet a estimé que la seule opération qui pouvait se faire à court terme était celle de la rue Erasme. Située sur un terrain de l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, elle-même susceptible d'être transférée à la Défense, l'implantation du nouvel institut bénéficie, sans aucun doute, des compétences et de la "double casquette" de René Salanon. Pour l'affectation des crédits demandés par André Malraux, la négociation avec le ministère des Finances fait l'objet d'une stratégie administrative assez pertinente. A la suite des péripéties de la réforme d'Edgar Faure pour l'Université, le service des Enseignements Artistiques a adopté l'attitude judicieuse qui consiste à proposer la création de différents organismes dont l'appellation est calquée sur les nouvelles entités universitaires : les UER du ministère des Affaires Culturelles sont en effet un moyen d'obtenir l'amorce d'une légitimité administrative, d'une identité institutionnelle, et la possible fongibilité des crédits alloués en vue d'une répartition future sur l'ensemble des organismes à mettre en place.

Le 10 octobre 1968, le ministre des Affaires Culturelles officialise la création d'une Unité d'Enseignement et de Recherche et décide de construire un bâtiment provisoire de 3160 m² rue Erasme⁶. Ce bâtiment abritera :

- "un troisième cycle d'études pour les étudiants diplômés des établissements d'enseignement supérieur artistique de Paris et de province, en particulier ceux de l'École Nationale des Arts Décoratifs de Paris ;

De ces réunions valablement relatives à la question des rap- mode d'accès à cette vaste notion tout de même programmation Erasme. Il se Robert Joly app

- la recherche fondamentale (étude des rapports de l'homme avec le milieu naturel ou artificiel) ;

- la recherche appliquée, en particulier dans le domaine du design, des arts, de la communication visuelle et audiovisuelle. Il s'agit de renouveler l'enseignement des "Arts Décoratifs" par de nouveaux ateliers abordant de nouvelles disciplines au niveau de l'environnement;

- la recherche pédagogique en assurant en particulier la formation, l'information et le perfectionnement des étudiants, des

enseignants, des animateurs et des spécialistes de toutes les disciplines qui concernent l'environnement, qui seront appelés à renouveler les enseignements des établissements d'enseignement artistique tant à Paris que dans les régions, de façon générale, l'activité de l'Association de Recherches qui a reçu les moyens de fonctionner à compter du 1er octobre 1968".⁷

Le dispositif imaginé par le service des Enseignements Artistiques prévoyait une ou plusieurs autres structures à créer. La nécessité de mettre en place un établissement pour les premier et deuxième cycles n'est pas remis en doute par le Cabinet. Mais celui-ci ne peut dégager les moyens d'une autre implantation. Il ne peut mettre à la disposition de cette expérience provisoire le terrain de Saint Cloud et le terrain de Brinborion a été acheté pour des objectifs différents. Celui de la rue de Vaugirard qui était destiné à la construction du Centre de Spécialisation et de Recherche Architecturale a été rendu à la Ville de Paris. A nouveau, et comme une contrainte à chaque fois renouvelée depuis la création du ministère des Affaires Culturelles, les problèmes d'implantation se posent de manière aiguë.

Les 25 et 26 novembre 1968, au Centre Culturel de Royaumont, a lieu un séminaire exclusivement consacré au fonctionnement et à l'aménagement de l'UER qui est en construction rue Erasme, dans le 5ème arrondissement de Paris. Convoqués par le chef du service des Enseignements artistiques, Jean de Saint-Jorre, les participants sont tenus d'assister à toutes les réunions qui auront lieu pendant ces deux jours. Il y a urgence car le bâtiment, dont l'architecte est Robert Joly, doit être terminé le 15 mars 1969. Parmi ces participants : Mmes Broc, Bercoff, Chadenet, Jeanson, et MM. Salanon, Meigniez, Kayser, Fischer, Raymond, Parat, Deseuzes, Lattay, Auricoste, Rabineau, Miehe, Cougnot, Lugnier, Schnaidt, Eisenbeis, Samama, Ach, Tallon, Cobbi, Drucker.

"L'unité d'Enseignement et de Recherche de la rue Erasme est le résultat d'une convention, d'événements et de volontés. Elle a pour but de faire face à des exigences nouvelles qui ont été mises en lumière à la suite des récents événements. Ces exigences nouvelles devraient principalement trouver leur réalisation dans 3 secteurs :

- Solutions immédiates aux problèmes les plus urgents ;
- Recherche ;
- Information (prospection, diffusion, classement)".⁸

De ces réunions au séminaire de Royaumont, rien ou presque ne peut être valablement retenu, si ce n'est l'absence de projet précis, la perpétuelle remise en question des rapports à instaurer avec l'Université et la vaine tentative de trouver un mode d'accès et de synthèse des nombreux enseignements artistiques au sein de cette vaste notion qu'est alors l'"Environnement". Le séminaire de Royaumont met tout de même en place un groupe de travail "Architecture", consacré à la programmation et à la mise en oeuvre physique du projet du bâtiment de la rue Erasme. Il se réunit le 28 novembre 1968 pour la première fois. Les plans que Robert Joly apporte ne sont certes pas définitifs, mais l'esquisse est déjà avancée

et... les entreprises sont sur le chantier. MM. Cobbi, Raymond, Ache, Schnaidt, Eisenbeis, Lugnier et Samama accordent tous la même importance à la flexibilité des espaces intérieurs. Mais chacun s'accorde également à reconnaître que le projet ne répond encore à aucun programme précis. Le projet pédagogique n'existe pas encore et Claude Schnaidt s'étonne d'apprendre que certains contrats puissent être déjà signés pour la formation de l'équipe enseignante⁹.

L'association "Institut de l'Environnement et du Développement" est déclarée à la Préfecture de Police de Paris le lendemain, 29 novembre 1968, par Jean de Saint-Jorre. Son siège social est fixé au 53, rue Saint Dominique dans le 7ème arrondissement. L'insertion au Journal Officiel mentionne :

*"Institut de l'Environnement et du développement. But : Assurer une prise de conscience nationale des problèmes de l'Environnement et du Développement, former des enseignants, animateurs et spécialistes en la matière et entreprendre toutes recherches fondamentales pédagogiques et appliquées dans ce domaine".*¹⁰

Le premier Conseil d'Administration comprend 10 membres au moins et 16 membres au plus dont la moitié au moins sera désignée par le ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles en qualité de représentant de l'Etat ; il est composé pour deux ans de la manière suivante : MM. Moinot, de Saint-Jorre, Salanon, Bonnier, Charignier, Cobbi, Mme Contenay, MM. Drucker, Fischer, Gaudibert, Kayser, Mathonat, Parat, Mme Perriand, M. Prouvé, Mlle Torcheux, qui ont la qualité de membres fondateurs. Le premier bureau comprend : M. Salanon, Président, M. Fischer, Vice-Président, M. Kayser, Secrétaire, Mlle Torcheux, Trésorier, Mme Perriand.

Les mois de novembre et décembre 1968 sont en partie consacrés à la recherche de locaux provisoires pour abriter l'association... en attendant la livraison du bâtiment de la rue Erasme (qui lui aussi aurait dû être provisoire). A partir du 15 janvier, l'Institut de l'Environnement et du Développement sera fixé dans un local, aménagé en bureaux, au 12 de la rue Léonidas, dans le 14ème arrondissement de Paris.

Mais il en est déjà qui contestent les orientations de l'Institut de l'Environnement, y compris dans les rangs de l'administration. "A la recherche d'un organigramme pour l'Institut de l'Environnement" est un document élaboré par un des inspecteurs principaux du service des Enseignements artistiques, Gérard Froidevaux. Il renforce les positions de MM. Tallon, Ach et Schnaidt à propos du caractère forcément professionnalisant de toute initiative d'enseignement et de recherche dans le nouvel établissement. Il propose donc une autre appellation : "Centre opérationnel de l'Environnement". Il propose aussi un schéma d'organisation complexe, doté d'un comité de programmes, d'un Central permanent des activités, d'un Service technique, d'un Service "communications", de Missions de recherche etc...¹¹. Au Cabinet du ministre, on commence à s'inquiéter du retard pris par l'ensemble des initiatives de réforme des enseignements, aussi bien en ce qui concerne l'ENSAD et l'ENSBA, qu'à propos des ambitions assez floues de l'association Institut de l'Environnement :

largement diffusé dans les bureaux du ministère des Affaires Culturelles¹⁴. En préambule, il précise :

"L'Association "Institut de l'Environnement et du Développement" a pour but "la formation et la recherche pédagogique dans le domaine des arts plastiques", pour "donner à l'enseignement de ces arts les moyens de s'affirmer en se réformant profondément" (présentation du projet de Budget 1969). L'année scolaire 1968-1969 devait être transitoire et donner lieu à des expériences diverses dont l'initiative était laissée aux enseignants des écoles. Il est impensable que la rentrée 1969 s'effectue dans les mêmes conditions. Nous sommes responsables de l'avenir d'environ 10 000 jeunes gens, nous n'avons pas le droit de l'oublier. Pour que la rentrée d'octobre 1969 s'effectue dans des conditions normales, il faut que des propositions concrètes soient soumises à M. le Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles avant le 15 mai 1969. L'étude de ces propositions, et des décisions qui en découlent, le choix des options doivent être achevés avant juillet pour être portés à la connaissance des intéressés et entrer en application en octobre. (...) Vos travaux doivent être surtout effectués en tenant compte de la nécessité de déterminer ce qui sera fait en octobre, où et avec quels moyens ce pourra être fait. (...) Je désire être informé régulièrement de l'état d'avancement de vos études, nous fixeront donc d'un commun accord la périodicité de nos rencontres".¹²

Les injonctions d'Antoine Bernard communiquées à l'ensemble des services qui ont la charge de réformer tant les enseignements des arts plastiques que ceux de l'architecture ne peuvent pas être plus explicites. C'est sur une ambition de recherche pédagogique que s'appuie une bonne part de ces initiatives de réforme. L'Institut de l'Environnement devient donc le lieu de toutes les espérances administratives. Antoine Bernard note, à propos de la mise en place indispensable d'une "Cellule de Recherche" :

"La nécessité d'une telle cellule n'est plus à démontrer : il faut en effet un organisme situé entre l'administration et les établissements d'enseignement, qui soit capables de mener des réflexions sur les réformes pédagogiques, et de mettre en oeuvre immédiatement des expériences pratiques. Cette cellule s'installera dans le nouveau bâtiment de la rue Erasme. Son support juridique est l'association qui a été créée et dont les statuts doivent être prévus de telle sorte qu'elle puisse être autorisée par les Finances à recevoir les subventions publiques qui lui seront destinées".¹³

Alors, comme expressément demandé par la hiérarchie, le premier document de synthèse sur l'Institut apparaît en mai 1969 ; il est élaboré rue Léonidas et il est largement diffusé dans les bureaux du ministère des Affaires Culturelles¹⁴. En préambule, il précise :

"Il n'est guère possible de s'engager fructueusement dans la création d'un Institut de l'Environnement sans se poser au préalable la question : "Qu'est ce que l'environnement? L'environnement de l'homme comprend un ensemble d'éléments très divers : des êtres vivants, des objets, des phénomènes naturels et sociaux. En paraphrasant Auguste Perret, on pourrait être tenté d'affirmer que, mobile ou immobile, tout ce qui occupe l'espace appartient au domaine de l'environnement. Ce à quoi il faudrait ajouter les relations, les comportements, les conflits, résultant de la composition de l'ensemble et faisant également partie de l'environnement".

Citant les exemples de l'Université de Berkeley, de Harvard, ou encore de la Hochschule für Gestaltung d'Ulm, le premier chapitre souligne cependant :

"Ces écoles partent de l'hypothèse qu'un certain nombre de professions enseignées et exercées jusqu'ici isolément ont une tâche commune : créer et organiser le cadre matériel de la vie des hommes. (...) Les institutions citées précédemment constituent un net progrès par rapport aux autres écoles. On ne peut toutefois ignorer que les enseignants de certaines d'entre elles sont les premiers à admettre que les contacts entre les sections sont en fait très rares, que le bénéfice résultant de leur voisinage est difficile à estimer et que le regroupement des différentes sections est arbitraire. Cela provient le plus souvent du contexte administratif, des traditions académiques et des ressources locales héritées par ces institutions. Puisqu'en ce qui nous concerne, nous ne partons pas de structures préexistantes, nous pensons pouvoir apporter une solution à ces problèmes en opérant des regroupements autour de thèmes interdisciplinaires plutôt qu'en subdivisant notre institut par rapport aux disciplines spécifiques qui y seront représentées".

Mais ce document — le seul document officiel du ministère — ne possède aucune des caractéristiques d'un document administratif. Il développe les traits militants d'une plate-forme revendicative et prospective, à travers laquelle on reconnaît facilement les arguments de l'idéologie environnementaliste grandissante, importée en France d'outre-atlantique :

"L'aménagement de l'environnement n'est ni un fourre-tout, ni un alibi pour des demi-mesures pédagogiques, ni la relance de la défunte synthèse des arts, ni un idéal d'unité formelle. Il ne remplace pas l'architecture, le design, les arts ou les sciences parcellaires. Il n'est pas non plus une nouvelle profession pour quelques rêveurs omniscients.

1. *L'aménagement de l'environnement répond à des besoins sociaux, à des besoins qui, par suite de la transformation du milieu de vie, ne peuvent plus être satisfaits que de manière sociale. L'aménagement de l'environnement, en tant qu'activité spécifique nouvelle, traduit ces besoins sous forme d'équipements collectifs et de services publics.*
2. *L'aménagement de l'environnement est "une option de civilisation". Outre des solutions aux problèmes immédiats, ses réalisations apportent la promesse d'un nouveau modèle de vie et de culture.*
3. *L'aménagement de l'environnement se pense et se réalise dans des ensembles complexes. Ses problèmes se posent en termes de système et consistent à intégrer des éléments à d'autres éléments en un tout approprié à l'ensemble de la vie sociale.*
4. *L'aménagement de l'environnement élabore ses propres méthodes en fonction de la complexité des thèmes qu'il étudie. Il tend au global et dépasse les limites des disciplines parcellaires. Il développe des connaissances spécifiques et est expérimental au sens scientifique du terme. L'aménagement de l'environnement est soi-même recherche.*
5. *L'aménagement de l'environnement est une activité interdisciplinaire assumée par des équipes dont la composition varie selon les thèmes. Il est oeuvre collective pour la collectivité".*

Après les changements importants qui interviennent en juin, tant à la tête de l'Etat qu'à la tête de l'Administration centrale du ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, la circulaire officielle est envoyée aux directeurs des Unités Pédagogiques d'Architecture et aux directeurs des Ecoles des Beaux-Arts. Signée par Florence Contenay, Chef de la division des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques, cette note annonce la triple mission de l'Institut de l'Environnement :

1. *Promouvoir des programmes de recherche pluridisciplinaire dans le domaine de l'environnement.*
2. *Former les futurs enseignants responsables des diverses disciplines de l'environnement, contribuer au perfectionnement de ceux qui sont déjà en activité.*
3. *Offrir au niveau du 3ème cycle une formation aux étudiants avancés en vue de la recherche".*¹⁵

en rien à celle que l'on nomme maintenant communément l'Institut de l'Environnement. La nouvelle venue devra dispenser un enseignement fondamental de premier et deuxième cycle. Pour ce faire, les enseignants sont en partie déjà recrutés, et un certain nombre d'entre eux se consacrent à l'élaboration d'un programme pédagogique et à la recherche de locaux. Ils travaillent le soir, deux ou trois fois par semaine, dans les locaux de la rue Erasme. Plusieurs d'entre eux préféreraient clairement

2. 2. De l'environnement à la recherche

nouvelle structure, désormais nommée l'Institut de l'Environnement. Les tensions émergentes sont à noter et les échanges de vues se font en plus

Rue Erasme, le chantier n'est bien entendu pas terminé dans les délais, mais le bâtiment de l'Institut de l'Environnement, construit avec un procédé de préfabrication mis au point par Jean Prouvé, devrait néanmoins ouvrir ses portes pour la rentrée 1969-70. C'est finalement le 8 décembre que les locaux ont été livrés (à la dernière minute et contre toute attente, des conventions d'occupation des locaux sont réglés entre l'Institut et l'ENSAD). Et c'est peu dire que de souligner la critique des U.P. face à cette inauguration :

équipe de l'ORSA, le 10 novembre :

"Il nous paraît nécessaire d'attirer votre attention sur les dangers que présente dans le contexte actuel de l'enseignement de l'architecture la création de l'Institut de l'Environnement.

En effet :

- *Votre institut est un établissement privé, loi de 1901, auquel est réservée une part importante du budget de fonctionnement réparti aux enseignements artistiques ;*
- *Le recrutement limité est en contradiction avec le principe de refus de toute forme de sélection mainte fois affirmé par le ministère des Affaires Culturelles (...);*
- *L'incertitude concernant le diplôme délivré par votre établissement et les avantages professionnels qui pourraient y être attachés, nous semble particulièrement inquiétante (...);*
- *Nous tenons enfin à affirmer notre refus de voir s'instituer un monopole sur la formation des enseignants, monopole qui serait consenti à votre institut, au détriment de l'ensemble des UPA..."*¹⁶

Une première promotion de 83 stagiaires est inscrite pour la première année de fonctionnement de l'établissement. "Le programme [des enseignements] est organisé de manière à favoriser la dynamique des groupes dont la taille et la composition varient selon les activités qui sont : des séminaires, des cours et travaux dirigés, des travaux d'initiation à la recherche". Le collège des enseignants-chercheurs permanents est composé de Jacques Allégret (urbanisme), Claude Braustein (design), Manfred Eisenbeis (communication), Christian Gaillard (psychologie), Odile Hanappe (économie), Antoine Haumont (sociologie), Claude Schnaidt (architecture) et Robert Spizzichino (mathématiques-méthodologie).

En même temps, le service des Enseignements artistiques met en place le second volet du triptyque prévu dès le début de 1968. Mis à part le fait que ses objectifs sont également consacrés à l'environnement, la seconde UER ne devrait ressembler

en rien à celle que l'on nomme maintenant communément l'Institut de l'Environnement. La nouvelle venue devra dispenser un enseignement fondamental de premier et deuxième cycle. Pour ce faire, les enseignants sont en partie déjà recrutés, et un certain nombre d'entre eux se consacrent à l'élaboration d'un programme pédagogique et à la recherche de locaux. Ils travaillent le soir, deux ou trois fois par semaine, dans les locaux de la rue Léonidas. Plusieurs d'entre eux préféreraient clairement intégrer les rangs de l'Institut de l'Environnement, richement doté, et promis à un avenir apparemment moins éphémère que cette nouvelle structure, désormais nommée UER Environnement. Entre les deux entités, les tensions émergent petit à petit et les échanges de lettres se font de plus en plus pressants. La petite équipe de travail de l'UERE n'y tient plus et demande instamment aux autorités administratives de lever les ambiguïtés. Maurice Ramond, depuis peu chargé de seconder Jean de Saint-Jorre au service des Enseignements Artistiques, réunit les représentants des deux institutions nouvellement créées. Résultat : l'UERE ne pourra pas s'implanter dans les nouveaux locaux de la rue Erasme avec l'Institut de l'Environnement¹⁷. On étudie alors l'éventualité d'une installation provisoire à Versailles, à côté de l'UP3. En fait, très vite, la petite équipe de l'UERE retournera à l'ENSBA ; sa création devient officielle le 19 novembre :

"Cette Unité comprendra trois cycles d'études supérieures et sera habilitée à établir toute liaison avec d'autres établissements d'enseignement supérieur et l'Université, en particulier en vue d'instaurer des passerelles et des équivalences de titres. L'accès en est limité aux titulaires du baccalauréat ou de l'une des équivalences reconnues par le ministère de l'Education Nationale. Le premier cycle bénéficiera du concours des enseignants dont les noms suivent : MM. Benard (plasticien-structures), Bertrand (épistémologue-logique), Cacères (plasticien-couleurs), Carnero (plasticien-volumes), Chaminade (plasticien), Chavignier (plasticien-sculpture), Collet (maquettiste), Fiorini (graveur), Flocon (perspectiviste), Guerrand (historien), Jungmann (architecte), Imhof (designer), Laberthonnière (architecte), Lepetit (typographe-graveur), Lugnier (architecte), Mme Martin Mourot (initiation aux arts plastiques), Mme Sheleen (psychomotricienne), M. Stinco (architecture), Mme Storper Perez (ethno-sociologue), Mme This (psychanalyste). Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts qui prendra à titre intérimaire la charge administrative et financière de cet enseignement". ¹⁸

A partir du 15 décembre, elle ira dans les locaux laissés vacants par l'Assistance Publique aux Halles, au n°10 rue de Viarmes, dans le 2ème arrondissement de Paris, à côté d'une autre unité pédagogique (récemment autoproclamée et reconnue par le ministère de tutelle), l'UP8¹⁹. Mais la précarité est de mise et les enseignants des deux unités protestent contre l'irresponsabilité du ministère²⁰. D'ailleurs, et pour tenter de trouver l'espace d'une cohésion et de calmer les ardeurs revendicatives, l'éphémère directeur administratif de l'Unité Pédagogique n°8

reçoit, en plus de ses fonctions, les attributions transitoires de la direction administrative de l'UERE²¹.

A l'Institut de l'Environnement, l'initiation à la recherche s'organise autour de thèmes proposés par les enseignants. "Les stagiaires de première année du cycle régulier se regroupent par petite équipe pluridisciplinaires de 3 à 8 participants autour d'un thème choisi sur une liste proposée par l'Institut"²².

- "L'environnement sportif", Antoine Haumont, directeur de recherche.*
- "Perception du service design", Claude Braustein, directeur de recherche.*
- "Le processus de décision", Jacques Allégret, directeur de recherche.*
- "Les PTT, une institution de communication", Manfred Eisenbeis, directeur de recherche.*
- "Les nouvelles utopies", Claude Schnaidt, directeur de recherche.*
- "Le bon goût", Christian Gaillard, directeur de recherche.*
- "Etude méthodologique sur l'élaboration d'un projet", Robert Spizzichino, directeur de recherche.*
- "Un logement pour les classes moyennes ; les nouveaux villages", Antoine Haumont, directeur de recherche.*
- "La technologie audiovisuelle", Manfred Eisenbeis, directeur de recherche.*
- "L'influence de l'image de firme Braun", Claude Braustein, directeur de recherche.*
- "Analyse critique d'un bâtiment", Claude Schnaidt, directeur de recherche.*
- "Les représentations de l'urbanisme", Jacques Allégret, directeur de recherche.*
- "La ville comme système de communication", Manfred Eisenbeis, directeur de recherche.*
- "L'outil informatique et urbain design", Robert Spizzichino, directeur de recherche.*
- "Le Bauhaus", Claude Schnaidt, directeur de recherche.*
- "Les infrastructures de l'urbanisation", Jacques Allégret, directeur de recherche.*
- "La gestaltpsychologie - utilisation et adaptation pédagogique", Manfred Eisenbeis, directeur de recherche.*
- "Programme de design", Claude Braustein, directeur de recherche.*
- "Fonctions et structures des villes : problèmes de typologie", Antoine Haumont, directeur de recherche.*
- "Caractéristiques socioculturelles de l'application de la couleur", Manfred Eisenbeis, directeur de recherche.*
- "Enseignement des arts plastiques", René Salanon, directeur de recherche.*
- "L'architecture évolutive", Claude Schnaidt, directeur de recherche.*

"Un outil ergonomique", Claude Braustein, directeur de recherche.

"La presse quotidienne", Manfred Eisenbeis, directeur de recherche.

"Aspects de la consommation dans les groupes sociaux aisés", Antoine Haumont, directeur de recherche.

Après les vacances de Noël, les enseignants reprennent leurs activités comme ils peuvent. On tente d'étoffer les instances de l'I.E. et par l'initiative de Robert Spizzichino, le Conseil d'Administration reçoit l'adhésion de Bertrand Schwartz, chargé de mission auprès de la direction des Enseignements supérieurs de l'Education Nationale. En sont membres également, à la date du 4 avril 1970, Jacques Adnet, directeur de l'ENSAD, Jacques Allégret, Alexandre Bonnier, inspecteur principal des Enseignements artistiques (Secrétaire), Florence Contenay, maintenant chargé de mission au Commissariat Général du Plan, Michel Denieul, le nouveau directeur de l'Architecture, Charles Mathonat, inspecteur général des Enseignements artistiques, Jean Prouvé, Maurice Ramond (Président), René Salanon, Jean-Claude Salomon, chargé de mission à l'Education Nationale, Jean de Saint-Jorre, inspecteur général des services administratifs (Trésorier), Robert Spizzichino et Huguette Torcheux.

La revue allemande *Werk* publie une grande partie du document qui a circulé dans les couloirs de l'administration du ministère des Affaires Culturelles en juin 1969, alors que le projet de la création de l'Institut de l'Environnement n'était encore que confidentiel. L'article est signé par Claude Schnaidt...²³

Après la succession d'André Malraux, nombreux sont ceux qui vont faire les frais des changements d'orientations. Max Querrien étant remplacé par Michel Denieul à la tête de la direction de l'Architecture, Maurice Ramond se voit déchargé du service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques. Comme prévu il donne sa démission à l'Institut et quitte la présidence du Conseil d'Administration²⁴. Mais l'élection d'un nouveau Président pour l'Institut de l'Environnement fait apparaître clairement la stratégie de l'administration centrale : en effet, le successeur de Maurice Ramond, Georges Armand, ne se présente pas et propose la candidature du directeur de l'Administration Générale du ministère, Michel Sellier : ceci "pour permettre en particulier de favoriser la transformation de l'Association en établissement public avant le 1er janvier 1972". Tandis que naissent les soupçons des enseignants, Michel Sellier est évidemment élu²⁵. Au conseil d'Administration suivant, le 2 décembre 1970, toutes les personnes présentes s'interrogent, enseignants et administratifs. L'Institut semble menacé de l'intérieur comme de l'extérieur. Dans le concert des multiples revendications qui se manifestent, ça et là dans les écoles parisiennes et les écoles de province, la rue Erasme apparaît en effet, déjà, comme un isolât institutionnel. Et Claude Schnaidt de souligner :

"La méfiance rencontrée à propos de l'Institut de l'Environnement provient de la fonction même de l'Institut :

- ses activités recoupent et regroupent celles de spécialistes ;*
- son action vise à situer les problèmes de l'Environnement sur le plan culturel et tend à dépasser les positions acquises par des*

*spécialistes isolés, qui voient l'environnement seulement sous l'angle des nuisances et de la pollution ;
- sa mission porte sur des objectifs à long terme".²⁶*

La solution pour asseoir une nouvelle légitimité, c'est, fondamentalement, une politique efficace de publication. Aussi, tout est mis en oeuvre pour que soit édité, en février 1971, le premier numéro de la revue de l'Institut, "Environnement". L'éditorial de Claude Schnaidt ne s'y trompe pas et tente d'explicitier l'originalité, les missions et les objectifs de l'Institut. Il précise par exemple :

"Lorsque l'idée de l'Institut prit corps, tout le monde ne parlait pas encore en France de l'Environnement. La création de notre maison a coïncidé avec la découverte de l'environnement par les politiciens, la grande presse et l'homme de la rue. Or ce déferlement de discours sur l'environnement n'a pas, jusqu'ici, contribué à définir le concept. Bien au contraire. Pour les uns, l'environnement est l'ensemble des choses, des êtres et phénomènes qui conditionnent la vie des hommes. Pour d'autres, c'est le milieu naturel et le cadre artificiel inséré par l'homme dans ce milieu. Certains pensent que l'environnement n'est qu'un pseudo-concept. D'autres se l'expliquent par les pollutions, les nuisances et l'exploitation des ressources naturelles. Il y a ceux qui voient dans l'environnement la problématique qui permettra de réconcilier les hommes au-delà des doctrines et des idéologies. Pour quelques-uns, l'environnement est la toile de fond de la prochaine apocalypse. L'environnement est aussi la planche de salut de tous ceux qui n'ont pas pu se consoler de l'échec des vieilles croisades du "machinisme infernal", du "retour à la nature", etc... Pour beaucoup, l'environnement est encore le thème-miracle qui sert à canaliser sur la nature un immense espoir de renouveau social".²⁷

Dans cette première livraison de la revue "Environnement", on peut également lire une contribution de Claude Imbert sur "L'environnement dans la préparation du VIème Plan". En écho avec la proposition émise par Robert Spizzichino (adopté par le Conseil d'Administration du 2 décembre 1970) selon laquelle un exposé sur l'Institut devrait être fait devant le groupe de travail des Enseignements Artistiques au Commissariat du Plan — groupe de travail présidé par Philippe Viannay, et comprenant notamment Florence Contenay, rapporteur et membre du Conseil d'Administration de l'Institut de l'Environnement, et Claude Schnaidt — la retranscription de la conférence de Claude Imbert prononcée à l'Institut le 14 avril 1970 apparaît comme un moment important pour les relations de la rue Erasme avec le contexte de son développement et son propre avenir. Or, à la lecture de cette contribution et des questions-réponses qui ont été formulées par la suite, il apparaît clairement que la notion d'"environnement" (comme celle de "culture") ne parvient pas à être circonscrite, pas plus que l'éventualité d'une prise de conscience des problèmes d'environnement au sein des différentes commissions du VIème Plan (y

par un sociologue spécialiste de prospective). A l'issue des travaux de la Commission d'ailleurs, il n'est peut-être pas superflu de rappeler que le rapport du VIème Plan soulignera :

"Pour les établissements relevant du ministère des Affaires Culturelles, le VIème Plan devra être l'occasion de sortir du goulot d'étranglement financier qui a pendant longtemps paralysé les initiatives et les réformes. Il ne faut pas dissimuler les incidences qu'une nouvelle politique de promotion de centres de l'environnement pourrait avoir sur le budget du ministère des affaires Culturelles".²⁸

Au cours de ces années, l'Institut de l'Environnement achève de rassembler ses attributions et de mettre en place son administration. Les préoccupations du corps enseignant de l'Institut de l'Environnement tentent de trouver les instruments d'une autre légitimité, au niveau national, les moyens d'une autre reconnaissance, au niveau international. Les relations se nouent avec des interlocuteurs étrangers, notamment en Europe, qui sont également sensibilisés aux problèmes de l'environnement dans toutes ses dimensions. Autour de la France d'ailleurs, on porte un regard attentif sur cette initiative de création ex-nihilo, avec force moyens budgétaires, d'un établissement tout entier consacré aux questionnements multiples dont personne n'a jusqu'alors pu saisir la complexité²⁹. Une des initiatives de la rue Erasme est, pour l'heure, de préparer son intervention à la Conférence mondiale qui aura lieu en 1972 à Stockholm, sous l'égide des Nations Unies. Christian Garnier, ingénieur centralien, recruté par l'I.E. dès les premiers séminaires de l'année 1970, sera chargé de mettre en avant l'identité et la pertinence des investissements français en la matière. Personnage atypique, il a fondé le Centre Interdisciplinaire de Socio-écologie (CIS) et participé en 1970 à la rédaction d'un rapport remis au Premier Ministre sous le titre "Pour une politique de l'Environnement"³⁰. Pour l'Institut de l'Environnement, les activités turbulentes, quoique appréciées, de Christian Garnier représentent une caution supplémentaire. Mais l'élaboration d'un Livre Blanc sur l'Environnement augure d'une toute autre tournure des événements, de la décision. Les récentes orientations gouvernementales commencent à se préciser : à l'évidence, les problèmes de l'environnement à l'échelle nationale ne se traiteront pas par l'intermédiaire d'un petit organisme, au statut imprécis, aux objectifs indéterminés, à la dépendance politique pour le moins "gouchisante", et mis en place par le frère ministre des Affaires Culturelles. L'enjeu est d'une toute autre nature et la terminologie du mot "environnement" ne se réfère pas aux mêmes considérations³¹. L'enjeu du "tout-environnement" est déjà devenu politique... comme de l'autre côté de l'Atlantique, où l'on s'affaire également à mettre en place tous les moyens de mobilisation de l'opinion sur le sujet, où la Maison Blanche a déjà repris à son compte un engouement devenu tentaculaire. A New York, on annonce d'ailleurs la création d'un Institut international pour les problèmes de l'Environnement³². Les mécontentements, les grèves, les manifestations se succèdent à l'Institut de l'Environnement. C'est le seul endroit du quartier latin où les événements de mai 1968 trouvent, paradoxalement, l'espace d'une continuité revendicative, syndicale et politique. Les assemblées générales se multiplient, de plus en plus souvent "noyautées", et même provoquées par des acteurs extérieurs à l'Institut. Le ministère des Affaires Culturelles a tôt fait de se rendre à l'évidence en écartant René Salanon du processus de décision et en faisant nommer à la tête du Conseil

d'Administration le directeur de l'Administration Générale. Les enseignants essaient tant bien que mal de contrôler la situation en adressant des lettres de revendications des stagiaires. La lettre adressée au ministre René Salanon, par l'Institut de l'Environnement, en date du 4 mars 1971, est signée par Christian Allégret, René Salanon et Robert Spitzmann, avec une conclusion qui ne fera que se défrayer par la suite.

2. 3. L'impasse des Affaires culturelles

Au cours de ces premiers mois de l'année 1971, tandis que le nouveau ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement achève de rassembler ses attributions et de mettre en place son administration, les préoccupations du corps enseignant de l'Institut de l'Environnement tentent de trouver les instruments d'une autre légitimité, au niveau national, les moyens d'une autre reconnaissance, au niveau international. Les relations se nouent avec des interlocuteurs étrangers, notamment en Europe, qui sont également sensibilisés aux problèmes de l'environnement dans toutes ses dimensions. Autour de la France d'ailleurs, on porte un regard attentif sur cette initiative de création ex-nihilo, avec force moyens budgétaires, d'un établissement tout entier consacré aux questionnements multiples dont personne n'a jusqu'alors pu saisir la complexité²⁹.

Une des initiatives de la rue Erasme est, pour l'heure, de préparer son intervention à la Conférence mondiale qui aura lieu en 1972 à Stockholm, sous l'égide des Nations Unies. Christian Garnier, ingénieur centralien, recruté par l'I.E. dès les premiers séminaires de l'année 1970, sera chargé de mettre en avant l'identité et la pertinence des investissements français en la matière. Personnage atypique, il a fondé le Centre Interdisciplinaire de Socio-écologie (CIS) et participé en 1970 à la rédaction d'un rapport remis au Premier Ministre sous le titre "Pour une politique de l'Environnement"³⁰. Pour l'Institut de l'Environnement, les activités turbulentes, quoique appréciées, de Christian Garnier représentent une caution supplémentaire. Mais l'élaboration d'un Livre Blanc sur l'Environnement augure d'une toute autre tournure des événements, de la décision. Les récentes orientations gouvernementales commencent à se préciser : à l'évidence, les problèmes de l'environnement à l'échelle nationale ne se traiteront pas par l'intermédiaire d'un petit organisme, au statut imprécis, aux objectifs indéterminés, à la tendance politique pour le moins "gauchisante", et mis en place par le frêle ministère des Affaires Culturelles. L'enjeu est d'une toute autre nature et la terminologie du mot "environnement" ne se réfère pas aux mêmes considérations³¹. L'enjeu du "tout-environnement" est déjà devenu politique... comme de l'autre côté de l'Atlantique, où l'on s'affaire également à mettre en place tous les moyens de mobilisation de l'opinion sur le sujet, où la Maison Blanche a déjà repris à son compte un engouement devenu tentaculaire. A New York, on annonce d'ailleurs la création d'un Institut international pour les problèmes de l'Environnement³².

Les mécontentements, les grèves, les manifestations se succèdent à l'Institut de l'Environnement. C'est le seul endroit du quartier latin où les événements de mai 1968 trouvent, paradoxalement, l'espace d'une continuité revendicative, syndicale et politique. Les assemblées générales se multiplient, de plus en plus souvent "noyautées", et même provoquées par des acteurs extérieurs à l'Institut. Le ministère des Affaires Culturelles a tôt fait de se rendre à l'évidence en écartant René Salanon du processus de décision et en faisant nommer à la tête du Conseil

d'Administration le directeur de l'Administration Générale. Les enseignants essaient tant bien que mal de contrôler la situation en adhérant quelque peu aux revendications des stagiaires. La lettre adressée au même Henri Sellier, Président de l'Institut de l'Environnement, en date du 4 mars 1971 et signée par Jacques Allégret, René Salanon et Robert Spizzichino, atteste d'un environnement orageux qui ne fera que se détériorer par la suite :

"Le 10 février, un communiqué de la section syndicale du SNEsup de l'Institut de l'Environnement attirait l'attention du ministère des Affaires Culturelles sur l'ensemble des difficultés qui entravent le bon fonctionnement de l'Institut. Parmi ces difficultés, le problème de la définition du diplôme, qui sera délivré par l'Institut, était mis en urgence en raison du malaise engendré par l'absence de négociation et de décisions sur ce point à quelques mois de la sortie d'une première promotion de stagiaires. A ce propos, le communiqué de notre section syndicale indiquait que faute de l'engagement de négociations sur ce point à la date du 24 février, il serait notamment demandé aux enseignants-chercheurs membres du Conseil d'Administration de l'Institut de l'Environnement de remettre leur démission du dit Conseil. Aussi bien, les soussignés, constatant qu'après un délai supplémentaire d'une semaine, et malgré toutes les démarches effectuées entre-temps, en particulier lors de la rencontre du 18 février avec messieurs de Clermont-Tonnerre, Astier, Armand, Froidevaux et vous-même, qu'aucune suite n'a été donnée à la demande formulée dans le communiqué du SNEsup, ont le regret de vous informer de leur démission du Conseil d'Administration de l'association".³³

En fait, les trois signataires de cette note ne démissionneront pas immédiatement et seront présents au prochain Conseil d'Administration. Mais les conditions de travail deviennent de plus en plus préoccupantes. Claude Schnaidt, pour le Collège des enseignants-chercheurs, tente de calmer une situation qui, entre le Cabinet du Ministre et l'Institut de l'Environnement, s'envenime. Dans un courrier daté du 2 avril 1971, il s'adresse au ministre lui-même :

"Le collège des enseignants-chercheurs a enregistré avec satisfaction que, depuis la visite de MM. Astier et de Clermont-Tonnerre à l'Institut de l'Environnement le 19 février, certains des problèmes que nous avons soulevés ont trouvé une solution : régularisation des situations de MM. Bonnier et Garnier, assouplissement apporté à la note du 1.8.70 relative au recrutement des enseignants, achèvement de l'inspection de M. Boyer, autorisation de la publication de la revue Environnement. Toutefois le problème du diplôme n'a pas encore été étudié entre nous, alors qu'il nous semble difficile de conduire le travail en toute sérénité après Pâques sans perspectives à ce sujet. (...)

Nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître dans les meilleurs délais la suite que vous donnez à notre demande...".³⁴

Le mois de mai 1971 est en partie consacré à la rédaction d'un texte sur la création d'un diplôme pour les stagiaires de l'Institut de l'Environnement. Ce texte sera soumis au Conseil d'Administration du 27 mai, mais aucune préoccupation d'officialité, de reconnaissance ne sera envisagée, y compris par les membres de l'administration centrale, au premier rang desquels, le Président lui-même, Henri Sellier, qui a demandé la présence d'un représentant du ministère chargé des Universités et des établissements d'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le projet de texte est adopté à la majorité, mais plus personne ne se fait guère d'illusions, car la rumeur enfle, de plus en plus pressante, qui suggère l'imminence de la dissolution... Le jour même en effet, le nouveau chef du Bureau des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques, Jean-Pierre Halévy, rédige une note confidentielle sur l'Institut de l'Environnement qui sonne le glas de l'éphémère établissement... alors que les conclusions du rapport sur une future politique de recherche architecturale — remis au Ministre des Affaires Culturelles par la Commission ministérielle réunie autour du professeur Lichnerowicz — commencent à circuler dans les bureaux de l'administration de la rue de Valois :

"L'Institut de l'Environnement ne doit pas être une super-école (délivrante un super-diplôme) ou une anti-école (regroupant les meilleurs professeurs et les meilleurs étudiants). Il ne doit donc pas accueillir d'étudiants permanents ou "à l'année", mais seulement des étudiants occasionnels. L'Institut ne doit pas être une centre de recherches, concentrant en son sein toute la maigre recherche architecturale débutante. La recherche est, en effet, la condition sine qua non du développement des écoles d'Architecture et des Arts plastiques. Elle ne jouera ce rôle que si elle se réalise, pour l'essentiel, à l'intérieur de ces écoles ! Les écoles et les recherches ont besoin d'un appui logistique (documentation, centre de calcul, coordination) et d'un lieu où, par des groupes de travail, des séminaires, des colloques, les problèmes communs peuvent être discutés, les expériences et les recherches comparées. Dans cette perspective, l'Institut devrait comprendre : des services permanents (...), des comités de coordination (un comité de coordination des recherches..., un comité de coordination pédagogique..., un comité de coordination des échanges internationaux...). Un tel Institut deviendrait ainsi un véritable outil de travail, au service à la fois du Ministère, pour mieux préciser les éléments d'une politique, et aux écoles, pour mieux utiliser leur autonomie. Son existence aurait en outre l'avantage de résoudre élégamment le problème posé par les services techniques dits de la Conférence Générale. Pour affirmer son indépendance, son objectivité, il conviendrait qu'il garde son statut d'association ou qu'il obtienne celui d'établissement public, et qu'il ait, en conséquence, un Conseil d'Administration. Ce conseil pourrait être composé de quatre représentants du Ministère, de quatre représentants des écoles

(par ex. Chambon, Peneau, Tabouret, Huet...) et quatre personnalités extérieures (Lichnerowicz, Serge Antoine, Viannay, Turnhauer...) tous nommés par nous, dans un premier temps. Pour le comité de coordination de la recherche, on pourrait choisir parmi les noms suivants : Bourdon, Chambon, Peneau, Huet, Tabouret, Renier, Mauroy, Quintrand, Chemetov, et parmi les professeurs étrangers associés : Kohn, Guedes, un québécois".³⁵

A la lecture de cette note, on perçoit aisément que le processus de réhabilitation de l'institution "Institut de l'Environnement" est engagée par le ministère des Affaires Culturelles. On en est déjà, avant la fin de l'année scolaire, avant la fin du cycle d'étude de la première promotion des stagiaires de l'I.E., à la phase de programmation de l'après-Institut. L'on comprend également que se font jour des relations nouvelles, à la suite du rapport Lichnerowicz, entre les services de la direction de l'Architecture de la rue de Valois et celui chargé de l'enseignement de l'architecture à la rue Saint Dominique.

Le printemps 1971 est celui de toutes les crises : rue de Viarmes, entre les membres du corps enseignants de l'UERE, les conflits ne cessent de croître. Les rapports entre l'UERE et l'UP8 se détériorent, (par conséquence, puisqu'une partie des enseignants de l'UERE, appartenant au groupe "Communication visuelle", intègre déjà le projet pédagogique de l'UP8 : ils deviendront par la suite le socle de base de l'école fondée par Bernard Huet) : la tutelle songe à mettre un terme à cette expérience hasardeuse, d'autant plus que les locaux de la rue de Viarmes doivent être évacués en juillet 1971³⁶. Les étudiants et les enseignants de l'UERE seront donc dispersés, et continueront leurs activités en intégrant d'une part les ambitions de l'UP8 qui cherche des locaux pour la rentrée prochaine, et d'autre part le projet pédagogique, encore à l'état de réflexion, de l'ENSAD.

En ce printemps 1971 également, et tandis que paraît un article de Claude Schnaidt dans la revue catalane d'architecture "Cuadernos de arquitectura y urbanismo", intitulé "L'institut de l'Environnement es un lujo para Francia ?", un des éléments les plus sérieux de cette remise en question opérée par le ministère concerne la mission effectuée dans les premiers mois de l'année par l'Inspection générale du ministère, dans les locaux de l'Institut de l'Environnement. La note que Jean-Pierre Halévy reçoit le 31 mars 1971, introduisant le rapport volumineux élaboré par l'inspecteur général Robert Boyer, apporte confirmation de ce qu'il pense déjà sur ce "club"³⁷, et fournit déjà des éléments de réponse sur l'avenir de l'organisme de la rue Erasme ³⁸:

"Je vous adresse, sous le timbre très confidentiel, copie du rapport de la mission que j'ai effectuée à l'Institut de l'Environnement. Bien que je n'aie pas encore tous les éléments qui auraient pu paraître souhaitables, je n'ai pas voulu attendre, car je pense que les décisions que ce travail peut éclairer ne doivent pas être retardées. En effet, la date des vacances scolaires approche (le problème du diplôme n'est pas simple) et le délai qui nous reste avant la fin de l'année (les Finances ayant souhaité la disparition de l'Association à cette date) apparaît à peine suffisant

pour réformer l'Institut. Si vous connaissiez déjà, et mieux que moi, beaucoup des éléments de cette analyse, je pense cependant qu'elle pourra vous être utile sur des points fondamentaux. En ce qui concerne les suggestions de réforme que j'ai pu proposer, certains éléments, qui dépassent le cadre de ma mission, et qui concernent tout spécialement les autres établissements d'enseignement et la réforme elle-même, peuvent vous conduire à des conclusions différentes. J'ai cru devoir cependant formuler les suggestions que m'a inspiré un contact de plusieurs mois avec l'Institut, en pensant qu'elles vous seraient plus utiles qu'une simple analyse (...)".³⁹

Le second numéro de la revue "Environnement" paraît, comme pour conjurer le sort, avec cinq articles (Robert Spizzichino, "Hypothèses pour une théorie de l'environnement" ; James Fay, Henry Kendall et James Mackensie, "Environnement, business et politique" ; Christian Gaillard, "Sciences humaines et environnement, orientations bibliographiques" ; Claude Schnaidt, "A propos du fonctionnalisme" ; Alexandre Bonnier, "Fragments de la démesure"). Mais les quelques rares productions publiées par l'Institut de l'Environnement ne suffiront pas à enrayer le processus de dissolution en cours. Le Collège des enseignants-chercheurs, dans son ensemble (Jacques Allégret, Bernard Bizet, Alexandre Bonnier, Georges Edery, Manfred Eisenbeis, Michèle-Andrée Fabre, Jacques Famery, Eduardo Gaggiano, Christian Gaillard, Christian Garnier, Antoine Haumont, René Salanon, Claude Schnaidt et Robert Spizzichino), s'adresse au Ministre des Affaires Culturelles :

"L'urgence des problèmes concernant l'avenir de l'Institut de l'Environnement nous conduit à nous adresser personnellement à vous. Le Collège des enseignants-chercheurs unanime a proposé un programme de développement des activités de l'Institut en demandant qu'un groupe de travail commun l'examine afin que des décisions soient prises en temps utile. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à cette demande et nous en sommes d'autant plus inquiets que l'Institut de l'Environnement semble être l'objet de projets auxquels nous ne sommes pas associés. Nous savons tout l'intérêt que vous portez à l'aménagement du cadre de vie, en tant qu'élément fondamental de la politique culturelle. A cet égard, l'Institut constitue d'ores et déjà un instrument privilégié de formation et de recherche. Le programme que nous vous soumettons affirme cette vocation en tenant compte de l'expérience passée. Il nous paraît indispensable de vous rencontrer afin que soient créées les conditions favorables à une solution concertée quant au développement de l'Institut de l'Environnement...".⁴⁰

Une délégation des enseignants de l'Institut est reçue par Hubert Astier, Conseiller technique au Cabinet, le mardi 6 juillet 1971. Le soir même, rue Erasme, ils se

réunissent pour trouver la voie d'une dernière initiative de sauvetage et rédigent ensemble une lettre ouverte, adressée à nouveau au Ministre :

"Après le refus systématique de vos services et, malgré nos demandes réitérées depuis plusieurs mois, de toute concertation entre votre Ministère et l'équipe scientifique animant l'Institut, Monsieur Astier, membre de votre Cabinet vient de nous informer oralement le 6 juillet 1971, à la veille des vacances universitaires, de votre intention de supprimer l'Institut de l'Environnement, de licencier l'ensemble des enseignants et du personnel scientifique, de renvoyer les stagiaires en cours d'étude, de mettre fin aux travaux en cours. Nous refusons catégoriquement :

1. le licenciement non motivé et sans précédent de la totalité des enseignants et des chercheurs, et l'insécurité qui en résulte pour le personnel administratif et technique ;

2. le renvoi pur et simple, également sans précédent, de quatre-vingt stagiaires au milieu de leurs études ;

3. la liquidation des activités qui se développent à l'Institut.

La disparition de l'Institut irait à l'encontre des options affirmées par le gouvernement de promouvoir une politique et une pédagogie de l'environnement, de prendre en compte le cadre de vie comme problème essentiel de la politique culturelle. Cette disparition d'un instrument unique en Europe de recherche, de formation et d'animation, point de rencontre entre créateurs et scientifiques concourant à l'aménagement du cadre de vie, dont l'intérêt a été reconnu au Parlement, et qui a anticipé les recommandations des organismes internationaux, paraîtrait encore plus inacceptable au moment où l'Institut vient de diplômer sa première promotion de stagiaires et de mener avec succès un programme de formation permanente, où son programme de recherches entre dans une phase de rapide développement et où son renom s'étend à l'étranger et auprès des institutions internationales. En conséquence, nous demandons que soit immédiatement rapportée toute décision unilatérale qui aurait pu être envisagée à l'égard de l'Institut afin que ne soit pas gaspillé le fruit de deux années d'activité et surtout que ne soit pas détruit un organisme irremplaçable dans le domaine de l'environnement. En tout état de cause, l'ensemble des participants aux activités de l'Institut — enseignants, chercheurs, personnels techniques et administratifs, stagiaires — ne laisseront pas prendre sans réagir des décisions qui seraient contraire non seulement à leurs intérêts propres, mais aussi à l'intérêt public".⁴¹

A partir de cette date, 7 juillet 1971, une véritable campagne de sensibilisation se met en place, auprès des élus, de diverses personnalités, de la presse nationale et internationale. Claude Schnaidt, par exemple, s'affaire pour attirer l'attention du Conseiller technique au Cabinet du Premier Ministre, communique un modèle de

courrier à adresser au Ministre des Affaires Culturelles, transmet aux députés de l'Assemblée Nationale un argumentaire complet afin que ceux-ci prennent la peine d'interférer en faveur du maintien de l'Institut, correspond par courrier avec le Professeur Lichnerowicz et l'ensemble des membres de la Commission ministérielle pour la recherche architecturale ainsi que les personnes consultées... Durant tout l'été 1971, les multiples tentatives et tractations n'y feront rien changer. En dépit des conclusions prudentes du rapport (rapport qui reste, au demeurant, accablant, et dont les lignes les plus significatives sont reproduites en annexe) de l'Inspection générale du ministère, le Cabinet ne modifiera pas sa prise de position : "une vocation chaotique et un programme trop vague dès le départ" ne peuvent conduire que vers la dissolution et la restructuration...⁴². Dans les principales revues d'architecture, Architecture Mouvement et Continuité (AMC) et l'Architecture d'Aujourd'hui (AA), Antoine Haumont et Claude Schnaidt crient au scandale et tentent de soulever la protestation des Unités Pédagogiques d'Architecture et des professionnels⁴³. Les deux enseignants citent les termes exactes du communiqué des Affaires Culturelles :

"Le ministère des Affaires Culturelles ne peut pas se payer le luxe de l'Institut de l'Environnement. Les recherches théoriques sont du ressort de l'Université ; les autres recherches doivent être faites par des praticiens ou dans les écoles d'architecture. Il était erroné de former des enseignants et des chercheurs. Les moyens de l'Institut doivent servir au fonctionnement d'un service administratif chargé d'animer et de financer les recherches sous contrat temporaire et révocable qui seront distribuées aux organismes existants (...). L'Institut n'est pas dissout mais profondément réorganisé (...). Le personnel administratif, technique et de service de l'Institut reste en place sans que sa situation soit modifiée (...). D'autres emplois seront proposés aux enseignants (...). Le diplôme de l'Institut sera décerné à tous les étudiants dont la scolarité aura été jugée satisfaisante par des jurys (...). La réforme en cours vise à redonner sa place exacte à l'Institut dans les institutions d'enseignement et de recherche du Ministère, ce qui n'avait pas été le cas dans le passé, l'Institut s'étant replié sur lui-même (...). Malgré les moyens financiers importants (des crédits de fonctionnement équivalents à huit écoles d'architecture) dont il était doté et une grande liberté d'action, l'Institut n'a pas été à la hauteur des espérances mises en lui : les programmes d'enseignement n'ont pas été suivis, un fort absentéisme s'est développé parmi les étudiants, les quelques recherches entreprises ont été conduites de manière très dispersée et sans que soient définies des priorités (...). Cette situation rendait nécessaire une profonde réorganisation, réorganisation d'ailleurs demandée par de nombreux enseignants et chercheurs (...). Désormais, l'Institut sera un organe de service pour toutes les UP d'architecture et les écoles d'art avec lesquelles il passera convention, il assurera une assistance pédagogique aux établissements d'enseignement qui le souhaiteront, il sera un organe logistique de la recherche publique en architecture (...).

notes :

L'institut ne pouvait rester à l'écart de l'ensemble de mesures concernant l'enseignement de l'architecture, la réforme de l'enseignement artistique, le développement de la recherche en architecture et arts plastiques".⁴⁴

Fin septembre et début octobre, la session de diplôme de l'Institut s'organise, sans trop de conviction. La soutenance des recherches a lieu, rue Erasme, sous la responsabilité d'une commission d'évaluation dont les membres pensent déjà à l'avenir incertain d'une hypothétique reconversion, dans une UP par exemple, qui comme les autres UP, a toujours regardé l'Institut d'un mauvais oeil...

A partir du 1er novembre 1971, le président de l'Association Institut de l'Environnement nomme M. Jean-René Quentric, nouveau Directeur administratif, en remplacement de M. Claude Cobbi "appelé à d'autres fonctions".

1. Les quelques étapes de la création de l'Institut de l'Environnement, rapport administratif de M. Claude Cobbi, directeur administratif de l'Institut de l'Environnement, A.N. CAC 930251-1.
2. Cf. M. A. Latournerie, Rapport sur les enseignements des arts plastiques relevant du ministère de l'Enseignement Supérieur, A.N. CAC 930251-1.
3. Idem.
4. Convocation et compte-rendu des réunions du séminaire de Rouamont des 25 et 28 novembre 1968 sur l'UER de la rue Erasme ; A.N. CAC 930251-1.
5. Compte-rendu de la première séance du groupe de travail "Architecture", le 28 novembre 1968 dans la salle des Commissions du ministère des Affaires Culturelles, 53, rue Saint Dominique à Paris ; A.N. CAC 930251-12.
6. Copie du Récépissé de Déclaration d'Association en date du 29 novembre 1968 et demande d'insertion au Journal Officiel, signée par Jean de Saint-Jorre en date du 3 décembre 1968 ; A.N. CAC 930251-1.
7. Document dactylographié, signé par Gérard Froidevaux, Inspecteur principal de l'enseignement des Arts plastiques, s/d, estimé à mars 1969 ; A.P.
8. Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, Cabinet, projet de lettre à Monsieur Salanon, Président de l'Institut de l'Environnement ; A.N. CAC 930251-1.
9. Ministère d'Etat - Affaires culturelles, Enseignement des Arts plastiques, conclusions de la réunion tenue le mercredi 12 février 1969, signée par le directeur de Cabinet Antoine Bernard et communiquées aux principaux chefs de service de la rue Saint Dominique ; A.N. CAC 930251-2.
10. "L'Institut de l'Environnement", juin 1969, document multigraphié, 15 pages, s/d ; Archives personnelles.
11. Ministère d'Etat - Affaires culturelles ; note à l'attention des directeurs des Unités Pédagogiques d'Architecture et des directeurs des Ecoles des Beaux-Arts, signée par Florence Contouy, datée du 5 août 1969 ; A.N. CAC 930251-2.
12. Lettre adressée à MM. les enseignants de l'Institut de l'Environnement par l'Assemblée des enseignants de l'UPA n°6, datée du 15 décembre 1969, et reproduite dans le Bulletin de liaison de la Fédération des Unités Pédagogiques d'Architecture n°1, février 1970.
13. Ministère des Affaires Culturelles, compte-rendu de la réunion organisée par Monsieur Ramond, le 15 octobre 1969, entre l'Institut de l'Environnement et l'UER Environnement ; A.N. CAC 930304-1.
14. Ministère d'Etat-Affaires Culturelles ; note datée du 19 novembre 1969 et signée par Maurice Ramond.
15. Voir sur ce sujet le rapport d'étude de l'auteur, "Les enseignements de l'architecture, histoire de l'Unité Pédagogique n°8", Centre Interuniversitaire de Recherche en Histoire de l'Art Contemporain, CIRHAC, Paris, 1992.
16. Compte-rendu de la séance de travail du 17 décembre 1969 entre l'administration et les comités de gestion de l'UERE et de l'UP8, rédigés par Albert Flocon ; A.N. CAC 930304-1.
17. Note de Maurice Ramond adressée à Monsieur Jassey, directeur administratif de l'Unité Pédagogique d'Architecture n°8 en date du 24 décembre 1969.
18. Document de présentation du cycle régulier 1969-70 de l'Institut de l'Environnement, décembre 1969.
19. Claude Schnaidt, "L'environnement et son aménagement", in Werk, Winterthur, n°4, 1970.

notes :

1. Les quelques étapes de création de l'Institut de l'Environnement sont succinctement transcrites dans un document dactylographié, rédigé et annoté en juin 1971 par Claude Cobbi, directeur administratif de l'établissement jusqu'à sa dissolution ; A.P.
2. Cf. M. A. Latournerie, Rapport sur les enseignements des arts plastiques relevant du ministère des Affaires Culturelles, ministère des Affaires Culturelles, Etudes et recherches, Paris, 1967.
3. Claude Schnaidt, entretien avec l'auteur du 24 novembre 1992.
4. Courrier adressé par Claude Schnaidt, vice-recteur de la Hochschule für Gestaltung d'Ulm à René Salanon, inspecteur général de "l'Enseignement des Beaux-Arts" du ministère des Affaires Culturelles, datée du 8 juillet 1968, dactylographiée, A.P.
5. Note de travail rédigée par Claude Schnaidt le 27 octobre 1968 au sujet des trois initiatives de création d'établissements et du projet global articulé autour de la mise en place de ce qui devait s'appeler plus tard l'Institut de l'Environnement ; A.P.
6. Fiche de création d'une Unité d'Enseignement et de Recherche, rue Erasme : note interne diffusée dans les services du ministère des Affaires Culturelles, A.N. CAC 930251-1.
7. Idem.
8. Convocation et compte-rendu des réunions du séminaire de Royaumont des 25 et 26 novembre 1968 sur l'UER de la rue Erasme ; A.N. CAC 930251-1.
9. Compte-rendu de la première séance du groupe de travail "Architecture", le 28 novembre 1968 dans la salle des Commissions du ministère des Affaires Culturelles, 53, rue Saint Dominique à Paris ; A.N. CAC 930251-12.
10. Copie du Récépissé de Déclaration d'Association en date du 29 novembre 1968 et demande d'Insertion au Journal Officiel, signée par Jean de Saint-Jorre en date du 3 décembre 1968 ; A.N. CAC 930251-1.
11. Document dactylographié, signé par Gérald Froidevaux, Inspecteur principal de l'enseignement des Arts plastiques, slnd, estimé à mars 1969 ; A.P..
12. Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles, Cabinet, projet de lettre à Monsieur Salanon, Président de l'Institut de l'Environnement ; A.N. CAC 930251-1.
13. Ministère d'Etat - Affaires culturelles, Enseignement des Arts plastiques, conclusions de la réunion tenue le mercredi 12 février 1969, signée par le directeur de Cabinet Antoine Bernard et communiquées aux principaux chefs de service de la rue Saint Dominique ; A.N. CAC 930251-2.
14. "L'institut de l'Environnement", juin 1969, document multigraphié, 15 pages, slnd ; Archives personnelles.
15. Ministère d'Etat - Affaires culturelles ; note à l'attention des directeurs des Unités Pédagogiques d'Architecture et des directeurs des Ecoles des Beaux-Arts, signée par Florence Contenay, datée du 5 août 1969 ; A.N. CAC 930251-2.
16. Lettre adressée à MM. les enseignants de l'Institut de l'Environnement par l'Assemblée des enseignants de l'UPA n°6, datée du 15 décembre 1969, et reproduite dans le Bulletin de liaison de la Fédération des Unités Pédagogiques d'Architecture n°1, février 1970.
17. Ministère des Affaires Culturelles, compte-rendu de la réunion organisée par Monsieur Ramond, le 15 octobre 1969, entre l'Institut de l'Environnement et l'UER Environnement ; A.N. CAC 930304-1.
18. Ministère d'Etat-Affaires Culturelles ; note datée du 19 novembre 1969 et signée par Maurice Ramond.
19. Voir sur ce sujet le rapport d'étude de l'auteur, "Les enseignements de l'architecture, histoire de l'Unité Pédagogique n°8", Centre Interuniversitaire de Recherche en Histoire de l'Art Contemporain, CIRHAC, Paris, 1992.
20. Compte-rendu de la séance de travail du 17 décembre 1969 entre l'administration et les comités de gestion de l'UERE et de l'UP8, rédigés par Albert Flocon ; A.N. CAC 930304-1.
21. Note de Maurice Ramond adressée à Monsieur Jassey, directeur administratif de l'Unité Pédagogique d'Architecture n°8 en date du 24 décembre 1969.
22. Document de présentation du cycle régulier 1969-70 de l'Institut de l'Environnement, décembre 1969.
23. Claude Schnaidt, "L'environnement et son aménagement", in Werk, Winterthur, n°4, 1970.

24. Note adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, chargé des Affaires Culturelles, datée du 23 septembre 1970 et signée par Maurice Ramond.
25. Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Institut de l'Environnement du 5 novembre 1970 ; A.N. CAC 900421-16 ; Préfecture de Police de Paris, copie de Récépissé de modifications dans la composition du bureau et du Conseil d'Administration, déclarées le 4 décembre 1970.
26. Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Institut de l'Environnement du 5 novembre 1970 ; A.N. CAC 900421-16.
27. Claude Schnaidt, éditorial, Environnement n°1, Ed. Institut de l'Environnement, Paris, fév. 1971.
28. Rapports des commissions du VIème Plan : Enseignements artistiques, création, diffusion, la Documentation Française, Paris, 1971.
29. Les détails de ces relations de l'Institut avec l'étranger sont relatés dans un entretien de Claude Cobbi, ex-directeur administratif de l'Institut de l'Environnement, accordé à Olivier Cordova, le 26 novembre 1992.
30. "Pour une politique de l'Environnement", document préparé par Bertrand Cousin et Christian Garnier, qui accompagnait la communication que M. Louis Armand a faite au Premier Ministre le 11 mai 1970 ; publié sous le titre "Un premier programme pour l'Environnement" par la Documentation Française et la revue 2000, n°17 juillet-août 1970 ; cf. également l'entretien de Christian Garnier accordé à l'auteur en juillet 1994.
31. Voir à ce sujet les éléments d'analyse, quoique relativement confus, dans la thèse soutenue par Florian Charvolin "L'invention de l'Environnement en France (1960-71), les pratiques documentaires d'agrégation à l'origine de la protection de la Nature et de l'Environnement", sous double sceau IEP Grenoble et Ecole nationale supérieure des Mines de Paris -CSI, juin 1993.
32. Cf. "Combat" du 11 janvier 1971.
33. Lettre adressée à Monsieur Henri Sellier, Président du Conseil d'Administration de l'Institut de l'Environnement, le 4 mars 1971, et signée par Jacques Allégret, René Salanon et Robert Spizzichino ; A.N. CAC 930251-1.
34. Lettre adressée par Claude Schnaidt, pour le Collège des enseignants-chercheurs de l'Institut de l'Environnement, à Monsieur le Ministre chargé des Affaires Culturelles (à l'attention de Monsieur Hubert Astier, Conseiller technique), datée du 2 avril 1971 ; A.N. CAC 930251-1.
35. Note sur l'Institut de l'Environnement, avec la mention "Confidentiel", datée du 27 mai 1971, et signée par Jean-Pierre Halévy, chef du Bureau des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques.
36. Cf. Note adressée à Jean-Pierre Halévy, le 5 avril 1971, signée E.P.L., sur l'avenir et les solutions pour l'UERE ; A.N. CAC 930251-1.
37. Jean-Pierre Halévy, entretien accordé à l'auteur le 07-12-92.
38. Un large extrait de ce rapport d'inspection — abondant d'une part les principaux traits du développement de l'Institut de l'Environnement, et d'autre part l'analyse des missions rephies par l'organisme — se trouve reproduit en annexes du présent rapport d'étude.
39. Note sur la mission effectuée à l'Institut de l'Environnement (accompagnant le corps du rapport de mission lui-même), avec la mention "Confidentiel", reçue le 31 mars 1971, et signée Robert Boyer, Inspecteur général au ministère des Affaires Culturelles ; A.N. CAC 900421-16.
40. Lettre adressée au Ministre des Affaires Culturelles, Jacques Duhamel, datée du 30 juin 1971 et signée par l'ensemble du corps enseignant ; A.N. CAC 930251-1.
41. Lettre ouverte à Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles, signée par le Collège des enseignants-chercheurs, datée du 7 juillet 1971 ; A.N. CAC 930251-1.
42. Propos tenus par Hubert Astier dans un entretien accordé à l'auteur le 05-07-95.
43. Cf. Antoine Haumont et Claude Schnaidt, "Le cas édifiant de l'Institut de l'Environnement", in AMC n°23, année 1971 ; et des mêmes auteurs, "L'Institut de l'Environnement va-t-il fermer ?", in AA septembre 1971.
44. AMC n°23, ibid.

3. 1. La réforme de la rue Erasme

C'est Hubert Astier, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des Affaires Culturelles, qui est responsable tant de la dissolution-restauration de l'Institut de l'Environnement que de la mise en place officielle de la recherche architecturale à la suite du rapport de la Commission ministérielle de la Recherche architecturale remis au début de l'année 1971 par le professeur Lieberman. Depuis le 8 mars en effet, la direction de l'Architecture, rue de Valenciennes, est en main pour la mise en œuvre des propositions du rapport. Elle est placée sous l'autorité de la Commission de la Création architecturale et des Constructions, et dispose de crédits présentés au titre de la Recherche architecturale dans la préparation du Budget 1972 :

3. La recherche architecturale : mise en oeuvre

"La recherche architecturale est un nouveau secteur d'action pris en charge par le ministère des Affaires Culturelles. Il est la suite nécessaire et logique des travaux de la Commission ministérielle de la Recherche architecturale mise en place en décembre 1969, et dont le rapport général et les conclusions constituent l'armature des propositions qui sont faites ici. Constatant le retard de la France en matière de recherche architecturale au moment où se pose d'une manière brûlante les problèmes qualitatifs du cadre de vie, ainsi que l'inadaptation des structures professionnelles et d'enseignement pour créer un milieu organisé de recherche, avec des objectifs définis à moyen et long terme, le ministère a choisi d'engager ses actions sur deux niveaux déterminés à la fois par l'urgence et par l'enchaînement logique. Dans un premier temps, un premier niveau qui se situerait en 1971 et 1972, comporterait une série d'actions administratives, d'études et d'opérations qui permettront de mettre en place :

- Un organisme d'orientation de la recherche : le Conseil de la Recherche architecturale ;
- Une mission permanente chargée de gérer, pour le compte du ministère et du Conseil de la Recherche, les actions entreprises ;
- Les études nécessaires à la définition de la méthodologie et aux dispositifs qui se découleront ;
- Des études développant des recherches existantes et se rapportant aux premiers objectifs définis ;
- Une infrastructure implantée dans des locaux, propriété du ministère, et aménagés pour le travail des équipes de chercheurs,

3. 1. La réforme de la rue Erasme

C'est Hubert Astier, Conseiller technique au Cabinet du Ministre des Affaires Culturelles, qui est responsable tant de la dissolution-restructuration de l'Institut de l'Environnement que de la mise en place officielle de la recherche architecturale à la suite du rapport de la Commission ministérielle de la Recherche architecturale, remis au début de l'année 1971 par le professeur Lichnerowicz. Depuis le 8 mars en effet, la direction de l'Architecture, rue de Valois, a pris les initiatives en main pour ce qui concerne la suite opérationnelle que le ministère compte donner aux propositions de ce fameux rapport. Dans une note de présentation, la sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques détaille les demandes de crédits présentées au titre de la Recherche scientifique et technique dans le cadre de la préparation du Budget 1972 :

"La recherche architecturale est un nouveau secteur d'action pris en charge par le ministère des Affaires Culturelles. Il est la suite nécessaire et logique des travaux de la Commission ministérielle de la Recherche architecturale mise en place en décembre 1969, et dont le rapport général et les conclusions constituent l'armature des propositions qui sont faites ici. Constatant le retard de la France en matière de recherche architecturale au moment où se pose d'une manière brûlante les problèmes qualitatifs du cadre de vie, ainsi que l'inadaptation des structures professionnelles et d'enseignement pour créer un milieu organisé de recherche, avec des objectifs définis à moyen et long terme, le ministère a choisi d'engager ses actions sur deux niveaux déterminés à la fois par l'urgence et par l'enchaînement logique. Dans un premier temps, un premier niveau qui se situerait en 1971 et 1972, comporterait une série d'actions administratives, d'études et d'options qui permettront de mettre en place :

- Un organisme d'orientation de la recherche : le Conseil de la Recherche architecturale ;
- Une mission permanente chargée de gérer, pour le compte du ministère et du Conseil de la Recherche, les actions entreprises ;
- Les études nécessaires à la définition de la méthodologie et aux dispositifs qui en découleront ;
- Des études développant des recherches existantes et se rapportant aux premiers objectifs définis ;
- Une infrastructure implantée dans des locaux, propriété du ministère, et aménagés pour le travail des équipes de chercheurs.

Les modalités de cette mise en place, notamment des études ci-dessus, sont l'appel d'offres précédé d'un agrément d'équipes sur la thématique proposée par le Conseil de la Recherche. Le ministère envisage simultanément de constituer un inventaire des actions éparses de recherche architecturale ayant eu lieu ou en cours en France, ainsi qu'un catalogue des recherches faites dans le monde par de nombreux architectes, instituts et organismes de recherche architecturale qui développent des actions à partir desquelles il serait possible d'organiser en France des relais et systèmes de communications. Enfin, le ministère souhaite constituer d'une manière systématique une diffusion de caractère pédagogique sur la recherche architecturale. Il sera ainsi possible d'assurer, à partir d'un enseignement doté de moyens de repère et de formation, la création d'un milieu de chercheurs (...)¹.

Le Cabinet du nouveau Ministre des Affaires Culturelles, Jacques Duhamel, s'implique avec détermination dans cette nouvelle initiative. Depuis le 7 janvier, date de leur prise de fonctions, les conseillers techniques (notamment sous l'impulsion de Jacques Rigaud, directeur de Cabinet) ont en effet pour objectifs de ne pas se laisser dépasser par les initiatives qui se font jour, dans plusieurs départements ministériels, à la suite des recommandations des Commissions préparatoires du VI^{ème} Plan. Le ministre du Développement industriel et scientifique reçoit ainsi, à la fin du mois d'avril 1971, une note signée de la main de Jacques Duhamel :

"(...) M. Lichnerowicz m'a remis récemment le texte du rapport de cette commission dont vous trouverez ci-joint cinq exemplaires. Les conclusions de cette commission recueillent mon approbation. Je vous indique que j'attache la plus grande importance au démarrage de cette recherche. Les demandes de crédits de la commission sont résumées dans l'annexe V du rapport ci-joint. Ils seraient susceptibles de permettre le lancement des premières opérations. Il m'apparaît hautement souhaitable que la recherche architecturale fasse partie des programmes prioritaires de la Recherche scientifique et technique au cours du VI^{ème} Plan. Mes collaborateurs ont eu déjà plusieurs entretiens avec M. Lion, directeur de la Construction au ministère de l'Équipement, et ses adjoints pour étudier les mesures pratiques de coordination entre la recherche architecturale et le Plan Construction".²

Quelques jours avant de quitter ses fonctions de directeur de l'Architecture, Michel Denieul adresse à Jacques Rigaud, par l'intermédiaire d'Hubert Astier, les éléments décisifs qui sont là pour témoigner du transfert des attributions et des légitimités au sein même des différents secteurs du ministère des Affaires Culturelles. Tandis que les derniers soubresauts de revendications, émanant des personnels, des

enseignants et étudiants de l'Institut de l'Environnement, commencent à s'estomper, sont proposées au Ministre les mesures suivantes :

"(...) 1. Arrêté de création du Conseil de la Recherche architecturale ; 2. Mise à la disposition du Secrétariat permanent de ce Conseil des moyens suivants : 2 postes budgétaires sur les crédits de l'Institut de l'Environnement, les locaux nécessaires au Secrétariat permanent, une partie des moyens en stockage et traitement de l'information, ainsi qu'en publications, du centre de documentation de l'Institut".

Michel Denieul ajoute, renforçant la nécessaire situation d'arbitrage qu'impliquent ces nouvelles orientations prises par la direction de l'Architecture :

"Une concertation avec le service des Enseignements Artistiques me paraît indispensable en ce domaine et il vous appartient de la susciter. L'avancement rapide des travaux du Plan Construction renforce le caractère urgent des mesures proposées, qui devraient pouvoir aboutir dès la fin de l'année au démarrage effectif des actions de recherche".³

La "Note d'orientation sur la recherche et l'expérimentation architecturale" qui accompagne le projet présenté par Michel Denieul au Cabinet reprend, pour une part significative, les recommandations de la Commission Lichnerowicz. Les liens à établir avec les ambitions du Plan Construction sont précisés, mais apparaissent déjà les réserves de l'administration concernant la dimension de recherche expérimentale :

"S'il apparaît relativement aisé de définir les caractéristiques propres de la recherche fondamentale, en matière d'architecture, il apparaît plus délicat de délimiter avec précision les frontières de la recherche appliquée et de l'expérimentation (...). L'action expérimentation peut être définie comme une réalisation en grandeur réelle présentant des caractéristiques nouvelles et destinée à fournir des résultats généralisables à coût normal. Le surcoût spécifiquement expérimental peut être constitué par des études exceptionnelles liées au caractère de prototype (on est proche ici de la recherche appliquée), par le coût supplémentaire de présérie artisanale, par la couverture de risques particuliers à la situation expérimentale etc..., mais non, par exemple, par un caractère plus luxueux du produit, des conditions spécialement difficiles de réalisation, etc... (...). Il a été prévu qu'en 1972 les 2/3 des crédits disponibles (2 millions de Francs) seraient engagés conjointement aux actions propres du Plan Construction. Ces crédits devront être utilisés par le Ministre des Affaires Culturelles, sur avis du Conseil de la recherche architecturale,

mais en liaison étroite avec les orientations du Plan Construction. On pourrait concevoir des appels d'offres en partie communs. Mais surtout, une liaison étroite devra exister entre les secrétariats permanents des deux organismes (...)"⁴

La mise en place du Conseil de la recherche architecturale ne pourra pas être effective aussi rapidement que les services de Michel Denieul l'auraient souhaité. En décembre, Alain Bacquet, nouvellement nommé au poste de directeur de l'Architecture, est obligé de reconnaître qu'une solution provisoire, plus modeste dans un premier temps, est nécessaire pour "permettre d'engager effectivement des crédits en 1972". Tandis que les quelques lignes d'un premier appel d'offres ont déjà été rédigées, le service de la Création architecturale doit faire vite, et Alain Bacquet le fait savoir à sa hiérarchie :

"Cette urgence se trouve encore accrue par l'importance du travail qu'effectue actuellement le Plan Construction dans le domaine de l'habitat. Etant engagés à consacrer une part importante de nos crédits à des opérations financées en commun, notamment en matière d'expérimentation, il convient que nous nous dotions rapidement de critères de discernement précis entre les actions, faute desquels nous perdrons rapidement le contrôle de l'utilisation de notre propre budget (...) J'ai indiqué hier soir à Lion, directeur de la Construction, que je ne prenais pas d'engagement ferme supérieur à 1 M.F. pour ce qui concerne notre participation aux actions programmées par le Plan Construction (quitte à être plus souple en cours d'année). Denieul avait, semble-t-il, évoqué 2 M.F."⁵

A la veille de Noël, autour d'Hubert Astier, sont réunis les responsables du service des Enseignements Artistiques et ceux de la direction de l'Architecture. On précise les différentes attributions et on désigne les membres du Conseil provisoire de la recherche architecturale ainsi que les personnes affectées au secrétariat. Après la trêve des vacances de fin d'année, on rédige également la note de présentation des dernières initiatives en ce domaine, afin d'en informer le Ministre de l'Equipement, et de lui demander de désigner deux personnes de son administration pour faire partie du comité provisoire au titre du Plan Construction⁶. La direction de l'Architecture contacte également le Secrétariat général du Groupe central des Villes nouvelles, au ministère de l'Equipement, afin de permettre aux premières actions d'expérimentation de s'immiscer dans les processus opérationnels.

"Il a été affecté à la direction de l'Architecture au titre du budget de 1972 un crédit de 5 millions de francs qui doit permettre de lancer très rapidement des opérations d'expérimentation. Celles-ci concerneront pour partie des actions entreprises en liaison avec le Plan Construction lancé par le ministère de l'Equipement et du Logement. Mais il m'a paru souhaitable de consacrer l'essentiel

de ce crédit à des équipements non résidentiels d'une part dans le domaine scolaire, d'autre part dans le cadre des villes nouvelles. Il serait en conséquence possible à la direction de l'Architecture, à propos d'opérations menées dans les villes nouvelles, de prendre en charge le surcoût lié à l'expérimentation de constructions d'un type nouveau ainsi qu'à la mise au point de prototypes pouvant favoriser l'industrialisation du bâtiment dans le respect de la qualité architecturale. Je souhaiterais recevoir de votre part, le plus rapidement possible et au plus tard le 1er mars, des propositions d'actions pouvant être financées à ce titre (...)"⁷

Pierre Molins, acteur actif de la Commission Lichnerowicz, et maintenant chargé de mission au bureau de la Recherche architecturale est l'auteur de la première note de présentation communiquée par le ministère des Affaires Culturelles à toutes les personnes et institutions susceptibles de constituer un "milieu de recherche architecturale" :

"Ces actions devront répondre à des critères énumérés ci-après et qui permettront de prendre en considération les propositions des chercheurs.

1. Les recherches devront être menées par des chercheurs isolés ou des équipes dont la préoccupation architecturale est dominante.

2. Elles devront également, dans un site choisi par les chercheurs, permettre une expérimentation en vraie grandeur par un maître d'ouvrage participant à la recherche.

3. Les orientations principales des propositions devront, au choix des chercheurs :

3.1. pouvoir se relier aux objectifs du Plan Construction en matière de qualité architecturale ;

3.2. permettre de préparer une mutation de l'organisation architecturale des espaces urbains ;

3.3. porter sur la conception du développement des hameaux, villages et petites villes ;

3.4. porter sur la mise en place de structures opérationnelles intégrant la préoccupation architecturale dans l'ensemble des réalisations industrielles, commerciales, agricoles, et en assurer le fonctionnement ;

3.5. porter sur les modes de relations entre vie privée et vie collective."⁸

3.2. La création du CORDA

On perçoit là d'une part la précision de certains objectifs retenus par les conclusions de la commission, et d'autre part, la difficulté de l'administration à énoncer les multiples domaines d'investigation que les initiatives de recherche et d'expérimentation architecturale peuvent engendrer. Mais les choses sont irrémédiablement enclenchées : sur cinq pages, signées par le Ministre, sont diffusées les "Directives concernant le lancement d'un programme de développement de la recherche en architecture", avec la création officielle d'un Comité de Recherche et Développement en Architecture, le CORDA. Dans la partie consacrée au "moyens", il est précisé que "c'est à la direction de l'Architecture d'assurer la conduite de l'opération et d'en coordonner les moyens, en s'associant étroitement au service des Enseignements artistiques qui reste responsable de la recherche dans les établissements d'enseignement"⁹. Persistent donc deux difficultés d'appréciation : d'une part celle qui concerne le double sens et l'acception du terme "développement" ; d'autre part celle qui concerne la clarté des différentes attributions de ces initiatives administratives. Mais l'on perçoit également que c'est la réforme de l'Institut de l'Environnement qui reste au centre du dispositif logistique de la mise en place de la recherche architecturale. Avec la nomination de Jean-Paul Lesterlin comme chargé de mission pour le compte du bureau de la Recherche architecturale, ayant comme responsabilités non seulement les relations entre la recherche architecturale et les établissements d'enseignement de l'architecture, mais en plus la mise en place d'un centre de documentation pour cette même recherche architecturale, c'est une étape importante du processus délicat d'interface opérationnelle entre les différents acteurs de ce milieu à faire émerger...

"Pour la mise en oeuvre des premières actions à mener cette année, les directives ministérielles du 10 février 1972 ont confié à l'Institut de l'Environnement la mission de constituer le centre de documentation nécessaire au lancement d'un programme de recherche et d'expérimentation architecturale, que le Comité pour la Recherche et le Développement en Architecture (CORDA) doit promouvoir. Cette tâche constitue, pour l'Institut, une orientation nouvelle de son centre de documentation et est conduite sous la responsabilité de M. Lesterlin, architecte. Celui-ci a pour rôle essentiel de coordonner, pour le compte du CORDA, le travail des divers services de l'Institut de l'Environnement concernés par la documentation (soit : les services de documentation proprement dit, ceux de l'édition, de la recherche, la bibliothèque, le centre information, etc...) et de promouvoir une politique documentaire d'accompagnement de la recherche.

1. *Les objectifs de la documentation pour la recherche*
 - a) *La définition d'une politique documentaire*
 - b) *Le stock documentaire*
2. *Les moyens mis en oeuvre*
 - a) *La prospection documentaire*
 - a1) *Constitution d'un groupe de consultants*
 - a2) *Un service de traduction*
 - b) *Les moyens d'action et de diffusion*
 - b1) *Constitution du thesaurus*
 - b2) *Le problème de l'édition".* ¹⁰

Parmi les nouvelles orientations de l'Institut de l'Environnement, existent non seulement les missions d'un "Centre de recherche" à part entière, destiné à la production de cette recherche et susceptible de recruter des chercheurs et de coordonner des activités de recherche, mais en plus les missions d'une unité de service pour les établissements d'enseignement de l'architecture et des arts plastiques du ministère des Affaires Culturelles, celles de ce qui s'appelle déjà le Centre d'Etudes Documentaires pour la Recherche Architecturale, le CEDRA.¹¹

De son côté, le secrétariat de la Recherche architecturale s'efforce, sous la plume de Claude Soucy, sociologue et chargé de mission à la division de la Création architecturale, de produire des notes d'orientation sur la politique à conduire en matière d'axes d'investigation pour la recherche et l'expérimentation :

"Le Comité de la recherche architecturale, comme avant lui le Plan Construction, pourra être sollicité pour quatre types de projets :

- *Projets de caractère technologique*
- *Projets de caractère architectural*
- *Projets de caractère architecturologique*
- *Projets de caractère économique, sociologique, psychologique, etc..."* ¹²

Les relations avec la DGRST ne vont s'étoffer qu'à partir du début de l'été 1972. Le 28 juillet, finalement, Loïk le Floch reçoit deux représentants du secrétariat de la Recherche architecturale, MM. Beck et Soucy, ainsi que Christian Pattyn, chef de la division de la Création architecturale. Les membres de la direction de l'Architecture s'aperçoivent assez vite que la DGRST financent déjà depuis quelques temps de nombreuses initiatives de recherche qui, dans le cadre de la recherche urbaine, ne sont parfois que très peu éloignées des préoccupations du CODA. Parmi les différents partenaires de la DGRST, il faut compter sur la SAEI du ministère de l'Equipement, l'Institut de recherche sur les Transports, la DATAR, le Plan Construction, le GRECOH, etc... Les initiatives du CODA entrent dans le sous-programme 5 de la recherche urbaine "Formes, espaces, apparences" (les sous-programmes 1 à 4 concernant la SAEI)¹³. Alain Bacquet veille scrupuleusement à ce que les contrats de recherche signés dans le cadre de la DAFU (au ministère de l'Equipement) avec la DGRST soient compatibles avec ceux qui sont signés à l'initiative du CODA. A la réunion du 10 août 1972, il émet

d'ailleurs le souhait de rencontrer M. Aigrain, le Délégué général à la Recherche scientifique et technique, afin de pouvoir régler lui-même ces questions de compatibilité et de complémentarité. Il émet aussi quelques réserves sur le degré d'ouverture sur l'extérieur du CORDA, ainsi que les modes de fonctionnement entre le CORDA et son secrétariat. Christian Pattyn proposera donc "d'ouvrir le CORDA à quelques hautes personnalités extérieures afin d'éviter que le secrétariat ne se retrouve seul à ses séances...".¹⁴ Et puis, tandis que Cercle d'Etudes Architecturales communique à l'Administration centrale du ministère le fruit des réflexions qu'il a mené sur la recherche architecturale, en mai sur le "Pourquoi ?", en juin sur le "Comment ?" et en juillet sur le "Pour qui ?", nombreuses sont les contributions qui viennent s'ajouter aux tentatives de la rue de Valois pour y voir plus clair en la matière. En témoigne cette note de Joseph Belmont, qui était déjà membre du Comité provisoire de la Recherche architecturale :

"Dans le domaine de la recherche, il nous faut redécouvrir en très peu de temps une tradition valable partout. Pour y arriver, il n'existe pas d'autres solutions que la démarche scientifique. Or, toute science, à ses débuts, est expérimentale. Ce n'est que beaucoup plus tard que la somme des connaissances accumulées peut aboutir à des spéculations purement théoriques (exemple des mathématiques ou de la physique). (...) Dans ces perspectives, la recherche doit être constamment et étroitement liée à la pratique. Elle doit être induite par cette pratique et elle doit y être réinjectée par choc en retour. (...). Les seuls domaines où peut être amorcée aujourd'hui une recherche fondamentale concernent la formulation des hypothèses de départ (constituant la base de toute expérimentation) et l'étude des résultats d'arrivée (constituant le point de départ d'une théorie). (...) Le sous-développement des connaissances architecturales est aujourd'hui tel qu'il faut sélectionner les thèmes de recherche en fonction de la demande la plus urgente. Ces thèmes doivent donc concerner en priorité des domaines de la connaissance inexplorés ou insuffisamment explorés, et ils seront presque toujours définis par le vide".¹⁵

La constitution de quatre groupes de travail spécialisés est maintenant évoquée, puis concrétisée, afin d'assister le travail du secrétariat de la Recherche architecturale et la décision du CORDA : un groupe sur "les relations entre architecture contemporaine et le tissu urbain ancien" ; un groupe sur "les équipements intégrés socio-éducatifs" ; un groupe sur "les processus opérationnels" ; et enfin un groupe sur "la théorie et pédagogie de l'architecture". La description des objectifs assignés démontre, à l'évidence, que la mise en place de ces groupes traduit effectivement des soucis d'ordre horizontal, touchant des domaines communs à plusieurs départements du ministère des Affaires Culturelles, touchant des domaines communs à plusieurs départements ministériels...¹⁶

Les 6 et 7 octobre 1972 a lieu, à l'Abbaye de Royaumont, le premier colloque consacré à la recherche architecturale. Les ambitions de l'administration seront exposées aux chercheurs et chercheurs potentiels des Unités Pédagogiques d'Architecture, même si l'on n'est pas encore bien sûr des modes de gestion de

cette recherche architecturale en cours d'émergence. Mais la seconde réunion importante avec la DGRST, le 7 février 1973, vient opportunément éclairer le chemin des acteurs du CORDA. Y participent MM. le Floch pour la DGRST, Conan et Brahms pour la mission de la Recherche urbaine, Jenger, Auclair, Beck, Lesterlin et Soucy pour la D.A. du ministère des Affaires Culturelles. Loïc le Floch rappelle les éléments de constitution de l'appel d'offres "Formes-Espaces-Apparences" :

La Clémence Soucy de conclure lui-même le compte-rendu de cette réunion en soulignant avec perspicacité :

"A ce moment, la direction de l'Architecture ne semblait pas manifester encore d'intérêt pour la recherche ; elle était notamment absente de certaines commissions du Plan, volontairement d'ailleurs car celles-ci fonctionnaient assez mal. La DGRST a donc pris avec la DAFU l'initiative d'une action qui devait aboutir à l'appel d'offre "Formes-Espaces-Apparences". La situation est aujourd'hui différente. La direction de l'Architecture collabore avec le Plan Construction, demande des crédits de recherche, a mis en place le CORDA... La DGRST souhaite lui donner à présent les moyens d'agir. C'est dans cet esprit qu'ont été affectés à son budget 1973 un million et demi correspondant à l'action Urbanisation, et un million correspondant à l'action Sciences de l'Homme".

La DGRST et la mission de Recherche urbaine exposent ensuite la manière qui a été adoptée par eux pour le choix des recherches à financer, en trois étapes :

*"- Le secrétariat de la mission de la Recherche urbaine analyse les projets et rédige une fiche "Avis du secrétariat" ;
- Chaque projet est confié à deux experts extérieurs choisis sur une liste déterminée par la DGRST et le secrétariat ;
- Certains projets sont soumis à l'avis de certaines instances administratives (choix par le secrétariat).
Chaque projet est donc examiné quatre fois : l'Administration, représentée par des "experts administratifs", est consultée en session sur l'opportunité "politique" des différents projets. Sous la présidence du Délégué général, une commission DGRST réunissant les responsables des différentes administrations choisit définitivement les projets (elle ne se prononce que sur les projets "douteux").*

La fin de la discussion tourne enfin autour de deux thèmes principaux :

*"- Les difficultés d'articulation entre l'action de la D.A. et le service des Enseignements artistiques (en ce qui concerne la gestion de la recherche au sein des U.P.) ;
- La nécessité, aux yeux de la DGRST, que le secrétariat du CORDA jouisse d'une large autonomie, notamment pour*

architecturale :
la Recherche

pouvoir, plus rapidement et sans engager moralement l'administration, lancer plusieurs groupes de travail dans les semaines à venir. Si un appel d'offre doit être lancé en 1974, conclut M. le Floch, vous disposez de six mois au maximum pour drainer et structurer les idées nécessaires".

Et Claude Soucy de conclure lui-même le compte-rendu de cette réunion en soulignant avec perspicacité :

"Cet entretien, très approfondi et ouvert, nous a permis de prendre mieux conscience que la DGRST nous mettait en demeure de choisir entre deux options :

1. Ou bien inscrire le processus de recherche architecturale dans les perspectives des besoins de la direction de l'Architecture. Dans ce cas, on continuera de soumettre au CODA des projets de contrats, on subordonnera le lancement des groupes de travail aux opportunités administratives et "politiques" ; mais du même coup on prendra trois risques importants :

- voir se créer du côté des Enseignements artistiques un secteur de recherche plus fondamentale autonome ;

- voir s'affaiblir le soutien moral et

financier de la DGRST ;

- et peut-être renoncer à donner à la recherche architecturale une dimension plus scientifique.

2. Ou bien conférer à la recherche architecturale une plus large autonomie, orienter le CODA vers un rôle d'orientation générale, laisser le secrétariat lancer sous sa responsabilité — ou sous celle d'une association pour la promotion de la recherche architecturale — et intégrer les processus futurs d'appels d'offres, de sélection et de suivi des recherches dans le mécanisme d'ensemble de la DGRST".¹⁷

La direction de l'Architecture n'a pas, en réalité, beaucoup d'alternatives possibles : ce sont plus des contraintes d'ordre matériel qui vont, dans un premier temps, guider ce choix. On analysera plus avant les orientations de cette recherche architecturale mais, pour l'heure, au secrétariat de la Recherche, on rédige un projet de note à l'attention du directeur de l'Architecture à propos des "Difficultés de fonctionnement du secrétariat de la Recherche architecturale et [les] solutions possibles". Cette note met en évidence l'extrême défaillance des moyens matériels mis à la disposition du secrétariat, et l'impossibilité assurée de pouvoir mettre en oeuvre, en 1974, le premier grand appel d'offres. Mais aux blocages de gestion, matériel et personnels, s'ajoutent les blocages au niveau de la décision administrative. Le secrétariat souffre "d'une concentration excessive des pouvoirs au sommet de la hiérarchie, c'est à dire au niveau du directeur de l'Architecture". Deux propositions sont alors soumises à la dite hiérarchie : d'abord un transfert éventuel de compétences vers un organisme extérieur à créer ou une association légère et sans autres attributions que le fonctionnement et la gestion de la recherche

architecturale ; ensuite une plus large autonomie administrative pour le secrétariat de la Recherche.

3. 3. Premiers appels d'offres, premiers contrats

Au printemps 1973, les groupes de travail spécialisés, dont l'idée avait été si chaleureusement accueillie par la DGRST, commencent à se mettre en place, tandis que parviennent au secrétariat de la Recherche architecturale les premiers projets. En vue de la réunion du CORDA le 12 mars 1973, Jean-Paul Lesterlin détaille les objectifs de cette initiative plurielle. Le groupe "Théorie, épistémologie, pédagogies de l'architecture", par exemple, a pour vocation "de favoriser la réflexion fondamentale sur le sens spécifique de l'Architecture, à la fois comme opération d'aménagement de l'espace bâti, mais également comme pensée sur l'organisation de l'espace"¹⁸. Un autre groupe, consacré au "Processus opérationnel et [à la] conception architecturale", a pour vocation "d'examiner et de développer les recherches et expérimentations concernant les outils (et plus généralement l'instrumentation) de la conception en architecture (tant en ce qui concerne la maîtrise du développement des moyens de contrôle, que la maîtrise du contenu des réalisations elles-mêmes)"¹⁹. Le groupe "Equipements éducatifs, culturels et sociaux", réuni le 6 avril 1973, est probablement celui dont les préoccupations sont les plus larges et les plus riches (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il ne survivra pas dans sa forme originelle) : avec les représentants des différentes administrations concernées, son caractère interministériel est fermement affiché, ses préoccupations s'inscrivent dans la mouvance culturelle (maisons de la Culture / équipement intégrés / centres urbains) développée avec influence et militantisme autour du ministère des Affaires Culturelles, et ses ambitions d'expérimentation et d'application de la recherche architecturale ne sont pas à mettre en doute.

Au 16 mai 1973, une trentaine de projets de recherche sont parvenus au secrétariat, et la liste s'allonge au fur et à mesure qu'ont lieu les réunions des groupes de travail. Parmi les sujets proposés : "Le processus de la conception architecturale" (Allégret, Perrotet) ; "Eiffel et son temps" (Cordier) ; "L'espace institutionnel de l'architecture" (Kriegel, Fortier) ; "Les espaces de transition" (Bozellec, Schaeffer, Sibelle) ; "Projet de recherche en théorie de l'architecture" (Queysanne, Ragnon) ; "Vécu perspectif de la relation intérieur-extérieur dans l'architecture" (Rouxon) ; "Les concepts d'espace" (Weeke, Van Treek, Titus, Guimet, Saison) ; "Les fondements théoriques de l'architecture parcourus de 7 itinéraires accompagnés du récit illustré d'une traversée du réel" (de Portzamparc, Grumbach...) ; "Des fondements de l'architecture au travers de l'histoire" (Lucan, Collin) ; "L'espace chaud" (Saddy) ; "Critique de la notion d'histoire en architecture" (Boudon, Marchand) ; "La défense de l'avant-garde russe 1928-1937" (Kopp, Fontaine, Aubert) ; etc... Les experts réunis dans les différents groupes sont informés de la procédure mise en place par le secrétariat. Les modalités d'expertise et de sélection sont discutées par les uns et par les autres et, après que Françoise Choay se soit étonnée du peu de publicité faite autour de ces premières initiatives du ministère, les experts, parmi lesquels de nombreux enseignants d'UP, se partagent le travail. Le

CORDA se réunit le 4 mai, et certains projets reçoivent un accueil favorable. Mais les orientations prises par le secrétariat du CORDA — au sein de cette autonomie, au sein de cette marge de manœuvre administrative et intellectuelle, qui leur ont été finalement accordées — ne font pas l'unanimité, déjà, dans la hiérarchie administrative. Le sous-directeur de la Création architecturale et des Constructions publiques, Jean-Louis, ne se prive pas pour faire appel au directeur de l'Architecture.

3. 3. Premiers appels d'offres, premiers contrats

Parent et Lionel Sesson sur "Les points de vue sur le projet de cette note : une note qui en dit long sur un certain nombre de interrogations académiques, déjà et

Au printemps 1973, les groupes de travail spécialisés, dont l'idée avait été si chaleureusement accueillie par la DGRST, commencent à se mettre en place, tandis que parviennent au secrétariat de la Recherche architecturale les premiers projets. En vue de la réunion du CORDA le 12 mars 1973, Jean-Paul Lesterlin détaille les objectifs de cette initiative plurielle. Le groupe "Théorie, épistémologie, pédagogies de l'architecture", par exemple, a pour vocation "de favoriser la réflexion fondamentale sur le sens spécifique de l'Architecture, à la fois comme opération d'aménagement de l'espace bâti, mais également comme pensée sur l'organisation de l'espace"¹⁸. Un autre groupe, consacré au "Processus opérationnel et [à la] conception architecturale", a pour vocation "d'examiner et de développer les recherches et expérimentations concernant les outils (et plus généralement l'instrumentation) de la conception en architecture (tant en ce qui concerne la maîtrise du développement des moyens de contrôle, que la maîtrise du contenu des réalisations elles-mêmes)"¹⁹. Le groupe "Equipements éducatifs, culturels et sociaux", réuni le 6 avril 1973, est probablement celui dont les préoccupations sont les plus larges et les plus riches (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il ne survivra pas dans sa forme originelle) : avec les représentants des différentes administrations concernées, son caractère interministériel est fermement affiché, ses préoccupations s'inscrivent dans la mouvance culturelle (maisons de la Culture / équipement intégrés / centres urbains) développée avec influence et militantisme autour du ministère des Affaires Culturelles, et ses ambitions d'expérimentation et d'application de la recherche architecturale ne sont pas à mettre en doute.

Au 16 mai 1973, une trentaine de projets de recherche sont parvenus au secrétariat, et la liste s'allonge au fur et à mesure qu'ont lieu les réunions des groupes de travail. Parmi les sujets proposés : "Le processus de la conception architecturale" (Allégret, Perrotet) ; "Eiffel et son temps" (Cordier) ; "L'espace institutionnel de l'architecture" (Kriegel, Fortier) ; "Les espaces de transition" (Bozellec, Schaeffer, Sibelle) ; "Projet de recherche en théorie de l'architecture" (Queysanne, Ragno) ; "Vécu perspectif de la relation intérieur-extérieur dans l'architecture" (Ricordeau) ; "Les concepts d'espace" (Weeke, Van Treek, Titus, Guimet, Saison) ; "Les fondements théoriques de l'architecture parcourus de 7 itinéraires accompagnés du récit illustré d'une traversée du réel" (de Portzamparc, Grumbach...) ; "Des fondements de l'architecture au travers de l'histoire" (Lucan, Collin) ; "L'espace chaud" (Saddy) ; "Critique de la notion d'histoire en architecture" (Boudon, Marchand) ; "La défaite de l'avant-garde russe 1928-1937" (Kopp, Fontaine, Aubert) ; etc... Les experts réunis dans les différents groupes sont informés de la procédure mise en place par le secrétariat. Les modalités d'expertise et de sélection sont discutées par les uns et par les autres et, après que Françoise Choay se soit étonnée du peu de publicité faite autour de ces premières initiatives du ministère, les experts, parmi lesquels de nombreux enseignants d'UP, se partagent le travail. Le

CORDA se réunit le 4 mai, et certains projets reçoivent un accueil favorable. Mais les orientations prises par le secrétariat du CORDA — au sein de cette autonomie, au sein de cette marge de manoeuvre administrative et intellectuelle, qui leur ont été finalement accordées — ne font pas l'unanimité, déjà, dans la hiérarchie administrative. Le sous-directeur de la Création architecturale et des Constructions publiques, Jean Jenger, ne se prive pas pour faire appel au directeur de l'Architecture, et dénoncer les récentes orientations prises par la recherche architecturale. La mise à l'écart des projets de recherche présentés par Claude Parent et Ionel Schein, sur "Les ponts urbains", est le prétexte de cette note ; une note qui en dit long sur un certain nombre d'interrogations existentielles, déjà et pour longtemps, soulevées par les représentants de la puissance publique à propos de cette recherche architecturale :

"A la suite de divers entretiens avec vous-même et avec moi concernant le niveau de leurs activités, les projets que nous pourrions leur confier etc..., MM. Claude Parent et Ionel Schein nous ont présenté parallèlement, mais tout à fait indépendamment, deux projets extrêmement voisins au sujet d'une étude sur les possibilités de construction en superstructure au dessus de dalles ou de certains ouvrages d'art que les collectivités publiques sont amenées de plus en plus fréquemment à réaliser pour des équipements d'infrastructure ou de génie civil. M. Schein, dans une expression très imagée, parle à cet égard de "ponts urbanisés". J'ai transmis ces deux propositions au secrétariat de la Recherche qui a émis un avis extrêmement réservé (Cf. La note manuscrite de Claude Soucy pour deux ensembles de considérations). D'une part, le secrétariat estime que les recherches proposées n'entrent pas dans le cadre des orientations définies par la direction de l'Architecture et par le CORDA. D'autre part, le secrétariat estime qu'elles ne revêtent pas de garanties suffisantes d'un point de vue scientifique et notamment, si je comprend bien, quant aux possibilités de généralisation ou d'extrapolation qu'on en pourra tirer. J'ai été surpris par cette position du secrétariat du CORDA compte tenu tout à la fois des méthodes qui ont caractérisé jusqu'alors, dans certains sujets, les recherches qui ont été retenues, et des qualités incontestables qu'à certains égards du moins présentent MM. Ionel Schein et Claude Parent. Cependant, avant de pousser l'affaire davantage et de passer outre, le cas échéant, aux réserves du secrétariat du CORDA, je serais heureux d'avoir, sinon des instructions proprement dites de votre part, du moins votre sentiment sur les deux recherches proposées et sur les réserves du secrétariat. (...) Je saisis cette occasion pour vous exprimer mon malaise devant l'orientation générale qui a été donnée, de manière plus ou moins délibérée d'ailleurs, aux travaux du CORDA et à notre action de recherche. Je suis en effet extrêmement frappé par le fait que la quasi totalité des sujets de recherche à engager (je ne parle pas bien entendu de l'expérimentation) revêtent un caractère purement théorique et ne sont susceptibles d'aucune "retombée" même à moyen ou long

quelques projets sur la récente non expertises reproduire, le Kriegel sur "la proposition Q est jugée "la recherche ar projet présent 1937", Jean-P de préciser ses soumis par un et Antoine Gru itinéraires acco Lesterlin précise de ce texte da pmatinement reparier lors de catégorique : ce de ce qu'il faut constitue pas un claire, on ne peut Conjointement, architecturale re l'existence et l' texte d'orienta pédagogiques, ainsi définis le initiatives de scientifique. Les les premières pédagogie de architecturale" "Système de pro A la suite de la des Unités Pédic scrupuleusement de la Recherche. Mais il

termes sur la production d'architecture dans le concret. Il est vraisemblable que je risque de "voler un peu bas" en osant tenir un tel propos. Je suis persuadé en tout cas que ce sera l'opinion du secrétariat du CORDA auquel je communiquerai bien entendu et néanmoins copie de la présente note. Mais je ne pense pas qu'il suffise de se targuer du caractère hautement scientifique de nos recherches pour attester de leur intérêt et de leur valeur. Pour l'essentiel, nous avons été jusqu'alors alimentés par des propositions qui émanent directement ou indirectement des U.P. Dans une large mesure, il s'agit de non praticiens purement enseignants-chercheurs. Je ne dis pas que c'est un mal, mais je considère, comme je l'ai exposé dans une note vieille de plusieurs années qui avait d'ailleurs provoqué la création de la Commission Lichnerowicz, que l'appareil de production d'architecture dans le concret en France, que les méthodes des maîtres d'ouvrage et que les conditions de production et de rémunération des études, découragent, sauf des exceptions qui constituent en fait de véritables accidents, toute recherche novatrice et toute remise en cause fondamentale dans la production du bâti. A cela, les recherches que nous avons pu lancer jusqu'alors ne répondront pas ou ne répondront que d'une manière infinitésimale. Je n'ai bien entendu pas de recettes à donner pour aller dans le sens que je considère comme souhaitable en partie, et dont je déplore que nous l'ayons par trop ignoré jusqu'alors. Mais une des conditions même pourrait résider dans le fait que nous devrions ne pas limiter nos dialogues dans un cercle de purs enseignants-chercheurs. Il me semble que nous devons à tout prix intéresser les praticiens actifs à notre action de recherche et encourager le développement chez certains d'entre eux d'une activité de recherche parallèlement à leur activité de praticien. Les deux propositions de MM. Ionel Schein et Claude Parent me paraissent susceptibles a priori de répondre, à plusieurs points de vue, aux orientations que je viens de vous exposer. Ceci ne revient pas à dire qu'elles sont parfaites en l'état et qu'elles n'impliquent pas un gros effort de mise au point auquel nous devrions contribuer".²⁰

Les groupes de travail se réunissent tout au long de l'été : avant que de prendre l'initiative d'un véritable appel d'offres, l'urgence est au repérage et à la structuration pour "dessiner" l'amorce d'un milieu de recherche architecturale. C'était l'un des vœux les plus affirmés par Loïk le Floch à la DGRST. Dans le contexte des travaux qui mobilisent l'administration sur la Loi sur l'architecture, le groupe de travail "Profession d'architecte" propose d'intituler le chapitre d'un appel d'offres de recherche consacré à la profession : "les architectes et la conception du bâti"²¹. Le groupe de travail "Processus opérationnel et conception architecturale" rassemble les conclusions de ses experts au sujet de cinq propositions : mais, faute de problématique précise, de concepts maîtrisés, d'originalité, ou encore de méthodologie, aucune ne trouvera le chemin contractuel²². De son côté, le groupe "Théorie, épistémologie, pédagogies de l'architecture" (TEPA) examine enfin les

quelques projets expertisés. Mais les membres du groupe se montrent déjà inquiets sur la récente initiative du CORDA de conclure des engagements pour des projets non expertisés. Françoise Choay "constate que si une telle irrégularité devait se reproduire, le rôle des membres du groupe deviendrait inutile". Le projet Fortier-Kriegel sur "l'espace institutionnel de l'architecture" est accueilli favorablement. La proposition Queysanne-Ragno, "Projet de recherche en théorie de l'architecture", est jugée "intéressante puisque les questions posées interrogent la nature même de la recherche architecturale" et bénéficie d'un contrat exploratoire d'un an. Pour le projet présenté par Anatole Kopp sur "La défaite de l'avant-garde russe, 1928-1937", Jean-Paul Lesterlin propose à Françoise Choay de rencontrer l'auteur afin de préciser ses intentions et de minimiser son budget. Enfin, concernant le projet soumis par un groupe de jeunes enseignants, notamment Christian de Portzamparc et Antoine Grumbach, "Les fondements théoriques de l'architecture parcourus de 7 itinéraires accompagnés du récit illustré d'une traversée du réel", Jean-Paul Lesterlin précise "qu'un certain nombre de circonstances ont présidé à l'élaboration de ce texte dans le cadre de l'Unité Pédagogique n°6" ; il indique "que prématurément, celui-ci a été présenté au CORDA et que cette instance a désiré en reparler lors de la réunion du 26 septembre 1973". L'avis des experts, lui, est catégorique : ce projet "est un manifeste plein de confusions et il offre le prototype de ce qu'il faut éviter : amateurisme, syncrétisme..." (F. Choay) ; "un manifeste ne constitue pas un projet de recherche" (B. Huet) ; "en l'absence de toute pensée claire, on ne peut même pas parler de manifeste..." (M. Mollet)²³.

Conjointement, les services de la DGRST et le secrétariat de la Recherche architecturale rédigent le premier appel d'offres, celui de 1974, celui qui cristallise l'existence et l'officialité de la recherche architecturale en France²⁴. A la lecture du texte d'orientation, apparaissent effectivement tous les indices, incitatifs et pédagogiques, de cette volonté partagée de constituer un milieu de recherche. Sont ainsi déclinés les instruments nécessaires à l'inscription pertinente des différentes initiatives de recherche, isolées ou collectives, à l'intérieur de l'environnement scientifique. Les quatre sous-programmes sont détaillés, respectant plus ou moins les premières orientations des groupes de travail : n°1. "Théorie, épistémologie, pédagogie de l'architecture" ; n°2. "Processus opérationnels et conception architecturale" ; n°3. "L'intégration de l'architecture dans son milieu" ; n°4. "Système de production et usages sociaux de l'architecture".

A la suite de la diffusion de ce premier appel d'offres, début février, les enseignants des Unités Pédagogiques d'Architecture rédigent soigneusement leur projet, suivant scrupuleusement les recommandations méthodologiques édictées par le secrétariat de la Recherche. Mais il faut faire vite, le délai expire le 15 avril. Pendant ce temps là, rue de Valois, on se prépare à les recevoir et surtout on tente d'organiser la réflexion et les procédures d'expertises. Les chargés de mission, Mlle Bouché, MM. Lesterlin, Berger, Dupaigne et Soucy sont chargés en particulier de réunir un certain nombre d'experts. Pour cette "première", Jean-Paul Lesterlin a choisi, dès l'abord, d'élever le niveau et de faire appel à de grosses pointures. Pour composer sa liste de huit experts, il profite donc des contacts qu'il entretient — à ce moment précis où s'organisent les rencontres pédagogiques à l'Institut de l'Environnement sur le thème "Histoire et théories de l'architecture" — avec certaines personnes de renom, notamment Joseph Rykwert et Manfredo Tafuri.

Le secrétariat reçoit en tout 201 dossiers dont 180, conformes aux conditions de délais et de présentation, seront effectivement expertisés. Les crédits disponibles pour 1974 s'élèvent à 5 832 000 francs. La machine est en marche et les ambitions

ne semblent pas devoir être remises en cause. Sauf peut-être par cette lettre, retentissante, parvenue à l'administration de la part de l'architecte Alain Brocard, et qui va mobiliser les esprits dans les couloirs du ministère (et à l'Institut de l'Environnement). Pour en juger, il n'est que de lire la note que rédige à nouveau Jean Jenger à son directeur de l'Architecture :

"Son attaque est si ferme qu'elle m'atteint dans la mesure même où maintenant qu'il est sorti, notre appel d'offres nous "compromet" tous. Mais si elle m'atteint, c'est précisément parce que je ne la trouve ni dépourvue de sens, ni mal pensée, ni mal écrite. Je crois devoir rapporter ici une nouvelle fois la problématique que j'avais exposée dans la Direction voilà environ six ans. L'architecture — notamment française — se porte mal ; ses produits sont rarement de bonne qualité ; elle innove rarement. Un certain nombre de blocages — techniques, juridiques, sociologiques, psychologiques, etc... — expliquent cela. Contrairement à d'autres secteurs de production, il n'y a pas, au niveau même de l'appareil productif, un intérêt poussant à la recherche et à l'innovation. C'est donc un devoir de la puissance publique, dès lors que celle-ci reconnaît un quasi intérêt public à la qualité architecturale, d'encourager et de promouvoir un effort de recherche et d'innovation qui ne se développe pas spontanément. Ce raisonnement a, pour partie, contribué à la création du groupe Lichnerowicz. Depuis sont apparus : nos crédits de recherche, le CORDA et son secrétariat. Bravo. Mais je demeure aujourd'hui persuadé que dans une large mesure notre tir passe à côté de la cible. Pour l'instant, je suis convaincu — et l'on ne répugne pas dans ce domaine à procéder par "affirmation de convictions" — qu'il n'y a qu'une infime fraction de notre effort qui, à moyen ou long termes, engendrera quelques retombées sur la production architecturale. Or c'est d'abord de cela dont nous sommes comptables vis à vis du contribuable français au service duquel nous nous sommes placés et dont nous dépensons des deniers devenus publics. Recherche fondamentale ? Assurément ! Réflexion de caractère scientifique ? Evidemment ! Mais cela ne nous autorise pas à oublier de quelles préoccupations nous sommes partis et vers quels objectifs nous cherchons à tendre. Nous devons d'abord, nous dit-on, encourager la création d'un milieu de chercheurs à l'état encore embryonnaire. Soit. Mais il y a incontestablement un risque considérable de voir ce milieu — et ceux d'entre nous qui l'auront fait naître — tomber dans un véritable "nombrilisme", suscitant des recherches pour des recherches (faut-il dire des contrats pour des contrats) pendant qu'au ras du sol on construit mal et à contresens dans tous les secteurs publics et privés. Un certain malaise au sein du CORDA et la non participation des deux ou trois architectes "producteurs" de qualité que nous y avons invités me paraissent illustrer incontestablement ce risque. Je crois que malgré ses excès, la lettre de M. Brocard met en évidence les dangers que comporte le texte de notre appel

*d'offres, dans ce sens précisément. Pour moi, cela n'est pas nouveau et aucune des réponses qu'on m'a jusqu'alors données ne m'ont tranquilisé. J'attend le résultat de l'appel d'offres en souhaitant qu'il nous permette de redresser les choses dans le sens que mes convictions intimes me conduisent à souhaiter (...).*²⁵

A la tête du service, le doute persiste. Mais pour que le débat sur la nature même de cette recherche architecturale et sur les rapports qu'elle pourrait entretenir avec la qualité de la production architecturale dont parle Jean Jenger (parmi d'autres), Claude Soucy juge nécessaire de porter à la connaissance de chacun l'exacte répartition des charges et dépenses financières. Il dénonce implicitement l'engagement budgétaire de la direction de l'Architecture qui s'amaigrit d'année en année et il démontre que les injonctions de la DGRST — privilégiant la recherche fondamentale et les critères de scientificité dans la démarche sélective et contractuelle — logiquement orientent la nature de cette recherche²⁶.

Cependant, dans le service, on s'active, et les experts travaillent. Pour le sous-programme géré par Jean-Paul Lesterlin, ils examinent des sujets comme "L'espace sensible comme objet spécifique de l'architecture" (Ragnot, Queysanne, Sansot) ; "Cours de construction dans l'enseignement du projet" (Epron) ; "Architecture et pratiques architecturales" (Vigato) ; "Le projet d'école" (Vaxelaire) ; "La modernité architecturale et ses signes" (Damisch) ; "Architecture et stalinisme" (Kopp) ; "Apparition de la notion d'habitat dans la pensée et la pratique architecturale au XVIIIème siècle" (Foulcault) ; "Urbanistique baroque et formation économique sociale latifundiaire" (Huet, Raymond) ; "Utopie et architecture" (Vernes) ; "Architecture et philosophie" (Dollé, Castro) ; etc...

Pendant cette période de présélection, en attendant que se réunisse officiellement le CODA, les mêmes experts et les mêmes postulants se retrouvent à l'Institut de l'Environnement, les 18 et 19 juin 1974, pour les premières rencontres internationales capables de rassembler quelques unes des bases de la nouvelle culture architecturale française. A cette manifestation, toutes les U.P., de Paris et de province, sont représentées. Les quatre plus actives, UP3, UP6, UP8, et l'UP de Nancy, forment le gros des participants enseignants. De l'Institut de l'Environnement bien-sûr, sont présents Mmes et MM. Bonnemazou, Clément, Cohen, Elalouf, Fortier, Lambert, Lesterlin, Nick, Skalski, Vidal, Schalchli. Mais le milieu enseignement-recherche, dont on ne perçoit pas d'ailleurs la physionomie précise, accueille à ces journées de nombreux autres invités : Mmes et MM. Collin, Guillaume, Lucan, Portzamparc, Raymond, Ricordeau, Scolbetzine, Segaud, Jacques, Ricou, Barda, Mosser, Boudon, Rabreau, Grenier, Frapin, Thomas, Foucard, Loyer, Duboy, Mignot, Provost, Radovic, Sicre, Bordeuil, Sers, Anot, Coucoureux, Rayon, Degas, Dupin, Demangeon, Denes, Defferet, Boucheret, Nicolas, Mazerat, Riboulet, Bignon, Svensson, Agrest, Gandelsonas, Rykwert, Tafuri, Tzonis, Halevy, etc... Etaient également invités mais n'ont pu venir : Mmes et MM. Allégret, Champetier de Ribes, Charlet, Huet, Fortin, Bruneau, Langendorff, Dupré, Kopp, Sainsaulieu, Virilio, Benoist, Choay, Frampton, Cordier, Damish, Gagnebet, Jencks, Guerrand, Loupiac, Ouzouf, Widler, Van Moss, Galley, Pérouse de Monclos.

Les cinq conférences de personnalités étrangères ouvrent la voie : celles de Diana Agrest, Mario Gandelsonas, Joseph Rykwert, Manfredo Tafuri et Alexander

Tzonis. Les multiples interrogations qu'elles suscitent alors donnent le ton et la mesure de cette manifestation, dans un brouhaha retentissant, où se mêlent en désordre la récolte cosmopolite et l'importation massive des dernières réflexions architecturales et urbaines, les nouveaux règlements de comptes doctrinaux, le récent consensus de l'architecture urbaine et, finalement, la maille incertaine d'une identité conceptuelle pour la recherche architecturale française²⁷. Avec cette revendication d'intellectualité encore tâtonnante, les prétentions les plus "excommunicatrices" s'imposent et permettent à Henri Bresler de rapporter avec humour les séquences houleuses d'un véritable "spectacle, une fête solennelle". Mais, comme le souligne Jean-Paul Lesterlin, ces deux journées de juin 1974 sur le thème "Histoire et théories de l'architecture", sont l'occasion d'ausculter en commun, avec un peu de recul, l'espérance que portait, au-delà de toutes les agitations parasites, une volonté qui nous était commune quelques années avant : celle d'une rupture avec le "système des Beaux-Arts".²⁸

Le CORDA se réunit finalement les 3, 8 et 9 juillet 1974 et retient 45 projets à financer sur 1974 et 1975 (et 8 pour financements extérieurs)²⁹. Le sous-programme n°1 "Théorie, épistémologie, pédagogie de l'architecture" représente à lui seul presque 50 % des propositions retenues : les uns s'en félicitent, les autres le déplore... On entérine les décisions du CORDA au cours d'une réunion du Comité Urbanisation à la DGRST tout en évoquant, comme le fait Loïk le Floch, les récentes restrictions des crédits de recherche impliquant logiquement la nécessité de ne pas "encourager la création d'équipes de recherche que l'administration ne serait pas en mesure de soutenir financièrement"³⁰.

Mais, très vite, et pendant que le secrétariat de la Recherche assure les modalités de gestions des contrats engagés, l'existence du CORDA est remise en question. Francis Chassel, l'administrateur civil chargé de la recherche à la sous-direction de la Création architecturale, rédige une note qui détaille les défauts de fonctionnement d'un organe dont on perçoit mal l'intérêt :

"Le CORDA ne s'est pas réuni depuis le 9 juillet 1974, et si l'on n'y prend garde, il perdra toute crédibilité et toute utilité (même dans sa fonction consultative). Pourquoi garder le CORDA ? Pour garantir la continuité de l'effort public de recherche (...); ce milieu est loin d'être stabilisé et toute hésitation dans les structures administratives serait dommageable à l'effort entrepris (...). Parce que le CORDA est une structure interministérielle et que toute action de fond en matière d'architecture ne peut être qu'interministérielle (...). Parce que le CORDA fait partie intégrante du système administratif responsable de la recherche scientifique et technique. Les liens du CORDA avec la DGRST et spécialement son comité Urbanisation garantissent un bon niveau de sérieux et d'objectivité scientifique (...). Ceci dit, le CORDA n'est pas sans présenter quelques graves défauts. Dans sa composition : trop d'administratifs par rapport aux techniciens ; trop de représentants du secrétariat d'Etat à la Culture... ; par contre, absence de certaines administrations (E.N., Santé Publique...); absence de dimension internationale du CORDA (...). Dans ses modes de fonctionnement : l'instance décisionnelle et l'instance consultative sont mal séparées, d'où un

problème pour l'attribution de contrats aux architectes membres du CODA ; d'où également une perpétuelle hésitation : le CODA se prononce-t-il sur tel ou tel projet de recherche ou sur les grandes orientations de la recherche ? En fait, sa fonction sélection est concurrencée par les responsabilités propres de la DGRST (Comité Urbanisation) et par celles des directions (de l'Architecture en particulier), tandis que sa fonction orientation est mal assurée (...). [La composition] du CODA doit répondre aux trois préoccupations suivantes : meilleure représentation des professionnels (étudiants en architecture non diplômés, enseignants en architecture, maîtres d'oeuvre non architectes, architectes étrangers, personnalités qualifiées en architecture, journalistes en architecture), mais ne pas concurrencer le Comité directeur du Plan Construction en ne prévoyant pas au CODA de représentants de professions du bâtiment (...). Par contre, prévoir la présence de scientifiques non directement intéressés à l'architecture. Il n'y a pas de raisons, en effet, que l'innovation architecturale obéisse à d'autres lois que celles constatées dans d'autres domaines de la science et de la technique qui ont le plus souvent progressé par "transfert d'innovation". Il ne s'agit pas d'établir le statut scientifique de l'architecture, sujet de controverses, mais de permettre le fonctionnement de ce phénomène de transfert et de bénéficier de progrès scientifiques enregistrés dans d'autres domaines".³¹

Dans cette note apparaît une remarque qui n'est pas dénuée de fondements :

"Le Secrétaire d'Etat à la Culture et le Président de la République ont plusieurs fois proclamé leur souci de voir se créer une instance de réflexion sur l'architecture. Sans préjuger de la solution qui sera apportée à cette demande, nous pouvons l'interpréter comme une incitation à perfectionner l'institution qui existe déjà en ce domaine".³²

Francis Chassel fait évidemment référence à l'interview du Président de la République publiée l'avant-veille dans le Point, au cours de laquelle Valéry Giscard d'Estaing affirme avoir "demandé au Secrétaire d'Etat à la Culture d'étudier la création d'un Institut de Recherche d'Architecture"³³. Les membres de l'administration de la rue de Valois se penchent donc rapidement sur la question, ils consultent, ils rédigent notes et projets de tous acabit... Parvenant sur le bureau du Conseiller Technique à la Présidence de la République chargé de la ville et de l'architecture, une note rédigée par le secrétariat d'Etat à la Culture reprend sans trop de convictions l'initiative du Président :

"On pourrait envisager la création d'un Institut des Hautes Etudes Architecturales. Cet Institut serait ouvert à un nombre restreint

d'auditeurs admis sur concours ou sur dossier, à la fin du second cycle ou après le diplôme..."³⁴

Un mois plus tard, tandis que se discutent âprement les différentes et éternelles versions du Projet de Loi sur l'Architecture, les objectifs de cet hypothétique institut sont un peu plus précis, mais les termes ne sont plus les mêmes :

"Il est créé un Institut de Recherche architecturale qui développera les recherches visant à l'innovation architecturale et à la qualité architecturale des diverses catégories de la construction. Cet Institut sélectionnera sur dossier et rétribuera des architectes et des concepteurs désireux de développer une recherche dans ces domaines, durant une période limitée, au plus trois ans. Il favorisera l'expérimentation pratique des idées dont il aura favorisé le développement..."³⁵

Les initiatives éparses qui concourent à la création, dans un futur plus ou moins proche, d'une institution visant à la recherche de la qualité en matière de production architecturale et urbaine vont trouver rapidement des points de convergences. De nombreuses propositions se font connaître, telle celle de Ricardo Boffill, en quête d'une situation avantageuse dans l'aménagement des Halles de Paris, qui adresse en haut lieu un rapport complet pour la création d'un "Institut de la Forme urbaine"³⁶. Même dans la communauté des chercheurs des U.P., on a sa petite idée car on sait que la situation institutionnelle de la recherche, celle du CORDA en particulier, n'est pas satisfaisante. Mais c'est plutôt du côté de l'Institut de l'Environnement qu'il faut chercher les prémices de la transformation à venir.

En effet, une fois de plus, l'établissement de la rue Erasme fait l'objet d'une enquête approfondie. Cette fois-ci, c'est la Cour des Comptes qui s'intéresse, depuis 1972, à la comptabilité administrative du secrétariat d'Etat à la Culture et plus spécialement au Chapitre 36-21 relatif au service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques (article 80 - Institut de l'Environnement). Les conclusions du rapport de la Cour des Comptes sont accablantes, comme l'étaient déjà les conclusions de l'Inspection générale des Enseignements artistiques du ministère :

"(...) Il apparaît ainsi que les services rendus par l'Institut sont sans commune mesure avec les moyens financiers qui lui ont été généreusement accordés (2,8 millions d'équipements divers non compris le coût de la construction des locaux) et l'aide qui lui est annuellement consentie : subvention ministérielle de 3,5 millions en 1974, de la rémunération des deux tiers du personnel et de divers achats de matériels (3,5 millions au titre de la même année)... Le président de l'Institut est ordonnateur des dépenses. Or, depuis la création de l'établissement, les fonctions de président ont été confiées à un directeur ou à un chef de service de l'administration centrale. La même personne a, dès

lors, été chargée de gérer l'association et d'en assurer le contrôle. De la même façon, les fonctions d'"agent-comptable" ont été attribuées à un agent de l'administration centrale, placé, à ce titre, sous l'autorité des présidents successifs de l'Institut.(...) La Cour a constaté, d'autre part, que le budget de l'établissement avait été parfois utilisé pour financer des dépenses incombant normalement à l'administration centrale ou à d'autres administrations relevant du ministère des Affaires Culturelles (...). Le centre artistique de rencontres internationales de Nice a été doté d'une régie de recettes et d'une régie d'avances placées sous le contrôle de la personne chargée des fonctions d'agent-comptable de l'Institut. Mais la Cour a constaté que le service comptable de l'Institut n'était pas en mesure de contrôler valablement ces opérations de recettes et de dépenses. Des remarques analogues peuvent être faites sur l'organisme dénommé "Antenne pédagogique expérimentale d'architecture et d'urbanisme de Cergy-Pontoise" également rattaché à l'Institut, dont les régies de recettes et de dépenses ont échappé jusqu'à présent à tout contrôle véritable (...).

Les observations qui précèdent conduisent la Cour à demander que soient reconsidérées sans tarder, non seulement le statut dont est doté l'Institut, qui en fait un véritable démembrement de l'Etat, mais ses missions et les moyens qui lui ont été accordés pour en assurer l'exécution. Dans les conditions où se développent actuellement ses activités, le maintien même de cet organisme ne paraît pas s'imposer".³⁷

Les conséquences de ce rapport ne tardent pas à se concrétiser : dans le cadre des travaux de la loi sur l'Architecture le ministère des Finances impose un contre-Projet de Loi qui mentionne en supplément : "L'Institut de l'Environnement est supprimé. Afin d'assurer le développement des recherches visant à l'innovation architecturale des diverses catégories de la construction, il est créé un Institut de Recherche Architecturale auquel seront transférés les moyens dont dispose actuellement l'I.E."³⁸. Le problème de l'Institut de l'Environnement devient encombrant pour les milieux administratifs. Malgré les activités intéressantes qui s'y déroulent comme la rétrospective de l'oeuvre de Louis I. Kahn (du 26 février au 21 mars 1975) ou l'exposition des travaux de l'architecte italien Carlo Scarpa (du 28 mai au 20 juin 1975), malgré l'identité du lieu qui difficilement s'est affirmée, l'établissement de la rue Erasme signifie aussi l'inexorable impasse administrative des Affaires Culturelles fondée, avant le mois des barricades, sur une conception fallacieuse de cet esprit de réforme qui devait innover la nouvelle formation des architectes. C'est pourquoi, au détour de cet organisme sans véritable contenu institutionnel, il faut néanmoins s'interroger sur l'ensemble des mécanismes qui ont "formé cadre" à la volonté de rendre possible une production architecturale de qualité, au développement de la culture architecturale contemporaine, et donc, à l'identité cette recherche architecturale dont il est question ici. Les processus décisionnels ne se satisfont pas en effet — ambiguïtés et quiproquos au sujet de la "recherche de la qualité architecturale" et de la "recherche architecturale" se succédant tour à tour — d'une complexité que l'action peine à rationaliser faute de

pouvoir saisir les différentes temporalités d'une véritable politique architecturale. Car les dimensions de cette complexité sont là, résumées au premier degré par le devoir de la puissance publique face à une question d'ordre comptable : quelle orientation pour un investissement public, quelle responsabilité pour un progrès collectif, quel type d'action pour l'architecture chose publique ? Une telle question, difficilement, supporte la confidentialité d'un milieu de recherche architecturale en formation. Il faut pourtant en convenir, comme l'écrit à nouveau Jean-Paul Lesterlin, "il n'y a pas entre les idées véhiculées par la recherche architecturale et la production d'architecture "nouvelle" de relation de stricte dépendance : pour la simple raison (...) qu'existe entre elles deux une lente alchimie qui va de l'une à l'autre sans qu'on puisse en prédire le chemin"³⁹. De la non perception de ces relations médiates, naissent donc ces initiatives désordonnées, issues de contraintes et d'ambitions, comme bientôt la création du CERA, puis la mise en place rocambolesque de l'IFA.

A l'issue du Conseil Restreint du 15 juillet 1975, entièrement consacré à l'architecture, il est donc demandé au secrétariat d'Etat à la Culture, de présenter dans les huit mois "les modalités de création et de fonctionnement d'un Institut d'Architecture, donnant un enseignement de haut niveau, en vue de recréer les conditions d'une grande qualité de l'architecture en France". La fin du Relevé de décisions approuvé par le Président de la République mentionne : "réexamen et réforme de l'I.E." ⁴⁰

On étudie alors les modalités de réforme visant dissoudre progressivement l'association Institut de l'Environnement et du Développement et à rattacher toutes ses activités concernées par la recherche architecturale à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts.

A mi-chemin entre les différents services de l'administration centrale (les Enseignements artistiques et la direction de l'Architecture), l'Institut de l'Environnement procure encore certaines des conditions d'émergence d'un milieu socioprofessionnel complexe tel que celui de la recherche architecturale : les conditions d'un environnement... qui devient plus que nécessaire, tandis que Francis Chassel et son équipe ont déjà rédigé, avec dextérité (et témérité), le second appel d'offres de 1976 :

"Si l'objectif reste le même, à savoir l'appel à une réflexion de fond sur l'architecture et un travail scientifique susceptible d'apporter à l'action le recul nécessaire, l'orientation thématique a fait l'objet de modification : il s'agit en effet, aujourd'hui, compte tenu de l'expérience acquise et de l'évolution des problèmes, d'apporter les correctifs souhaitables aux méthodes et d'ajuster les questions aux préoccupations actuelles de l'administration (...). On souhaite continuer d'associer de manière décisive le milieu de l'enseignement de l'architecture à la recherche. Sa contribution, jusqu'ici quantitativement importante, s'est révélée bénéfique pour l'élargissement des problématiques, même si les démarches retenues dans ce milieu apparaissent parfois trop exclusivement théoriques..." ⁴¹

Le long texte de présentation qui introduit l'appel d'offres marque une étape importante : c'est probablement le signe le plus probant d'une synergie naissante entre les ambitions administratives du secrétariat de la Recherche et les orientations proposées par les chercheurs et enseignants-chercheurs des Unités Pédagogiques d'Architecture. L'appel d'offre de 1976 n'est pas exploratoire comme le précédent : "la présentation des thèmes de recherche est faite cette fois par fiches thématiques volontairement disjointes. Cette présentation ne prétend, pas plus qu'en 1974, fixer les catégories. Il résulte d'une analyse des préoccupations qui semblent dominer aujourd'hui non seulement l'action administrative mais aussi la sensibilité de l'opinion publique à l'égard de l'architecture". Sont alors décrits les quatre sous-programmes dont on peut facilement penser qu'ils vont orienter la production de recherche à venir vers les objets de prédilection retenus depuis quelques temps déjà par les auteurs de "la reconstruction de l'enseignement de l'architecture" en France :

1. La création architecturale et l'histoire (La référence à l'histoire et la création architecturale ; L'architecture "moderne" en son temps, l'architecture "moderne" dans son espace ; Mythes et réalités de la ville du passé) ;
2. Théories et pratiques du patrimoine architectural (Conservation et restauration ; Planification et réhabilitation des quartiers anciens ; Réutilisation des monuments anciens ; Anciens et "nouveaux" villages) ;
3. La production de l'architecture (Le coût de l'architecture ; L'architecture, les corps techniques de l'Etat ; La maîtrise d'ouvrage et l'architecture ; L'industrialisation de l'architecture) ;
4. L'architecture dans une économie du cadre de vie (Architecture et données de l'environnement ; L'architecture du paysage)".

Les orientations sont claires et, comme le précise encore Jean-Paul Lesterlin, s'inscrivent dans les préoccupations (décrites supra) de la direction de l'Architecture :

"Afin d'obvier aux inconvénients d'un penchant exclusif pour la spéculation théorique, les rédacteurs du récent appel d'offres ont tenté de partir, non pas d'une description a priori du champ de la recherche architecturale, (ce qui avait été nécessaire en 1974) mais au contraire des défis que l'actualité et la contingence avaient posés à l'architecture entre 1974 et 1975".⁴²

Les chercheurs déposent 370 projets et les multiples expertises attestent du sérieux de la procédure. Sur 35 experts sollicités par les chargés de mission du bureau de la Recherche architecturale, figurent notamment Mme et MM. Ache, Autheman, Banham, Choay, Damish, Delevoy, di Carlo, Hamon, Jenger, Loyer, Musy, Swetchine, Zubléna, etc... Parmi les projets retenus (une soixantaine), on peut souligner les propositions suivantes : "Architecture publique au XVIIIème siècle : créateurs et usagers" (Rabreau) ; "Le cas Lequeu : autopsy d'une histoire problématique" (Duboy, Guillerme) ; "Analyse structurale du dictionnaire raisonné de Viollet-le-Duc (Boudon) ; "Champ, mur, espace-plan (pour une histoire intertextuelle de la spatialité architecturale)" (Bois, Clay) ; "Anachronismes architecturaux ou recherche pour une intégration formelle de l'architecture contemporaine en milieux anciens" (Bardet) ; "Système et éléments de l'architecture moderne" (Avril, Sers) ; "La rue à Paris et à Londres - formes, rôles, images - du milieu du XIXème siècle à la deuxième guerre mondiale" (F. Bédarida) ; "Développement morphologique et typologie architecturale de la ville de Versailles" (Castex) ; "Le patrimoine architectural urbain et les pratiques actuelles de l'habitat

ancien" (R. Joly) ; "Les revues d'architecture comme source documentaire de l'univers culturel de l'architecte, de son statut social et de ses relations avec les ingénieurs" (Mendelsohn) ; "La coupure architectes/intellectuels, ou les enseignements de l'italophilie" (Cohen) ; "Architecture et social démocratie" (Devillers) ; etc... L'analyse de cet appel d'offres souligne logiquement l'investissement important des établissements d'enseignement d'architecture⁴³. Le troisième thème a été boudé, tandis que le quatrième a été quelque peu investi par les consciences écologistes militantes. Mais globalement les membres du secrétariat de la Recherche sont satisfaits et encouragent de plus en plus le renforcement des équipes de recherche et le rattachement statutaire des différentes initiatives au sein des U.P. Dans une circulaire adressée aux présidents de ces équipes de recherche, spontanément organisées dans le cadre d'associations loi 1901, la délégation générale à la Formation et aux Enseignements (ex-service des Enseignements artistiques) leur propose l'adoption des procédures d'agrément destinées à renforcer leur position institutionnelle (procédure qui leur permet de se prévaloir du sigle de l'U.P. ; de fixer leur siège social dans les locaux de l'U.P. et disposer selon des accords particuliers passés par convention de certains moyens de l'établissement)⁴⁴.

A la rentrée 1976-1977, tandis que l'on cherche activement un nouveau directeur de l'Architecture à la place d'Alain Bacquet, sont diffusés les premiers documents administratifs concernant l'avenir de l'Institut de l'Environnement :

"Le Centre d'Etudes et Recherches Architecturales, CERA, succède à l'Institut de l'Environnement à compter du 1er janvier 1977 pour ce qui concerne la recherche en architecture. Géré financièrement par les services de l'ENSBA, il constitue à l'intérieur de cet établissement public une unité autonome. Il aura au titre de la recherche trois axes d'activités :

- 1. Recherches propres [elles portent essentiellement sur deux domaines : "Histoire et théorie de l'architecture" (avec publication d'une collection de "dossiers et documents d'architecture) et "Architecture et informatique" (instrumentation en conception architecturale, intelligence artificielle de conception architecturale, les graphiques en architecture)] ;

- 2. Edition ;

- 3. "Animation" du milieu de la recherche [cycle de conférences sur des thèmes précis (public large) ; séminaires (public étroit, une vingtaine de participants par séminaire)].

Le CERA n'a aucune fonction d'enseignement et est exclusivement consacré à la recherche et aux activités qui lui sont liées (rencontres pédagogiques, documentation, édition)".⁴⁵

Le Conseil d'administration de l'Institut de l'Environnement (avec notamment MM. Musy, Président du CA et Délégué général à la Formation et aux Enseignements, Bertin, membre du CA et directeur de l'ENSBA, Juvé, membre du CA et directeur de l'UP de Toulouse, Halévy, directeur de l'Institut...) se réunit donc, le 24 novembre, pour débattre du transfert des attributions. "Le Centre d'Etudes et de Recherche en Architecture recevra un statut comparable à celui d'une UER à

caractère dérogatoire et sera en particulier doté d'un comité scientifique⁴⁶. Le département Architecture (histoire de l'architecture, architecture comparée, architecture et construction) réunit, sous la coordination de Pierre Clément, une équipe permanente de neuf personnes : 5 chercheurs (Pierre Clément, Bruno Fortier, Bernard Hamburger, Gwénaél Querrien et Jean-Jacques Aillagon), une assistante de recherche, une assistante de rédaction et deux secrétaires. Le département Mathématiques-méthodologie-informatique (MMI) regroupe, sous la coordination de Jean Zeitoun, une équipe de dix-sept personnes. Le département Enseignement-recherche a des ambitions diverses, notamment celle de faciliter un mouvement d'échanges et de réflexions entre les groupes de recherche des U.P. (rencontres inter-UP).

L'Arrêté portant création du CERA au sein de l'ENSBA est signé le 19 janvier 1977. Le déménagement, l'aménagement des locaux, la dispersion provisoire des différents lieux de travail rend ce début d'année difficile. Mais les objectifs sont fixés et les personnels sont au travail. Les initiatives de publication sont en cours de réalisation et le résultat des recherches sera diffusé. Dans la série "Dossiers et documents d'histoire de l'architecture" : "Les machines à guérir" de Fortier (déjà paru), "Les vaisseaux et les villes" de Fortier et Demangeon (sous presse) ; "Cartographie et planification urbaine au XVIIIème siècle espagnol" de Vayssière (en voie d'achèvement) ; "le dossier Lequeu" de Duboy et Guillaume (en préparation) ; "L'architecture internationale, Weissenhoff 1927" de Cohen (en préparation) ; "Viollet-le-Duc et la réforme de 1868" d'Aillagon (en préparation) ; etc... La série "Mouvements et doctrines" compte déjà le catalogue des dessins de Wright et l'ouvrage de Panerai et Castex, "De l'îlot à la barre", est sous presse. Les cycles de conférences organisés par le département Architecture ont abordé les sujets suivants : "Architecture et approche bioclimatique" (organisé par Vaye) ; "Nouvelles pratiques des architectes" (organisé par Lefèvre) ; "Industrialisation ouverte" (organisé par Hamburger) ; "Le projet en architecture" (organisé par Panerai) ; "La politique urbaine de Bismark à Weimar" (organisé par Cohen) ; "La ville au siècle des Lumières" (organisé par Taylor) ; "L'architecture : du projet à l'usage" (organisé par Chaslin) ; "Recyclage de l'espace urbain" (organisé par Rayon).

Les membres du Comité scientifique du CERA sont nommés par l'Arrêté du 17 mars 1977 : il comprend André Lew, directeur de l'UP3 ; César Juvé, directeur de l'UP de Toulouse ; Lucien Brams, chargé de mission à la DGRST et enseignant à l'UP5 ; Pierre Clément, architecte DPLG et chargé de recherche au CERA ; Jean Favier, Directeur général des Archives de France ; Bruno Foucart, maître de conférence à l'Université de Paris X ; Bernard Hamburger, architecte DPLG et chargé de recherche au CERA ; Bernard Huet, architecte DPLG et enseignant à l'UP8 ; Jean Zeitoun, ancien élève de l'Ecole Polytechnique et chargé de recherche au CERA.

Les activités de diffusion et de publication du CERA apparaissent déjà comme une des dimensions essentielles de cristallisation du milieu de la recherche architecturale. Les éléments probants d'une véritable production sont là. Mais tel n'est pas l'avis de tout le monde, en cet été 1977, alors que l'on rédige le Relevé le décisions du Conseil des ministres du 27 juillet :

notes :

- "Une certaine forme de recherche architecturale est à l'heure actuelle l'une des causes fondamentales de la dégradation de l'enseignement architectural et de l'architecture française" 47:*
1. Direction de l'Architecture, note pour la présentation des dossiers de Recherche architecturale, signée P. Molins, chargé de mission, et datée du 31 janvier 1972 ; AP.
 2. Courrier daté du 29 avril 1971 adressé à Monsieur le Ministre du Développement industriel et scientifique par le ministre des Affaires culturelles, Jacques Dubanel ; AP.
 3. Telle est l'appréciation du Président de la République, rejetant l'idée d'un Institut de la Recherche architecturale présentée par Michel d'Ornano pour satisfaire quelque peu les exigences élitistes du chef de l'Etat.
 4. Direction de l'Architecture, secrétariat de la Recherche architecturale (CORDA), note sur l'expérimentation et la recherche architecturales, mars 1972 ; AP.
 5. Note à Monsieur le directeur de Cabinet, à l'attention de Monsieur Astier, datée du 7 décembre 1971, signée par le directeur de l'Architecture, Alain Bacquet.
 6. Recherche et expérimentation architecturale : lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement, direction de la Construction, datée du 24 janvier 1972 et signée par Alain Bacquet.
 7. Crédits d'expérimentation architecturale : lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement, Secrétariat général du Groupe central des Villes nouvelles, datée du 24 janvier 1972 et signée par Alain Bacquet.
 8. Bureau de la Recherche architecturale, note pour la présentation des dossiers de Recherche architecturale, signée P. Molins, chargé de mission, et datée du 31 janvier 1972.
 9. Ministère des Affaires Culturelles, Le Ministre, Directives concernant le lancement d'un programme de développement de la recherche en architecture, signées par Jacques Dubanel, datées du 10 février 1972.
 10. Ministère des Affaires Culturelles, service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques, Institut de l'Environnement, "Documentation pour la recherche architecturale", document de 5 pages dactylographié, sind ; AN, CAC 950251-26.
 11. Secrétariat du CORDA, Centre d'Études Documentaires pour la Recherche Architecturale (C.E.D.R.A.), document dactylographié, sind ; Cf. Convention passée entre le ministère des Affaires Culturelles (direction de l'Architecture) et l'Institut de l'Environnement relative à la recherche architecturale, note sur la documentation pour la recherche architecturale, sind ; AP.
 12. Direction de l'Architecture, secrétariat de la Recherche architecturale (CORDA), note sur l'expérimentation et la recherche architecturales, mars 1972 ; AP.
 13. Pour un bref historique de la recherche urbaine, cf. le document rédigé par Loïc le Floch et Michel Conan, "La recherche urbaine, essai de rapport de conjoncture", sind, Bull. Doc.
 14. Recherche architecturale, compte rendu de l'entretien du 10 août 1973 avec M. Bacquet, note pour Monsieur Jenger, chargé de la sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, signée par Christian Potvin, datée du 12 septembre 1973 ; AP.
 15. Direction de l'Architecture, secrétariat de la Recherche, note de Monsieur Belmont, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, sur la recherche en architecture, datée du 28 avril 1972 et signée par Joseph Belmont et Daublet Cler.
 16. Sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, CORDA, note à Monsieur le directeur de l'Architecture, "création de groupes de travail spécialisés", datée du 24 octobre 1972 à la suite d'une première note du 5 octobre 1972, et signée par M. Auclair.
 17. Recherche architecturale, compte-rendu de la rencontre avec les représentants de la DORST et de la mission de la Recherche urbaine, adressé à M. le Directeur de l'Architecture le 15 février 1973 ; AP.
 18. Direction de l'Architecture, Création architecturale, secrétariat de la Recherche, Note de proposition de mise en place des groupes de travail, "G.T. Théories, épistémologies, pédagogies de l'architecture", datée du 5 mars 1973 et rédigée par J.P. Lesterlin ; AP.
 19. Direction de l'Architecture, Création architecturale, secrétariat de la Recherche, Note de proposition de mise en place des groupes de travail, "G.T. Processus opérationnel et conception architecturale", datée du 5 mars 1973 et rédigée par J.P. Lesterlin ; AP.
 20. Sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, note pour Monsieur Bacquet, directeur de l'Architecture, signée par Jean Jenger, et datée du 26 juin 1973 ; AP.

notes :

1. Direction de l'Architecture, préparation du budget 1972, note de présentation datée du 8 mars 1971, avec tableaux et fiches analytiques des demandes de crédits présentées ; AP.
2. Courrier daté du 29 avril 1971 adressé à Monsieur le Ministre du Développement industriel et scientifique par le ministre des Affaires culturelles, Jacques Duhamel ; AP.
3. Note du directeur de l'Architecture à Monsieur le Directeur de Cabinet, à l'attention de Monsieur Astier, datée du 30 octobre 1971 et envoyée le 12 novembre 1971 ; AP.
4. Création Architecturale, Note d'orientation sur la recherche et l'expérimentation architecturale, rédigée par Claude Soucy, datée du 30 octobre 1971 ; AP.
5. Note à Monsieur le directeur de Cabinet, à l'attention de Monsieur Astier, datée du 7 décembre 1971, signée par le directeur de l'Architecture, Alain Bacquet.
6. Recherche et expérimentation architecturale : lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement, direction de la Construction, datée du 24 janvier 1972 et signée par Alain Bacquet.
7. Crédits d'expérimentation architecturale : lettre adressée à Monsieur le Ministre de l'Équipement et du Logement, Secrétariat général du Groupe central des Villes nouvelles, datée du 24 janvier 1972 et signée par Alain Bacquet.
8. Bureau de la Recherche architecturale, note pour la présentation des dossiers de Recherche architecturale, signée P. Molins, chargé de mission, et datée du 31 janvier 1972.
9. Ministère des Affaires Culturelles, Le Ministre, Directives concernant le lancement d'un programme de développement de la recherche en architecture, signées par Jacques Duhamel, datées du 10 février 1972.
10. Ministère des Affaires Culturelles, service des Enseignements de l'Architecture et des Arts plastiques, Institut de l'Environnement, "Documentation pour la recherche architecturale", document de 5 pages dactylographié, slnd ; AN, CAC 930251-26.
11. Secrétariat du CORDA, Centre d'Études Documentaires pour la Recherche Architecturale (C.E.D.R.A.), document dactylographié, slnd ; Cf. Convention passée entre le ministère des Affaires Culturelles (direction de l'Architecture) et l'Institut de l'Environnement relative à la recherche architecturale, note sur la documentation pour la recherche architecturale, slnd ; AP.
12. Direction de l'Architecture, secrétariat de la Recherche architecturale (CORDA), note sur l'expérimentation et la recherche architecturales, mars 1972 ; AP.
13. Pour un bref historique de la recherche urbaine, cf. le document rédigé par Loïk le Floch et Michel Conan, "La recherche urbaine, essai de rapport de conjoncture", slnd, Bull Doc.
14. Recherche architecturale, compte rendu de l'entretien du 10 août 1972 avec M. Bacquet, note pour Monsieur Jenger, chargé de la sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, signée par Christian Pattyn, datée du 12 septembre 1972 ; AP.
15. Direction de l'Architecture, secrétariat de la Recherche, note de Monsieur Belmont, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, sur la recherche en architecture, datée du 28 avril 1972 et signée par Joseph Belmont et Danièle Cler.
16. Sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, CORDA, note à Monsieur le directeur de l'Architecture, "création de groupes de travail spécialisés", datée du 24 octobre 1972 à la suite d'une première note du 5 octobre 1972, et signée par M. Auclaire.
17. Recherche architecturale, compte-rendu de la rencontre avec les représentants de la DGRST et de la mission de la Recherche urbaine, adressé à M. le Directeur de l'Architecture le 15 février 1973 ; AP.
18. Direction de l'Architecture, Création architecturale, secrétariat de la Recherche, Note de proposition de mise en place des groupes de travail, "G.T. Théories, épistémologies, pédagogies de l'architecture", datée du 5 mars 1973 et rédigée par J.P.Lesterlin ; AP.
19. Direction de l'Architecture, Création architecturale, secrétariat de la Recherche, Note de proposition de mise en place des groupes de travail, "G.T. Processus opérationnel et conception architecturale", datée du 5 mars 1973 et rédigée par J.P.Lesterlin ; AP.
20. Sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, note pour Monsieur Bacquet, directeur de l'Architecture, signée par Jean Jenger, et datée du 26 juin 1973 ; AP.

21. Ministère des Affaires Culturelles, direction de l'Architecture, rapport à Monsieur le Sous-directeur de la Création architecturale et des Constructions publiques, compte-rendu et propositions en vue du texte d'appel d'offres de recherche, datée du 5 juillet 1973 ; AP.

22. Ministère des Affaires Culturelles, compte-rendu de la réunion du 20 juillet 1973 ; AP.

23. Ministère des Affaires Culturelles, compte-rendu de la réunion du 10 juillet 1973 ; AP.

24. DGRST-Direction de l'Architecture-CORDA, Appel d'offres 1974 de la recherche architecturale, secrétariat de la Recherche architecturale ; ministère des Affaires culturelles, 1974.

25. Sous-direction de la Création architecturale et des Constructions publiques, note pour Monsieur Bacquet, Directeur de l'Architecture, datée du 15 mars 1974 et signée par Jean Jenger ; AP.

26. Dans une note adressée au directeur de l'Architecture, Claude Soucy dénonce avec amertume les remises en cause qui parviennent au secrétariat de la Recherche. Il détaille ainsi les étapes budgétaires, avant et après l'appel d'offres, tout en précisant : "Les promesses de la DGRST pour 1975 impliquent un très sérieux effort si la direction de l'Architecture ne veut pas se laisser distancer. (...) De nouvelles dépenses d'aide à l'innovation devant sans doute intervenir, il est clair que l'essentiel, sinon la quasi totalité, du financement de l'appel d'offres recherche de 1974 sera financé par la seule DGRST" :

DOTATIONS	1973	1974	1975
DGRST	2 500 000	2 500 000	3 750 000
DA	2 500 000	2 150 000	3 750 000
TOTAL	5 000 000	4 650 000	7 500 000

DEPENSES 1973	RECHERCHE	INNOVATION	TOTAL
DGRST	2 055 000	250 000	2 305 000
DA	728 000	790 000	1 518 000
TOTAL	2 783 000	1 040 000	3 823 000

DEPENSES 1973	RECHERCHE	INNOVATION	RESTE DISPONIBLE
DGRST	130 000	—	2 465 000
DA	1 310 000	1 160 000	742 000
TOTAL	1 440 000	1 160 000	3 207 000

27. Cf. le travail de Jean-Louis Cohen, "La coupure entre architectes et intellectuels...", In Extenso n°1, Ecole d'Architecture de Paris-Villemin, Paris, 1984.

28. Cf. les actes des rencontres pédagogiques "Histoire et théories de l'architecture", CEDRA, Institut de l'Environnement, Paris, 1975.

29. DGRST-Direction de l'Architecture-CORDA, Rapport d'exécution de l'appel d'offres 1974 de la recherche architecturale, secrétariat de la Recherche architecturale ; ministère des Affaires culturelles, 1974.

30. Cf. Compte-rendu de la réunion du Comité urbanisation à la DGRST tenue le 11 juillet 1974.

31. Secrétariat de la recherche architecturale, note de Francis Chassel au directeur de l'Architecture S/C M. Jenger et Mme Contenay, rédigée à la suite de deux autres notes sur le même sujet (le 18 février et 3 mars 1975), datée du 9 avril 1975 ; Jean Jenger ne s'est d'ailleurs pas fait prier pour renforcer certains points développés par Francis Chassel : "(...) Je pense d'ailleurs que jusqu'alors nous nous sommes plus servis du CORDA comme d'une instance interministérielle, ou interservices du moins, que comme d'un organe d'inspiration et de conseil pour partie indépendant de l'administration. Finalement, je suis convaincu que les opinions du secrétariat du CORDA et de quelques autres administrations ont été en pratique imposées à l'organisme et que celui-ci n'a presque jamais ouvert un débat véritable susceptible de déboucher sur des conclusions qui lui soient propres. Je doute que cette situation soit satisfaisante et je pense que la composition du CORDA devrait être rééquilibrée avec cette préoccupation" (note du 24 février 1975) ; AP.

32. Ibid.

-
33. Cf. "Giscard : changeons la ville", interview accordée par le Président de la République à Robert Franc dans le n° 133 du Point, 7 avril 1975.
 34. Note relative à la définition d'une politique de l'architecture, secrétariat d'Etat à la Culture, préparant une réunion interministérielle le jeudi 22 mai 1975 ; A.N. 5AG3-2211.
 35. Présidence de la République, Conseil restreint du 24 juin 1975 sur l'architecture, projet de relevé de décisions, article VII.2. ; A.N. 5AG3-2211.
 36. "Centre de recherche de l'urbanisme" est un document de 14 pages qui propose la transposition à Paris d'un projet analogue conçu pour Barcelone, signé par Ricardo Bofill, daté du 9 mai 1975, et envoyé à Monsieur Pierre Richard, Conseiller Technique à la Présidence de la République ; A.N. 5AG3-2259.
 37. Cf. rapport à fin de décision sur la comptabilité administrative du ministère des affaires Culturelles, Cour des Comptes, 2ème Chambre, rédigée par Bernard Gournay, Conseiller référendaire, datée du 28 avril 1974, à la fin duquel il est précisé : "Créé en 1968, l'Institut de l'Environnement en est à sa sixième année d'existence. Le moment est venu pour lui de se réformer ou de disparaître" ; cf. aussi le rapport envoyé par le Procureur général près la Cour des Comptes, ministère public près la Cour de Discipline budgétaire et financière, à Monsieur le secrétaire d'Etat à la Culture, daté du 4 juillet 1975 ; AN CAC 900421-16.
 38. Ministère des Finances, contre-Projet de Loi du 8 juillet 1975, article VIII.2. ; A.N. 5AG3-2211.
 39. Dans une note de travail de 7 pages qui retrace jusqu'à cet appel d'offres de 1976 les différentes étapes de son action pour la recherche architecturale, et à l'intérieur de laquelle est précisée la progression financière de "l'enveloppe recherche" : 930 000 F. en 1972 ; 4 500 000 F. en 1973 ; 2 600 000 F. en 1974 ; 2 869 000 F. en 1975 ; 3 714 000 F. en 1976 ; 3 814 000 F. sont prévus pour 1977 (la direction de l'Architecture complétant cette enveloppe sur crédits propres)" ; slnd ; AP.
 40. Présidence de la République, Relevé de décisions du Conseil Restreint du 15 juillet 1975 sur l'architecture, approuvé par Valéry Giscard d'Estaing, auquel participaient notamment Mme Veil et MM. Chirac, Poniatowski, Haby, Galley, Guy et Bacquet ; A.N. 5AG3-2211.
 41. DGRST-Direction de l'Architecture-CORDA, Appel d'offres 1976 de la recherche architecturale, secrétariat de la Recherche architecturale ; secrétariat d'Etat à la Culture, 1976.
 42. Cf. note 39.
 43. DGRST-Direction de l'Architecture-CORDA, Rapport d'exécution de l'appel d'offres 1976 de la recherche architecturale, secrétariat de la Recherche architecturale ; secrétariat d'Etat à la Culture, 1976.
 44. Secrétariat d'Etat à la Culture, délégation générale à la Formation et aux Enseignements, note circulaire adressée à MM. les présidents des associations loi 1901 constituées auprès des Unités Pédagogiques d'Architecture à la fin de recherche, datée du 13 juillet 1976.
 45. Note interne à la délégation générale à la Formation et aux Enseignements portant sur "La recherche en architecture dans les établissements relevant de délégation générale à la Formation et aux Enseignements", secrétariat d'Etat à la Culture, slnd.
 46. Procès-verbal de la réunion du CA de l'I.E. relative au statut et compétences du CERA le 24 novembre 1976.
 47. Présidence de la République, extrait du Relevé de décisions du Conseil des ministres du 27 juillet 1977 ; A.N. 5AG3-2259.

Conclusion

L'émergence de modes de la recherche architecturale analysée sous l'angle des initiatives administratives, est révélatrice de manière évidente les multiples dimensions et le caractère complexe et multidimensionnel d'une ambition collective qui, parce qu'en marge des préoccupations politiques et de l'omniprésence de l'industrie du bâtiment, s'est développée, ou si peu. Les quelques éléments évoqués dans ce rapport soulèvent à eux seuls l'ensemble des questions que les acteurs de ce champ, légitimement se posent. A l'occasion d'un tel exercice de réflexion, l'élaboration de ce rapport, il est du devoir de chacun d'entre eux de se pencher sur une analyse précise des péripéties ici relatées. On ne manquera pas de remarquer, au passage, avancer tel ou tel argument sans cesse, le rôle de la recherche architecturale la physico-matériau, ne s'arrête pas à la forme. Et si les perpétuelles remises en question amènent parfois des questions de méthode, celle-ci ne fait que rarement bon signe avec la réflexion. Elle se pose et s'affirme, souvent, porte en lui une de ces dimensions de l'architecture.

Mais au-delà de cette lecture de l'architecture qui examine les tenants et les aboutissants d'une volonté politique de recherche de la qualité dans la production du "construit", on perçoit également certaines des raisons qui ont pu contribuer aux incertitudes et transferts d'autorité, de nombreux des Affaires Culturelles vers le ministère de l'Équipement, et vice versa.

L'expérience peu glorieuse de l'Institut de l'Équipement en est là pour témoigner que, même dans un jeune ministère, entre un période de crise des valeurs morales, la sphère administrative ne peut pas substituer à la fonction politique les pouvoirs d'orientation et de décision sans porter gravement préjudice au projet de la collectivité (si toutefois présence politique il y avait...). Les modes d'action qui sont ici évoqués ne peuvent pas non plus écarter l'analyse de cette réalité

administrative qui, dans les années soixante, au ministère des Affaires culturelles comme dans d'autres secteurs de l'appareil d'Etat, s'est étoffée par l'arrivée de compétences particulières, issues de la France d'Outre-mer, parfois pour le meilleur... et parfois pour le pire.

L'expérience douloureuse de l'Institut de l'Environnement témoigne également des conditions administratives déplorables qui ont présidé à l'initiative de mise en place de la recherche architecturale. Si l'établissement de la rue Erasme ne semble pas avoir été le catalyseur principal de la politique de recherche, il n'en reste pas moins que la plupart des idées de progrès revendiquées à l'époque pour les transformations du cadre de vie étaient contenues de manière implicite dans le projet original ; projet qui, malgré la distance entre l'Institut et les initiatives de recherche menées au sein des Unités pédagogiques d'architecture, s'est avéré peu éloigné de ce que la commission Lichnerowicz devait appeler "la Fonction architecturale". On aura remarqué d'autre part que l'une des conséquences directes de l'échec de l'Institut de l'Environnement a été, par défaut (après la restructuration), l'articulation institutionnelle essentielle entre l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale : la réforme de la rue Erasme par la création du CERA au sein de l'ENSBA étant les facteurs d'échanges, de croissance, de reconnaissance, et finalement, d'émergence du milieu de la recherche architecturale.

Mais il n'est pas fortuit que, scandant régulièrement la dernière partie de cette étude, la réflexion contenue dans les notes successives (et presque caricaturales) de Jean Jenger apporte les éléments d'analyse sur cette conjoncture là : celle qui met en oeuvre simultanément et par les mêmes acteurs la restructuration profonde de l'enseignement de l'architecture et la production autodidacte des toutes premières recherches architecturales. Apparaissent dans ces et là, les indices d'une constante

L'émergence du milieu de la recherche architecturale, analysée sous l'angle des initiatives administratives, fait apparaître de manière évidente les multiples dimensions et le caractère éminemment interministériel d'une ambition collective qui, parce qu'en marge des conjonctures économiques et de l'omniprésence de l'industrie du bâtiment, n'a jamais été "portée" politiquement, ou si peu. Les quelques éléments rassemblés dans cette étude exploratoire soulèvent à eux seuls l'ensemble des questions que l'on peut, encore aujourd'hui, légitimement se poser. A l'occasion d'un tel constat, abordé en introduction du présent rapport, il est du devoir de chacun d'asseoir son raisonnement sur une analyse précise des péripéties ici relatées. On ne saurait en effet, comme il est de coutume, avancer tel ou tel argument sans connaître la réalité des faits qui ont procurer à cette recherche architecturale la physionomie qui est actuellement la sienne. Et si les perpétuelles remises en question amorcent parfois une initiative de réforme, celle-ci ne fait que rarement bon ménage avec la mémoire. Car l'esprit de réforme, souvent, porte en lui une de ces dimensions de l'action qu'est l'amnésie.

Mais au-delà de cette tentative de restitution, qui exhume les tenants et les aboutissants d'une volonté partagée de recherche de la qualité dans la production du "construit", on perçoit également certaines des origines qui ont pu contribuer aux incertitudes et transferts d'attributions, du ministère des Affaires Culturelles vers le ministère de l'Equipement, et vice versa...

L'expérience peu glorieuse de l'Institut de l'Environnement est là pour témoigner que, même dans un jeune ministère, même en période de crise des valeurs morales, la sphère administrative ne peut pas subtiliser à la fonction politique les pouvoirs d'orientation et de décision sans porter gravement préjudice au projet de la collectivité (si toutefois présence politique il y avait...). Les modes d'action qui sont ici évoqués ne peuvent pas non plus écarter l'analyse de cette réalité

administrative qui, dans les années soixante, au ministère des Affaires culturelles comme dans d'autres secteurs de l'appareil d'Etat, s'est étoffée par l'arrivée de compétences particulières, issues de la France d'Outre-mer, parfois pour le meilleur... et parfois pour le pire.

L'expérience douloureuse de l'Institut de l'Environnement témoigne également des conditions administratives déplorables qui ont présidé à l'initiative de mise en place de la recherche architecturale. Si l'établissement de la rue Erasme ne semble pas avoir été le catalyseur principal de la politique de recherche, il n'en reste pas moins que la plupart des idées de progrès revendiquées à l'époque pour les transformations du cadre de vie étaient contenues de manière implicite dans le projet originel ; projet qui, malgré la distance entre l'Institut et les initiatives de recherche menées au sein des Unités pédagogiques d'architecture, s'est avéré peu éloigné de ce que la commission Lichnerowicz devait appeler "la Fonction architecturale". On aura remarqué d'autre part que l'une des conséquences directes de l'échec de l'Institut de l'Environnement a été, par défaut (après la restructuration), l'articulation institutionnelle essentielle entre l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale ; la réforme de la rue Erasme puis la création du CERA au sein de l'ENSBA étant les facteurs d'échanges, de croissance, de reconnaissance, et finalement, d'émergence du milieu de la recherche architecturale.

Mais il n'est pas fortuit que, scandant régulièrement la dernière partie de cette étude, la réflexion contenue dans les notes successives (et presque caricaturales) de Jean Jenger apporte les éléments d'analyse sur cette concomitance là : celle qui met en oeuvre simultanément et par les mêmes acteurs la restructuration profonde de l'enseignement de l'architecture et la production autodidacte des toutes premières recherches architecturales. Apparaissent donc, ça et là, les indices d'une constante qui remet périodiquement en question l'omniprésence de la recherche fondamentale et les injonctions de la DGRST... parce que la constitution des savoirs en architecture ne peut être aussi facilement quantifiée que les investissements de la recherche appliquée et de l'expérimentation.

Il en va de la recherche architecturale comme de la production de l'architecture elle-même, dont la qualité fut décrétée d'intérêt public, et dont on ne peut nier qu'elle sera toujours, comme élément dominant de la culture matérielle, tributaire d'une conscience publique partagée. L'histoire de la recherche architecturale française qui reste à écrire a ceci de particulier qu'elle mobilise, dans le cadre critique des transformations physiques de la cité, des financements publics qui doivent irriguer dans le long terme la mutation des cultures architecturales. Le débat sur le projet de la recherche architecturale en France n'a pas eu lieu officiellement parce que le CORDA n'a pas eu les moyens de le lancer, comme avait pu le faire un organe de réflexion tel que le CCRST. Dès lors, comment s'étonner que des rencontres, quoique relativement confidentielles, comme le colloque "Architecture : Recherche et Action" (organisé à Marseille les 12 et 13 mars 1979), ne puissent répondre pertinemment sur les différentes temporalités de restitution de la recherche globale en architecture — telle qu'analysée par André Lichnérowicz — et de mise en oeuvre de la politique architecturale elle-même (si tant est toutefois que l'on puisse concevoir que cette recherche globale en architecture soit au centre d'une véritable politique architecturale et fasse partie d'une constante stratégie politique horizontale).

La trame que ces quelques pages ont pour mission de dessiner ne doit pas être perçue sous l'angle unique d'une histoire des organisations. Elle doit permettre d'aborder sereinement l'histoire des productions elles-mêmes de cette recherche architecturale française. Et c'est dans le cadre d'une telle entreprise, dotée d'une

méthode d'approche quelque peu différente, que pourront être affinées les nombreuses hypothèses avancées ici. L'analyse des contenus des recherches menées depuis la création du CORDA fournira la matière critique d'une évaluation des relations permanentes entretenues entre enseignement de l'architecture et recherche architecturale. Les travaux menés dans le cadre des relations entre la direction de l'Architecture et la DGRST d'une part, et ceux qui aboutissent à la création du Plan Construction d'autre part, devront éclairer de manière pertinente la perception que l'on peut avoir des premières orientations de la recherche architecturale. Les procédures progressives d'institutionnalisation ainsi que les relations avec le CNRS apporteront les éléments précis d'appréciation de l'inscription de la recherche architecturale à l'intérieur de la communauté scientifique. Les manifestations et publications issues de l'émancipation de ce milieu de la recherche architecturale devront faire l'objet d'une rigoureuse interprétation, jusqu'à déceler les principes de reconnaissance ou de remise en cause qui mobilisent encore le débat.

Cette entreprise historique délicate n'aura cependant pas le devoir de démontrer l'opportunité d'une démarche introspective — tandis que l'on voit poindre l'étape du vingt-cinquième anniversaire de la recherche architecturale — tant il est vrai que de nombreux acteurs de cette production intellectuelle n'ont cessé d'interroger le sens et l'éthique d'une démarche professionnelle complexe, à mi-parcours entre la pratique de l'architecture, l'enseignement de l'architecture et... la recherche architecturale.

André Lichnerowicz, entretien - 23.11.95

La composition de la Commission ministérielle de la recherche architecturale : il est inscrit au tout début que c'est vous l'avez composée.

C'est moi qui l'ai en partie composée...

En partie...

Annexes

En partie composée, enfin l'ai demandée à constituer. Je me trouvais que je connaissais Edmond Michelet, personnellement, dans les milieux intellectuels catholiques. J'ai appartenu à ce qui s'appelait le Centre Catholique des Intellectuels Français, et j'y avais rencontré Michelet. J'avais beaucoup d'admiration pour Michelet. Il avait commencé à essayer de réformer, et il avait vu que ça n'allait nulle part, parce que c'était les grands architectes qui monopolisaient la parole, qui ne s'entendaient pas entre eux. Les trois ou quatre qu'il avait consultés... C'est parce que je n'étais pas architecte qu'il m'a demandé de constituer et de présider cette commission. D'autre part j'avais présidé les commissions également délicates sur la réforme de l'enseignement des mathématiques.

Vous aviez déjà une certaine réputation quant à ces commissions...

En tant que président des commissions arrivant à faire converger les choses, même pour des gens qui ne s'entendaient pas tout à fait, j'avais une certaine réputation à ce moment là. C'est une certaine technique de faire converger les gens (...) J'ai présidé la commission du IVème Plan de la Recherche, et j'ai présidé la commission ministérielle de la réforme. On dépendait du ministre qui l'avait créée, qui était Fouché, et ça a donné ce qu'on appelle encore les IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques)... une formation continue à partir de recherche sur l'enseignement...

Revenons...

Bon, c'est Michelet qui m'a demandé personnellement de constituer une commission. Il y avait comme directeur de Cabinet quelqu'un que je connaissais aussi, avec lequel je m'entendais plutôt moins bien, qui s'appelait Roger Dumaine. J'écoutais les suggestions de Monsieur Dumaine, mais c'est pas ça qui... Je vais vous dire les membres qui ont été les chevilles ouvrières de ma commission.

On ne vous a pas imposé des membres ?

Non... Nous n'avions aucun membre de l'administration centrale... [A la lecture de la liste] Ce qui est arrivé, c'est que la plupart des membres de l'administration au bout d'un moment se sont portés pâles. Il y a eu la liste des gens qui venaient régulièrement, parce qu'on se réunissait au moins une fois par semaine.

Pendant un an ?

André Lichnerowicz, entretien - 23.11.95

un peu dégoûté les gens de l'administration. Si on veut que les gens s'entendent, il faut leur laisser le temps de... Alors je peux vous dire les gens qui ont été... Par

La composition de la Commission ministérielle de la recherche architecturale : il est inscrit au tout début que c'est vous l'avez composée.

C'est moi qui l'ai en partie composée...

En partie...

En partie composée, enfin j'ai demandé des suggestions... Mais si vous voulez, il se trouvait que je connaissais Edmond Michelet, personnellement, dans les milieux intellectuels catholiques. J'ai appartenu à ce qui s'appelait le Centre Catholique des Intellectuels Français, et j'y avais rencontré Michelet. J'avais beaucoup d'admiration pour Michelet. Il avait commencé à essayer de réformer, et il avait vu que ça n'allait nulle part, parce que c'était les grands architectes qui monopolisaient la parole, qui ne s'entendaient pas entre eux. Les trois ou quatre qu'il avait consultés... C'est parce que je n'étais pas architecte qu'il m'a demandé de constituer et de présider cette commission. D'autre part j'avais présidé les commissions également délicates sur la réforme de l'enseignement des mathématiques.

Vous aviez déjà une certaine réputation quant à ces commissions...

En tant que président des commissions arrivant à faire converger les choses, même pour des gens qui ne s'entendaient pas tout à fait, j'avais une certaine réputation à ce moment là. C'est une certaine technique de faire converger les gens (...) J'ai présidé la commission du IVème Plan de la Recherche, et j'ai présidé la commission ministérielle de la réforme. On dépendait du ministre qui l'avait créée, qui était Fouché, et ça a donné ce qu'on appelle encore les IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques)... une formation continue à partir de recherche sur l'enseignement...

Revenons...

Bon, c'est Michelet qui m'a demandé personnellement de constituer une commission. Il y avait comme directeur de Cabinet quelqu'un que je connaissais aussi, avec lequel je m'entendais plutôt moins bien, qui s'appelait Roger Dumaine. J'écoutais les suggestions de Monsieur Dumaine, mais c'est pas ça qui... Je vais vous dire les membres qui ont été les chevilles ouvrières de ma commission.

On ne vous a pas imposé des membres ?

Non... Nous n'avions aucun membre de l'administration centrale... [A la lecture de la liste] Ce qui est arrivé, c'est que la plupart des membres de l'administration au bout d'un moment se sont portés pâles. Il y a eu la liste des gens qui venaient régulièrement, parce qu'on se réunissait au moins une fois par semaine.

Pendant un an ?

Pendant un an. Au début il fallait laisser les gens faire du "brain storming", et ça a un peu dégouté les gens de l'administration. Si on veut que les gens s'entendent, il faut leur laisser le temps de... Alors je peux vous dire les gens qui ont été... Par exemple François Lombard, c'est moi qui l'ai choisi, bien qu'il soit classé là comme administration, il est architecte. C'est lui qui a été le secrétaire de la Commission. C'est moi qui ai rédigé le rapport général. Une bonne partie des annexes, ça a été rédigé par Lombard. Il avait introduit quelque chose qui me paraissait intéressant, c'était la programmation de la Cité administrative de Lyon. Et en fait, l'une des retombées de ce rapport a été d'essayer que les décideurs systématiquement utilisent... que les représentants du maître d'ouvrage soient le programmeur.

Dans le rapport, vous insistez beaucoup...

Ah oui, ça a été... et en fait ça a eu de bonnes retombées. Depuis ce temps là, depuis le temps de cette commission, avec l'influence de Lombard qui avait assez bien réussi pour la Cité administrative de Lyon, que très souvent l'Etat ou les collectivités locales prennent un programmeur qui est le représentant en fait du maître d'ouvrage. Ce qui n'est pas mal, soit qu'il soit architecte ou pas, mais ils ont un langage commun. Tandis que le vrai problème était que les décideurs n'avaient aucun langage commun avec les architectes. C'est à ce moment là... On a réussi à rendre ça à la mode.

Vous pensez que ce rapport a intéressé le ministère de l'Equipement ?

Oui, parce que, ça m'a été dit par Paul Delouvrier, l'Equipement, inquiet de ce que la Culture vienne... et risque de marcher dans ses plate-bandes, a créé le Plan Construction.

Chronologiquement ça vient presque en même temps...

Non, ça vient juste après. La création du Plan Construction est une des conséquences administratives de ceci... et de la concurrence entre ministères.

C'est l'avis général...

Ce l'est, il n'y a pas de doute. Delouvrier, qui était un ami, et qui a présidé le Plan Construction depuis le point de départ, m'a dit tout de suite — en tant qu'inspecteur des finances il connaissait bien le Conseil National des Ponts et Chaussées — ils avaient très peur que la Culture aille trop dans la construction...

Est-ce que déjà dans le début de vos travaux, de vos réunions, on pouvait savoir à l'extérieur que vous alliez tant vous investir sur tous ces problèmes de programmation etc... ?

C'est pas tout à fait au début, mais à partir du moment où c'est venu à l'extérieur... Les principaux qui ont vraiment travaillé, c'était Lombard, c'était Bardet, Mollins qui nous a rejoint tard, et Huet... Huet a beaucoup travaillé. Bardet était un personnage assez solitaire... C'est celui qui avait le plus de références dans les revues internationales, beaucoup plus que les soi-disants grands architectes mandarins. En particulier, Bardet a gagné un concours et a construit à Hyères pour la SCIC, au grand désespoir du directeur de la SCIC d'ailleurs... Bardet a été le concepteur d'un truc assez étonnant, des HLM, avec 50% des surfaces plantées en terrasse avec 1m50 de terre... Huet, je savais qu'il était un homme ayant beaucoup pensé sur l'architecture et l'enseignement de l'architecture. D'ailleurs, à l'explosion de l'Ecole, il a fondé ce qui s'appelle UP8.

Pour revenir...

Je vous jure, le Plan Construction, c'est la réponse du ministère de l'Equipement à cette initiative de la Culture. Comme conséquence, je considère que c'est très important... Je ne sais si vous vous rendez compte de la misère, je dirais intellectuelle, de l'architecture en France à cette époque. C'est Michelet qui a pris l'initiative de cette commission tout de suite. Il y avait trop de lobbies des grands architectes. Le lobby des grands architectes de l'époque devait être assez paralysant.

Est-ce que vous vous souvenez du Centre de recherche et de Spécialisation de la rue de Vaugirard dont les tractations duraient depuis 1962 ?

Comme Malraux — je le connaissais aussi — comme Malraux était tout sauf un ministre, rien ne se concrétisait. Il avait fait un beau discours — Malraux était comme ça — et quand il avait fait un beau discours, il avait l'impression que le problème était réglé, et évidemment rien n'était réglé. Vous savez, être ministre, faire aboutir les choses à travers un gouvernement, c'est un métier. Quel fut à mon avis le meilleur ministre des Affaires Culturelles, c'est pas Malraux... C'est Duhamel. Et pourquoi Duhamel, parce qu'il avait fait ses armes comme secrétaire d'Etat aux Finances. Je ne vous dis pas qu'il était génial, d'ailleurs je l'ai connu. Il n'était pas génial, mais au moins quand il avait une idée... Et en fait, il était le meilleur ministre des Affaires Culturelles que j'ai connu à cause de ça : ça allait jusqu'au bout.

Si on revient sur cette toute petite période, est-ce que vous pouvez dire si il y avait, pendant vos travaux, des relations avec les autres commissions de Plan ?

Aucune... pendant toute la durée. Je ne crois pas que Michelet tenait à ce qu'il y en tellement... à cause de la composition des commissions de Plan. Il se méfiait des lobbies. Il était même méfiant par rapport à sa propre administration. Moi, j'avais un degré de liberté incroyable. J'avais la confiance du ministre, point.

Vous pensez qu'à la commission des Affaires Culturelles, on ne s'est pas attardé sur la recherche et l'expérimentation parce que vous étiez entrain de travailler dessus ?

Oui.

Dans ce rapport, vous remettez en question beaucoup de choses. Aviez l'impression que ça pouvait apparaître, à terme, un peu utopique ?

Totalement, mais étant donné l'état déplorable à la fois de l'architecture et de l'enseignement de l'architecture etc..., on pensait qu'il n'y avait pas de risque à prendre à secouer les sonnettes un peu.

Comment vous pensez que ça a été perçu en 1971 ?

Après 68, ce rapport a servi dans les nouvelles écoles. Le CCRST : j'ai été conseiller scientifique de Mendès. C'est là où j'ai fait mon apprentissage ministériel. Il se trouvait aussi que je connaissais Mendès avant, et qu'il m'avait demandé de venir. La recherche scientifique, quand Mendès l'a prise, il y avait 18 organismes, dépendant de 5 ministres différents. J'avais fait un projet qui, à 15 jours près, serait passé si Mendès n'était pas tombé, et qui est resté dans les archives de Matignon. De Gaulle a été d'abord président du Conseil. Il l'a retrouvé — le Secrétaire Général du Gouvernement lui a donné ce projet — et il l'a regardé avec Malraux. Ce projet consistait essentiellement à ne pas avoir un organisme de gestion mais à avoir un ministre horizontal auprès du président du Conseil... et un organisme consultatif et un organisme délibératif. Pendant les quatre ans où j'ai été membre de ce comité, on avait trois fois par an une réunion sous la présidence du Premier Ministre avec tous les ministres concernés. Le Premier Ministre, c'était Debré... et Debré avait une vertu, c'était un excellent Premier Ministre à usage interne, je ne parle pas du politique, il connaissait les dossiers admirablement et puis il était fils de Robert... Autrement dit, il connaissait pas mal les scientifiques et, a priori, il avait confiance en eux. Il réunissait 12 ministres et 12 scientifiques et, à tous les coups, il donnait raison aux scientifiques contre les ministres... Il n'y avait d'horizontales que les Finances et les Affaires Scientifiques... Il aurait fallu avoir un cadre horizontal ou interministériel pour l'architecture et l'urbanisme. C'est à dire avoir les ministres en question se réunissant avec le Premier Ministre pendant un certain temps.

Est-ce que Georges Pompidou a été moins touché par tous ces problèmes là ?

Beaucoup moins. Pompidou, il se trouve que je le connaissais. Je le tutoyais avant son élévation. Il était deux années avant moi à la rue d'Ulm... Viannay était très important. Il était dans les réseaux d'anciens résistants. Il tutoyait Debré. Il était fondateur de l'Observateur. Il a fondé l'Ecole de Journaliste de la rue du Louvre et les Glénans. Il avait notamment provoqué une réunion de 52 maires de communes bretonnes pour ne plus permettre que les routes perpendiculaires et non plus côtières. A Hyères, il a été construit un équipement intégré, avec le lobby Delouvrier/ Chaslin/ Viannay.

A propos de Robert Lion...

Lion était dans ce truc. C'est l'influence de Delouvrier qui a fait nommer Lion d'abord à la présidence des HLM, puis ensuite à la tête de la Caisse des Dépôts. Ce qui est moins connu à propos de Delouvrier, c'est qu'il était aussi le parrain d'un enfant Mitterrand... J'ai eu Viannay, ici, me disant on va faire de Lion le président des HLM.

Robert Lion et son adjoint montent l'opération du Plan Construction dans le dos du ministre de l'Équipement, Albin Chalandon...

Oui, et pour lequel ce groupe avait un mépris de fer... Delouvrier disait, en bon inspecteur des finances qu'il était : "si ça reste confiné à la Culture, il ne se passera rien". Delouvrier m'a fait tout de suite nommé au Comité directeur du Plan Construction.

Parleriez-vous d'un échec pour les Affaires Culturelles ?

Quand les choses durent, c'est toujours un échec. Une chose que j'ai apprise... Ce Comité Consultatif de la Recherche scientifique et technique dont j'ai parlé a fonctionné très bien pendant dix à douze ans. Et puis... Quand un truc n'est pas intégré dans les fonctions usuelles de l'administration, l'administration finit toujours par le récupérer. J'ai été un peu naïf à ce moment là.

Aurait-on pu penser qu'une initiative telle que le Plan Construction puisse être initiée et promue par les Affaires Culturelles ? Paul Delouvrier le pensait-il ?

Non, et il avait raison. Delouvrier disait : "A l'Équipement, ils ont les moyens"... que n'aura jamais la Culture. Je dirais, l'inculture des décideurs en matière d'architecture et d'urbanisme etc... — partout, public ou privé — était totale.

Ne vous a-t-on pas reproché de vous intéresser, d'intéresser votre commission à des domaines très larges, qui dépassent de loin l'unique sujet de la recherche architecturale ?

Non, parce que finalement ça a provoqué le Plan Construction. Parce que dans l'administration, en tous cas de l'Équipement, les gens ont été assez inquiets.

Et vous pensez que s'il n'y avait pas eu de Commission Lichnerowicz, il n'y aurait pas eu de Plan Construction ?

Oui. Les deux conséquences de la Commission sont l'habitude de faire de la programmation et l'apparition du Plan Construction au ministère de l'Équipement. C'était quand même à ce moment-là des rivalités d'administrations.

L'Institut de l'Environnement ?

Il ne s'y passait pas grand chose. En fait, ce que l'on a reproché, me semble-t-il, à l'Institut de l'Environnement, c'est qu'en deux ans il ne s'était pas vraiment manifesté.

Des problèmes de rivalités entre les administrations de la Culture et de l'Équipement, et des rivalités entre les services même de la Culture ?

Je confirme. La Culture était une administration fragile. Je crois qu'elle l'est encore. Quand même, l'Équipement était un poids lourd. La France est incapable d'avoir une structure interministérielle solide. Une structure interministérielle n'est pas stable par définition. Ce qui est stable, ce sont les administrations. Une chose

qui n'existe pas en France mais qui existe aux Etats-Unis, c'est la notion d'agences, qui ne dépendent d'aucun ministère, et qui sont des choses puissantes. L'agence de l'Environnement aux Etats-Unis reçoit ses crédits directement du Congrès. La notion de ministère de tutelle n'existe pas.

Pour en revenir au travail de cette commission ?

C'était un hobby assez prenant (...) Le défaut des commissions de Plan, c'est que les membres représente quelque chose, même si théoriquement ce n'est pas vrai... Ceux de ma commission ne représentaient qu'eux-mêmes.

Les commissions de Plan n'auraient pas pu "accoucher" du Plan Construction ?

Je n'en suis pas sûr. Il a fallu les convaincre...Elles n'y ont pas pensé toutes seules.

On parle du Plan Construction dans les travaux des commissions.

Oui, à partir du moment où ils l'avaient invité [Paul Delouvrier]. Il s'était fait invité à parler. Il a été invité dans les trois commissions, à ma connaissance.

Robert Lion aurait été cherché Paul Delouvrier pour mettre en marche la machine Plan Construction ?

Je dirais l'inverse : d'un certain point de vue, c'est Delouvrier qui a délégué Lion...

Le rapport financier de la commission ? La recherche est une chose globale ?

Je considère que c'est un danger de couper la recherche fondamentale de l'expérimentation. C'est là où est le danger. Il existe aussi bien dans la recherche scientifique et technique. Je considérais qu'il ne pouvait vraiment y avoir de recherche architecturale que si l'on formait les décideurs, et la programmation était une manière de former les décideurs ou de les représenter. Il aurait fallu faire un accord entre les ministères. Les CHU ont un accord entre les deux ministres.

Vous n'insistez pas beaucoup sur les relations avec l'Université ?

C'était à ce moment-là me mettre la Culture au dos.

Et donc, étonnamment, vous ne parlez pas de doctorat dans ce rapport. Vous ne parlez pas de doctorat parce que vous ne pouvez pas parler de l'Université.

Oui. Je pensais qu'un rapprochement entre l'enseignement de l'architecture et l'Université était indispensable. Mais là, on se cassait la figure. (...) Le ministère des Affaires Culturelles était trop petit et trop impuissant, pour que les solutions viennent de là. Parce que c'est ça le problème des affaires Culturelles, c'est que c'est quand même un ministère de seconde zone. Il y est toujours... Il faudrait un homme de grande valeur, ayant sa puissance personnelle, comme Jacques Duhamel...

Mais Jacques Duhamel n'a pas pu faire grand chose...

Mais je ne pense pas qu'il était tellement motivé... Un ministre délégué auprès du Premier Ministre pouvait s'imposer auprès des Finances de temps en temps. Sa signature valait celle du Premier Ministre... Le ministère de la Ville ne peut être qu'une structure horizontale, et ça ne l'est pas...

Claude Cobbi, entretien¹ - 26.11.92

Nous avons créé un groupe de travail à la direction générale des Arts et Lettres dans le service des Enseignements artistiques dont le responsable était Jean de Saint Jorre, ancien gouverneur du Grand Alger et préfet à la retraite, et qui a laissé beaucoup de libertés au groupe de travail pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Ce groupe comprenait René Salanon, Florence Contenay, moi-même comme responsable des Affaires financières, Charnay qui a écrit un polycopié dans les années 66-67 sur les enseignements autour de l'environnement qui nous a servi de base de travail..., Pierre Kayser, inspecteur de travail...

Nous avions une responsabilité au niveau de l'expression plastique et une autre responsabilité au niveau de l'enseignement de l'architecture. Lorsque les problèmes ont été pris, ils ont été pris séparément... au moins chez Monsieur Querrien. Lui ne s'occupait que de l'enseignement de l'architecture, point. Au service des Enseignements artistiques, on s'occupait de l'enseignement de l'architecture et des enseignements artistiques, au sens beaucoup plus large, qui intégraient les formes, les volumes, l'architecture, etc...

Monsieur Querrien avait obtenu [pour ce qui concerne ses groupes de travail de la Commission des programmes de l'enseignement de l'architecture] qu'il y ait au Cabinet du ministre une réunion concernant l'enseignement de l'architecture, surtout après les événements de mai 68, parce que les décrets étaient complètement à refaire. Notre groupe de travail a également obtenu une réunion par moi chez Malraux. On essayait de ce côté de faire aussi quelque chose.

Sous la rubrique "environnement" qui comportait tous les enseignements ce service, aussi bien enseignements plastique, le design, l'architecture... Il y avait donc ambition de créer de toutes pièces un secteur universitaire à trois niveaux, 1er cycle, 2ème cycle et 3ème cycle ; ce qu'on appelait avant 68 "faculté d'environnement"... Ce qui a été réalisé, c'est le troisième volet, le 3ème cycle de cet enseignement de l'environnement.

Moi, j'étais dans le secteur financier, donc j'avais fabriqué si on peut dire le statut de l'Institut de l'Environnement en 69. Nous voulions faire rapidement et nous voulions faire souple. Le ministère des Finances ne voulait pas entendre parler d'association bien entendu, c'est la règle... Enfin il y a des exceptions, et finalement, avec les relations de Monsieur de Saint Jorre, nous sommes arrivés à créer une institution, donc à créer une association loi 1901, entièrement privée, pour laquelle j'ai dû négocier avec le ministère des Finances un statut financier. Et d'autre part, j'ai loué un appartement rue Léonidas, parce que nous avions déjà des recrutements. Alors, comment s'est fait le recrutement ? Il s'est fait à partir de postes budgétaires. Les postes budgétaires, ils ne tombent pas du ciel : ce sont vraiment les pévés qui ont permis de faire un budget tout à fait extraordinaire,

¹ Entretien mené par Olivier Cordova.

Claude Cobbi, entretien¹ - 26.11.92

Nous avons créé un groupe de travail à la direction générale des Arts et Lettres dans le service des Enseignements artistiques dont le responsable était Jean de Saint Jorre, ancien gouverneur du Grand Alger et préfet à la retraite, et qui a laissé beaucoup de libertés au groupe de travail pour travailler dans les meilleures conditions possibles. Ce groupe comprenait René Salanon, Florence Contenay, moi-même comme responsable des Affaires financières, Charnay qui a écrit un polycopié dans les années 66-67 sur les enseignements autour de l'environnement qui nous a servi de base de travail..., Pierre Kayser, inspecteur de travail...

Nous avions une responsabilité au niveau de l'expression plastique et une autre responsabilité au niveau de l'enseignement de l'architecture. Lorsque les problèmes ont été pris, ils ont été pris séparément... au moins chez Monsieur Querrien. Lui ne s'occupait que de l'enseignement de l'architecture, point. Au service des Enseignements artistiques, on s'occupait de l'enseignement de l'architecture et des enseignements artistiques, au sens beaucoup plus large, qui intégraient les formes, les volumes, l'architecture, etc...

Monsieur Querrien avait obtenu [pour ce qui concerne ses groupes de travail de la Commission des programmes de l'enseignement de l'architecture] qu'il y ait au Cabinet du ministre une réunion concernant l'enseignement de l'architecture, surtout après les événements de mai'68, parce que les décrets étaient complètement à refaire. Notre groupe de travail a également obtenu une réunion par moi chez Malraux. On essayait de ce côté de faire aussi quelque chose.

Sous la rubrique "environnement" qui comportait tous les enseignements ce service, aussi bien enseignements plastique, le design, l'architecture... Il y avait donc ambition de créer de toutes pièces un secteur universitaire à trois niveaux, 1er cycle, 2ème cycle et 3ème cycle ; ce qu'on appelait avant 68 "faculté d'environnement"... Ce qui a été réalisé, c'est le troisième volet, le 3ème cycle de cet enseignement de l'environnement.

Moi, j'étais dans le secteur financier, donc j'avais fabriqué si on peut dire le statut de l'Institut de l'Environnement en 69. Nous voulions faire rapidement et nous voulions faire souple. Le ministère des Finances ne voulait pas entendre parler d'association bien entendu, c'est la règle... Enfin il y a des exceptions, et finalement, avec les relations de Monsieur de Saint Jorre, nous sommes arrivé à créer une institution, donc à créer une association loi 1901, entièrement privée, pour laquelle j'ai été négociateur avec la ministère des Finances un statut financier. Et d'autre part, j'ai loué un appartement rue Léonidas, parce que nous avons déjà des recrutements. Alors, comment s'est fait le recrutement ? Il s'est fait à partir de postes budgétaires... Les postes budgétaires, ils ne tombent pas du ciel : ce sont vraiment les pavés qui ont permis de faire un budget tout à fait extraordinaire,

¹. Entretien mené par Olivier Cordova.

puisque lorsqu'on a fait le budget 68, les événements ont fait que le ministère des Finances a dû céder. Comment il a cédé à la pression ? D'abord, il a eu dans toute la France universitaire un collectif budgétaire qui a été fabriqué. Nous sommes rentrés dans ce collectif budgétaire de l'année 68 en quelques sortes. Il a été adopté en septembre. On a préparé ce collectif dans le groupe de travail et je dois dire que, lorsque j'ai fabriqué ce collectif, j'y ai mis des inscriptions multiples sous différentes rubriques de manière à y faire rentrer un maximum de crédits. Le plus gros poste, c'était les postes budgétaires, il y en avait énormément, plus de 100 postes. Il y avait des crédits de subvention. Nous avons, à différentes rubriques, forcé énormément, y compris sur les constructions... si bien qu'on a présenté un budget peut-être trois fois plus important que le budget précédent... un budget extraordinaire.

Mais le ministère des Finances a refoulé complètement nos propositions... On avait beaucoup de facilités pour contacter Malraux, parce qu'Antoine Bernard s'attachait beaucoup à l'enseignement, il était très actif... Ces réunions tous les mois chez le ministre permettaient d'avoir un impact important... en sortant de la réunion, toutes les barrières tombaient... quand on parlait au directeur de l'administration générale par exemple, ou aux autres directeurs du ministère. Malgré tout, le ministère des Finances avait donc refusé, et nous avons demandé à Malraux d'intervenir en Conseil des ministres. Malraux est intervenu, comme il le faisait habituellement avec sa passion... indiquant qu'on venait le chercher pour faire une grande déclaration à la télévision ou à la radio... et qu'il demandait peu de choses pour l'enseignement de l'architecture. Le Général qui présidait l'a interrompu, et nous a fait inscrire tous les crédits, tous les crédits. Ce qui est toujours très embêtant, parce qu'il est certain que quand on demande les choses, on demande toujours beaucoup plus qu'on le veut, puisqu'en général, il faut le discuter. Or là, on a été piégé, parce qu'on avait la certitude que ces postes ne feraient que renforcer l'enseignement traditionnel et en tout cas qu'on ne contrôlerait pas du tout la rénovation des enseignements dans ces établissements... On ne voulait pas avoir des postes nouveaux pour faire de l'ancien, ça n'avait pas de sens.

Il était plus facile par rapport à l'ENSBA que par rapport à l'ENSAD, de cacher ces postes... Les recrutements se sont donc faits dans des conditions rapides-rapides. On a eu le collectif fin septembre-début octobre, et que dès que le collectif a été connu, les instructions ont été données par le ministère des Finances au contrôleur financier de nous surveiller... puisque le ministère des Finances avait été violé, il a fait un scandale au directeur de l'Administration générale... Donc le contrôleur financier nous a fait savoir très rapidement que pour lui, c'était les dossiers recrutement du personnel avant fin octobre (il ne signerait plus rien après le 15 novembre) et il n'était pas du tout question pour lui de faire une exception cette année-là.

Ces postes étaient surtout pour l'équipe Institut de l'Environnement, parce que lorsque j'avais fait le budget, j'avais demandé des postes pour l'enseignement de l'architecture (c'était sous la rubrique écoles d'architecture), et j'avais demandé des postes pour l'UERE (à ce moment-là, il fallait inventer des sigles à la mode...). Les premiers enseignants qui ont été nommés avaient été contactés avant les événements... A Ulm, on faisait déjà la chasse aux sorcières, aux communistes... Ce sont eux qui se sont installés rue Léonidas et qui ont créé l'équipe de l'I.E.

... C'est la raison pour laquelle, ça s'est fait en marge de l'ENSBA, de la Section Architecture, et même du Grand Palais... L'I.E. n'avait pas bonne cote : on l'accusait d'être un instrument du pouvoir, de Malraux, qui aurait été créé pour contrer les enseignements en place et éventuellement même pour empêcher que les

enseignements en place se réforment. Le fait même qu'il y ait un nouveau diplôme, qui s'ajoute au DPLG, a été considéré comme un super-diplôme.

La création de l'Institut de l'Environnement a été faite avec une telle rapidité que l'Ordre a été complètement dépassé par les événements...

On a certainement beaucoup perdu en n'ayant pas Joseph Belmont (à l'I.E.), parce que on n'aurait peut-être pas eu tous les ennuis qu'on a eu après, puisqu'on aurait été branché à la fois sur l'enseignement de l'architecture et sur des hommes qui avaient une grande audience à l'époque.

Ce sont les avantages et inconvénients des institutions qui sont créées ex nihilo, avec des gens de l'extérieur, ou des gens nouveaux, qui, lorsqu'il y a une tempête très forte, deviennent gênants pour le pouvoir, pour le préfet de Paris, pour la police, pour tout le monde... Les grèves succédaient aux grèves, et les AG aux AG... Donc l'I.E. a été supprimé dans sa première formule.

Je me suis battu pour qu'il y ait des façades Prouvé... ça a été négocié de manière très simple, c'est à dire qu'on n'est pas passé devant les commissions, ni les commissions des Bâtiments de France, ni les commissions des marchés, et on a demandé à Monsieur Malraux de faire comme Monsieur Edgard faure avait fait pour Vincennes, on lui avait demandé de donner un ordre direct... Seuls les ministres peuvent faire cela puisqu'ils sont responsables uniquement sur le plan politique et qu'ils peuvent passer par-dessus les règles administratives. Il a accepté très facilement et on eu entre les mains une lettre signée Malraux adressée à Robert Joly, l'architecte, lui donnant l'ordre de réaliser l'I.E. dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qu'on avait obtenue et dans un délai le plus rapide possible(...).

On a développé aussi, la deuxième partie, les relations extérieures. Et ça s'est fait aussi très bien. Il faut dire tout de suite qu'on avait des gens nouveaux qui savaient ce qu'ils voulaient. Mais aussi, on avait des moyens, il faut le dire (...).

On a fait déjà beaucoup en l'espace de deux ans : on aurait pu étoffer par la suite. En ce qui concerne l'administration, il y avait du personnel. On a eu très facilement les quinze postes qu'il fallait. Il y avait une collaboration formidable de Jean Drucker, qui a joué le jeu parfaitement avec moi, puisque j'ai pu quitté l'administration centrale pour prendre la direction administrative de l'I.E. , et on a mis en place très facilement ces jeunes qu'on recrutait nous-mêmes (...).

Le secteur recherche nous préoccupait beaucoup ; il n'y avait pas de recherche en architecture (...). Il y avait quand même un très bon rapport de Lichnerowicz sur la recherche (...). Un rapport magnifique. On a demandé à Antoine Haumont de créer une branche recherche. C'était quand même un secteur à risques (statut des chercheurs etc...). Les chercheurs sont des gens qui, tout de suite, sont devenus des gens très difficiles (...). On était là pour prendre des risques et il faut bien reconnaître que si on ne se trompait pas au départ, on ne pouvait jamais rien faire : on a eu des recherches qui ont très bien aboutit et qui se sont développées et puis on a eu des recherches qui ont avorté. Quand on est dans un secteur où il n'y pas de chercheurs, il fallait bien...

On a pas voulu ouvrir nos portes en même temps que le concours des Arts-Déco et on a reculé volontairement les travaux de manière à pouvoir ouvrir au mois de décembre 69. Je peux dire que tout était prêt, comme dans un film, puisque les meubles avaient été commandés six mois à l'avance, des meubles "designés" en Allemagne... tout objet avait déjà son numéro dans chaque pièce et à chaque étage, ainsi que les machines et les équipements...

On est rentré en décembre 1969 : on peut dire que quelques mois après, le ministère cherchait à prendre la présidence et à écarter Monsieur Salanon, ce qu'il est arrivé à faire très facilement. Le directeur de l'Administration générale a pris la présidence

du conseil d'administration, et puis ensuite, il y n'a eu qu'un seul un seul : liquider l'Institut de l'Environnement. On a vécu une année tranquille et la deuxième année, entièrement menacé.

Je vous ai dit qu'il y avait contamment des grèves, alors qu'il n'y avait plus du tout de grèves au Quartier Latin. Et il y avait des inspecteurs de police à chaque fois dans les AG qui nous disaient : "c'est pas possible que ça continue". Et c'est vrai que chez nous ça continuait quand même (...). C'était entièrement politisé, bien entendu. Il y avait Duhamel qui a pris la place de Malraux : son cabinet... il y avait d'Astier, il ne voulait pas d'histoire, pas de complication, et pour eux, c'était un problème et il fallait éliminer en effet un lieu de politisation.... Il faut dire que c'était encore le lieu où se réfugiaient beaucoup d'acteurs de 68 : tous ceux qui avaient encore des choses à dire intervenaient dans les AG... il n'y avait plus d'endroits pour se rassembler ailleurs.

Il ne traiter pas de la discipline comme ça en dehors d'un système politique, c'était pas dans le cosmos, c'était pas dans le silence, c'était dans un contexte et il est évident qu'il y avait toutes les tendances du marxisme, du marxisme-léninisme, les trotskistes, les staliniens, les communistes bon teint, les socialo etc... Il n'y avait pas de gens de droite. C'était quand même une institution de gauche. Quelquefois vous avez des gens d'extrême gauche. C'est une situation qui a été manipulée... Le lieu de l'Institut, c'était un lieu où on traitait de tous les problèmes de la société (...). Il était assez dangereux de partir dans tous les sens, et c'est ce que certains ont bien exploité, en particulier dans les AG.

Pendant le dernier trimestre de 1970, le Directeur de Cabinet de M. Michelet avait estimé que la situation interne de l'Institut de l'Environnement était mal connue au point de justifier une mission d'inspection.

Les autorisations de dépenses importantes accordées par le ministère des Finances étaient assorties de plusieurs conditions, dont celle de transformer avant 1972 l'association de la loi de 1901 lui servant de support en établissement public : il convenait, avant de consolider ainsi cette institution, de vérifier si elle remplissait effectivement son objet.

Aucun résultat tangible ne permettait alors de se faire une idée précise de ses conditions de fonctionnement (à l'exception de très brefs comptes-rendus).

A l'intérieur pourtant les indices d'un certain malaise pouvaient se discerner. A l'extérieur, diverses critiques étaient formulées. Leurs destinataires les attribuaient à l'envie qui pouvait être ressentie au sein d'institutions moins bien dotées ; cependant l'écho parvenait jusqu'au Sénat (intervention de M. Cornu, séance du 26 novembre 1970)...

B. Conditions :

J'avais pu, dès la fin de 1970, contrôler la comptabilité et faire toutes observations utiles à son adaptation progressive au règlement imposé par le

	Institut de l'Environnement	ENSBA
Nombre d'étudiants	150	5000
Subvention de fonctionnement	1 100 000	1 518 000

** "Cet Institut est une opération de prestige, opérations dont nous sommes coutumiers en France, mais sans efficacité aucune" (M. Cornu).

Rapport d'inspection de l'I.E., extrait

Rapport de mission de l'Inspection Générale du ministère des Affaires Culturelles à l'Institut de l'Environnement, mars 1971. Les lignes suivantes sont la retranscription partielle du rapport de mission effectué. Elles doivent être lues avec toutes les réserves requises quant à leur objectivité ; elles apportent néanmoins des éléments factuels indiscutables dont l'analyse institutionnelle ne peut faire l'économie.

INTRODUCTION :

A. Motifs :

Pendant le dernier trimestre de 1970, le Directeur de Cabinet de M. Michelet avait estimé que la situation interne de l'Institut de l'Environnement était mal connue au point de justifier une mission d'inspection.

Les autorisations de dépenses importantes accordées par le ministère des Finances étaient assorties de plusieurs conditions, dont celle de transformer avant 1972 l'association de la loi de 1901 lui servant de support en établissement public : il convenait, avant de consolider ainsi cette institution, de vérifier si elle remplissait effectivement son objet.

Aucun résultat tangible ne permettait alors de se faire une idée précise de ses conditions de fonctionnement (à l'exception de très brefs comptes-rendus).

A l'intérieur pourtant les indices d'un certain malaise pouvaient se discerner. A l'extérieur, diverses critiques étaient formulées. Leurs destinataires les attribuaient à l'envie qui pouvait être ressentie au sein d'institutions moins bien dotées* ; cependant l'écho en parvenait jusqu'au Sénat (intervention de M. Cornu, séance du 26 novembre 1970)**.

B. Conditions :

J'avais pu, dès la fin de 1970, contrôler la comptabilité et faire toutes observations utiles à son adaptation progressive au règlement imposé par le

*

	Institut de l'Environnement	ENSBA
Nombre d'étudiants	150	5000
Subvention de fonctionnement	1 100 000	1 516 000

** "Cet Institut est une opération de prestige, opérations dont nous sommes coutumiers en France, mais sans efficacité aucune" (M. Cornu).

ministère des Finances. En janvier, j'ai commencé à vérifier si l'Institut répondait bien à sa mission. De son côté, le Conseil d'Administration mettait en demeure enseignants et stagiaires de produire le résultat de leurs travaux.

Il n'obtient pas satisfaction immédiate (les auteurs souhaitent plus de délais pour les conduire à une perfection digne de leur publication), du moins parurent divers documents administratifs et un rapport d'activité pour 1969-1970. Leur lecture ne permettait cependant pas de savoir si l'Institut remplissait effectivement sa mission. Le seul moyen d'y parvenir consistait à étudier le contenu réel qu'il y avait sous ces titres de recherche, ces sujets de conférence, ces programmes de cours.

Le directeur, M. Cobbi, a mis à ma disposition, dès le début, avec beaucoup de complaisance, toutes les conférences enregistrées sur bandes magnétiques, les cours dactylographiés, et certains résultats de recherches. J'ai pu rencontrer individuellement tous les membres du personnel administratif ou enseignant et assister à plusieurs séminaires, cours, conférences, et aux réunions du Conseil d'Administration, du Collège des enseignants, du Comité scientifique, etc... Toutefois, ce n'est pas sans difficultés que j'ai pu me faire une idée précise de la crise interne qui s'est développée à l'Institut, et qui dépasse l'importance d'une simple crise de croissance inhérente à tout organisme en formation, comme s'est efforcé de me le faire croire M. Cobbi. Je n'ai pu avoir connaissance des documents les plus importants sur ce point qu'après beaucoup d'atermoiements, et j'ai dû vaincre une résistance énergique avant d'obtenir certains d'entre eux.

I. BREF HISTORIQUE

Pour comprendre l'exacte valeur de cette crise et la situation qui en a découlé, il est indispensable de retracer rapidement la genèse et l'évolution de l'I.E.D.

A. Le groupe de recherche

La création de l'Institut de l'Environnement résulte de la rencontre fortuite de deux circonstances :

a) Un groupe de recherche était chargé au ministère, depuis 1965 (mais plus méthodiquement depuis 1967), d'étudier la modernisation des enseignements artistiques.

b) Brusquement, en 1968, M. Malraux obtenait d'importants moyens financiers supplémentaires (en partie sous forme d'emplois nouveaux).

Le groupe de travail, utilisant ces moyens exceptionnels en vue de mettre enfin en oeuvre la réforme de l'enseignement qu'il étudiait, se constituait en association en 1969, sous la présidence de l'un de ses membres, M. Salanon. Il s'étoffait en cooptant des enseignants, en vue d'abord d'organiser des séminaires de recyclage pour les professeurs de province, et ensuite de former directement des professeurs en préparant des stagiaires à l'enseignement. La continuation des recherches sur la réforme de l'enseignement devenait tout naturellement le troisième volet du programme en triptyque de cette institution nouvelle.

B. L'Institut de l'Environnement et du Développement

En fait, l'installation de cet institut réalisait la proposition suggérée dès le 1er septembre 1967 par Madame Latournerie dans un rapport très réaliste. Toutefois, le titre qu'elle proposait était plus modestement celui d'"Institut pour la Recherche Artistique". Ses missions se limitaient alors à définir la réforme, à l'expérimenter dans trois écoles de province et à recycler les enseignants de province. Elle envisageait, mais seulement à un stade ultérieur, que l'Institut deviendrait un établissement public pour la formation permanente des professeurs, un lieu d'information et de recherche, un foyer d'art vivant.

1°. Déviation résultant du titre nouveau

M. Salanon revendique comme sienne la proposition de nommer l'institut "de l'Environnement", titre qui en élargissait beaucoup les compétences. De fait, ce mot porte en lui des virtualités infinies, puisqu'il s'applique à tout ce qui n'est pas intérieur***.

2°. Déviation résultant de l'autonomie

Pour n'être pas tenté de trop s'éloigner des objectifs limités utiles énoncés par Madame Latournerie, il eut fallu une définition de son champ d'action sans ambiguïté, des instructions rigoureuses sur les missions, une expérimentation très prudente et progressive.

Les promoteurs de l'Institut, jaloux d'ailleurs de leurs prérogatives, se sont plaints cependant de ne pas recevoir d'instructions assez précises de l'Administration.

La doctrine du Cabinet à l'époque apparaît cependant tout à fait justifiée : c'est à la cellule de recherche qu'il appartenait de définir son projet. Il revenait à l'interlocuteur administratif de fournir les moyens de réaliser s'il l'agréait.

L'Administration, en subventionnant intégralement (et largement) cette association, lui manifestait une confiance justifiée par le fait que ses participants (Conseil d'Administration, directeur, personnel) étaient des fonctionnaires du ministère.

Très vite cependant, cet organisme allait jouir d'une excessive autonomie dans sa gestion, dans son recrutement et surtout dans la définition de ses objectifs

*** Le titre de l'Institut : de fait, c'est M. Salanon qui, probablement l'un des premiers, utilisait le terme "d'environnement" à ce propos dans une réunion du groupe de travail du 27 janvier 1966. Dès 1965, même, il avait collaboré à un projet de regroupement à la Défense des quatre écoles supérieures d'art, et proposé le vocable "d'environnement" pour ce projet (rapidement abandonné par suite de l'obstination des quatre établissements à sauvegarder leur autonomie). Le 27 novembre 1968, une réunion, présidée par le Ministre d'Etat, décidait le principe de la création d'un "centre supérieur de l'environnement", destiné à délivrer l'enseignement supérieur des arts appliqués. Le titre définitif résulte de l'adjonction du concept de "développement", souvenir d'un autre projet de M. Malraux, qui souhaitait la création d'un carrefour interministériel des projets de développement. Le terme "d'environnement", prononcé par le Président Nixon, devenait rapidement à la mode. Il devait en France, avant de provoquer bien des incertitudes sur les frontières d'attributions du Ministère spécialement créé sous ce vocable, égarer les thèmes de recherche de l'Institut loin du motif initial de sa création : la modernisation de l'enseignement des arts et de l'architecture.

(un peu comme un satellite artificiel qui échapperait à ses organes de contrôle au sol).

L'Administration des Finances en avait peut-être redouté l'éventualité, ce qui nous avait valu le texte le plus précis par lequel le ministère des Affaires Culturelles définissait les missions de l'Institut.

Même s'il ne constituait qu'un plaidoyer destiné à justifier le versement d'une subvention annuelle, et même si notre administration entendait bien laisser à l'Institut le soin de se définir lui-même, il n'en demeure pas moins que ce texte est commode car plus explicite et plus détaillé que le Statut.

Cette lettre précisait, le 7 mars 1969 :

"La nécessité de modifier fondamentalement l'Enseignement des Arts plastiques pour l'adapter aux conditions socio-économiques de notre époque, m'a incité à décider la création d'un "Institut de l'Environnement et du Développement". Les missions principales de cet organismes sont :

1. L'étude des débouchés pouvant être offerts aux étudiants à la fin de leurs études ;
2. La définition des programmes pédagogiques et des méthodes d'enseignement adaptés à ces débouchés ;
3. La formation et le recyclage des enseignants pouvant s'adapter à ces programmes nouveaux et appliquer ces méthodes ;
4. La détermination des méthodes de contrôle des études et des sanctions en fin d'études ;
5. D'une manière plus générale, l'analyse du contenu de la notion "d'Environnement". "

Aux buts proposés par Madame Latournerie s'ajoutent, on le constate, certaines précisions : étude des débouchés, des programmes et des méthodes (enseignements et examens) et surtout un objectif nouveau : l'analyse de la notion d'environnement.

Désormais, le Ministère ne prendra plus à son compte la définition des objectifs à poursuivre, ce sera le groupe lui-même qui se dotera progressivement du maximum d'indépendance. Cette tendance a d'ailleurs été facilitée par de continuel changements d'interlocuteurs au Service des Enseignements artistiques. On pourra regretter cependant que l'Administration ait plusieurs fois laissé sans réponse des demandes de directives qui auraient été présentées lorsque le groupe souhaitait limiter ses responsabilités.

C. La "dynamique" du groupe des promoteurs

Ce groupe semble avoir possédé des caractères spécifiques qu'il serait intéressant d'analyser. Bien que composé surtout de fonctionnaires, il ne semble pas qu'il ait été marqué d'une très forte structuration hiérarchique. Si ses leaders s'y exerçaient volontiers à l'animation selon les techniques de la psychologie moderne (dont précisément ils s'efforçaient de promouvoir l'enseignement), on n'aurait certainement pas pu le définir comme une équipe subordonnée à un chef.

L'esprit le plus démocratique semble y avoir régné dans la prise des décisions. Il devait conserver ce caractère collégial jusqu'à l'heure actuelle****.

D. La réforme s'effectue sans attendre la mise en place de l'Institut

La composition du groupe vint à se modifier dès la fin de 1968, par suite de la lenteur, probablement inévitable, de la constitution de l'association et de la difficile construction de l'immeuble de la rue Erasme.

L'urgence de la réforme ne permettait pas d'attendre les résultats des futures recherches de l'Institut. La plupart des membres de l'Inspection des Enseignements qui avaient collaboré occasionnellement avec le groupe de travail, tels MM. Mathonat, Froidevaux, Kayser, se trouvèrent accaparés par l'élaboration et la mise en oeuvre de cette réforme dans les établissements de Paris et de province, et en vinrent à considérer l'Institut surtout sous son aspect d'éventuel outil de recyclage. Dessaisit de l'un de ses objets principaux avant même d'être mis en place, l'Institut continua cependant à s'organiser, selon d'ailleurs les principes mêmes qui présidaient à la modernisation des autres établissements (introduction de l'enseignement de la sociologie, de la psychologie, développement de l'enseignement des mathématiques, initiation aux ordinateurs, à la pluridisciplinarité) ; la seule activité présentant un caractère d'originalité plus marquée qu'ailleurs devant demeurer l'initiation à la recherche.

E. Le transfert de l'autorité aux enseignants

Se transformant en Institut, le groupe de recherche subit une première mutation fondamentale.

En s'agrégeant un nombre d'enseignants plus important que le noyau initial, il se modifia intrinsèquement.

Pour constituer ce corps enseignant, MM. Salanon et Cobbi se rendirent à Ulm où une filiale du Bauhaus, la "Hochschule für Gestaltung", rencontrait de grosses difficultés financières, le gouvernement de Bade Wurtemberg (coalition chrétiens-démocrates et socialistes) refusant de continuer à subventionner un établissement déchiré de dissensions internes, de contestations estudiantines, et dominés par les progressistes. S'ils ne parvinrent pas à faire transférer massivement l'encadrement de l'Ecole d'Ulm à l'I.E., ils purent commencer leur recrutement avec un professeur et le vice-recteur d'Ulm, et définir les caractéristiques essentielles du futur enseignement (recrutement international, acclimatement de l'esprit de la Hochschule, autonomie administrative, etc...)

Le recrutement se poursuivit par cooptation, et les enseignants prirent rapidement en main la direction des opérations, provoquant, sinon le départ, du moins l'éclipse des promoteurs, repliés (à l'exception de MM. Salanon et Cobbi) au sein du Conseil d'Administration.

Les nouveaux venus apportaient de l'Ecole d'Ulm, de leurs formations universitaires (sociologie, psychologie, mathématiques), de leurs pays d'origine

**** Ce caractère, il le partageait d'ailleurs avec la plupart des groupes de travail constitués dans les différents ministères en 1968 pour concevoir, en dehors souvent de la hiérarchie administrative, par des méthodes de "brain-storming" les mesures de rajeunissement et d'adaptation qu'une conjoncture exceptionnelle paraissait justifier. Il avait cependant sur eux l'avantage de l'ancienneté qui aurait dû lui assurer une durable cohésion.

(cinq étrangers pour sept français), des habitudes de pensée, des convictions personnelles, des préoccupations professionnelles qui, très vite, allaient colorer et profondément modifier les intentions initiales.

En effet, les enseignants, groupés en collège, s'attribuèrent ouvertement le pouvoir de définir les orientations de l'Institut, et même des pouvoirs de gestion.

Le directeur, M. Cobbi, m'a déclaré que le caractère scientifique de l'enseignement interdisait légitimement à des fonctionnaires purement administratifs d'intervenir dans l'orientation de l'Institut. Par contre, les prétentions des enseignants dans le domaine de la gestion lui semblaient moins justifiées ; mais, dans la pratique, le contrôle du budget rendait sa participation personnelle indispensable pour toute opération intéressant la gestion.

De fait, la direction, tout en restant collégiale, était désormais, pour l'essentiel, aux mains des enseignants.

F. La pluridisciplinarité

Ceux-ci, pourvus de traitements d'administrateurs civils hors classe, pour un enseignement à mi-temps, ne songeaient pas à mettre en question le dogme de la pluridisciplinarité qui justifiait leur présence.

L'Administration avait estimé nécessaire de répondre au désir des élèves architectes en élargissant leur formation et en leur facilitant l'accès à diverses disciplines devenues indispensables aux conditions modernes de leur profession.

Mais le groupe dirigeant l'I.E. ne se demanda pas si la pluridisciplinarité était nécessaire au même titre et de la même manière à la formation des artistes, et surtout à celle des enseignants eux-mêmes.

G. La perte du pouvoir.

En recrutant une promotion de 90 stagiaires d'âge post-universitaire, auxquels il se trouva affronté dès janvier, ce groupe de jeunes enseignants fut amené à perdre, au printemps 1970, la direction effective de l'Institut****.

En moins d'un mois, les stagiaires s'étaient rendu compte qu'un contact artificiel avec d'autres spécialistes ne les rendrait pas plus aptes à enseigner leur propre spécialité ; (pour un artiste ou un architecte, devenir psychologue ou mathématicien était impossible, même en deux ans, et surtout sans intérêt ; se disperser entre un nombre de techniques plus élevé encore aboutissait pour eux à perdre de vue leur vocation propre). La réforme avait institué des initiations très suffisantes dans les Ecoles supérieures. L'enseignement pluridisciplinaire de l'I.E. devenait sans objet après la mise en place de cette réforme.

Malgré l'absentéisme croissant et leur propre découragement, les enseignants refusèrent d'en convenir, et s'obstinèrent à admettre que le simple contact pluridisciplinaire, dans les conditions les plus éloignées de la réalité, suffirait à pallier l'absence d'une formation pédagogique méthodique ; perdant cependant un peu de leurs illusions sur leur aptitude à former des enseignants, les responsables orientèrent leur initiation pluridisciplinaire de manière privilégiée vers

**** Il convient d'observer que les stagiaires sont bien des adultes déjà engagés dans la vie. Pour la promotion 1969, les trois quarts avaient plus de 25 ans, un quart plus de 30 ans, 38% étaient mariés, les quatre cinquièmes avaient déjà une profession, 29% avaient une expérience pédagogique, et près de la moitié gagnaient plus de 1 500 F. par mois (bourse non comprise).

le champ plus commode de l'environnement (pollution des eaux, écologie, utopies architecturales, nuisances, aménagement, paysage, etc...).

Au cours de l'Assemblée générale du 18 juin 1970, par 49 voix contre 48, le Comité d'action (gauchiste) imposait ses vues aux autres groupes politiques ou syndicaux : UNEF-Renouveau (communistes), V.M. ("Ventres Mous"), SNESUP. En fait, ils obligeait les enseignants à renoncer à leur programme initial et à leurs cours, donnant la priorité à une recherche, la plus collective possible, se déroulant à l'extérieur, et dont les thèmes seraient décidés par eux-mêmes. Ils refusaient, par contre, de s'associer à la gestion. Les enseignants durent accepter une situation aussi humiliante, et temporiser jusqu'à la venue de la 2ème promotion.

H. La reprise du conflit.

Pour préparer cette rentrée, M. Cobbi rendit compte, le 10 septembre, des événements du printemps au Service des Enseignements. Il envisageait qu'une scission permettrait de laisser travailler les stagiaires disposés à le faire, et il formulait l'espoir que la sélection des nouveaux stagiaires à un niveau professionnel plus élevé améliorerait les relations internes. En réalité, après la rentrée, l'agitation reprenait. Une part majoritaire des deux promotions réunies se réinstallait dans la sécession en occupant le 5ème étage de l'immeuble pour d'interminables assemblées politiques. M. Salanon préféra, lui, donner sa démission et renoncer à tout traitement administratif.

Les autres enseignants s'étaient efforcés, en vue de recouvrer leur influence, de restructurer l'Institut en commissions cherchant à engager les élèves à y participer, pour défendre leurs intérêts (bourses, thèmes de recherche, etc...) Ils essayaient de donner une réalité à leur programme sur les bases réduites arrêtées le 18 juin 1970*****.

I. Le paroxysme de la crise, son issue, ses séquelles.

Le pourrissement de cette situation conduisit, d'une part le Comité d'action à lancer, le 29 octobre, un appel à la subversion sauvage et, d'autre part, à faire prendre conscience à de plus en plus nombreux stagiaires de la double impasse où les enfermaient, d'un côté, une contestation aveuglément politique, de l'autre, un enseignement hors du réel. Un bref affrontement, conduit par un stagiaire de la 2ème promotion, aboutit, sans intervention extérieure, à la dislocation, le 2 novembre, de la coalition sécessionniste, qui s'effrita peu à peu.

J. La situation actuelle.

La situation, malgré quelques retours de tension (contrôle du résultat des recherches) est maintenant bloquée (défiance, désillusions, absentéisme des stagiaires complètement déstructurés). Pourtant, certains poursuivent leurs recherches, soit parce qu'elles conditionnent leurs allocations, soit parce qu'elles se

***** Cependant, sans objection des stagiaires, une assistante en psychologie réussissait à enregistrer méthodiquement toutes les phases du conflit, accumulant un précieux matériel pour une analyse sans précédent de l'évolution d'un affrontement contestataire. Ce sera probablement le résultat le plus positif de l'événement.

situent dans le champ de leurs préoccupations professionnelles. Tirant la leçon de l'événement, le groupe des enseignants s'efforce de se rapprocher des stagiaires en prenant à son compte leurs revendications et en restituant ses responsabilités à l'Administration, tenue jusque là soigneusement en dehors du conflit. Cette tendance nouvelle est illustrée par l'adresse revendicative du 18 février 1971 des enseignants-chercheurs, qui annoncent au Conseil d'Administration une démission collective.

Sur un registre plus discret, j'ai enregistré d'instantanés appels à des directives administratives et l'assurance que les menaces de démission constituaient effectivement une opération tactique.

Crise de croissance, ou conséquence prévisible d'une inadéquation intrinsèque, cette situation pose le problème de l'adaptation de l'Institut à ses missions.

II. L'I.E.D. REMPLIT-IL SES MISSIONS ?

Il convient, pour les étudier, de regrouper les diverses missions fixées à l'Institut en fonction des structures qu'il s'est données pour les remplir.

Nous verrons successivement le recyclage des enseignants dans les séminaires, puis leur formation dans le cycle permanent. Enfin, nous réunirons au titre de la recherche les missions répertoriées aux § 1, 2, 4 et 5 de la lettre du 7 mars 1969.

A. Le recyclage des enseignants

Les tensions internes entre enseignants et stagiaires ne semblent guère avoir influencé ce recyclage.

C'était la première fonction que l'on voulait confier à l'Institut pour diffuser la réforme et son esprit dans les écoles de province. Le rapport d'activité 1969-1970, page 32, cite trois types différents de cycles, mais n'analyse que celui qui répond à cet objet.

J'ai écouté toutes les conférences enregistrées avant 1971 à l'occasion de ces séminaires, et assisté à un séminaire de chacun de ces types.

1°. Le recyclage des enseignants de province

La satisfaction apparaît générale dans ce secteur, aussi bien du côté des organisateurs, que de celui des participants. Pourtant on peut se demander si le résultat cherché est réellement atteint.

Comment pourrait-on espérer moderniser sérieusement les écoles de province en réunissant 35 professeurs* quelques jours par an, alors qu'il y a plus de 70 écoles en France ? Mais surtout, quel est le contenu du message qu'ils sont censés transmettre à leur retour ?

* Par suite de défections, j'ai constaté à plusieurs reprises, qu'ils étaient moins de 30. Certains venaient ensemble de la même école.

a). Le rejet d'une réforme pédagogique appliquée

En fait, il n'est guère possible de formuler un message utilisable par tous quand on s'adresse à des auditeurs appartenant aux disciplines les plus diverses. Il demeurerait un commun dénominateur cependant : le métier d'enseignant. On eut donc pu aborder les problèmes de pédagogie. C'est même la proposition ouvertement formulée en ma présence par l'un des participants. L'Inspecteur principal Bonnier lui a répondu (ce que précisément il écrit dans le rapport d'activité) : que les objectifs fixés au séminaire sont opposés à la formulation "de recettes exploitables immédiatement sur un plan pédagogique".

Après un pareil postulat, il ne restait plus qu'à essayer d'enseigner quelque chose à ces participants. On a donc établi des programmes pour initier en quelques jours, soit à des aspects suffisamment particuliers de leur propre spécialité (qu'ils connaissaient souvent fort bien déjà), soit à des techniques marginales, dont on avait lieu de penser qu'ils ignoraient presque tout (psychologie, psychanalyse etc...). Ces conférences sont regroupées autour d'un thème commun pour en atténuer le caractère décousu et arbitraire. Ce regroupement est d'ailleurs tellement artificiel que l'on a pu faire traiter des sujets à peu près identiques par les mêmes conférenciers en 1970 autour du thème "couleur" et, en 1971, autour du thème "volume".

b). Le contenu du message

Les organisateurs se sont réellement ingéniés à présenter des exemples originaux de "créativité" pour susciter l'intérêt. En alternant visites d'ateliers, projections de films, débats, etc..., avec une réelle virtuosité d'animateurs, ils ont réussi à éviter la lassitude de leurs auditeurs. D'ailleurs ceux-ci sont enchantés de venir trois fois dans l'année passer trois jours à Paris.

Cependant, leurs collègues parisiens (choisis comme conférenciers en raison de leurs compétences professionnelles) ne peuvent cependant pas se présenter en maîtres et exposer ex cathedra les matières qu'ils enseignent et que leurs auditeurs passent leur existence à enseigner aussi. Les provinciaux, qui ont une expérience au moins égale à celle des conférenciers, ne sauraient tolérer longtemps une attitude professorale. Aussi, tous les conférenciers spécialistes des Beaux-Arts sont-ils forcés de s'en tirer en éludant les sujets fondamentaux pour se complaire en des incursions dans l'insolite, souvent amusantes, mais évidemment dépourvues de caractère formateur, et inutilisables puisque leur seul intérêt réside dans l'originalité d'invention, et non dans une possibilité d'initiation ou de transposition (architectures utopiques de M. Parent ; planchers déclinés, villes monolithiques inclinées sur le vide ; enquête de M. Lassus sur l'utilisation des pneus dans les jardinets banlieusards ; instruments des frères Baschet fondés sur la vibration de tiges de verre ; expériences de MM. Carrate et Eydoux chez des analphabètes de l'art).

La situation des autres conférenciers est exactement inverse et sans issue. Non seulement il leur est matériellement impossible, la plupart du temps, d'"initier" en une conférence leur public à la psychanalyse ou à la perception, mais ils sont dans l'incapacité de savoir comment adapter leur exposé à la formation, la profession, les préoccupations de leurs auditeurs, qui relèvent chacun de disciplines différentes : le message, le plus souvent, ne passe pas.

C'est manifestement le cas de M. Muyard et de M. Bresson.

Tout en reconnaissant l'intérêt intellectuel de beaucoup de ces conférences et l'effort des organisateurs, on est obligé de conclure à leur manque de résultats suffisants (faute de contenu utilisable, faute de possibilité de rediffusion en province), conséquence du rejet d'une pédagogie méthodique et de l'absence d'échanges entre participants de disciplines trop variées**.

2°. Les séminaires monodisciplinaires

J'ai assisté au séminaire des professeurs de mathématiques (dans les établissements d'enseignement aussi bien de province que de Paris), les 26 et 27 janvier.

L'intérêt en est considérable, sans commune mesure avec les autres séminaires.

En effet, les intervenants n'essayent pas d'enseigner à leurs collègues ce qu'ils savent fort bien, ni de les "initier" en quelques minutes à ce qu'ils ignorent, mais ils se consacrent entièrement à des questions pédagogiques : adaptation des disciplines aux besoins professionnels, structuration des enseignements, répartition des programmes, résistance des milieux scolaires et professionnels, relations avec les autres enseignants, résultats des expériences poursuivies, conditions des innovations envisagées, suggestions pour l'avenir, etc...

Les intervenants n'essayent pas de valoriser leur spécialité par un jargon pseudo-scientifique (entre collègues, ce serait ridicule). Le niveau des échanges, techniquement élevé, reste accessible. Ils sont suivis avec un intérêt passionné et jamais troublés par des considérations politiques oiseuses. Les échanges d'idées et d'expériences sont si intenses et si actifs, que l'on passe rapidement à la normalisation nationale des programmes et une harmonisation de l'attitude corporative à l'égard des autres corps d'enseignants.

C'est évidemment dans cette formule que réside la voie efficace à encourager.

Pourtant deux critiques ont été formulées : le représentant de l'Ecole de Nancy a souligné qu'il ne pouvait engager ses collègues pour deux raisons : il avait été convoqué sans accord ni instruction de son Directeur ; professeur du troisième cycle, il ne connaissait pas suffisamment les conditions d'enseignement des mathématiques dans les autres cycles de son établissement. Cette situation était aussi celle de plusieurs autres participants.

Il serait souhaitable de donner plus de conséquences à de telles assises en convoquant des participants capables, sinon d'engager, du moins de représenter valablement leur école.

J'ajouterai qu'il est indispensable que l'administration participe es qualité à des réunions qui tendent à fixer les doctrines, car seule elle est apte à faire prendre conscience des nécessités extérieures (en particulier des droits des autres enseignants) et seule elle peut rappeler les impératifs administratifs, notamment financiers.

Si elle n'a aucun représentant à cet instant de la conception collective des programmes et de la détermination des orientations, elle risque de trouver en face d'elle des positions cristallisées et des revendications qu'il lui sera beaucoup plus difficile de désamorcer ultérieurement.

** Un professeur de Grenoble, M. Haramburu, a proposé et obtenu de présenter au séminaire de mars une expérience pédagogique personnelle réalisée en province. Le dialogue peut donc s'amorcer utilement (du moins entre plasticiens de même spécialité) ; c'est la bonne voie.

A titre d'exemple, après avoir constaté les limites étroites de l'utilisation par les architectes et la faible incidence dans la durée des études des initiations aux ordinateurs, l'assemblée a pourtant décidé de mettre au premier plan de ses revendications l'achat d'ordinateurs pour toutes les unités d'enseignement. Aucun représentant qualifié de l'administration n'était là pour rappeler les contraintes financières ; mais les revendications locales seront désormais renforcées d'instructions corporatives ayant un caractère pratiquement national. Elles ne pourront aboutir, mais leur échec laissera un désappointement que l'on aurait pu éviter.

Sous la réserve d'une sélection vraiment représentative et la présence d'un fonctionnaire qualifié, ce type de séminaire me paraît répondre parfaitement à l'objectif poursuivi par les fondateurs de l'Institut. On pourrait concevoir des séminaires de Directeurs d'écoles, de personnel enseignant et de personnel administratif des écoles de province, et en attendre les résultats les plus effectifs.

Le cadre de l'Institut n'apparaît d'ailleurs nullement indispensable, à tel titre que les mathématiciens ont décidé de tenir leur prochaine conférence à Marseille.

3°. Les séminaires d'élèves

Je n'ai pu recueillir aucun élément direct (texte de conférence ou opinion de participants) sur le séminaire qui accueillait les étudiants de l'Ecole de Besançon, mais j'ai participé à un séminaire très bref d'étudiants britanniques.

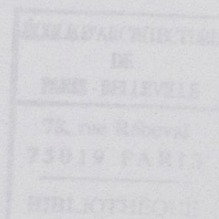
On y résume l'activité de l'I.E. et l'on y ressert quelques conférences ou cours déjà présentés aux stagiaires de la maison. Ce genre de séminaires ne répond pas aux missions prioritaires de l'Institut qui intéressent les enseignants, mais rien ne paraît devoir s'opposer à la poursuite de cette activité marginale, sous réserve qu'elle n'engage pas de dépenses excessives.

4°. Suggestions

Les séminaires pluridisciplinaires apparaissent voués à la diffusion d'une assez vaine initiation "en mosaïque" car gênés par la pluridisciplinarité pour aborder les problèmes pédagogiques.

On pourrait peut-être envisager des rencontres bi-disciplinaires, uniquement si le besoin se faisait sentir de l'harmonisation de certains enseignements entre eux (l'utilisation d'ordinateurs pour les architectes) ou de l'adaptation des enseignements aux besoins professionnels nouveaux, mais à la condition de se limiter à la résolution de problèmes pédagogiques précis.

Par contre, l'Administration devrait faciliter et multiplier les séminaires spécialisés et leur donner plus d'autorité et d'efficacité, en s'y faisant représenter et en s'assurant de la représentativité des participants (qui devraient pouvoir comprendre quelques étudiants en certains cas). Seuls, ces séminaires sont susceptibles, à des conditions financières raisonnables, d'influencer profondément et rapidement l'enseignement dans toutes les écoles à tous les niveaux ; seuls, ils peuvent informer l'administration responsable des tensions internes, des résistances aux réformes, des succès et des échecs, d'une manière instantanée, comparative, dialoguée (que même les inspections en province les plus méthodiques ne sauraient remplacer, car elles ne permettent pas une confrontation suffisamment large).



B. La formation des enseignants

Cet objectif est fixé par le statut (article 2) et par la lettre du 7 mars 1969 (article 3)

1° Quelle est la qualité de l'enseignement diffusé dans ce but?

Le rapport d'activité 1969-1970 expose en détail le programme de l'enseignement suivi par l'I.E. depuis son origine. Il reconnaît discrètement en deux occasions (pages 10 et 20) que les cours ont été interrompus par les assemblées générales des stagiaires. En réalité, c'est l'ensemble de l'enseignement qui a été mis en cause, puis rejeté par la majorité des stagiaires. Après le 18 juin 1970, il devint impossible de poursuivre cet enseignement, les stagiaires ayant imposé la suppression des cours et des conférences-débats et la limitation de leur participation aux seules recherches de leur choix et aux seuls enseignements dont, à l'occasion de ces recherches, ils ressentiraient le besoin.

Cette circonstance donne un intérêt tout particulier à une évaluation de la qualité de l'enseignement. Il ne peut être interdit à un profane de formuler un jugement de valeur sur des cours et conférences précisément destinés à initier des stagiaires non spécialistes à des disciplines qu'ils ignorent.

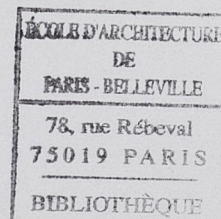
Cependant, une telle appréciation gardera un caractère forcément subjectif.

Sous cette réserve nécessaire, je me hasarderai à formuler quelques observations d'ensemble (sur les conférences et sur les cours dont l'importance avait justifié la conservation sous forme enregistrée ou dactylographiée, et dont j'ai pu effectuer l'analyse détaillée).

D'une manière générale, on observe que les questions pédagogiques ont cédé la place à l'analyse de l'environnement (dont l'étude est effectivement prévue par l'article 2 des statuts et le § 5 de la lettre du 7 mars 1969). Ce domaine, mal défini, inépuisable, a facilité la dispersion des études dans les directions les plus variées.

a) Les conférences-débats

La plupart des conférenciers traitent du sujet dont ils sont spécialistes sous l'angle particulier de l'environnement (environnement et société, etc...). L'opération est quelquefois très ingénieuse, parfois artificielle et franchement décevante. Beaucoup d'entre eux prennent grand soin de ménager leur auditoire en répudiant le principe même du cours magistral et en soulignant qu'il s'agit seulement d'une introduction à un débat (cette clause de style semble indispensable, même si la conférence remplit deux cassettes magnétiques et s'il n'y a aucun débat). Pour plusieurs orateurs, parfois éminents, la préparation a été parfois trop négligée, et l'apport culturel semble bien mince. Dans leurs interventions, les auditeurs réagissent d'abord en fonction de leur formation professionnelle, et parfois de leurs convictions politiques. Malgré tout le travail qu'elles ont exigé de leurs auteurs et des organisateurs qui les ont négociées, on peut sérieusement douter de leur utilité (probablement très inférieure à la lecture d'un ouvrage du même conférencier). En effet, les sujets abordés ne peuvent être qu'effleurés. Comment imaginer une approche utile de l'écologisme ou de l'urbanisme en un exposé plus bref que l'article correspondant d'une encyclopédie ?



b) les cours

Cette observation ne concerne pas les cours et séminaires, mais, là aussi, on est forcé de constater l'importance excessive que jouent la personnalité et la spécialité des enseignants, qui s'attribuent la définition unilatérale du programme d'études. J'ai entendu des critiques concernant en particulier la consécration exclusive du cours d'architecture de janvier à juin à l'histoire du Bauhaus, mouvement architectural allemand qui eut ses heures de persécution et de célébrité (et aussi une indéniable responsabilité dans la modulation - pour abaisser les coûts - et, par suite, dans la monotonie de notre environnement bâti). Mais c'est surtout un mouvement qui date maintenant d'un demi-siècle, titre insuffisant pour remplir entièrement le programme destiné à moderniser l'enseignement de l'architecture.

Ces cours, pour la plupart, auraient dû intéresser les non spécialistes. L'effort d'originalité, de stimulation, est indéniable. Beaucoup de ces enseignants se sont attachés avec intelligence et talent à rendre accessibles à des non initiés sciences humaines et mathématiques modernes. Mais d'autres ne se sont pas privés d'obscurcir les notions les plus simples par un jargon abusif et prétentieux digne des "Femmes savantes". Il est vrai que leurs truismes eussent perdu beaucoup de prestige à être exprimés en langage courant. La palme revient en ce domaine à un psychologue américain (Thayer), dont nous avons pris en charge le voyage (ainsi que celui de son épouse) pour entendre une série d'exposés rendus ingénieusement obscurs sur le thème précisément de la communication avec les autres.

c) Que peut-on conclure de cet enseignement verbal ?

On constate surtout l'absence d'une formation spécifiquement pédagogique. C'est surtout les enseignants qui s'instruisent par leurs contacts avec les stagiaires. Mais les stagiaires eux-mêmes auraient aussi bien pu acquérir, s'ils ne l'avaient déjà fait, les mêmes notions de psychologie, de sociologie, de mathématiques, dans une U.P. normalement étoffée.

On est vraiment très éloigné du rôle d'Ecole Normale qui pourrait justifier (si la chose était possible) un débouché de l'I.E. dans l'enseignement.

On constate aussi qu'il n'y a pas de "grand patron" à l'Institut. Les enseignants y veillent jalousement et, par le jeu de la cooptation, efficacement. Ils ont déclarés à plusieurs reprises, en ma présence, qu'ils redoutaient l'arrivée d'un "éléphant blanc", d'un "mandarin" (peut-être capable de structurer la maison). Calcul égoïste et surtout dangereux, maintenant fatalement le corps enseignant à un niveau relativement médiocre, en face d'enseignés bourrés de complexes mais adultes et diplômés d'universités et de grandes écoles.

Les stagiaires, désespérant de se qualifier par cette voie pour le professorat, ont rejeté cet enseignement ; espérant au moins se qualifier comme chercheurs, ils se sont tournés vers la recherche ; nous verrons (infra) quelles seront, en ce domaine, leurs désillusions.

Dans leur découragement actuel, certains assistent aux cours qui ont repris. J'ai pu constater, à l'un de ces cours, que les stagiaires (une dizaine) arrivaient n'importe quand, partaient avant la fin pour aller s'asseoir dans la pièce voisine, et ne participaient à aucun moment au débat artificiellement ouvert entre deux

*** En grande partie, ces cours, dont certains s'adressent à quelques stagiaires inscrits, pourraient être donnés dans un cadre universitaire normal, car les activités citées sont, quoiqu'il en soit, très précieuses (ex : "L'évolution de l'architecture des organes à nos jours").

enseignants. On voit mal le profit qu'ils ont pu en retirer. On constate bien, par contre, leur découragement manifeste***.

2° L'accès à l'enseignement

On est conduit à penser que l'Institut s'est lancé beaucoup trop vite dans la formation d'enseignants (ce que le rapport Latournerie n'envisageait pas, tout au moins dans la phase initiale), et surtout qu'il a recruté des stagiaires avant d'étudier les conditions mêmes d'accès à l'enseignement et de définir la formation nécessaire.

En commettant la même erreur, l'Université (contrairement à l'Institut) avait l'excuse de la nécessité.

a) L'erreur de méthode

On pourrait presque écrire qu'au lieu d'adopter le processus logique (évaluation du nombre de postes à pourvoir, conditions d'exercice des professions d'enseignants, réservation de débouchés en fonction de ceux-ci, puis organisation du programme préparant au diplôme ; enfin sélection des étudiants désireux d'enseigner et possédant le bagage technique nécessaire), l'Institut a suivi l'ordre exactement inverse.

Comme principe de la sélection et de la formation, on avait retenu la pluridisciplinarité (qui était déjà pratiquée sur le chantier de construction de la Tour de Babel). Il est bien évident que le diplôme de sortie ne peut que recouvrir des réalités aussi variées que les formations ayant précédé l'entrée à l'Institut. De plus, l'I.E. ne prétend enseigner ni des disciplines particulières, ni même une pédagogie (qu'il faudrait différencier suivant chaque discipline), mais seulement mettre en contact les représentants des diverses disciplines au sein de groupes de recherche (système d'une efficacité douteuse dès qu'on constate que la majorité de ces "groupes" pluridisciplinaires sont réduits au dialogue ou au soliloque en comptant moins de 3 membres ; 25 d'entre eux n'en comptent qu'un).

Ces constatations (et d'autres) nous obligent à mettre en doute la qualification de l'Institut comme école normale supérieure des arts.

b) L'enseignement en province

En effet, à l'heure actuelle, l'Institut ne saurait espérer fournir des professeurs, même aux écoles d'art de province.

Les professeurs qui y enseignent sont qualifiés le plus souvent par la formation et le diplôme décernés par les établissements supérieurs. L'Institut a rejeté à juste titre l'idée de concurrencer ces établissements en devenant l'un d'eux et, du même coup, la possibilité de former directement des enseignants de province. Une amélioration intrinsèque de la formation de ces enseignants ne pourrait se concevoir qu'en modernisant l'enseignement qu'ils reçoivent dans les écoles supérieures ; une adaptation à leur profession d'enseignant pourrait, par contre, s'envisager de diverses façons ; mais, nous le constatons, l'Institut ne distribue pas actuellement une formation pédagogique véritable, conçue méthodiquement et efficace (contrairement à sa mission et à certaines de ses affirmations).

*** En grande partie, ces cours, dont chacun s'adresse à quelques stagiaires inscrits, pourrait être donnés dans un cadre universitaire normal, leur lien avec nos activités est très ténu, quelquefois inexistant (ex : "L'évolution de l'éducation des origines à nos jours").

Si plusieurs recherches ont cependant des résonances pédagogiques manifestes, c'est parce qu'elles ont été choisies par des stagiaires qui sont en même temps des enseignants et affrontés journalièrement à ces problèmes.

Une prévention circonstancielle s'ajoute à cette inadaptation de l'enseignement : certains directeurs d'établissements de province estiment que l'esprit qui règne à l'Institut constituerait une raison suffisante pour ne pas y recruter d'enseignants sans y regarder à deux fois.

D'ailleurs les responsables de l'Institut pensent que les séminaires de recyclage sont mieux adaptés au cas des enseignants de province.

c) L'Institut peut-il procurer des enseignants aux écoles supérieures d'art et d'architecture ?

M. Cobbi prétendant que certains stagiaires avaient déjà trouvé des postes d'enseignant, j'ai recueilli confirmation qu'effectivement deux stagiaires (MM. Cealis et Bernard) auraient trouvé des postes d'assistant à ENSAD, et un autre (M. Routon) dans une UP d'architecture. Mais, en fait, l'Institut n'y est pour rien (et encore moins le diplôme qui n'a pas encore été institué) ; ils sont tout simplement retournés à leur école d'origine, ont été choisis à raison de leurs titres antérieurs et profitent des horaires commodes de l'Institut, qui fonctionne à mi-temps, pour cumuler activités et indemnités correspondantes.

On est en droit d'espérer également que les 25 enseignants actuellement stagiaires poursuivront leur carrière dans l'enseignement, comme ils l'auraient fait, de toute manière, même s'ils n'étaient pas passés par l'Institut.

On doit cependant se demander si le principe d'une Ecole Normale Supérieure, dont le diplôme conférerait la qualification d'enseigner pourrait s'adapter aux conditions particulières des Beaux-Arts.

Actuellement non.

Le directeur de l'ENSBA juge impossible d'envisager le recrutement des professeurs par le canal de l'Institut. Le faire changer d'opinion ne servirait à rien : ce sont les élèves qu'il faudrait convaincre.

Pour les arts plastiques, les professeurs-chefs d'atelier sont recrutés en raison seulement de leur notoriété. Ce système traditionnel ne garantit pas absolument leurs aptitudes pédagogiques, mais les élèves ont la faculté de choisir librement leur atelier. Un professeur incapable n'aurait plus d'élèves. La qualification d'un artiste qui enseigne ne se mesure pas à son diplôme mais à sa réussite. Les stagiaires de l'Institut sont trop jeunes pour avoir fait leurs preuves, et leur diplôme n'y changerait rien, même s'il prouvait une formation pédagogique, ce qui actuellement n'est pas le cas.

C'est le chef d'atelier qui choisit ses assistants. Il ne peut en être autrement, sous peine d'une distorsion et de conflits pédagogiques inacceptables. L'assistant, c'est le disciple préféré, actif, dévoué. On ne devient pas nécessairement professeur après avoir été assistant. Un chef d'atelier préférera toujours un ancien élève éprouvé à un diplômé inconnu.

Pour l'architecture, ce sont les conseils de gestion des UP qui proposent les candidats aux emplois d'enseignants. Ici encore, les capacités professionnelles, l'aptitude à s'intégrer dans une équipe donnée, sont déterminantes ; le diplôme de l'I.E. ne saurait y suppléer.

Dans sa note du 7 novembre 1969, M. de Saint-Jorre s'étonnait déjà beaucoup que l'Institut n'ait pas essayé dès le début d'assurer des débouchés à ses diplômés en négociant avec l'ENSBA ou l'ENSAD. Il ignorait le récent échec

d'une tentative de conciliation de M. Ramond (Chef du Service des Enseignements). En sa présence, le 15 octobre 1969, M. Salanon s'était évertué à définir l'UERE (Unité d'Enseignement et de Recherche sur l'Environnement) comme organisme d'enseignement du 1er cycle, et l'I.E. comme organisme de formation des enseignants. Une sèche mise au point immédiate diffusée par l'UERE soulignait sa vocation fondamentale à la recherche et à un enseignement allant jusqu'au 3ème cycle inclut, en répudiant tout lien "aucune des institutions portant le label environnement".

Il devenait alors évident qu'aucun établissement d'enseignement ne se laisserait imposer des diplômés par l'Institut.

d) La solution possible

On aurait pu cependant observer que personne ne niait l'utilité d'une formation pédagogique qui aurait respecté les systèmes actuels de sélection des enseignants. Une fois ce choix effectué (par le chef d'atelier dans le premier cas, par le conseil de l'UP dans le second), une formation pédagogique devrait pouvoir s'insérer utilement si elle s'adressait, non à des maîtres confirmés (et trop occupés), mais à de jeunes assistants encore inexpérimentés.

Il eut été préférable de s'aviser de ces impératifs avant d'ouvrir le stage, car ils commandent la sélection, le programme et la durée de l'enseignement (qui devrait s'apparenter plus à un recyclage ou précyclage qu'à une longue scolarité de deux années) ; ils n'impliquent pas nécessairement la pluridisciplinarité, ni la recherche, mais certainement l'exercice de la pédagogie et l'étude des problèmes concrets qu'elle pose. Ils supposent qu'un accord soit négocié avec les établissements d'enseignement sous l'égide, et au besoin la pression, des services qualifiés du Ministère.

Une étude préalable eut probablement évité l'impasse où se trouvent engagées deux promotions de stagiaires qui manifestent leur anxiété devant leurs perspectives d'avenir, sombres, même si une réforme intervient.

e) Les précautions à prendre

Le travail d'analyse psychologique de M. Gaillard et de son équipe a bien démonté le mécanisme qui a faussé le stage : la sélection s'est faite à contre-sens, car les bons éléments bien insérés dans leur profession, en particulier dans l'enseignement, n'ont pas voulu s'exposer à perdre deux ans dans une aventure aussi imprécise et aléatoire. Ce sont au contraire les instables, insatisfaits de leur condition sociale, qui ont accepté ce risque.

On aurait pu prévoir que l'enseignement devait rencontrer des obstacles spécifiques ; l'âge des stagiaires, leurs diplômes, ne facilitaient pas leur docilité à l'égard d'enseignants guère plus âgés, parfois moins qualifiés qu'eux. Les cours techniques risquaient, à la fois de demeurer impénétrables aux non initiés, et décevants pour les spécialistes. Enfin, les étudiants, se rendant vite compte que cette formation ne pouvait pas déboucher sur des postes d'enseignement ou sur une recherche vraiment scientifique, se sont rebellés ou découragés, attitudes significatives au même titre de leur désillusion et de l'échec du système.

Il serait déraisonnable de poursuivre une aventure sans issue. Mais il serait injuste, en modifiant les données de cet enseignement, d'en pénaliser les victimes. Tous les aménagements nécessaires devront donc être pris sans perdre de vue leurs légitimes intérêts.

La possibilité d'obtention d'un diplôme devrait rapidement leur être garantie. les conditions d'attribution devraient être libérales pour tenir compte des circonstances exceptionnelles de cette phase expérimentale. Par contre, la dénomination devrait en être très soigneusement étudiée pour pouvoir être différenciée d'un autre diplôme ultérieur qui garantirait une formation pédagogique véritable.

C. La recherche

La recherche est passée au premier plan de l'activité de l'Institut. Elle est qualifiée, après 1979 (en particulier par l'assemblée de coordination pédagogique du 18 novembre 1970) "d'activité principale du cycle".

Bien qu'elle soit inscrite au Statut (article 2), on n'en parlait pas explicitement dans la lettre du 7 mars 1969. Elle est, en réalité, devenue l'ultime justification d'un Institut qui a abandonné en fait ses premières vocations de réformation des enseignements et de formation des enseignants.

Il n'est pas jusqu'ici possible de se faire une idée approchée du contenu et des résultats de ces recherches.

Quelle différence fondamentale sépare les recherches effectuées par les stagiaires et celles réservées aux enseignants-chercheurs ?

Les enseignants définissaient à l'origine la première comme une initiation à la recherche, puis, sous la pression des stagiaires, ils ont admis qu'il s'agissait, à partir de la deuxième année, d'une activité de même nature. Pour justifier la différence de rémunération, ils affirmèrent comme distinction spécifique "le droit à l'échec".

Les stagiaires, mal informés des conditions exactes de la recherche sur programme, reconnaissent la situation infériorisée de leur secteur et son manque d'implication dans la réalité, mais les attribuent seulement à la différence de support financier.

Nous constaterons en fait que ni l'échec, ni le manque de réalisme, ni l'insuffisance des moyens comparés aux ambitions, ne constituent une exclusivité des recherches du cycle. Seul le degré d'expérience des chercheurs aurait dû fournir un critère différentiel relativement acceptable.

1° La recherche du cycle

Elle a évolué dans sa conception, ses moyens et ses méthodes, de 1969 à 1971.

a) La recherche dans le cycle en 1969-1970

Les stagiaires ont rejeté les cours en 1970, mais, de leur propre aveu, ils ont fort peu travaillé dans les groupes de recherche.

Ils nous ont exposé par écrit ce qu'ils pensaient des résultats.

Le comité UNEF-Renouveau : "En général, on peut dire que l'initiation à la recherche s'est peu ou, dans certains cas, pas du tout engagée".

Dans leurs propositions, les "V.M." insistent sur la nécessité du réalisme ; ils souhaitent pour le cycle une recherche réelle appliquée et l'accès à un centre de recherche, non sur programme, mais "sur contrats" (avec des entreprises).

Quant au Comité d'Action, il veut imposer "une remise en question fondamentale de la recherche" et des "enseignants dans leur rôle actuel" ; il souhaite

l'unification des divers secteurs de recherche, qui devra être pratique, concrète, poursuivie à l'extérieur. Il estime cependant nécessaire une initiation technique à la recherche, mais il n'en a "pas vu la couleur".

Ces déclarations, (la part étant faite de leur intention polémique) affirment l'échec généralisé des recherches effectuées par la première promotion.

Le rapport d'activité (page 22), très prolixe sur les intentions, devient beaucoup plus évasif quant aux résultats (n°1 : la recherche n'a pu déboucher... ; n°2 : cette recherche a conduit à la formulation d'hypothèses... ; etc...), à l'exception des n°5 et 6, qui indiquent la rédaction d'un rapport. M. Cobbi affirme qu'il existerait aussi des résultats concrets concernant le n°10 (Gestalt psychologie) et le n°12 (Comparaison de deux programmes de design). Au cours d'un entretien spécial sur ce sujet avec M. Allégret, je n'ai pu avoir confirmation que de l'existence du rapport de la recherche dirigée par M. Spizzichino, qui envisage l'implantation fictive d'un hôpital à l'aérodrome d'Orly. Une étude écrite relate des plans méthodiques, des interviews effectives, une répartition des tâches et des enquêtes effectuées par l'équipe ; mais nous demeurons loin des difficultés de la réalité. Tout le monde sait dès le départ que, dans cet exercice, tout est fictif et sans conséquences. Or nous avons affaire à des diplômés qui pourraient très bien se trouver dans des agences, des bureaux d'étude, où ils seraient intégrés dans des équipes structurées en vue de résultats réels (et rémunérés).

La lecture des autres thèmes nous fait encore mieux comprendre pourquoi les stagiaires sont si déçus et si unanimes pour réclamer l'affrontement au réel, à l'extérieur, dans le cadre de "contrats".

b) Les recherches sur cycle en 1970-1971

1- Prolifération des recherches

Les revendications des stagiaires leur ont surtout permis d'obtenir, en juin, le droit de choisir eux-mêmes leurs thèmes de recherche. Une fois admis que les thèmes ne seraient plus décidés par les enseignants, le point de savoir s'ils seraient décidés par chacun des stagiaires ou par toute la collectivité a été l'occasion de l'affrontement qui conduisit à l'éclatement du groupe contestataire. Ce Comité d'Action gauchiste, leader de la sécession, soucieux de manifester sa puissance, entendait imposer le thème collectif : "Comment fonder une problématique générale de la recherche dans une problématique marxiste ?", prétention combattue par un stagiaire qui tenait fermement à un sujet moins doctrinal : "Comment développer la créativité des usagers de l'architecture ?". La pression administrative résultant de la transformation des bourses en allocations de recherche a également mis les stagiaires dans la nécessité, sinon de formuler un sujet, au moins de se rallier à un groupe.

Le résultat s'est traduit par une liste de 68 thèmes de recherche qui débordent de très loin les possibilités, non seulement de direction et de conseil, mais même de contrôle des enseignants, dont la compétence devra être assez pluridisciplinaire pour pouvoir conseiller (par exemple pour un géographe) des stagiaires, aussi bien sur le théâtre que sur les rapports entre les jeunes et l'autorité, ou sur l'organisation interne d'une léproserie, etc... Sujets variés, mais qui précisément mettent en évidence le recul de la pluridisciplinarité dans le groupe des stagiaires. Quand il ne s'agit pas de thèses individuelles (plus de la moitié de ces groupes ne comptent qu'un ou deux membres), on constate souvent que le groupement est le fruit d'une association par affinités, pour des motifs politiques ou

dans le cadre d'une confraternité professionnelle ! Nous sommes décidément très loin de la pluridisciplinarité véritable, celle du chantier où c'est la complémentarité des professions qui constituent les équipes, pas le hasard des amitiés ou des convictions politiques.

Après avoir dû renoncer à donner à leurs stagiaires une formation pluridisciplinaire où chacun intervenait pour sa spécialité, les enseignants se voient contraints d'acquérir eux-mêmes une pluridisciplinarité universelle s'ils veulent pouvoir conseiller et contrôler les recherches choisies au gré de chacun des stagiaires !

2- Qualité de ces recherches

Il ne m'est pas possible d'évaluer l'intérêt de ces sujets de recherche :

- on vient seulement de les faire connaître ;
- leur valeur, lorsqu'elles seront rédigées, ne pourra être appréciée que par un jury de thèse spécialement compétent et diversifié.

Toutefois, nous pouvons souligner certains traits déjà perceptibles.

De manière générale, les sujets qui tiennent à coeur à leur auteur, unique (ou principal), ont plus de chances que les sujets collectifs de l'année dernière d'aboutir à un résultat, qui aura la valeur, comme pour toute thèse, de l'originalité, du talent et du travail de son auteur. Nous pouvons constater souvent l'existence d'un canevas déjà très étoffé qui nous laisse bien augurer de ce résultat. Mais, si l'auteur possédait déjà son sujet, était-il nécessaire d'organiser le stage (et de le fonder sur la pluridisciplinarité) ?

Certains sujets correspondent bien mieux que l'année dernière aux préoccupations pédagogiques de notre Ministère (sans aucune intervention en ce sens de ma part), car notre intérêt rejoint tout naturellement les préoccupations des enseignants présents au stage. Je ne puis m'empêcher de penser que d'autres sujets ("les travailleurs antillais") se situeraient beaucoup mieux dans un cadre autre que les Affaires Culturelles. Un sujet comme celui de "l'étude d'une micro-société" apparaît plus fondé sur l'agrément d'un voyage en Crête aux frais de l'Etat, que sur des chances sérieuses de résultats, puisque la léproserie, dont on envisage d'étudier les relations sociales internes, n'existe plus. Cette étude se situe dans la catégorie de recherches qui conduisit, l'année dernière, en Hollande, une enquête sur un équipement culturel multifonctionnel sur lequel je n'ai pas pu trouver le moindre compte-rendu (pas plus que sur aucune des recherches qui ont obligés les stagiaires à se rendre aux Indes, au Japon, en Israël ou au Mexique).

3- Le budget de la recherche sur cycle

Non seulement les stagiaires ont obtenu que leurs bourses (dont les Finances refusaient le versement sans contrôle du caractère social) soient maintenues sous forme d'allocations de recherche, mais ils perçoivent en plus des frais spéciaux de recherche, répartis au budget sur les chapitres 61 (vacations), 63 (fonctionnement) et 64 (déplacements). Un simple calcul démontre qu'il s'agit d'une pure fiction : déplacements, ou vacations, le total est toujours le même.

Les dédommagements ne sont pas établis en fonction des dépenses réelles occasionnées par des recherches aussi différentes que la rédaction "d'un journal critique sur l'enseignement de l'architecture à UP6", ou que la "représentation cinématographique de la vie quotidienne dans un faubourg". En fait, une somme de 79,344 F., inscrite dans trois chapitres différents, a été, en réalité, découpée en 152

tranches égales de 522 F. pour chacun des stagiaires. C'est si évident que Mlle Martineau, qui n'avait pas fourni le sujet de sa recherche (ni son budget), reçoit tout de même ses 522 F.

Cette méthode donne à penser que les stagiaires n'auront pas eu à faire beaucoup de frais d'imagination pour élaborer un budget de recherche. Elle donne surtout à penser que la volonté de l'Administration d'arrêter la distribution automatique de bourses par tranches égales a été, non seulement tournée, mais aggravée ; chaque stagiaire, absentéiste ou pas, reçoit 3 885 F. d'allocation sur le chapitre 65, et, en plus, 522 F. sur les chapitres 61, 63 et 64 (sans compter l'attribution de bourses véritables de 3 100 F. à seize d'entre eux).

c) Conclusion

L'évolution de la recherche sur cycle l'a conduite très près de la recherche sur programme :

- leurs auteurs bénéficient d'allocations de recherche (et non plus de bourses) qui les obligent (en théorie) à fournir des résultats.
- l'intervention des enseignants s'est amenuisée au point d'être souvent réduite à presque rien.

Les stagiaires ont rejeté les cours, les conférences-débats, les études de cas ; ils choisissent leurs sujets (les enseignants délivrant un simple "nihil obstat").

Ils peuvent traiter leur sujet seuls et non plus obligatoirement en équipe (et souvent un sujet auquel ils avaient travaillé avant l'entrée à l'Institut).

Ils peuvent ne suivre aucun cours, et les horaires ne les gênent en rien pour suivre les cours qu'ils désirent dans d'autres établissements.

Les enseignants, ne dirigeant plus le choix des sujets, cessent de pouvoir être de véritables conseillers pour des stagiaires qui peuvent connaître le sujet mieux qu'eux. Ce n'est en fait qu'après rédaction de la thèse que les enseignants peuvent suggérer d'en adapter les arguments aux axes d'activité de l'Institut. Pour la plupart des nouveaux sujets, c'est même impossible.

On peut sérieusement se demander si ce mécanisme des thèses individuelles ou en équipe nécessite le cadre de l'Institut ou s'il n'y aurait pas avantage à l'injecter dans le système régulier des écoles d'enseignement supérieur.

Il faut cependant s'interroger auparavant sur la vocation du Ministère à servir de support à la plupart de ces recherches. Pour les chercheurs d'origine universitaire, nous n'avons pas les moyens de vérifier si leur thèse n'a pas été déjà présentée dans le cadre de l'Université. D'autre part, si une étude effectuée par un sociologue, un mathématicien, en relation directe avec l'environnement, peut justifier quelque priorité pour un emploi dans un de nos établissements, ce n'est que la qualification reconnue par l'Université à ce spécialiste (maîtrise en sociologie par exemple) qui constituera le critère réel d'aptitude comme enseignant (même dans nos établissements).

Pour les architectes et plasticiens, des études de ce genre doivent pouvoir trouver un cadre institutionnel qui les favorise, mais pour eux le véritable objectif ce n'est pas de philosopher sur la construction et sur l'art, c'est de construire, de peindre et de sculpter.

Pour les enseignants, un tel travail de réflexion est utile s'il présente un caractère pédagogique (c'est le cas de plusieurs des sujets de thèse proposés). Pour l'encourager, il faudrait qu'il soit lié à l'accès à l'enseignement (nous avons vu au chapitre 1. D. , la réforme qui s'impose pour y parvenir).

2°. La recherche sur programme

Elle devrait couvrir toutes les missions autres que celles concernant le recyclage et la formation des enseignants (étude des débouchés, définition des programmes et des méthodes d'enseignement et de contrôle des études, aussi bien que l'analyse de l'environnement que le Statut citait au premier rang).

L'Institut a établi une liste de 13 recherches.

Dans la constitution collégiale de l'I.E. il apparut très vite difficile de contrôler la réalité des recherches et leur progression régulière. L'I.E. s'est bien donné des moyens de contrôle, mais, si les coordinateurs ont pu demander sa démission à un vacataire (M. Grunfeld) qui n'avait rien fait depuis des mois, ils n'ont pu obtenir un contrôle efficace de leurs propres collègues. La mise en demeure du Président de l'Association a toutefois déclenché un processus de déblocage et certains résultats permettent de se faire une idée de la situation, sinon le bilan définitif.

A l'heure actuelle, deux résultats de recherche ont été photocopiés et diffusés. Par commodité, on peut classer ces recherches en trois catégories :

- les thèses personnelles (7)
- les recherches aboutissant à une bibliographie (4)
- les travaux d'équipe (2).

a) Les thèses personnelles

Elles constituent le résultat d'une étude strictement personnelle, dont l'auteur a, le plus souvent, choisi lui-même le sujet (parfois avant même la création de l'Institut), qu'il s'est souvent efforcé d'adapter à une utilisation dans le cadre des professions de l'environnement. Le rôle de l'enseignant directeur de recherche est le plus souvent réduit au minimum. Cette catégorie intéresse la moitié des recherches sur programme.

Deux de ces thèses sont déjà imprimées (j'en ai pris connaissance) : n°8a : "Eléments de combinatoire à l'usage des professions de l'environnement", par Jean Zeitoun ; n°8b : "La théorie de l'information", par Michel Haski.

Une autre va l'être incessamment (je l'ai lue en manuscrit) : n°10 : "Epistémologie de l'architecture", par Philippe Boudon.

Trois autres enfin sont en cours de mis au point avec l'assistance des directeurs de recherche : n°1 : "Le lieu sportif", par Mlle Guenoun ; "Grille d'analyse du paysage rural", par M. Leroy ; "Application de l'analyse de système à l'aménagement régional en Haute-Savoie", par M. Essevaz.

J'ai analysé les trois premières études de cette liste, mais leur caractère technique m'interdit d'exprimer valablement mon opinion. Les trois autres existent, semble-t-il, mais je n'ai pu en obtenir communication dans leur état actuel.

b) Les nomenclatures et bibliographies

C'est souvent le seul résultat tangible de recherches qui, par ailleurs, n'ont pas abouti aux résultats plus ambitieux qu'elles s'étaient fixés.

N°2 : "les professions du design", de Mlle Harris : le résultat se résumerait à un fichier de 600 noms de designers et de 40 bureaux d'étude de design. Un corps d'hypothèses a été rédigé, mais les réponses n'y ont pas été formulées ; le résultat n'est pas communicable actuellement.

N°3 : "Les mécanisme économiques de l'environnement" : les résultats ne sont pas publiables, par suite d'une erreur de méthode et de conception. Il en restera une analyse bibliographique. L'échec serait lié au départ prématuré du responsable de la recherche, Mme Hanappe.

N°5 : "Inventaire de 100 organismes en communication, et de 300 ouvrages sur le sujet (dont vingt documents analysés)" : M. Eisenbeis, par principe, refuse toute justification de paiement des vacations correspondantes.

N°6 : "Documentation sur l'urbanisation" : M. Allégret a passé commande de 14 notices sur 14 pays. Il en a réceptionné 11, qui seraient constituées chacune d'un bref résumé historique, politique, économique, sur un pays. Mais, en fait, l'analyse urbanistique n'y est pas abordée. M. Allégret ne compte aborder le vrai sujet que l'année prochaine, s'il a des crédits, sous forme d'étude monographique d'une ville par pays. Il a entrepris un tableau récapitulatif de ces documents historiques, sur lequel il n'avait encore enregistré que la Pologne. Par ailleurs, il a commandé 14 notices sur la planification et la législation de l'urbanisme. J'ai pu lire celui qui correspond à la Grande-Bretagne. cette recherche n'est pas terminée. Le Conseil scientifique du 25 janvier lui a attribué le 2ème rang pour l'obtention des crédits en 1971.

N°7 : "Psychologie et environnement", de Mmes Quan Schneider et Sodre : J'ai pris connaissance également de ce répertoire (en cinq rubriques) des études et des enseignements concernant l'environnement, qui constitue l'une des enquêtes menées sous la direction de M. Gaillard.

c) Les travaux d'équipe

Ce sont les seuls qui répondent aux conceptions de l'Institut et, par hasard, leurs sujets intéressent notre administration.

N°9 : "La formation aux professions de l'environnement" : c'est un échec à peu près complet. Les chercheurs ont recueilli quelques interviews qu'ils n'ont pas décryptées, et formulé deux hypothèses restées sans réponse jusqu'ici.

Le bilan d'ensemble de ces recherches serait donc assez décevant (puisque nous obtenons ou des études qui ne doivent pratiquement rien à l'Institut, ou des échecs, ou des listes d'adresses et des listes d'auteurs, qui ne donnent guère lieu à l'analyse détaillée), si nous n'avions les travaux de l'équipe de M. Gaillard.

M. Gaillard est un psychologue suisse qui n'a pas ambitionné de fonder des théories révolutionnaires et définitives, mais qui a entrepris, avec une patience d'horloger, d'analyser les problèmes qu'on lui a posé. Il a réparti méthodiquement les tâches et en a contrôlé l'exécution : les résultats, malgré les lacunes inévitables, ont dépassé ses espérances.

N°4 : "les professions nouvelles de l'environnement" : il s'agit, en fait, de l'utilisation de la psychologie et de la sociologie dans les professions de l'environnement et leur enseignement.

Cinq enquêtes ont été réalisées :

a- Constitution d'une bibliographie (500 titres)

b- Analyse par M. Primus Monn des dossiers de candidature (1969) à l'Institut.

c- Enquête sur les Unités Pédagogiques, par Mme Vidal.

d- Analyse rétrospective de presse. C'est une recherche moins actuelle.

e- "Auto-survey" : Mme Fabre, sociologue, a réussi à organiser un groupe de stagiaires chargés chacun d'analyser le processus de travail dans chacun des groupes de recherche. Cette méthode lui a permis de pénétrer, par personnes

interposées, dans chacun des groupes. Lorsque la crise a éclaté, elle s'est trouvée en excellente position pour l'enregistrer et l'analyser, opération sans précédent dans l'Université. Les conclusions de cette analyse des conflits internes d'une contestation peuvent aller jusqu'à une psychanalyse des mobiles individuels.

d) Conclusion

Il convient de reconnaître un caractère positif à ce bilan provisoire de la recherche sur programme. Il convient aussi de tenir compte de l'insuffisance de directives et du caractère expérimental de cette période de démarrage. Toutefois, le déchet est tout de même beaucoup trop lourd.

Il tient à deux éléments :

L'administration n'a pas participé à la sélection des thèmes de recherche. D'où la prise en charge de trop de sujets qui intéressent surtout leur auteur, ou qui sont dépourvus de possibilités d'utilisation concrète.

L'administration ne participe pas au contrôle. Or la répartition collégiale de l'autorité empêche un contrôle réciproque efficace, non seulement de la valeur du travail poursuivi, mais de sa simple réalité. C'est pourquoi des vacations continuent à être servies à des chercheurs qui ne font pratiquement rien de sérieux. Il faudrait donc encourager le traitement à forfait (sur commande et aux vues des résultats), plutôt que sur vacations quand il n'y a pas contrôle possible du directeur de recherche. Il convient surtout que l'Administration intervienne directement et es qualité dans le choix et la commande des recherches qu'elle paye, plutôt que d'en laisser toute l'initiative aux chercheurs (individuellement ou collectivement). Il y a d'ailleurs de fortes chances que les sujets auront moins d'arrière-pensées doctrinales, plus de réalisme et finalement plus d'intérêts pour les chercheurs.

Les enseignants coordinateurs de la recherche ont, sans l'avouer, les mêmes opinions. C'est pourquoi ils souhaitent si vivement à l'avenir "des commandes de recherche" de l'Administration. Une telle hypothèse doit toutefois faire l'objet d'un examen très sérieux ; n'importe quelle recherche ne peut être confiée à n'importe quel enseignant. D'une manière générale, la responsabilité des recherches sur l'aménagement des enseignements ne devrait pas leur être confiée car l'Administration ne saurait déléguer une de ses attributions les plus essentielles. Par contre, elle pourrait utiliser sectoriellement l'habileté de certains d'entre eux pour des enquêtes, des sondages statistiques, des analyses d'opinion, dont ils ont montré qu'ils pouvaient les mener à bien.

Enfin, il serait à la fois utile, formateur et économique, d'associer les stagiaires aux recherches du cycle, plutôt que de les laisser se décourager dans des exercices trop fictifs, ou se disperser dans des travaux trop personnels et incontrôlables.

De l'auteur : contribution parallèle n°1

53

JANVIER - MARS 1997

VINGTIÈME SIÈCLE

REVUE D'HISTOIRE

Maurice Agulhon : De Gaulle et l'histoire de France - **Étienne Fouilloux** : La naissance des intellectuels catholiques - **Marie-Claire Bergère** : L'épuration à Shanghai (1945-1946) - **Jacques Dalloz** : Savary et l'Indochine - **Jean-Marc Regnault** : Tahiti : survivre à la bombe - **Catherine Nicault** : Juger *Les Protocoles des Sages de Sion* - **Bruno Villalba** : Les Verts en politique - **Bertrand Lemonnier** : La "culture pop" en Angleterre

POINTS DE VUE :

Éric Lengereau : L'Architecture à la Culture -
Jean-Clément Martin : Quelle histoire pour l'Europe ?

POINTS DE VUE

L'ARCHITECTURE ENTRE CULTURE ET ÉQUIPEMENT (1965-1995)

Éric Lengereau

Le ministère de la Culture a reçu de nouveau, en 1995, la charge de la politique architecturale de la France. Son Comité d'histoire entame une réflexion sur les étapes et les épisodes passablement tumultueux qui jalonnent depuis trente ans le cours de la tutelle publique sur la profession d'architecte. Ce texte tente de cerner quelques enjeux d'une histoire complexe qui reste à écrire.

« Dans le domaine de la construction, tout se passe comme si l'on voulait écarter l'architecte de son métier. Au moment où le travail des architectes diplômés se raréfie, on ouvre toutes grandes les portes de l'enseignement à une foule de jeunes gens qui s'imaginent qu'il suffit de ne pas s'habiller comme les autres et de mener une vie de bohème pour devenir un architecte. Tous ces jeunes ignorent ce que c'est que l'apprentissage de l'architecture et ce qu'est le bâtiment... Un profond désordre règne, car il n'y a aucune correspondance entre ce qui est enseigné dans les écoles d'architecture et ce dont le pays a besoin en la matière. En outre, huit fois sur dix, les commandes publiques les plus importantes, quelle que soit l'administration intéressée, tournent le dos à l'architecture¹. C'est en ces termes

qu'Eugène Claudius-Petit, ancien ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme et fin connaisseur des problèmes d'architecture, s'exprimait devant l'Assemblée nationale le 16 décembre 1974, lors d'une séance houleuse, où l'on examinait le problème de la formation des architectes. Michel Guy, secrétaire d'État à la Culture, et donc membre du gouvernement le plus concerné par cette affaire, argumente, tentant de minimiser la responsabilité de ses prédécesseurs². Les débats portent sur le projet de loi relatif à la validation des diplômes d'architecte DPLG. Après un contentieux administratif sans précédent – vingt-deux recours en Conseil d'État et douze recours au Tribunal administratif de Paris pour la seule période de 1968 à 1973 –, les parlementaires dénoncent les fautes commises par l'administration de la rue de Valois: le régime des enseignements de l'architecture est depuis plusieurs années dans une totale illégalité.

O ARCHITECTURE ET CADRE DE VIE LA MOBILITÉ DES COMPÉTENCES

Depuis que les événements de mai 1968 ont définitivement mis fin à la section

1. *Journal Officiel*, débats parlementaires, séance du 16 décembre 1974.

2. *Ibid.*

L'ARCHITECTURE ENTRE CULTURE ET ÉQUIPEMENT

Architecture de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts, toutes les initiatives gouvernementales pour réformer la formation des architectes ont été remises en question. Au-delà de ces tentatives administratives infructueuses (inévitables conséquences d'une «révolution» qui, ici plus qu'ailleurs, joue les prolongations) et des turbulences de l'après-mai qui secouent encore les nouvelles Unités pédagogiques d'Architecture (UPA), les multiples expériences pédagogiques entamées par les jeunes enseignants cristallisent les aspirations à un aménagement qualitatif de l'espace. Au début des années 1970, tandis que la critique des grands ensembles se fait de plus en plus vive, les consciences les plus responsables ont déjà entamé une réévaluation globale de la question du logement et des espaces publics. Les réflexions se développent à différents niveaux, particulièrement celui des professionnels de la conception et des futurs architectes. Elles participent d'une prise de conscience collective de l'importance de la qualité du cadre de vie, liée aux modes de réflexion sur la forme urbaine ainsi qu'à la revendication intellectuelle de l'architecture.

Eugène Claudius-Petit ne perçoit probablement pas encore que le nouvel enseignement de l'architecture – décentralisé, démocratique, débarrassé du Grand Prix de Rome et du mandarinat, mais aussi politisé, peu structuré et submergé par les sciences humaines – inaugure des exigences nouvelles quant à la responsabilité de l'aménagement de l'espace. Celle-ci ne semble plus pouvoir être laissée aux seules forces de production quantitative, aux seuls pouvoirs de l'autarcie techniciste, aux seuls mécanismes de planification et de prévisions démographiques.

Cette prise de conscience ne concerne pas seulement le microcosme architectural : elle s'immisce dès la fin des années 1960 dans les rangs de l'adminis-

tration centrale des ministères concernés par la transformation du cadre de vie, elle pénètre en profondeur la réflexion prospective du Commissariat général du Plan, elle s'inscrit parmi les priorités envers l'environnement que la France commence à importer des États-Unis. Mais le domaine de l'architecture, amorçant alors la plus décisive de ses réhabilitations, est une véritable sonde culturelle, discrète mais efficace. L'architecture urbaine des années 1970 s'impose comme acteur privilégié dans les processus de restructuration en milieux anciens ou dans les ambitions d'aménagement de la Région parisienne ; elle se distingue au sein de réflexions locales menées par les villes moyennes de province ; elle écarte, de fait, l'identité traditionnellement artistique trop souvent attribuée à la profession d'architecte. De plus, la pensée architecturale est un baromètre qui défie toutes les lois de la rationalité économique. À l'image de la fonction politique qui doit théoriquement trouver l'espace d'une régénérescence lorsque ses responsables ne sont pas aux affaires, la réflexion architecturale, elle, ne se porte jamais si bien que lorsque les architectes ont le temps de se remettre en question ; elle donne à l'histoire de l'architecture et des formes urbaines le pouvoir de faire mentir le vieil adage selon lequel « quand le bâtiment va, tout va ». Les commandes publiques ne sont pas nombreuses, les conséquences du premier choc pétrolier se font sentir de manière accrue dans le monde de la construction et tous les secteurs de l'industrie française du bâtiment sont touchés par la crise. Mais les quelques concours d'envergure qui ponctuent l'actualité architecturale sont là pour témoigner d'une intense rénovation de la profession : les éléments d'une toute nouvelle culture architecturale s'y trouvent assemblés. Car, depuis que les esprits les plus brillants et les plus ouverts ont déclenché le processus irréversible de

ÉRIC LENGEREAU

cette réhabilitation de l'École nationale supérieure des beaux-arts – de l'intérieur vers l'extérieur, et bien avant le mois des barricades – dix années de patiente reconquête intellectuelle se sont écoulées. En 1975, les expériences pédagogiques les plus dynamiques ont finalement porté leurs fruits. Elles ont permis le renouvellement des générations dans les Unités pédagogiques d'Architecture et irrigué la recherche et la pratique architecturales. Les nouveaux acteurs de la maîtrise d'œuvre ont gagné en maturité, la nouvelle architecture est là.

La première caractéristique de la culture architecturale française est d'être profondément ancrée dans la réforme de l'enseignement de l'architecture. La seconde est d'avoir considéré l'histoire et l'analyse des formes urbaines comme préalable à toute production intellectuelle de conception architecturale. La troisième est de résister aux perversités de la commande publique, afin que l'acte d'architecture ne soit pas uniquement considéré comme une production célibataire de l'objet construit¹. Jusqu'à maintenant, soit de 1965 à 1995, la question fondamentale (qui ne trouve en 1977, avec la Loi sur l'Architecture, que quelques éléments de réponse) est donc de savoir quelle part du marché de la construction française doit bénéficier de cette culture et de ces compétences architecturales et urbaines. En d'autres termes, quels doivent être les instruments d'une ambition nationale qui admettrait que les politiques traditionnelles de la construction ne soient plus assez pertinentes pour maîtriser qualitativement l'évolution du cadre de vie, pour le plus grand nombre, et en milieu essentiellement urbain? C'est l'enjeu des transferts d'attribution subis par les milieux de l'architecture, de la Culture à l'Équipe-

ment... et vice versa. Car les tutelles professionnelles se meuvent au gré des attributions gouvernementales, d'un ministère à l'autre, d'une réforme à l'autre, sans jamais résoudre la « fracture interministérielle », sans jamais trouver la transversalité des compétences.

Ainsi, depuis l'été 1995, le gouvernement d'Alain Juppé se donne comme préalable structurel à l'action politique « le devoir interministériel », avec comme corollaire le passage obligé par Matignon de toute initiative de réforme. Dans les faits, l'exercice gouvernemental s'organise différemment, et notamment pour ce qui concerne les domaines de la conception du cadre bâti. Au lendemain des élections de mai 1995, il a transféré les attributions relatives à l'architecture du ministère de l'Équipement vers celui de la Culture. Certes, comparées à d'autres branches de l'action gouvernementale, les prérogatives sur l'architecture ne sont pas un enjeu considérable. Loin s'en faut. Au carrefour de multiples préoccupations et champs d'intervention, elles révèlent néanmoins la nature complexe des responsabilités de l'État, dès lors qu'elles admettent cette architecture comme élément déterminant de « la fabrique des villes »².

Depuis peu donc, l'architecture est affaire culturelle. Voilà rassurés ceux qui n'y croyaient plus. D'ailleurs, la nature de la commande publique rapprochant irrémédiablement les architectes des lieux de décisions, des sphères du pouvoir et des milieux institutionnels, ce transfert d'attribution a suscité de nombreuses réactions professionnelles. La situation de l'architecture sur l'échiquier institutionnel français n'a jamais, il est vrai, été facile à cerner. Mais, aujourd'hui plus que jamais, saisir les contours d'une cohérence nationale en matière de politique architecturale relève de la gageure. Et, pour percevoir les enjeux institutionnels qui régissent le

1. Sur le développement de cette identité française, Éric Lengereau, *Education for urban design: transcultural perspectives in Europe and North America*, New York, Institute for Urban Design, 1996.

2. Paul Chemetov, *La Fabrique des villes*, La Tour-d'Aigues l'Aube, 1992.

secteur de l'architecture – le segment qualitatif de la production du cadre bâti – la période actuelle est d'autant plus propice que le débat engendré est loin d'être refermé, et que les difficultés de structures administratives sont loin d'être résolues.

Futiles considérations, querelles de chapeaux, ou dispositions d'orientation politique majeure, pour réformatrices qu'elles soient, ces ambitions ne sont pas pour autant novatrices. Elles imposent une petite visite dans l'histoire des péripéties institutionnelles subies par ce qu'on appelait il y a seulement vingt ans «la fonction architecturale». L'articulation des multiples compétences liées à l'aménagement du cadre de vie soulignait alors que les modifications physiques de nos paysages urbains n'étaient pas uniquement le fait des architectes, mais également celui de l'administration, des tutelles professionnelles, des institutions, des décideurs, des responsables politiques... Or, aucune étude récente des politiques culturelles de la France ne fait sérieusement référence au domaine de l'architecture. Si parfois l'on évoque rapidement la crise de l'enseignement de l'architecture, c'est par habitude, par fatalité, pour mieux se défaire d'une inavouable complexité. C'est aussi pour exorciser le mal-être d'un pan entier de la gestion administrative qui n'a pas trouvé les conditions de cette politique architecturale.

O LES TRANSFERTS ORNANO

«1978, année zéro de l'architecture» titre André Fermigier dans un article du *Monde*, au lendemain du premier transfert de la direction de l'Architecture vers un ministère «qui, traditionnellement dit de l'Équipement, devenait pour la circonstance ministère de l'Environnement et du Cadre de vie»¹. Mise à part la grogne des Unités pédagogiques d'Architecture et le

faux départ de la réforme de l'enseignement, l'événement n'a cependant pas soulevé de grosses protestations dans le milieu des architectes. Le ministre est le même: il a changé de portefeuille et «emmené» avec lui la tutelle de l'architecture. Les acquis de la loi de 1977 sur l'architecture et les prémisses d'une large concertation vont le suivre, de la rue de Valois au quai de Passy. Un tel virage doit être analysé sous plusieurs angles, notamment celui du parcours politique du principal responsable, lorsqu'il arrive aux Affaires culturelles, et lorsqu'il en repart ...

En effet, une candidature impromptue et un échec prévisible aux élections municipales de Paris n'ont pas permis à Michel d'Ornano d'obtenir, lors du remaniement ministériel de mars 1977, un portefeuille à la mesure de ses ambitions. Après l'Industrie, il se voit confier les modestes responsabilités de la Culture. Pour lui cependant, le piètre secrétariat d'État redevient ministère, et on lui rattache les attributions de l'Environnement. Les choses se font naturellement, les compétences de patrimoine, de classement et de protection logiquement se rapprochent. D'ailleurs, Alain Peyrefitte a déjà rodé la formule en 1974. Mais Michel d'Ornano saisit rapidement les enjeux d'une des directions dont il a la charge, celle de l'Architecture. En même temps, il constate l'impasse dans laquelle viendrait s'écraser toute tentative de politique architecturale.

Car il ne lui faut qu'une année, entre les municipales et les législatives, entre le second et le troisième gouvernement Barre, pour comprendre que les pouvoirs nécessaires à «l'aménagement qualitatif de l'espace français» ne peuvent s'exercer dans un tel département ministériel². Pourquoi et quels sont les signes avant-coureurs d'une réforme particulièrement

1. André Fermigier, «Architecture, année zéro», *Le Monde*, 24 juin 1978.

2. Selon l'expression de Michel Denieul, ancien directeur de l'Architecture, dans une note datée du 27 mars 1970.

ÉRIC LENGEREAU

lourde de conséquences pour les années suivantes?

Le premier élément concerne précisément le meilleur état de santé politique de Michel d'Ornano. Après son échec aux municipales de Paris, les giscardiens se mettent immédiatement en ordre de bataille. L'enjeu des élections législatives de 1978 est de taille. La Fédération des républicains indépendants se transforme en Parti républicain et l'alliance de l'UDF se concrétise. Proche du président de la République, Michel d'Ornano a pris une part active au renouvellement du paysage politique à droite. La restructuration de la majorité et le succès électoral permettent au maire de Deauville de reconsidérer ses ambitions au sein de la nouvelle formation gouvernementale. Il succède à Jean-Pierre Fourcade pour les responsabilités d'un portefeuille important, le ministère de l'Équipement, nommé pour l'occasion Environnement et Cadre de vie. Attributions des Transports comprises, l'Équipement «représente, en responsabilités, animation et contrôle, 64 % de la formation brute du capital fixe en France, c'est-à-dire qu'il a son mot à dire sur 64 % de la totalité des investissements français»¹. Avec le transfert de l'Architecture et l'adjonction d'un secrétariat d'État à l'Environnement, Michel d'Ornano cumule des attributions qu'il maîtrise déjà et des compétences qui ne lui sont pas étrangères. Il réalise la seconde restructuration du département chargé de l'aménagement de l'espace, celui de l'Équipement.

O BÂTIMENT, CONSCIENCE PUBLIQUE ET AFFAIRES CULTURELLES

Pour compléter l'analyse des faits précurseurs à la réforme de 1978, repérons un certain nombre d'étapes et d'initiatives, malheureusement fort éloignées du

champ d'action des Affaires culturelles, chronologiquement bien en amont de ce qui vient d'être dit. Avec la création du ministère de l'Équipement, Edgard Pisani inaugure en 1966 la fusion des ministères de la Construction et des Travaux Publics. Apparaît déjà la notion de recherche qualitative dans le secteur du bâtiment. À la demande du général de Gaulle, cette réforme avait déjà pour objectif de résoudre «un problème qui préoccupe beaucoup les Français, (qui) pèse lourdement sur notre avenir, qui pèse sur l'évolution de la société... Il s'agit du logement»². Les considérations liées à la recherche du qualitatif dans la production du bâti, et notamment dans celle du logement, apparaissent donc ça et là, et finalement assez tôt avant la fin de ces années que l'on a abusivement nommées les Trente Glorieuses. Elles sont en gestation avant que ne se conjuguent les indices favorables d'initiatives d'État.

Quelques années plus tard, les commissions préparatoires du VI^e Plan (1971-1975) se chargeront de cristalliser l'esprit de cette réforme en proposant la création du Plan Construction. En l'occurrence, les commissions de l'Habitation (Groupe sectoriel n° 6 «Habitat-Urbanisme-Transports») et de la Recherche (insufflée par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique) amorcent dès 1969 les premières réflexions pour un effort significatif de l'État en ce sens. Se dessinent alors les premiers traits d'une nouvelle puissance de feu administrative, ayant pour objectif principal de mettre en œuvre la maille institutionnelle de cette recherche dans le secteur du bâtiment.

Lorsque l'idée d'un Plan Construction commence à germer, on sollicite également l'intérêt de la Commission des Affaires culturelles chargée notamment de la protection du patrimoine culturel. Dans la partie consacrée aux propositions

1. Selon les estimations d'Edgard Pisani, titulaire entre janvier 1966 et avril 1967 du ministère, dans une courte description des étapes de réforme. *Le Général indivis*, Paris, Albin Michel, 1974.

2. Conversation rapportée par Edgard Pisani, *op. cit.*

L'ARCHITECTURE ENTRE CULTURE ET ÉQUIPEMENT

financières, le rapport du groupe «Aménagement de l'espace et Architecture» propose *in extremis* de créer une catégorie de crédits budgétaires supplémentaires d'aide à l'expérimentation. Composé d'architectes comme Arsène-Henry, Dufau, Bernard, Kalisz et La Mache, le groupe affirme du bout des lèvres qu'il serait vraiment trop paradoxal de n'accorder à la direction de l'Architecture aucun crédit pour l'architecture¹. La direction de l'Architecture devra participer au financement du Plan Construction, pour la mise en place duquel travaillent déjà des hauts fonctionnaires du ministère de l'Équipement.

Comme le dira plus tard Paul Delouvrier, pour proposer la création de ce Plan Construction il a fallu convaincre trois commissions de Plan². Les enjeux se précisent rapidement, et les stratégies s'élaborent efficacement. C'est vers la toute-puissante direction de la Construction que Robert Lion, qui en est le responsable, et Raymond Sajus, son adjoint, vont orienter le rattachement de la structure interministérielle du Plan Construction. Alors que la Commission des Affaires culturelles présidée par le poète Pierre Emmanuel s'érige en véritable contre-pouvoir, remettant en question la mission d'ensemble du ministère des Affaires culturelles, les premiers acteurs du Plan Construction s'affairent. Alors que la rue de Valois s'apprête à mettre en place un éphémère Conseil du développement culturel pour mener une large réflexion sur les orientations fondamentales de la politique culturelle du gouvernement³, Robert Lion et Raymond Sajus trouvent les marques d'une relative autonomie institutionnelle. Avec le soutien de Paul Delouvrier et l'aval de

Matignon, le Plan Construction s'installe entre la technocratie de l'Équipement et le contrôle du ministre lui-même. Le 19 mai 1971, la lettre de mission fondatrice est adressée par Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre, au premier président du Plan Construction, Paul Delouvrier.

C'est qu'il s'agit d'échelles différentes, de vitesses inégales, de modes, de méthodes et de moyens autres. D'un côté, on réfléchit pour remettre en question, de l'autre, on réfléchit pour agir, et vite. Au ministère de l'Équipement, la direction de la Construction est «une maison dans la maison», rescapée du défunt ministère de la Construction. Dans la mise en place de ce Plan Construction, véritable opération de stratégie administrative dans sa méthode, et vraisemblable coup de force technocratique dans ses moyens, on perçoit quelques-unes des manœuvres dont certains parmi les grands commis de l'État avaient le secret⁴. On perçoit également les caractéristiques de cette puissance de feu, acquise par une fraction de l'administration, en marge des circuits traditionnels d'initiative politique parce que développée «dans leur dos», et par l'outil interministériel. On perçoit enfin qu'au détour du service public, il est certaines catégories d'hommes pour qui l'action et la performance de l'action émergent d'une nécessaire violence infligée aux structures d'État.

L'administration des Affaires culturelles, elle, a beaucoup de mal à s'immiscer dans cette dynamique. La direction de l'Architecture est une «vieille dame»: ses attributions ont été transférées par le décret du 3 février 1959, du ministère de l'Éducation nationale vers le nouveau ministère des Affaires culturelles, créé par et pour

1. *Rapports de la Commission des Affaires culturelles*. Paris, La Documentation Française, 1971.

2. «Construire pour habiter», catalogue d'exposition, Liège, Plan Construction/L'Équerre, 1982; également *Le Plan Construction et Architecture, résultats-acquis-projets*, Ed. PCA, s.i.n.d.

3. Le Conseil du développement culturel est créé par le décret du 24 septembre 1971.

4. Il ne nous appartient pas ici de développer les termes de cet épisode institutionnel singulier, fort bien esquissé par Thierry Coanus, «Les aventures des sciences sociales au Plan Construction, 1969-1972», rapport d'étude, Lyon, ENTPE-ASTER, 1992.

ÉRIC LENGEREAU

André Malraux. De plus, les services de la direction de l'Architecture ne se remettent pas d'avoir perdu progressivement leurs prérogatives en matière de construction des édifices de l'État (chaque ministère ayant peu à peu acquis la charge du parc immobilier qui concerne son propre champ d'action). Presque obsolète donc, elle n'est plus que « l'héritière de l'Administration des Bâtiments du Roi »¹. Au cours des années 1970, la tutelle culturelle de l'architecture est peu concernée par la production courante du cadre bâti, la construction du logement, et plus largement les préoccupations urbaines grandissantes. Quelques six ans après le lancement du Plan Construction, lors de son passage aux Affaires culturelles et à l'Environnement, d'Ornano ne manquera pas de constater que cette distance ne s'est guère amenuisée.

O AFFAIRES CULTURELLES ET CULTURE
ARCHITECTURALE. MYTHES OU RÉALITÉS

Pourtant, nombreuses et pertinentes ont été les réflexions de la Commission des Affaires culturelles du VI^e Plan à propos de l'aménagement de l'espace. Cette commission, « dont est sortie la seule conception cohérente que la France se soit donnée de la culture, avait affirmé avec force la responsabilité du ministère des Affaires culturelles sur le cadre de vie des Français »². Elle avait également relevé la faiblesse des structures administratives de ce ministère, avec pour conséquence la nature existentielle de ses remises en cause, de sa légitimité politique. En cela bien sûr, il n'est nullement question de mettre en doute la compétence des agents de l'État, plus susceptibles que jamais à l'idée qu'on puisse leur reprocher « la

perte » de la direction de l'Architecture. Parmi eux d'ailleurs, certains ont conduit des actions et des réflexions exemplaires. D'autres ont entamé un travail de fond, plus modeste, qui s'est concrétisé plus tard, à l'Équipement (les travaux préparatoires pour la création, en octobre 1977, de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques ont été menés à bien par la rue de Valois pendant plus de deux ans: la mise en place et le véritable lancement de la MIQCP a eu lieu au ministère de l'Équipement). Mais la dimension du problème est ailleurs.

Un troisième point de vue permet d'analyser la succession des faits qui déplacent irrémédiablement l'architecture et sa production en dehors des compétences étriquées des Affaires culturelles. Avec de nombreux effets pervers qu'il serait trop long d'aborder en détails, le Plan Construction met en place le Programme d'architecture nouvelle et permet aux jeunes générations d'architectes de s'initier à la pratique professionnelle et aux concours d'architecture. Robert Lion ne s'y est pas trompé: si la légitimité du Plan Construction est fondée sur l'adhésion de la Commission de la Recherche du VI^e Plan et le soutien de la DGRST, le directeur de la Construction avoue lui-même qu'il ne croyait guère à la recherche à proprement parler, mais plutôt à un processus d'exemplarité, pour les entreprises du bâtiment comme pour les architectes³. À ce propos, certains ne manqueront pas de souligner l'apparition d'un académisme que l'on croyait révolu: de l'exemplarité à l'émulation, il n'y a qu'un pas, qui laisse aux concours le pouvoir de substituer aux projets d'architecture la collection des représentations du projet et autres images à la mode. Mais le PAN participe tout de même d'une certaine forme de réconciliation entre les nou-

1. Charles-Louis Foulon, « Note pour les Journées d'étude sur l'histoire de la création du ministère des Affaires culturelles, ministère de la Culture et de la Francophonie », Paris, Comité d'histoire, 30 nov. et 1^{er} déc. 1989.

2. Pierre Emmanuel, *Culture noblesse du monde. Histoire d'une politique*, Paris, Stock, 1980.

3. Robert Lion, cité par J. Abram, D. Gross, *Bilan des réalisations expérimentales en matière de technologies nouvelles. Plan Construction 1971-1975*, Ed. Plan Construction, slnd.

L'ARCHITECTURE ENTRE CULTURE ET ÉQUIPEMENT

veaux acquis de l'enseignement de l'architecture et la production.

Une autre aspiration des intérêts du milieu architectural se focalise sur les nouvelles formes de la commande publique, issues d'autres initiatives d'État, mises en œuvre à partir de 1965, et globalement par les mêmes acteurs. La création des villes nouvelles de la Région parisienne et les grands concours de maîtrise d'œuvre architecturale qui s'y succèdent pendant les années 1970 ont pour conséquence d'ouvrir sur l'extérieur le petit milieu de l'enseignement de l'architecture. Comme autant de laboratoires d'expérimentation, les villes nouvelles permettent au débat architectural, amorcé dans les Unités pédagogiques d'Architecture et les revues spécialisées, d'entrer dans le quotidien de la pratique professionnelle.

Pendant la décennie 1968-1978, les contours d'une véritable culture architecturale se confirment ainsi. Or les éléments constitutifs de cette culture à la française, entre enseignement, recherche et pratique, ne trouvent pas écho à l'administration des Affaires culturelles. Parce que les arbitrages budgétaires affectés à l'aménagement de l'espace ne font que l'effleurer, la direction de l'Architecture n'a pas les moyens de percevoir que l'architecture contemporaine ne peut plus se concevoir qu'en étroite relation avec les productions de l'industrie du bâtiment, avec les préoccupations globales d'organisation du cadre bâti et de l'environnement. Parce que le poids de la Culture au sein de l'appareil gouvernemental est infime, elle n'a pas les moyens d'identifier et de cerner le caractère prépondérant des relations entre la ville et l'architecture. Elle n'a pas les moyens de comprendre que ces relations sont déjà appréhendées dans leur ensemble par l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale. À propos du « prodigieux développement des concentrations urbaines », la Commission des Affaires culturelles du

VI^e Plan remarquait déjà : « La puissance publique l'a subi comme un impératif de développement économique, elle ne l'a pas assumé comme une condition nouvelle de développement culturel »¹.

O L'ARCHITECTURE AUX AFFAIRES CULTURELLES

À l'isolat forcé de la tutelle de l'architecture, il y a donc des causes extrinsèques comme dans toute initiative d'État. Elles sont autant de révélateurs des mutations socio-économiques profondes que le protectionnisme artistique de la rue de Valois a sous-estimées. Il y a aussi des causes intrinsèques, issues des structures mêmes du ministère des Affaires culturelles. Tout entières habitées par l'esprit fondateur de la rue de Valois, ces structures administratives maintiennent le cap de l'omniprésente « protection ». Pour « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité au plus grand nombre possible de Français »², la direction de l'Architecture est envahie par la dimension de gestion patrimoniale. Ce ne sont pas uniquement les carences budgétaires qui sont en cause, mais aussi l'archaïsme des modes de fonctionnement administratif qui écarte les moyens de l'action. Antoine Bernard, directeur de Cabinet d'André Malraux soulignait déjà en 1968 : « La rupture avec la politique des Beaux-Arts résulte moins d'augmentation de crédits que d'une redistribution des moyens financiers mis au service d'une volonté de promouvoir une véritable politique de la culture »³.

Dans les années 1970, l'architecture est un des secteurs du ministère qui n'a pas bénéficié de cette rupture car l'enseigne-

1. Rapport de la Commission Affaires culturelles.

2. Selon les termes publiés par le décret du 24 juillet 1959.

3. Antoine Bernard, directeur de Cabinet d'André Malraux de 1965 à 1969. *Le ministère des Affaires culturelles et la mission culturelle de la collectivité*, document interne rédigé en mars 1968 et réédité intégralement en 1989 par la Documentation française.

ÉRIC LENGEREAU

ment de l'architecture est le domaine que chacun s'accorde à qualifier de cadeau empoisonné. En réalité, en dehors de toute conscience tutélaire, et en cela presque orphelin, il est aux avant-postes de cette rupture. Il entreprend, et il achève de rassembler les bases théorico-pratiques de la nouvelle production contemporaine. Lorsque sa voix se fait trop entendre (elle est plus particulièrement orientée à gauche), lorsque ses revendications se font trop turbulentes, le fossé qui le sépare de sa tutelle se creuse. Malgré les efforts de l'administration, la mise en place de la recherche architecturale (à la suite d'un rapport remis à Jacques Duhamel par le professeur Lichnérowicz), et la mince ouverture culturelle inaugurée par les premiers appels d'offre, on ne perçoit pas de réelles ambitions politiques pour l'architecture. Au contraire, les pouvoirs publics se replient, se méfient: «Une certaine forme de recherche architecturale est à l'heure actuelle l'une des causes fondamentales de la dégradation de l'enseignement architectural et de l'architecture française»¹. Ce n'est pas la maigre sous-direction de la Création architecturale qui pourra, à elle seule, rétablir cette situation, à la fois stérile et lacunaire, que décrivait Pierre Emmanuel lors de la préparation du VI^e Plan: «Le ministère ne remplit pas encore la fonction qui correspondrait aux besoins actuels qu'il a fait naître... Quelques actions éclatantes, mais ne touchant pas le fond des choses, ne peuvent faire oublier une impuissance organique»².

Quelques années avant de prendre les responsabilités de l'Institut français

d'architecture, Jacques Narbonne, conseiller d'État et ancien conseiller du général de Gaulle, est chargé par Michel Guy d'un autre rapport sur l'enseignement de l'architecture³. Remis à Françoise Giroud, alors secrétaire d'État à la Culture, ce rapport est enterré aussi longtemps que possible par l'administration: il «n'a pas été rendu public en raison de son caractère trop explosif»⁴. Ses conclusions sont en effet décapantes, remettant en cause tant les échecs de l'administration que l'anarchie des Unités pédagogiques. «Tout s'est passé comme si l'État pendant plusieurs années n'avait plus de doctrine en matière d'enseignement de l'architecture, comme s'il renonçait à savoir ce qu'était un architecte et comment il fallait le former. Tout un service est parti à la dérive et a été laissé à l'improvisation... Tout s'est passé également, pendant quelques années, comme si l'État acceptait de voir s'instaurer une véritable crise du service public», notait récemment Jacques Narbonne⁵.

Parmi les incohérences les plus notoires et les plus préjudiciables, il faut souligner la distance soigneusement entretenue entre la direction de l'Architecture, notamment responsable de la recherche architecturale, et le service de l'Enseignement de l'Architecture et des Arts plastiques, responsable des Unités pédagogiques. Malgré le rapprochement opéré par Max Querrien peu avant son départ, aucune initiative jusqu'au premier transfert de 1978 n'est venue combler cette fracture entre enseignement et recherche. Aujourd'hui encore, comme pour rappeler que l'enseignement de l'architecture ne sera jamais un enseignement supérieur

1. Parmi les conclusions de Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, rapportées dans l'extrait du relevé de décisions du Conseil des Ministres du 27 juillet 1977: «Le président de la République recommande enfin aux ministres intéressés d'être circonspects dans l'information qui sera donnée de cette réforme de l'enseignement de l'architecture, car il s'agit d'un secteur particulièrement turbulent», AN. 5AG3-2259.

2. Pierre Emmanuel, «Quelques remarques sur la politique d'action culturelle», Rapport de la Commission Affaires culturelles, L'action culturelle. Préparation du VI^e Plan, Paris, Commissariat du Plan, 1971.

3. Jacques Narbonne, «Rapport sur l'enseignement de l'architecture», Secrétariat d'État à la Culture, 1976.

4. Dans une note du 1^{er} juillet 1977 à l'attention du Premier ministre Raymond Barre, signée par Jean-Pierre Bady, chargé de mission à Matignon, portant sur la réforme de l'enseignement de l'architecture et la tenue du Comité interministériel du 4 juillet 1977, AN. 5AG3-2259.

5. Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation, une rencontre manquée*, Paris, Denoël, 1994.

L'ARCHITECTURE ENTRE CULTURE ET ÉQUIPEMENT

tant qu'il ne sera pas doté de doctorats, les compétences administratives de l'enseignement et de la recherche (tout comme d'ailleurs les structures pédagogiques et les structures de recherche des écoles d'architecture) gardent leurs distances¹.

O SANTÉ DE L'ARCHITECTURE
ET CONDITION URBAINE

Au sein de la production contemporaine, plusieurs logiques se sont défiées, alors que les années 1980 et le début des années 1990 étaient sous tutelle du corps des Ponts et Chaussées. S'est alors développée une production architecturale encore soumise aux conditions de la commande publique: une production d'images plus qu'une production d'espaces; une production essentiellement dictée par des critères de performance technologique, synonymes d'une pseudo-modernité; une figure imposée dont les objectifs doivent épouser l'ambition, le pouvoir et la représentation de compétences décentralisées (communes, départements et régions), soudainement érigées au statut de maîtrise d'ouvrage; une production qui, finalement, n'a plus grand chose à voir avec la véritable pertinence architecturale, spatiale, sociale, pour tout dire, urbaine. L'autre production est celle qui a posé, et qui pose encore, le plus de problèmes à la conscience d'une éventuelle politique architecturale. Elle est issue de compétences et de revendications qui, on l'a vu, ont été développées par l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale pendant une période de vaches maigres administratives, sans soutien ni adhésion de leur tutelle. Par la qualité des jeunes générations lancées depuis sur le marché, ces développements ont réuni les éléments

les plus probants de la production architecturale récente. L'architecture urbaine des années 1970 a permis à l'architecture, tout en restant un phénomène culturel majeur, de ne plus être considérée comme l'un des Beaux-Arts.

On perçoit difficilement l'impact, à long terme, des mutations institutionnelles et des réformes administratives sur la santé culturelle d'une collectivité, qui plus est lorsque celle-ci rejette encore l'architecture aux marges esthétiques de la production du cadre de vie. La concertation peut-elle aussi préparer à l'action politique?

Avec la mission Tricot de 1978, Michel d'Ornano engage une concertation juste après le transfert d'attributions². Certains s'en plaignent. Parmi eux, le maire de Paris, en pré-campagne présidentielle, qui vient de signer la préface du livre de Pierre Emmanuel, *Culture noblesse du monde*, dont les orientations «rejoignent les idéaux que veut promouvoir le RPR ... à la veille d'une échéance sans doute décisive». Quelques jours plus tard, dans les colonnes du *Figaro*, Jacques Chirac complète les propos déjà sévères de Pierre Emmanuel: «L'État ne peut plus se passer d'une politique de l'architecture. Il doit pour cela créer un instrument adéquat, là où la technocratie reste maîtresse du terrain. La réorganisation administrative de 1978 ayant entraîné la création du ministère de l'Environnement et du Cadre de vie aurait dû être précédée d'une période de gestation et d'élaboration intellectuelle plus approfondie réaffirmant la vocation culturelle de l'architecture, au-delà des découpages de compétences ministérielles de circonstance»³. Il est vrai que les turpitudes de la création de l'Institut français d'architecture eurent de quoi

1. Éric Lengereau, «Formation doctorale et recherche architecturale en France» dans *Doctorats in design and architecture*, Delft University of Technology, Faculty of Architecture, European Association for Architectural Education, 1996.

2. Voir les réponses apportées par la mission Tricot à une des deux questions formulées par Michel d'Ornano le 12 juin 1978 aux premières Assises nationales de la nouvelle profession d'architecte. *Architecte et Société*, Paris, Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, La Documentation Française, 1979.

3. Jacques Chirac, «La dimension oubliée», *Le Figaro*, 21 octobre 1980.

ÉRIC LENGEREAU

susciter critiques et observations, y compris dans les rangs de l'opposition gaulliste fidèlement hostile à la politique giscardienne. Cet organisme, Valéry Giscard d'Estaing le voulait, contre l'avis de tous, à l'image de l'École Polytechnique. Sa création a été décidée en juillet 1975, puis annoncée en octobre 1977 lors du symposium organisé par l'Académie d'Architecture à la Maison de l'Unesco¹. Il n'ouvrira ses portes que plus de trois ans plus tard.

Parmi les critiques les plus virulentes, on peut relever celle de Pierre Cabanne pour qui « cette erreur prouve à quel point l'État considère que l'Architecture et la Culture sont deux domaines différents, et qu'ils ne peuvent avoir de grands desseins communs »². Plus récemment, l'ancien directeur de Cabinet de Jacques Duhamel au ministère des Affaires culturelles, Jacques Rigaud, s'est interrogé sur le fait que « la Culture étant devenue un ministère digne de ce nom, tourné aussi bien vers la création que vers le patrimoine et ayant vocation à faire prévaloir partout un concept de qualité, il serait temps de l'investir à nouveau de la responsabilité de l'Architecture dans son ensemble »³.

Aujourd'hui, chacun peut tirer ses propres conclusions du passage de l'Architecture à l'Équipement. Mais chacun peut également redouter le retour de l'Architecture à la Culture. Les réflexions du Haut-Comité « Homme et Société » du RPR, présidé par Jacques Toubon, et développées quelque peu avant les législatives de 1993, sont de nature à renforcer quelques

appréhensions⁴. La publication des « Réflexions préalables au programme culturel du RPR » souligne l'objectif unique du rattachement de la direction de l'Architecture à la Culture, « assurer une meilleure protection des monuments historiques et des espaces protégés ». Publiée dans ce même recueil, une méditation sur l'enseignement de l'architecture est proposée par les responsables de deux des vingt-deux écoles d'architecture françaises, les plus conservatrices de l'ancien système de l'École des Beaux-Arts⁵. C'est dire que la perception du problème pour une tutelle culturelle de l'architecture diffère assez largement selon les points de vue, particulièrement au sujet du patrimoine.

Au sein de cette culture architecturale en effet, fondée en partie sur l'histoire des formes urbaines et l'histoire de l'architecture, s'inscrit évidemment la notion de patrimoine. Tout projet, architectural ou urbain, se conçoit sur la base d'une antériorité, d'un contexte, d'un patrimoine. Il existe donc une partie non négligeable de la production architecturale contemporaine qui porte en elle les valeurs patrimoniales de la culture matérielle. Au lendemain du transfert de 1978, renforçant le tout nouveau dispositif de son administration, Michel d'Ornano avait installé un délégué général à l'Architecture et à la Construction pour forcer une hypothétique articulation des compétences. L'intention était louable, tout du moins en théorie. Mais la superposition des attributions, le déséquilibre des masses et des puissances ne se sont pas estompés. Au lendemain de l'élection de mai 1995, dans la confusion la plus totale, les nouvelles attributions du ministère de la Culture en matière d'architecture ont bien failli, une

1. Relevé de décisions du Conseil restreint du 15 juillet 1975 sur l'architecture, approuvé par Valéry Giscard d'Estaing, auquel participait notamment le Premier ministre Jacques Chirac, et qui précise la demande de présentation dans les huit mois, à la Culture, « des modalités de création et de fonctionnement d'un Institut d'Architecture, donnant un enseignement de haut niveau, en vue de recréer les conditions d'une grande qualité de l'architecture en France ». A.N. 5AG3-2211.

2. Pierre Cabanne, *Le pouvoir culturel sous la V^e République*, Paris, Olivier Orban, 1981.

3. Jacques Rigaud, *Libre Culture*, Paris, Gallimard, 1990.

4. Rassemblement pour la République, Haut-Comité « Homme et Société », *La politique culturelle de la France : bilan et perspectives*, doc. photocopié, janvier 1993.

5. *Culture d'en France, réflexions préalables au programme culturel du RPR*, actes des rencontres 29-30 janvier 1993, Paris, Albin Michel, 1993.

L'ARCHITECTURE ENTRE CULTURE ET ÉQUIPEMENT

fois encore, se perdre à l'intérieur de l'hégémonie patrimoniale. L'éventualité d'un délégué à l'Architecture et au Patrimoine a bien été étudiée, mais face au mécontentement général de la profession et à la reconduction des grèves dans les écoles d'architecture, la création d'une direction de l'Architecture autonome est devenue inéluctable.

L'architecture fait partie, selon les termes d'Antoine Bernard, de la «mission culturelle de la collectivité». Parce qu'elle engendre la nature des espaces de cette collectivité dans la cité, l'architecture est chose publique, affaire urbaine, et donc affaire culturelle. La politique architecturale de la France doit alors nécessairement s'inscrire dans le débat interministériel sur la ville et ne peut être écartée de toute initiative gouvernementale en faveur des quartiers en difficulté. Mais l'architecture ne peut pas être seulement l'outil de légitimation d'une politique culturelle pour les banlieues, ni celui d'une représentation du projet politique. La puissance de feu de cette politique architecturale, issue d'une volonté politique comparable à celle qui créait il y a un quart de siècle le Plan Construction, doit prendre à bras le corps la tâche énorme qui lui incombe désormais. Il lui faut reconnaître, après la faillite de l'urbanisme traditionnel, l'impé-

rative nécessité d'appliquer à l'agonie des grands ensembles un traitement culturel de choc, consacré à l'architecture des espaces publics. Il lui faut donc permettre à des projets urbains à grande échelle d'acquérir les savoirs et les savoir-faire que la culture architecturale s'est efforcée de manifester depuis maintenant presque trente ans. Il lui faut encore considérer que les expertises architecturales et urbaines doivent, sous la responsabilité d'une tutelle culturelle, rencontrer l'appui sans faille des diverses compétences ministérielles concernées.

Car toute initiative de conception, de modification du visible, de restauration des espaces publics, se conçoit dès lors que l'État s'investit, en moyens et en compétences, comme il a pu le faire en d'autres temps, pour l'immense transformation culturelle de la planification des années d'après guerre.

□

*Architecte et historien de l'architecture. Éric Lenge-
reau enseigne à l'École d'Architecture de Paris-Tol-
biac. Il a récemment publié un texte sur la crise de
l'enseignement de l'architecture dans J.-P. Rioux,
J.-F. Sirinelli (dir.), Les Affaires culturelles au
temps de Jacques Duhamel (1971-1973), Paris, La
Documentation française, 1995.*

De l'auteur : contribution parallèle n°2

Aux rencontres internationales, Workshop 29, organisées les 8/10 février 1996 à Delft par l'Association Européenne pour l'Enseignement de l'Architecture (AEEA), édités par Delft University of Technology, Faculty of Architecture, Delft, 1996.

Architecture enseignée à l'École d'Architecture de Paris-Toulon, 5, Rue Moline Desvernes 75014 Paris
Tél: 40 44 47 58 Fax: 45 43 31 72

EAAE / AEEA - Conference

DOCTORATES IN DESIGN AND ARCHITECTURE

8 - 10 February 1996

La question des doctorats en architecture se pose en France depuis longtemps, depuis la naissance de la recherche architecturale. Mais, aujourd'hui encore, les doctorats en architecture restent une question parce qu'exactement ils n'existent pas. Pourtant, les éléments qui devraient leur permettre d'exister sont connus de tous. La crise institutionnelle qui a touché le secteur de l'architecture incite, à la recherche d'une éventuelle solution, à une réflexion qui se veut souffle pour l'enseignement de l'architecture. L'émergence souhaitée de doctorats en architecture. En cela, une telle manifestation devient même une opportunité pour affirmer l'urgence d'une véritable politique de formation à la recherche architecturale.

La France est en effet un des rares pays qui a vu se développer une recherche architecturale, pendant 25 ans, sans que ne soit institué un seul doctorat en architecture. Parce que relativement éloignés de la culture universitaire, l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale n'ont pas trouvé ce trait d'union qui caractérise tout enseignement supérieur.

Ces jours-ci en effet, en France, nous pourrions fêter un anniversaire. Un anniversaire et une commémoration à la fois. Chacun sait que les Français ont très frustes de commémorations. La recherche architecturale a regardé son 25^{ème} au début du mois de février 1971, la commission réunie autour du professeur Lichtenrowicz remet au ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, Jacques Douzou, le rapport fondateur d'une politique de recherche architecturale. Ce jour-là, on abordait également la perspective des instruments de formation à la recherche : les doctorats en architecture. Pourquoi?

Le rapport Lichtenrowicz est pourtant, parmi la multitude des rapports d'initiatives ou de réforme destinés à tracer le chemin d'une véritable pratique architecturale, le rapport le plus éclairé. Mais les conclusions de la commission n'abordent pas une seule fois le sujet des doctorats, et ce malgré la conviction des membres de cette commission. Le contexte ne le permet pas. Dans le milieu des nouvelles Unités Pédagogiques, issues de l'éclatement de l'École des Beaux-Arts, la ferveur des étudiants et des enseignants pour une reconnaissance intellectuelle de leurs préoccupations, pour une approche résolument anti-professionnalisante, pour une conscience pluridisciplinaire de type universitaire, s'oppose radicalement aux orientations du ministère des Affaires Culturelles. Abordés par cette Commission ministérielle de la Recherche Architecturale, le sujet des doctorats en architecture serait souligné l'importance évidente de rapprochement avec le système universitaire : le sujet des doctorats en architecture aurait été une erreur tactique qui aurait compromis non la publication du rapport que la stratégie

Formation Doctorale et Recherche Architecturale en France

Eric Lengereau

Architecte, enseignant à l'Ecole d'Architecture de Paris-Tolbiac, 3. Rue Mouton Duvernet 75014 Paris
Tél: 40 44 47 58 Fax: 45 43 31 72

La question des doctorats en architecture se pose en France depuis longtemps, depuis la naissance de la recherche architecturale. Mais, aujourd'hui encore, les doctorats en architecture restent une question parce que précisément ils n'existent pas. Pourtant, les éléments qui pourraient leur permettre d'exister sont connus de chacun. La crise institutionnelle que subit actuellement le secteur de l'architecture française, à la recherche d'une éventuelle politique architecturale, à la recherche d'un nouveau souffle pour l'enseignement de l'architecture, dévoile une acuité particulière pour l'émergence souhaitée de ces doctorats en architecture. En cela, une telle manifestation devient même une opportunité pour affirmer l'urgence d'une véritable politique de formation à la recherche architecturale.

La France est en effet un des rares pays qui a vu se développer une recherche architecturale, pendant 25 ans, sans que ne soit institué un seul doctorat en architecture. Parce que relativement éloignés de la culture universitaire, l'enseignement de l'architecture et la recherche architecturale n'ont pas trouvé ce trait d'union qui caractérise tout enseignement supérieur.

Ces jours-ci en effet, en France, nous pourrions fêter un anniversaire. Un anniversaire et une commémoration à la fois. Chacun sait que les français sont très friands de commémorations. La recherche architecturale a aujourd'hui 25 ans : au début du mois de février 1971, la commission réunie autour du professeur Lichnerowicz remet au ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles, Jacques Duhamel, le rapport fondateur d'une politique de recherche architecturale. Ce jour-là, on enterrait également la perspective des instruments de formation à la recherche : les doctorats en architecture. Pourquoi?

Le rapport Lichnerowicz est pourtant, parmi la multitude des rapports d'initiatives ou de réforme destinés à tracer le chemin d'une véritable politique architecturale, le rapport le plus éclairé. Mais les conclusions de la commission n'abordent pas une seule fois le sujet des doctorats, et ce malgré la conviction des membres de cette commission. Le contexte ne le permet pas. Dans le milieu des nouvelles Unités Pédagogiques, issues de l'éclatement de l'Ecole des Beaux-Arts, la ferveur des étudiants et des enseignants pour une reconnaissance intellectuelle de leurs préoccupations, pour une approche résolument anti-professionnalisante, pour une conscience pluridisciplinaire de type universitaire, s'oppose radicalement aux orientations du ministère des Affaires Culturelles. Abordés par cette Commission ministérielle de la Recherche Architecturale, le sujet des doctorats en architecture aurait souligné l'importance évidente du rapprochement avec le système universitaire ; le sujet des doctorats en architecture aurait été une erreur tactique qui aurait compromis tant la publication du rapport que la stratégie

politique globale susceptible d'engager rapidement et massivement des crédits de recherche dans les multiples secteurs liés à l'urbanisme et à la construction.

A ce stade, il est important de souligner l'enjeu de ces crédits de recherche. Et n'allons pas croire en effet, au début de ces années 70, que l'ambition de maîtrise qualitative du cadre de vie est la "chasse gardée" du département ministériel en charge de la tutelle de l'architecture, c'est à dire le tout jeune ministère des Affaires Culturelles créé il y a une petite douzaine d'années. Non, c'est d'un élan commun qu'il s'agit, une conscience partagée, notamment par les grandes administrations que la planification des années d'après-guerre et les urgences de croissance ont rendues quelque peu scrupuleuses. Les puissances d'argent et l'industrie du bâtiment ont tôt fait de soulever les enjeux d'une telle politique de recherche de la qualité, et le gouvernement de Jacques Chaban-Delmas ne s'est pas fait prier pour mettre en oeuvre cette politique et dégager les crédits nécessaires.

Au début du VIème Plan (1971-1975) en effet, nombreux sont les secteurs de l'appareil d'Etat qui participent à cet effort collectif de planification : la qualité plus que de quantité. Les crédits de recherche accordés à la direction de l'Architecture du ministère des Affaires Culturelles sont modestes : ils sont investies de deux manières différentes. La première orientation de ces dotations budgétaires concerne la participation de cette direction de l'Architecture au budget d'une nouvelle structure interministérielle, le Plan Construction, rattachée puis absorbée par l'administration du grand ministère de l'Équipement. Cette structure a été expressément mise en place pour initier la recherche, l'expérimentation, l'innovation en matière d'habitat et de performance de la construction. La deuxième orientation de ces dotations budgétaires (plus de cinq fois moins conséquente) donne effectivement naissance à la recherche architecturale, telle qu'elle existe aujourd'hui, associée aux différents établissements d'enseignement de l'architecture.

On comprend dès lors que ce sont les grandes initiatives d'Etat, les politiques de planification et les rivalités entre départements ministériels qui sont à l'origine de la nature, excentrée autant que marginale, de la recherche architecturale qui se développe par la suite sous la tutelle du ministère des Affaires Culturelles. Les ambitions nationales de recherche, ambitions collectives, ambitions partagées, ambitions jalouées, ont arrêté les limites institutionnelles de cette recherche architecturale. Elles ont définitivement distribué les tâches, fractionné le champ d'action relatif à la transformation du cadre de vie, et finalement, doté le ministère des Affaires Culturelles de responsabilités relativement limitées en la matière.

Consacrant malgré tout l'hégémonie permanente de l'innovation technologique sur la pensée architecturale, la conséquence d'un tel partage de compétences est un avortement programmé de la recherche doctorale. En effet, le consensus politique qui donne naissance et légitimité au Plan Construction matérialise paradoxalement les conclusions du rapport Lichnerowicz sur les objectifs forcément opérationnels de la recherche. La réflexion principale de cette commission Lichnerowicz se concentrait sur l'urgente nécessité de maîtriser l'ensemble du processus opérationnel de la production architecturale. Les conditions de la recherche architecturale était alors déclinées,

depuis la recherche fondamentale jusqu'à l'expérimentation en vraie grandeur, en passant par "la recherche immédiatement utilisable" ou recherche appliquée et la recherche opérationnelle. Le rapport insistait en particulier sur le fait que ces conditions de recherche architecturale ne pourraient être remplies que s'il existait de véritables relations entre recherche et pratique et, en amont du projet architectural, une nécessaire formation de la maîtrise d'ouvrage. Les conclusions étaient ambitieuses, trop ambitieuses : elles étaient utopiques, volontairement utopiques : elles remettaient en question l'ensemble des modes de production du construit.

En France, la recherche architecturale est, à de rares exceptions près, synonyme de recherche fondamentale en architecture. Pourquoi ? Parce qu'elle est la seule des dimensions de la recherche globale prônée par les conclusions de la commission Lichnerowicz. Loin des préoccupations de formation des architectes, les autres dimensions ont été développées par des ambitions différentes, qui n'avaient pas pour priorités le renouvellement de la pensée architecturale et de la réflexion urbaine... Ainsi, en dehors du petit milieu de la recherche architecturale dont il est précisément question ici, il existe de nombreux autres modes de production scientifique liée à l'architecture qui empruntent des canaux de financement distincts ou parallèles. C'est donc à une partie relativement modeste des investissements de recherche concernant l'aménagement de l'espace que l'on accorde la cristallisation officielle de "Recherche Architecturale". On pourrait même aller jusqu'à dire que sa position institutionnelle est guidée plus vraisemblablement par une revendication administrative isolée, résignée de ne pouvoir cerner les autres dimensions de cette recherche architecturale globale, que par une identité plurielle, correspondant aux larges investigations de ce que l'on appelait à l'époque "la fonction architecturale". Cantonnées dans l'isolât des services du ministère des Affaires Culturelles, n'ayant apparemment pas d'horizons d'application et d'action sur la production du cadre bâti, les perspectives scientifiques d'une recherche doctorale n'apparaissent pas, au yeux de la puissance publique, comme prépondérantes : au cours de ces années 70 — années de mutation, années de refondation — les finalités de la recherche fondamentale en architecture ne sont pas perçues comme ayant de pertinentes relations avec la pratique architecturale. Et pourtant...

L'éventuelle mise en place de ces formations doctorales a toujours été liée aux relations statutaires que l'enseignement de l'architecture aurait pu entretenir avec le système universitaire. Mais la particularité française a instauré également, depuis l'origine, une fracture au sein même des relations entre enseignement de l'architecture et recherche architecturale. Cette fracture, on l'aura compris, n'est pas tant le fait de distorsions entre les acteurs, enseignants et chercheurs, que celui de véritables incohérences structurelles dans la gestion administrative. Le paradoxe de la situation soulève, dès la fin des années 60, un décalage extrême entre une dynamique endogène de rénovation de la profession d'architecte et une absence totale de clairvoyance politique. Tandis que les relations entre enseignement et recherche se tissent de manière spontanée dans les Unités Pédagogiques d'Architecture, la distance entre les services du ministère des Affaires Culturelles ne s'amenuise pas, au contraire... De 1968 à 1978, l'administration en charge de l'enseignement de l'architecture n'aura pas de lien structurel avec la direction de l'Architecture. Pendant les dix années les plus probantes du renouveau de la réflexion architecturale, la tutelle des 22 Unités Pédagogiques réparties sur le territoire

français (le service des Enseignements de l'Architecture et des Arts Plastiques, rue Saint-Dominique) n'est que très peu investie dans la gestion de la nouvelle recherche architecturale (dévolue au service de la Création Architecturale, rue de Valois). On peut donc saisir les difficultés intrinsèques qui ne pouvaient en aucune façon mettre l'administration du ministère des Affaires Culturelles en position de négocier avec l'Université l'éventualité de doctorats en architecture.

En 1978, la direction de l'Architecture est transférée au ministère de l'Équipement, rebaptisé momentanément ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie : elle regroupe les attributions relatives à la recherche architecturale et celles qui concernent l'enseignement de l'architecture. Mais ce n'est que très récemment, lorsque le statut des enseignants des écoles d'architecture a été mis en place, lorsque que le renouvellement du corps enseignant est devenu un problème incontournable, que se sont posées les questions du mode de recrutement, des méthodes de sélection et, par là, des critères de type universitaire... Les titres, les valeurs, et particulièrement la thèse universitaire sont devenus le sujet d'achoppement pour toutes les expressions de reconnaissance. Les querelles épistémologiques et les particularismes disciplinaires se sont exacerbés. Il s'agissait en effet de titulariser, sur critères universitaires, tous ces enseignants depuis plus de vingt ans contractuels.

A l'analyse, on perçoit en effet que cette recherche architecturale concerne presque uniquement les premières générations d'enseignants de "l'immédiat-après-68". Il s'agit de ceux qui, avant même la dissolution du système anti-intellectuel de l'École des Beaux-Arts, ont été les acteurs d'une reconstruction de l'enseignement de l'architecture. Animées par une synergie autodidacte précoce, les premières initiatives de recherche architecturale sont en effet concomitantes de la restructuration profonde de la formation des architectes. Il faut même insister sur cette articulation essentielle, qui permet d'inscrire dans les gènes du nouvel enseignement de l'architecture la portée de revendications intellectuelles et de productions scientifiques qui sont à l'origine des premières initiatives pédagogiques et didactiques.

Cette articulation a permis d'identifier, au fil des années, des comportements, une éthique professionnelle partagée entre la pratique, la recherche et l'enseignement ; une éthique dont chacun sait mesurer les difficultés, l'âpreté et la richesse du cheminement ; une attitude, une aptitude, dont Yannis Tsiomis peut facilement être tenu ici pour le représentant. Mais ils ne sont pas nombreux ceux qui ont su tisser la maille de cette culture professionnelle, en dehors de toute cohérence de structure administrative, en dehors de toute articulation institutionnelle. Ils ne sont pas nombreux, et ce sont même des exceptions : cette notion, maintenant désuète, de "fonction architecturale" a été progressivement fractionnée en de multiples segments, dont la spécialisation n'a parfois d'égale que l'autarcie intellectuelle. Des segments qui ont cependant le mérite d'exister, dans la diversité, dans la richesse du vaste panorama des acteurs qui interviennent sur "l'environnement sensible" : ces segments, on les appelle communément "les métiers de l'architecture".

Et, en l'occurrence, à propos de ces métiers de l'architecture, il y a au moins un élément qui les réunit de manière organique, c'est l'argent public de la recherche. Mais, dans

une situation française qui n'a pas encore trouvé tous les chemins de la décentralisation des compétences, les postes de dépense en matière de recherche, et particulièrement de recherche sur l'environnement construit, sont à la merci des coupes budgétaires, des alternances, des réorientations administratives. A l'échelle d'un pays comme la France, dans lequel la recherche est éminemment chose publique, donc affaire d'Etat, les appréciations sont d'ordre politique et les priorités se meuvent au gré de nouvelles conjonctures et de fréquents arbitrages. Il en est ainsi pour la tutelle de l'architecture : il en est donc ainsi pour la recherche architecturale et l'enseignement de l'architecture. Car c'est l'actualité en France, et il peut paraître incongru, ici, à Delft, où la stabilité institutionnelle de l'architecture n'est pas à remettre en question à tout instant, que d'affirmer que l'ambition tant attendue pour une politique architecturale française est, depuis l'été dernier, sous la responsabilité du ministère de la Culture.

Aujourd'hui en effet, le transfert des attributions relatives à l'architecture, du ministère de l'Equipement vers celui de la Culture, c'est l'autre actualité de cette absence de formation à la recherche architecturale. La question se pose en ces termes : quelle est la nature des nouvelles orientations qui ont récemment modifié en France les relations, déjà précaires, entre les trois départements ministériels concernés par la recherche architecturale et l'éventualité de doctorats en architecture, l'Equipement, l'Education Nationale, et la Culture ?

Certes, il existe des formations doctorales basées dans les écoles d'architecture. Mais elles sont co-habilitées avec l'Université. Les diplômes sont délivrés par l'Université. Les allocations de recherche sont distribuées au compte-gouttes, et en priorité aux étudiants universitaires. Enfin, malgré la qualité des enseignements, la maturité relative de ces formations n'a pas encore permis de juger de leur performance et de leur probité.

Certes, les disciplines qui concourent (ou devraient concourir) aux différents processus de conception, se fédèrent de manière instinctive. L'histoire par exemple est un de ces terrains riches et mouvants : l'histoire de l'architecture, l'histoire des techniques de construction, l'histoire des villes ou l'histoire des formes urbaines. Malgré les revendications catégorielles et corporatistes, de timides passerelles se sont formées entre l'enseignement de l'architecture et l'enseignement universitaire : elles font partie de ces initiatives ponctuelles qui petit à petit force le destin de l'inertie technocratique. C'est d'ailleurs sur la base de telles initiatives transversales, qui mobilisent avec opiniâtreté la collaboration d'un "milieu" et d'un "monde", le milieu de l'enseignement de l'architecture et le monde universitaire, que forcément émergera l'évidence d'une production doctorale incontournable.

Car chacun sait que les arbitrages politiques en matière de recherche scientifique se fondent, pour tel ou tel investissement, sur le poids et la répartition du nombre de thèses soutenues, pour telle ou telle ligne budgétaire, sur la rationalité des rapports entre l'offre et la demande, entre la production scientifique et l'application même de cette production scientifique.

Mais, sous identité culturelle, et dans le concert des forces de production du construit, que pèse par exemple la recherche historique, même centrée sur la nature des modifications du visible, même centrée sur la réalité du patrimoine matériel de nos sociétés urbaines ? C'est la deuxième question de cette actualité. C'est aussi la question que, de manière sous-jacente, le rapport Lichnerowicz devait poser il y a 25 ans. C'est enfin la question qui, malgré la qualité et la pertinence de nombreux travaux de recherche fondamentale en architecture, nous interroge sur l'identité de cette recherche architecturale globale, à l'heure où les pouvoirs, les décisions, l'initiative de transformation du cadre de vie, se sont éloignés de l'Etat centralisateur.

La liste consultée des documents architecturaux pas si... D'autre part, de nombreux documents sur la recherche architecturale sont consultés dans le cadre d'investigations parallèles sur les politiques architecturales de la France. Certaines archives sont celles des écoles d'architecture. Une quantité de documents non négligeable concerne des archives personnelles : la communication de ces archives est issue des relations privilégiées qu'on a permis les multiples entretiens, formels ou informels, dirigés ou semi-dirigés, avec les différents acteurs qui ont eu à produire, réfléchir et/ou agir à propos de cette recherche architecturale. On trouve donc ici la liste des derniers fonds d'archives consultés et à consulter, ainsi que les noms de ceux qui ont bien voulu aborder le sujet de la recherche architecturale au cours d'entretiens, parfois informels, souvent semi-dirigés. Pour la communication de cette étude préliminaire, il n'a pas été jugé nécessaire d'augmenter les annexes d'une bibliographie complète qui, même si elle contribue implicitement à la rédaction des pages précédentes, ne se justifiera pleinement que lors d'une étude exhaustive sur le sujet.

Sources archivistiques consultées et en consultation :

- Archives de l'Institut de l'Environnement et du Centre d'études et de Recherches Architecturales, ENSBA, A.N.-CAC930251 ;
- Archives de l'Unité d'Enseignement et de Recherche sur l'Environnement, ENSBA, A.N.-CAC930304 ;
- Archives de la Présidence de la République, Fonds Richard-Lamassoure, A.N.5AG3 ;
- Archives Culture Adm. gén. (recherche et technologie), A.N.-CAC900421 ;
- Archives Culture Patrimoine, A.N.-CAC810563 et A.N.-CAC880557 ;
- Archives Culture Cabinet, A.N.-CAC900054 ;

Sources archivistiques à consulter :

- Fonds H. Domerg, conseiller technique à la Présidence de la République (Culture), versement privé A.N.574AP ; versement public A.N.5AG2 ;
- Fonds J. de Marcillac, conseiller technique à la Présidence de la République (Scientifique et technique), A.N.580AP ; et B. Esambert, A.N.5AG2 ;
- Fonds relatifs à la DGRST : A.N.-CAC 770321, A.N.-CAC 810401, A.N.-CAC 810479, R.E.59 ; R.E.76 ; R.E.84 ; R.E.100 ;

Liste des entretiens menés

Allégre Jacques (15-01-73)
Astier Hubert (03-07-75)
Belmont Joseph (19-01-74)
Bordes Dominique (28-07-74)
Bresler Jean (21-04-75)

Sources archivistiques

Castex Jean (06-04-73)
Chassel Francis (14-12-75)

La liste des documents d'archives qui ont été consultés, qui sont en cours de consultation ou qui seront consultés, ne peut être exhaustive. En effet, la plupart des documents qui intéressent les investigations sur l'histoire de la recherche architecturale sont disséminés dans de nombreux versements qui ont suivi, ou n'ont pas suivi, les déménagements successifs des attributions relatives à l'architecture. D'autre part, de nombreux documents sur la recherche architecturale sont consultés dans le cadre d'investigations parallèles sur les politiques architecturales de la France. Certaines archives sont celles des écoles d'architecture. Une quantité de documents non négligeable concerne des archives personnelles : la communication de ces archives est issue des relations privilégiées qu'ont permis les multiples entretiens, formels ou informels, dirigés ou semi-dirigés, avec les différents acteurs qui ont eu à produire, réfléchir et/ou agir à propos de cette recherche architecturale. On trouve donc ici la liste des derniers fonds d'archives consultés et à consulter, ainsi que les noms de ceux qui ont bien voulu aborder le sujet de la recherche architecturale au cours d'entretiens, parfois informels, souvent semi-dirigés. Pour la communication de cette étude préliminaire, il n'a pas été jugé nécessaire d'augmenter les annexes d'une bibliographie complète qui, même si elle contribue implicitement à la rédaction des pages précédentes, ne se justifiera pleinement que lors d'une étude exhaustive sur le sujet.

Sources archivistiques consultées et en consultation :

- Archives de l'Institut de l'Environnement et du Centre d'études et de Recherches Architecturales, ENSBA, A.N.-CAC930251 ;
- Archives de l'Unité d'Enseignement et de Recherche sur l'Environnement, ENSBA, A.N.-CAC930304 ;
- Archives de la Présidence de la République, Fonds Richard-Lamassoure, A.N.5AG3 ;
- Archives Culture Adm. gén. (recherche et technologie), A.N.-CAC900421 ;
- Archives Culture Patrimoine, A.N.-CAC810663 et A.N.-CAC880557 ;
- Archives Culture Cabinet, A.N.-CAC900054 ;

Sources archivistiques à consulter :

- Fonds H. Domerg, conseiller technique à la Présidence de la République (Culture), versement privé A.N.574AP ; versement public A.N.5AG2
- Fonds J. de Marcillac, conseiller technique à la Présidence de la République (Scientifique et technique), A.N.540AP ; et B. Esambert, A.N.5AG2
- Fonds relatifs à la DGRST : A.N. CAC 770321, A.N. CAC 810401, A.N. CAC 810479, R.E.59 ; R.E.76 ; R.E.84 ; R.E.100 ;

Liste des entretiens menés :

Allégret Jacques (15-01-93),
Astier Hubert (05-07-95),
Belmont Joseph (19-01-93)
Bordes Dominique (26-05-93),
Bresler Henri (21-04-93)
Candilis Georges † (16-01-93),
Castex Jean (06-04-93),
Chassel Francis (14-12-92),
Clément Pierre (29-01-93 et 30-05-93),
Cobbi Claude † (04-02-92 et 18-02-92)
Contenay Florence (02-12-92),
Devillers Christian (07-04-92),
Diébolt Wanda (08-07-93),
Dufau Olivier (13-02-92 et 29-02-92),
Duport Jean-Pierre (14-04-93),
Epron Jean-Pierre (30-06-93),
Flamand Jean-Paul (18-03-93),
Flocon Albert † (06-05-92),
Fortin Jean-Patrick (06-04-92 et 11-05-92),
François Lombard (15-04-96),
Garnier Christian (05-07-94),
Girard Edith (15-06-92),
Granvaud Pierre (22-07-93),
Grumbach Antoine (05-07-93),
Guénin Nicole (26-05-93),
Guerrand Roger-Henri (18-03-92),
Halévy Jean-Pierre (07-12-92 et 12-02-93)
Haumont Bernard (18-05-93),
Huet Bernard (21-01-92 et 29-04-92),
Huet Michel (25-01-93),
Jenger Jean (16-02-93 et 16-03-93),
Le Dantec Jean-Pierre (21-04-93),
Lebras Hervé (23-02-93),
Lichnerowicz André (23-11-95),
Lucan Jacques (10-04-92),
Martin Jean-Paul (27-03-93),
Massiah Gustave (22-03-93),
Maurios Georges (25-01-93)
Naizot Guy (16-06-93),
Querrien Max (01-12-92),
Queysanne Bruno (30-06-93),
Raymond Henri (31-03-92),
Rénier Alain (11-05-93 et 21-07-93)
Santelli Serge (24-03-92),
Schnaidt Claude (24-11-92 et 09-12-92),
Stetten Pierre (11-03-93),
Vernes Michel (13-07-93),
Vié Claude (23-01-92 et 13-02-92),

Rapports et documents

- BERGE (Martine), L'architecte et sa formation, contribution à une étude, Institut de l'Environnement, Paris, 1973.
- BERNARD (Antoine), conseiller d'Etat : Le ministère des Affaires culturelles et la mission culturelle de la collectivité, document interne diffusé en mars 1968 par le ministère des Affaires culturelles et réédité à l'occasion du trentième anniversaire du ministère, La Documentation française, Paris, 1989, 116p.
- BOUCLY (Yves), inspecteur général de l'Administration : Rapport sur le statut des écoles d'architecture, ministère de l'Urbanisme et du Logement, août 1984.
- BURTON (Richard), Duffy (Frank) : Report of the steering group on architectural education, Royal institute of British architects, Londres, juin 1992, 107 p.
- CHAUSY (Marcel) : La pratique opérationnelle dans l'enseignement de l'architecture, rapport introductif au séminaire, Institut de l'Environnement, Paris, 1971.
- CLARKE (David) : L'éducation architecturale en France, commande de l'American institute of Architects et du ministère français des Affaires étrangères, Washington, 1979, 97 p.
- COHEN (Jean-Louis) : La coupure entre architectes et intellectuels, ou les enseignements de l'italophilie, IN EXTENSO, Ecole d'architecture de Paris-Villemin, Paris, 1984.
- COMMISSARIAT GENERAL du PLAN : Plan et Perspectives - le logement, Ed. Armand Colin, Paris, 1970.
- COMMISSARIAT GENERAL du PLAN : Plan et Perspectives - les villes, l'urbanisation, Ed. Armand Colin, Paris, 1970.
- COMMISSARIAT GENERAL du PLAN d'EQUIPEMENT et de la PRODUCTIVITE : IVème Plan de Développement économique et social, 1962-1965, Rapport général de la commission de l'Equipement culturel et du Patrimoine artistique, Imprimerie nationale, Paris, 1961, 57p.
- COMMISSARIAT GENERAL du PLAN d'EQUIPEMENT et de la PRODUCTIVITE : Vème Plan, 1966-1970, Rapport général de la commission de l'Equipement culturel et du Patrimoine artistique, la Documentation française, Paris, 1967, 129 p.
- COMMISSARIAT GENERAL du PLAN : VIème Plan, 1971-1975, Rapport de la commission des Affaires culturelles, Enseignements artistiques, Création, Diffusion, la Documentation française, Paris 1971.
- COMMISSARIAT GENERAL du PLAN : VIème Plan, 1971-1975, Rapport de la commission des Affaires culturelles, la Protection du Patrimoine culturel, la Documentation française, Paris 1971.
- CONSEIL du DEVELOPPEMENT CULTUREL: Rapport général d'activités (décembre 1971-septembre 1973), octobre 1973, 17p.

- COUR des COMPTES : Référé n°4677 en date du 13 novembre 1984 communiqué par André CHANDERNAGOR, Premier président, au ministre de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, accompagné d'une longue note de Louis MOISSONNIER, directeur de l'administration générale, pour projet de réponse et lettre de mission à Mr. Y. BOUCLY, inspecteur général de l'Administration.
- ECOLE d'ARCHITECTURE de PARIS-LA DEFENSE : Enquête auprès des anciens élèves de l'EAPLD, novembre 1988, 16p.
- ECOLE d'ART et d'ARCHITECTURE de MARSEILLE : Le problème des doctrines en Architecture (compte rendu de séminaire), Les cahiers de Luminy n°5, Marseille, 1981, 51 p.
- EPON (Jean-Pierre) : Comprendre l'éclectisme, ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, DAU-BRA-DEAR, 1991, 216 p.
- EPON (Jean-Pierre) : Eclectisme et profession, la création des écoles régionales, 1889-1903, ministère de l'Equipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports, DAU-BRA-E.A. Nancy, 1987, 431 p. et annexes.
- EPON (Jean-Pierre) : Enseigner l'architecture, l'architecture en projet, CERA - CORDA, Paris, 1975?
- EPON (Jean-Pierre) : Enseignement de l'Architecture et Pratique de l'architecte, l'Architecture et le Projet, deuxième rapport intermédiaire, ministère de l'Equipement, BRA, DAU, octobre 1980, 32 p.
- FAYETON (J.), Rapport général sur la réforme de l'enseignement de l'architecture, novembre 1967.
- FLOCH (Jacques), Député de Loire-Atlantique : L'enseignement de l'architecture, Mission d'étude et de propositions, rapport commandé par Michel Delebarre, Assemblée nationale, Paris, juin 1990, 38 p.
- FREMONT (Armand) : Ecoles d'architecture 2000, Shéma de développement, ministère de l'Equipement, du Logement et des Transports, Paris, nov. 1992.
- GEDDES (Robert L.), SPRING (Bernard P.) : Rapport final sous la direction de, A study of education for environment design, American institute of Architects, Princeton University, décembre 1967, 61 p.
- GIBERT (Patrick), ALBOUY (Michel) : Etude sur la gestion des unités pédagogiques d'architecture et des écoles d'art, 2 t., CESMAP, ministère de la Culture et de l'Environnement, Paris-Arcueil, 1977-78.
- HAUMONT (Bernard) : Les architectes et les modifications des pratiques Professionnelles, vol. I : L'insertion professionnelle et les nouvelles formes de pratique, ministère de l'Urbanisme et du Logement, DAU, ADA, GRESA, UP1, 1982, 82 p. + annexes.
- INFERNET (Françoise) : Sur l'enseignement de l'architecture, du Bauhaus à la Cooper union school, UP8-UNO, Paris, 1982.
- INSTITUT CHARLES DE GAULLE : De Gaulle-Malraux, actes du colloque, 13, 14, 15 nov. 1986, Ed. Plon, PARIS, 1987.
- KAYSER (Pierre) : Enseignement des arts plastiques, pour une réforme, Paris, avril 1969-janvier 1970.
- LAMASSOURE (Alain) : Rapport de mission sur le Centre d'études et de Création architecturale, ministère de la Culture et de l'Environnement, Paris, 1968.
- LATOURNERIE (A.) : Rapport sur les enseignements des arts plastiques relevant du ministère des Affaires culturelles, ministère des Affaires culturelles, Etudes et recherches, Paris, 1967.

- LICHNEROWICZ (André) : La fonction architecturale, la Recherche architecturale, Rapport commandé par Edmond Michelet, ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles, Paris, 1969.
- LUGNE (Robert) : Premières esquisses sur les statuts de l'enseignement de l'architecture en Europe, 2 t. mémoire du Centre d'études et de recherches sur la Construction et le Logement, Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris, janv. 1992.
- MADEC (Philippe) : Le matin de l'architecte, MELTM-DAU-BRA-Association Enseignement et Pratique de l'architecture, slnd.
- MESNARD (André-Hubert) : L'action culturelle des pouvoirs publiques, thèse de doctorat de droit, Université de Paris, Faculté de droit et sciences économiques, 1969.
- MINISTERE d'ETAT-AFFAIRES CULTURELLES : Règlement de la section Architecture, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Imprimerie nationale, Paris, 1953, 41 p. et annexes.
- MINISTERE d'ETAT-AFFAIRES CULTURELLES : Règlement de la section Architecture, Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, Imprimerie nationale, Paris, 1963, 41 p. et annexes.
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT : Enseignement de l'architecture, Programme pluri-annuel 1878-1984, septembre 1980, 42 p.
- MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU LOGEMENT, DES TRANSPORTS ET DE LA MER, direction de l'Architecture et de l'Urbanisme : Apprendre l'architecture, 20 ans d'enseignements, MELTM-DAU, Ed. Regirex, Paris, 1989.
- MINISTERE DE L'URBANISME ET DU LOGEMENT : Actes du colloque du Reid Hall des 3 et 4 juin 1982 : L'enseignement de l'architecture, (dans le cadre de l'exposition "Etudes d'architecture, travaux des écoles d'architecture"), direction de l'Architecture, sous-direction de l'Enseignement et de la Recherche, slnd.
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT : Bilan de la politique du gouvernement en matière d'architecture, Paris, 1978.
- MINISTERE DE LA CULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT, Délégation Générale à la Formation et aux Enseignements : La réforme de l'enseignement de l'architecture, mai 1977.
- MINISTERE DE LA CULTURE : Chronologie de l'histoire du ministère chargé des Affaires culturelles, service des Etudes et Recherches, Paris, 1985.
- MINISTERE DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DES GRANDS TRAVAUX ET DU BICENTENAIRE : Rapport Culture 1959-1988, enquête faite à la demande du conseil interministériel des Etudes, Paris, mars 1990.
- MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES : Essai de prévision des besoins en architectes, Paris, 1968.
- MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES : La réforme de l'enseignement de l'architecture en France, 1977.
- MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES : La réforme de l'enseignement de l'architecture en France, mai 1973.
- MINISTERE des AFFAIRES CULTURELLES : Vie culturelle et Pouvoirs publics, documents réunis par Sylvie Blum et préface de Jacques Duhamel, La Documentation française, Paris, 1972.
- MINISTERE de l'EQUIPEMENT, DAU, BRA : Evaluation des programmes de recherches architecturales depuis 1982, bilan qualitatif et quantitatif des équipes de recherches, Paris, juin 1987.
- MUSY (Jean) : Rapport sur l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 1979, 181 p. et annexes.

- NARBONNE (J.) : Rapport sur l'enseignement de l'architecture, secrétariat d'Etat à la Culture, 1976.
- PLAN CONSTRUCTION, et ARCHITECTURE : L'architecture et la ville, contributions au séminaire de Royaumont, avril 1984.
- PLAN CONSTRUCTION, Réseau métiers et professions - BRA : Haumont, Martinon, Crola, GEAA 19, Paris 1990.
- PROST (Robert), sous la dir.: Prospective des métiers de l'architecture, mission DAU, ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports, février 1987, 236p.
- RIOUX (Jean-Pierre), SIRINELLI (Jean-François), sous la dir. : Histoire des politiques et des institutions culturelles en France depuis un demi-siècle (des années 1940 à nos jours), CNRS, Institut d'histoire du Temps présent, Paris, 1990.
- RIOUX (Jean-Pierre), sous la dir. : L'histoire culturelle de la France contemporaine, Bilan et perspectives de recherches, 3 t., ministère de la Culture et de la Communication, mission de la Recherche et de la Technologie, CNRS, Institut d'histoire du Temps présent, Paris, 1987.
- SALMON (Henri) : Architecture et Cadre de vie, rapport présenté au nom du Conseil économique et social, Conseil économique et social, Paris, 1988.
- SAUTEREAU Jacques : "Réflexion-bilan sur le thème théorie", documents dactylographiés de 24 pages, daté du 14 avril 1987 + additif janvier 1990.
- SECRETARIAT d'ETAT à la CULTURE, délégation générale à la Formation et aux Enseignements : Conseil supérieur de l'Enseignement de l'architecture, session des 20 et 21 mai 1976, Paris, 184 p.
- SOCIETE des ARCHITECTES DIPLOMÉS par le GOUVERNEMENT (SADG) : Positions et propositions publiques sur les conditions de la qualité architecturale, Paris, janvier 1979, 15 p.
- TRICOT (Bernard), réflexion animée par : Architecture et Société, ministère de l'Environnement et du Cadre de vie, Ed. la Documentation française, Paris, 1979.
- U.I.A. : Rapport général du 8ème congrès de l'U.I.A. à Paris, 1965.
- UNESCO, De la formation des architectes, Studies made on six world report at the request, 1975.
- UNESCO : Enseignement de l'architecture, lieux et pratiques, international Symposium/Exhibition, 20,21,22 octobre 1986, catalogue d'exposition, Paris, 1986, 160 p.
- VIANNAY (Philippe) : Rapport sur la formation à l'espace sensible, Paris, avril 1971.

